This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

3 4 4 5
GUFFEE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

MANUFACTURES PARISIENNES

DE TAPISSERIES

AU XVIIe SIÈCLE

Digitized by Google

Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XIX (1892).

(Tirage à part à 50 exemplaires.)

Digitized by Google

LES

MANUFACTURES

PARISIENNES

DE TAPISSERIES

AU XVIIe SIÈCLE

HÔPITAL DE LA TRINITÉ — GRANDE GALERIE DU LOUVRE
SAVONNERIE — FAUBOURG SAINT-MARCEL — FAUBOURG SAINT-GERMAIN
GOBELINS

PAR

JULES GUIFFREY

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

PARIS
1892

Digitized by Google

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
109001
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1909.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Digitized by Google

LES

MANUFACTURES PARISIENNES

DE TAPISSERIES

AU XVIIe SIÈCLE.

La ville de Paris a possédé au XVIIe siècle un certain nombre d'ateliers de tapisserie généralement peu connus. La manufacture des Gobelins a effacé par son éclat jusqu'au souvenir des entreprises rivales, et on a pris depuis longtemps l'habitude de faire honneur à ses métiers de toutes les pièces remarquables exécutées sous les règnes de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV.

Cependant, sous les deux premiers de ces souverains, il existait à Paris des ateliers très prospères, partageant avec les ouvriers des Gobelins la faveur royale, et capables de rivaliser avec les établissements contemporains les plus célèbres de la France ou de l'étranger. Une pareille assertion courrait grand risque de passer pour paradoxale, si elle n'était appuyée sur des preuves authentiques. Ce sont ces preuves que nous allons mettre sous les yeux du lecteur dans les pages suivantes.

La difficulté de la tâche que nous abordons consiste surtout dans la rareté des documents. Les auteurs du XVIIe siècle parlent peu des entreprises industrielles dont l'histoire intéresse aujourd'hui tout le monde à un très haut point. C'est donc dans les documents inédits des archives qu'il faut aller recueillir pièce par pièce les traces de l'existence et des travaux des anciens artisans parisiens. Les actes de procédure, les contrats de mariage, l'état civil, les inventaires après décès, les marchés et les quittances apporteront tour à tour leur contingent à l'œuvre de reconstitution que nous entreprenons. Pour certains établissements, la

Digitized by Google

récolte a été maigre et bien pauvre; dans d'autres cas, nous avons été plus heureux. Mais, par-dessus tout, nous nous sommes appliqué à ne jamais avancer un fait sans en produire immédiatement la preuve. C'est plutôt un ensemble de documents pour servir à l'histoire des manufactures parisiennes, que l'histoire même de ces maisons que nous présentons au lecteur. Aussi, avons-nous divisé ces notes en autant de chapitres qu'il a existé d'ateliers distincts à Paris durant le XVIIe siècle. Notre sujet nous a entraîné parfois au delà des limites assignées à nos recherches. Il nous a fallu retrouver parfois dans le passé l'origine de certaines fondations dont nous devions parler. De même, sans vouloir présenter une histoire complète de la manufacture des Gobelins jusqu'à la Révolution, nous avons cru devoir admettre quelques pièces postérieures à l'année 1700, et dont l'importance capitale nous paraissait de nature à justifier cette exception. Nous voulions d'abord joindre à cette étude certains documents nouveaux recueillis sur la manufacture royale de Beauvais. Mais les proportions de la présente publication nous décident à ajourner nos découvertes sur un atelier provincial dont l'histoire peut, sans inconvénient, être détachée de celle des fabriques parisiennes.

Voici la liste des ateliers dont nous allons nous occuper :

1° L'atelier de l'hôpital de la Trinité, établi rue Saint-Denis sous Henri II, et qui prolongea son existence jusque sous le règne de Louis XIII.

2° L'atelier de la Savonnerie, fondé à Chaillot sous Henri IV par Pierre Dupont, qui nous a laissé, dans son livre si curieux et si rare de la *Stromatourgie*, le récit des vicissitudes sans nombre de son entreprise.

3° L'atelier de la galerie du Louvre où Maurice Dubout trouva un refuge sous Henri IV, quand la maison professe des Jésuites, où il avait quelque temps travaillé, fut restituée à l'Ordre. Cet atelier, installé dans le palais même du souverain, est un des plus oubliés de tous ceux qui nous occuperont.

4° Le premier atelier des ouvriers flamands installés par Henri IV dans le faubourg Saint-Marcel, sous la direction de Marc Comans et de François de la Planche. C'est la première manufacture des Gobelins. Nous avons précédemment essayé d'établir que ces ouvriers étrangers travaillaient surtout en basse lisse.

Digitized by Google

5° L'atelier du faubourg Saint-Germain, fondé de 1627 à 1630 par Raphaël de la Planche, le fils de François de la Planche ou van den Planken, l'associé de Marc Comans. On verra que cette entreprise eut un moment de grande prospérité, compta un personnel nombreux et produisit quelques-unes des plus belles tentures qui fassent honneur à cette époque.

6° La manufacture royale des meubles de la Couronne ou des Gobelins, reconstituée par Colbert à la place où Henri IV avait installé les premiers Flamands arrivés à Paris sous son règne. Aux nombreux documents inédits que nous avons pu recueillir sur la période la plus brillante de la manufacture, nous joignons un plan détaillé de tous les ateliers, logements et dépendances de la manufacture vers 1691 ou 1692.

Nous voulions aussi donner dans le cours de ce travail un ensemble de pièces que nous réunissons depuis de longues années sur cette famille des Gobelins qui a laissé son nom à notre grande manufacture nationale; mais nous avons dû reconnaître que cette matière était à peu près complètement étrangère au sujet du présent mémoire, et nous la réservons pour une autre publication.

I.

L'ATELIER DE L'HOPITAL DE LA TRINITÉ.

Au commencement du XVIIe siècle, l'atelier de tapisseries établi rue Saint-Denis, dans l'hôpital de la Trinité, était la plus ancienne manufacture parisienne de tapisseries ayant une existence en quelque sorte officielle. Les lettres de fondation de l'hôpital, données par Henri II, furent enregistrées au Parlement le 12 septembre 1551. La maison, placée sous le patronage de la Trinité, était destinée à recevoir les orphelins, les enfants pauvres ou sans domicile; ils devaient y apprendre un métier leur permettant plus tard de gagner leur vie. La tapisserie était au nombre des industries qu'on enseignait dans cette sorte d'école professionnelle; mais elle n'occupait qu'un nombre restreint de pensionnaires. Aussi, l'atelier de la Trinité n'a-t-il jamais brillé d'un bien vif éclat et a-t-il reçu sa principale illustration du nom de quelques tapissiers célèbres qui y firent leur apprentissage. Sans eux, il serait resté enseveli dans un profond oubli. Et encore

Digitized by Google

ne possède-t-on que fort peu de renseignements sur son personnel et sur ses travaux. Quelque maigres que soient les résultats acquis jusqu'à ce jour par les investigations des chercheurs, il était indispensable de les consigner ici, puisque l'hôpital de la Trinité a renfermé le plus ancien atelier parisien fondé par l'initiative royale et se trouve, à ce titre, le précurseur de la manufacture des Gobelins.

A Sauval sont dus les premiers détails qu'on connaisse sur les tapissiers de la Trinité. « De quantité d'artisans habiles qu'a produits la Trinité, dit-il, il n'y en a point qui ait plus fait parler de lui que Du Bourg. Ce grand artiste étoit de Paris même et avoit été enfant de la Trinité, où il apprit à être tapissier. » Ce témoignage formel d'un historien toujours bien informé se trouve confirmé par une pièce d'une importance capitale pour notre sujet. Bien que nous en ayons déjà publié le texte dans un ouvrage sur la tapisserie, comme ce livre est peu répandu et très difficile à consulter en raison de son format, nous reproduirons ici ce document, le plus intéressant que nous ayons encore rencontré sur l'histoire de l'atelier de la Trinité.

C'est le texte du contrat passé entre Maurice Dubourg, ou Dubout, et les marguilliers de la paroisse de Saint-Merri pour l'exécution d'une suite de tapisseries destinée à la décoration de l'église; cette suite devait représenter des scènes de la *Vie de Jésus-Christ*. Un peintre alors en grande réputation, Henri Lerambert, officiellement chargé de dessiner les patrons de tapisseries pour le Roi[1], avait composé vingt-sept sujets qui existent encore et sont conservés au Cabinet des estampes de la rue Richelieu. Nous avons donné la reproduction au trait d'une de ces compositions représentant l'Ascension dans l'*Histoire de la tapisserie*, publiée par la maison Mame.

Certes, les compositions de la *Vie de Jésus-Christ* ne brillent ni par un grand effort d'invention, ni par l'originalité des types, ni par la science profonde du dessin. C'est de l'art vulgaire et facile. Mais il faut considérer d'une part que nous n'avons là qu'un avant-projet sur lequel on ne peut guère juger autre chose que l'ensemble, d'autre part que l'esthétique particulière de la

1. Il mourut en 1609, et la charge de dessinateur des tapisseries pour le Roi fut disputée par plusieurs peintres en vogue, notamment par Laurent Guyot et Guillaume Dumée.

Digitized by Google

tapisserie est toute différente de celle de la fresque ou de la peinture à l'huile, et à ce point que des artistes secondaires ou même médiocres réussissent parfaitement là où des maîtres de premier ordre ont échoué. Il importe en effet, pour le rappeler en deux mots, de donner au tapissier l'occasion de présenter à l'œil une confusion harmonieuse de couleurs, sans trop se préoccuper de la perspective, des plans et de l'unité de la composition. Les grands espaces nus, les fonds de ciel avec de bas horizons, les étoffes unies sont à éviter soigneusement. A la noblesse calme et froide des attitudes, il faut substituer le mouvement, l'éclat. Ne jamais oublier enfin qu'il s'agit d'une étoffe et non d'une surface absolument plane capable de conserver les moindres délicatesses et toute la pureté des lignes. Plus on s'éloigne du moyen âge, plus ces règles essentielles sont oubliées et méconnues.

Voici le texte du contrat passé entre Maurice Dubout et les marguilliers de Saint-Merri. Le marché original a été récemment acquis en vente publique par la Ville de Paris, et est déposé aujourd'hui à la bibliothèque de l'hôtel Carnavalet :

Fuct présent Morice Dubout, tappissier de haulte lisse, demourant dedans l'enclos de l'hospital de la Trinité de Paris, rue Sainct-Denis, lequel a confessé avoir faict marché et convenant, promis et promect à nobles personnes Mes Jehan le Bourguignon, conseiller et advocat du Roy en son Chastellet de Paris, Nicolas Clerselier, greffier des juge et consulz des marchans de ceste ville de Paris, et Jehan Jonnet, marchant bourgeois de Paris, ou nom et comme marguilliers eluz de l'euvre et fabricque monsieur Saint Mederic à Paris, à ce presens et stipullans pour icelle eglise, de faire et parfaire bien et duement, au dire d'ouvriers tappissiers et autres gens à ce congnoissans, toutes et chacunes les pièces des tappisseries de haulte lisse qui luy seront baillées et commandées à faire par lesd. marguilliers, et selon les patrons qui luy en seront delivrez, sans aulcune chose diminuer ne changer, et par especial de faire les visages et les carnositez suivent lesd. pourtraitz sans aulcune painture; et faire lad. tappisserie de la fine soiette qui luy sera fournie par iceulx marguilliers; et de ce qu'il aura affaire d'autres coulleurs que de celles qui luy seront fournies par lesd. marguilliers, sera tenu led. Morice de les fournir aussy fyne et de pareille force et bonté que celle qui luy sera baillée par iceulx marguilliers; toutes lesquelles pièces de tappisseries sera tenu de rehaulser de fine soye my partie, ès endroicts qu'il conviendra, soict aux rehaulsemens des habitz, festons, feuillaiges et autres endroictz qu'il conviendra, de soye blanc, bleu, vert et jaulne, mesmes aux

Digitized by Google

camaieulx les rehaulser tous de soye blanche, et par toutes les pièces, ainsy et en aussy grande quantité que en la pièce de tappisserie de *Nativité de Notre-Seigneur*, jà par luy faicte et délivrée; et les rehaulsemens qui sont rouges, aussy les rehaulser de fine escarlate brune et soye rouge cramoisye, et rendre icelles pièces aussy bien faictes et mieulx, se est possible, que est ladite pièce de la *Nactivité*. Ce marché faict moiennant et à la raison de douze escuz soleil pour chascune aulne en carré, mesure de Paris, qui luy sera paiée au feur et ainsy qu'il fera lesd. ouvrages; à quoy faire sera tenu avecq ses gens de soy employer continuellement, sans discontinuacion, à deux ou trois mestiers, et sans que led. Dubout puisse travailler ne besongner pour aultruy en quelques autres ouvraiges de tappisseries que ce soit, sur peines de dix escuz de peine qu'il a promis et sera tenu de paier pour le proffict d'icelle œuvre pour chacune fois qu'il sera trouvé besongnant ou faisant besongner pour aultruy en tapisserie sinon que pour lad. église; et pour le regard des laines qui luy seront delivrez par lesd. marguilliers pour faire lesd. ouvraiges, icelluy Dubout sera tenu en tenir compte et rabatre ausd. marguilliers la quantité de cinquante livres pour chacune pièce de tappisserie qu'il delivrera, à raison de trente-cinq sols tournois pour chacune livre, l'une portant l'autre, y comprins l'escarlate qui yra au mesme prix de trente-cinq solz tournois la livre, car ainsy a esté accordé; promectant, obligeant èsd. noms chacun en droict soy, mesme led. Dubout corps et biens. Ce fait et passé double, l'an mil cinq cens quatre-vingt-quatre, le dimanche 11e jour de septembre.

(Signé :) Le Bourguignon, — Clerselier, — Jonnet, — Morice Dubout, — Breton, — Mestreux[1].

Ce marché, un des plus curieux qu'il nous ait été donné de rencontrer dans le cours de nos recherches, à part les conventions particulières sur le prix et l'exécution des tapisseries, est d'un intérêt capital pour l'histoire de l'hôpital de la Trinité. La date est précieuse. Sauval plaçait l'achèvement de la tenture en 1594. On voit que la commande a été faite dès 1584, et comme, à cette date, une des pièces, la *Nativité de Jésus-Christ*, était déjà terminée, il faut en conclure que peu après les métiers se trouvaient en pleine activité.

Une œuvre aussi importante ne pouvait être confiée à un débutant. Ainsi, lorsqu'il la reçut, Dubout avait bien atteint sa

1. Ces deux dernières signatures sont sans doute celles des notaires des parties, bien qu'ils ne soient pas nommés dans le corps de l'acte.

Digitized by Google

trentième année. Si, comme le dit Sauval, il était un des élèves de la Trinité, il y aurait trouvé un asile dès 1554 ou 1556 environ, c'est-à-dire peu d'années après la fondation de l'atelier. Ces circonstances ont d'autant plus de prix qu'on possède moins de détails sur l'histoire de l'établissement.

La *Nativité de Jésus* fait partie du recueil de Lerambert que nous avons signalé. Elle vient en second dans l'album, la première page représentant l'*Annonciation*. C'est un dessin à la sanguine, rehaussé de blanc, sur papier légèrement teinté en jaune. La Vierge, saint Joseph, les anges et les bergers sont groupés autour de la crèche. L'artiste n'a eu garde d'oublier le baudet, comparse obligé de la scène. Une place a été réservée pour la bordure, qui manque; de plus, des carreaux marqués sur le dessin ont évidemment servi à tracer le carton de grandeur d'exécution. L'œuvre de Lerambert se trouverait ainsi datée; elle remonterait à une date antérieure à 1584.

Chose singulière, le traité ne dit rien du nombre des panneaux ni de la dimension de chacun d'eux. Quant au prix, suivant une habitude constante, il est fixé à douze écus soleil l'aune de Paris. Bien que le tapissier se chargeât de la fourniture des soies et d'une partie des laines, ce chiffre nous paraît une rémunération fort convenable pour l'époque. Nous avons vu bien des marchés contemporains, ou même d'une date postérieure, dans lesquels le travail du tapissier est évalué à un taux bien plus modeste.

Les historiens de Paris du XVIIe et du XVIIIe siècle, y compris Thiéry, citent avec éloge les tapisseries de Saint-Merri. Maurice Dubout s'était donc tiré de son entreprise à la satisfaction générale. On avait assurément grand soin de la tenture, puisqu'elle décorait encore l'église, à l'occasion des fêtes solennelles, quelques années avant la Révolution. Malheureusement, Germain Brice et ses continuateurs ont omis de nous dire de combien de panneaux se composait l'ensemble. C'est déjà beaucoup qu'ils en aient parlé, car les tapisseries échappent souvent aux investigations des curieux. En vain avons-nous cherché de tous côtés à suppléer à cette lacune. Il nous a été impossible de savoir si les vingt-sept sujets de Lerambert[1] avaient tous été traduits en laine ou en soie.

1. Voici la liste des sujets qui composent le recueil du Cabinet des Estampes : l'Annonciation, la Nativité, la Circoncision, l'Adoration des

Digitized by Google

Il n'existe plus aujourd'hui que des fragments insignifiants, presque informes, de la tapisserie de Saint-Merri : une tête de Christ au musée des Gobelins et une tête de saint Pierre à Cluny. Impossible même de déterminer à quelle pièce ces morceaux ont appartenu. Leur état de dégradation, leurs couleurs ternes ne permettent pas de porter un jugement sur le mérite des compositions originales. Évidemment, pendant la période révolutionnaire, les tapisseries de Saint-Merri auront été enlevées de l'église, transportées dans des dépôts provisoires, vendues ou volées, puis condamnées aux plus infimes usages. Il est encore étonnant qu'on ait pu retrouver les débris dont nous venons de parler.

Le témoignage des historiens de Paris prouve assez l'importance de la tapisserie de Saint-Merri. Elle occupa donc pendant plusieurs années, sinon jusqu'à 1594, date assignée par Sauval à son achèvement, les ouvriers que dirigeait Maurice Dubout dans l'hôpital de la Trinité. Elle est restée leur œuvre la plus célèbre. Nous retrouverons bientôt l'habile tapissier à la tête d'un autre atelier parisien. Nous devons l'abandonner provisoirement pour signaler une autre tenture exécutée à la Trinité dans le premier tiers du XVIIe siècle, vers l'époque où les métiers de la rue Saint-Denis paraissent avoir définitivement cessé leurs travaux; car on ignore la date précise où l'atelier qui nous occupe fut définitivement fermé.

Au siècle dernier, on voyait dans l'église de Notre Dame quatre grandes pièces d'une tapisserie assez grossière et assez médiocre d'exécution; on les tendait dans la chapelle de Saint-Crépin et de Saint-Crépinien, le jour de la fête de ces patrons des cordonniers. La tenture n'appartenait pas à l'église, mais bien à la confrérie des cordonniers qui conservait la clef du coffre où les histoires de saint Crépin et de saint Crépinien étaient soigneusement repliées après leur exposition annuelle. Tous ces détails sont soi-

---

Mages, Jésus au milieu des docteurs, le Baptême du Christ, les Noces de Cana, Guérison d'un malade, Guérison du paralytique, la Madeleine aux pieds du Christ, la Multiplication des pains, la Transfiguration, la Résurrection de Lazare, l'Entrée de Jésus à Jérusalem, les Vendeurs chassés du Temple, la Cène, l'Arrestation de Jésus, Jésus devant Caïphe, Jésus devant Pilate, l'Érection de la Croix, la Descente aux limbes, la Résurrection, les Pèlerins d'Emmaüs, l'Incrédulité de Thomas, l'Ascension, le Jugement dernier, un Saint devant un proconsul.

Digitized by Google

gneusement consignés dans la *Description historique des curiosités de l'église de Paris* de l'abbé de Montjoye; il s'exprime en ces termes : « Les maîtres cordonniers ont fait réparer ces « trois chapelles [réunies en une seule] l'année 1758, et, tous les « ans, le jour de la fête de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, leurs « patrons, ils font tendre quatre tapisseries qui représentent le « martyre glorieux de ces deux saints. »

Un inventaire du mobilier de l'église, rédigé en 1571, fait déjà mention de tapisseries appartenant aux cordonniers et représentant l'histoire de leurs patrons. Voici du reste le passage de l'inventaire dont nous avons publié récemment[1] le chapitre relatif aux tapisseries : « Trois pièces de vielle tapisserie de haulte lice, servans à la confrairie des compaignons cordonniers. » Cette épithète de vieille, donnée à la tenture des cordonniers dès 1571, exclurait déjà l'hypothèse que cet article de l'inventaire puisse s'appliquer à la suite mentionnée dans la *Description de l'église de Paris* de 1763. Il existe d'ailleurs une pièce de l'histoire de saint Crépin signalée au siècle dernier, et les caractères de l'exécution ne permettent pas d'attribuer à ce panneau une date antérieure à l'année 1630.

Le dernier catalogue du musée des Gobelins donne la description suivante de cette tapisserie : « *Saint Crépin donnant ses biens aux pauvres.* Pièce de la tenture de l'*Histoire de saint Crépin et saint Crépinien* exécutée à l'atelier de la Trinité, XVIIe siècle. Hauteur, 4 mètres; largeur, 5 m. 25 c. »

Il est fâcheux que le catalogue, dans sa concision, ne rappelle pas les motifs sur lesquels est fondée l'attribution à l'atelier de la Trinité et n'entre pas dans quelques détails sur la composition et sur la légende qui l'accompagne. Une longue inscription française offrant l'explication du sujet est tissée dans le bas de la tapisserie. Avant la catastrophe de 1871, la manufacture des Gobelins possédait la série complète de l'*Histoire de saint Crépin et saint Crépinien*[2]. Il nous a été affirmé que la légende explicative de

---

1. *Revue de l'Art chrétien*, 1889, 4e livraison; tirage à part de 26 pages, p. 18.

2. Une partie des tapisseries de Notre-Dame fut envoyée aux Gobelins sous la Révolution. Alexandre Lenoir l'affirme dans des notes encore inédites. Ce serait d'ailleurs la seule manière logique d'expliquer l'entrée de la suite de *Saint Crépin* dans les magasins des Gobelins.

Digitized by Google

l'une des pièces déclarait que ces tapisseries avaient été tissées à la Trinité en 1635. Malheureusement le panneau portant cette précieuse indication d'origine a péri dans l'incendie des ateliers, et nous sommes réduits à nous en rapporter au témoignage, d'ailleurs formel, de témoins oculaires.

Si on admet leur affirmation, nous aurions, dans la pièce encore existante de l'*Histoire de saint Crépin*, la preuve formelle que l'atelier de la Trinité existait encore en 1635 ; mais, en même temps, la grossièreté de l'exécution annoncerait une fabrication en pleine décadence. Le tissu se rapproche beaucoup plus des ouvrages d'Aubusson et de Felletin que des morceaux vraiment remarquables exécutés à cette époque dans les autres ateliers parisiens.

Il est donc probable que la manufacture de la Trinité n'avait plus en 1635 qu'une existence précaire et qu'elle ne tarda pas à disparaître, sans qu'il soit possible de préciser la date à laquelle la fabrication de la tapisserie y fut définitivement abandonnée.

II.

L'ATELIER DE LA GRANDE GALERIE DU LOUVRE.

Nous avons laissé Maurice Dubout occupé, de 1584 à 1594, à l'exécution des tapisseries de Saint-Merri. Nous le retrouvons, en 1608, installé avec ses métiers dans un de ces logements de la grande galerie du Louvre où Henri IV, dans sa sollicitude pour l'industrie nationale, avait établi les plus illustres artisans du royaume.

Avant de trouver un asile définitif dans le palais même du souverain, notre tapissier avait subi le contre-coup des troubles qui agitaient la France dans les dernières années du XVIe siècle. Longtemps même avant son avènement, Henri de Navarre avait montré une sollicitude particulière pour l'industrie qui nous intéresse. Il songea un moment à attirer et à fixer dans le Béarn les ouvriers flamands chassés de leur pays par les persécutions religieuses. Ce projet, sur lequel nous avons publié un document positif, n'eut pas de suites. Mais, dès qu'il fut monté sur le trône de France, Henri IV s'occupa de remettre la tapisserie en honneur. Il s'adressa d'abord à des artisans indigènes. La réputation de Maurice Dubout le signalait à l'attention du Roi. Le fameux auteur des

Digitized by Google

tapisseries de Saint-Merri fut mandé auprès du souverain. Sauval a conservé le souvenir des faits qui contrarièrent d'abord les intentions royales. Il convient de lui laisser la responsabilité de son récit, car aucun autre écrivain ne fait mention des aventures qu'il rapporte.

L'historien de Paris raconte donc que le Roi, ayant été voir à la Trinité, en 1594, les tapisseries qui s'y faisaient sur les dessins de Lerambert, fut si content de cet atelier qu'il résolut de rétablir à Paris les manufactures de tapisseries « que le désordre des règnes précédents avoit abolies. » Puis il poursuit ainsi : « Pour cela, le Roi manda à Fontainebleau du Bourg avec Laurent, autre tapissier excellent; mais, comme du Bourg fut volé dans la forêt et qu'il ne put s'y rendre, le Roi choisit l'autre, qu'il établit, en 1597, dans la maison professe des jésuites, où personne ne demeuroit depuis le parricide de Jean Châtel, et avec lui du Breuil, peintre fameux, et Tremblai, fort bon sculpteur. Laurent étoit directeur de cette manufacture, à raison d'un écu par jour et 100 francs de gages, et, comme il avoit quatre apprentifs, leur pension fut taxée à dix sols tous les jours pour chacun. Quant aux compagnons qui travailloient sous lui, les uns gagnoient 25 sols, les autres 30, les autres 40. Avec le temps, du Bourg lui fut associé, et là demeurèrent jusqu'au rappel des jésuites; et, pour lors, ils furent transférés dans les galleries. »

Nos deux tapissiers seraient donc restés environ une dizaine d'années dans cette maison des jésuites, occupée aujourd'hui par le lycée Charlemagne. Sauval ne dit pas à quels travaux ils se livrèrent pendant cette période, et nous n'avons trouvé nulle part le moindre renseignement à cet égard.

Ainsi, Girard Laurent et Maurice Dubout seraient partis directement de la maison des jésuites pour la galerie du Louvre. Ce n'est donc pas eux qui auraient pu diriger l'atelier éphémère de la rue des Tournelles, dont certains historiens font mention.

On a, par le brevet qui lui fut délivré, la date précise de l'installation de Laurent dans la grande galerie. Ce brevet est du 4 janvier 1608. Il ne fait pas mention de l'ancien directeur des ateliers de la Trinité; mais, dans les lettres patentes données par le Roi, le 22 décembre 1608, au profit des maîtres des arts et métiers établis par Sa Majesté en sa galerie du Louvre, Maurice Dubout paraît à côté de Girard Laurent, avec le titre de tapissier de haute lisse. A vrai dire, le nom de notre maître tapissier se

Digitized by Google

trouve ici étrangement défiguré. Le texte transcrit sur les registres du Châtelet, ainsi que d'autres copies du temps, portent Maurice Dubois au lieu de Dubout. Toutefois, il ne saurait exister le moindre doute sur l'identité du personnage, dont le nom reparaît par la suite à différentes reprises sous sa forme véritable.

Dès 1613, Laurent cédait à son fils son titre de tapissier du Roi avec son logement. Dubout ou ses successeurs continuèrent à partager ce logement avec le fils de Laurent jusqu'en 1650, et même plus tard. L'atelier de la galerie du Louvre, sur lequel les auteurs du XVIIe siècle gardent un silence à peu près complet, ne disparaît entièrement des documents officiels que vers 1671. L'organisation de la manufacture des Gobelins lui avait probablement porté le dernier coup.

Le logement des tapissiers se trouvait dans la partie de la grande galerie la plus rapprochée des Tuileries. Il était dans le voisinage immédiat du local occupé par Pierre Dupont, l'inventeur des tapis à la façon du Levant, le fondateur de la Savonnerie. A une date postérieure, les tapissiers du Louvre reçurent un autre voisin qui devait figurer parmi les plus illustres chefs d'atelier des Gobelins. Pierre Le Fevre, artisan d'origine française, qui dirigeait depuis longtemps la manufacture de Florence, fut appelé en France par Mazarin et installé dans les galeries du Louvre avec son fils Jean, qui émigra aux Gobelins une dizaine d'années plus tard. Leur brevet de logement porte la date du 25 février 1655[1].

Tous les faits que nous venons de relater sommairement étaient connus; mais jusqu'ici personne n'avait pu fournir aucun renseignement certain sur les travaux exécutés dans l'atelier des Dubout et des Laurent pendant le demi-siècle qu'ils ont joui de

---

1. Sur les logements du Louvre voir l'article publié, en 1873, dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* (p. 1-221). On y trouvera l'analyse des brevets de logement de Laurent (p. 63), de Dupont (p. 63 et 69) et de Le Fèvre (p. 69). — Un brevet royal en date du 13 avril 1657, imprimé en 1692 dans un recueil de pièces sur l'*Établissement de l'Académie royale de peinture et de sculpture* (in-4°, J.-B. Coignard), accorde à l'Académie de peinture, en augmentation du logement de Jacques Sarrasin, où elle était installée, « l'atelier qu'occupoit ci-devant, au-dessous de ladite gallerie, deffunt Pierre du Bourg, l'un de ses Tapissiers haut-lissiers, naguères décédé. » La suite de l'acte prévoit le cas où le Roi voudrait par la suite rétablir l'atelier des galeries. On peut donc placer en l'année 1657 la date de sa suppression.

Digitized by Google

l'hospitalité du Louvre. Nous allons dans une certaine mesure combler cette lacune et donner l'indication de plusieurs œuvres exécutées dans cet atelier oublié. Nous essayerons ensuite d'aller plus loin; nous verrons s'il n'y aurait moyen de lui attribuer d'autres travaux.

L'inventaire du mobilier de la Couronne sous Louis XIV, récemment publié[1], cite deux tapisseries dont il attribue sans hésitation la paternité aux ateliers du Louvre. En pareille matière, l'affirmation des rédacteurs de l'Inventaire est digne de toute confiance. Voici donc les deux sujets attribués aux successeurs de Dubout et de Laurent. Ces articles se trouvent dans le chapitre des tapisseries de laine et soie dessorties.

« 20. Une pièce de tapisserie de laine et soie, fabrique de Paris, manufacture des galleries du Louvre, dessein de Vouet, représentant *les Filles de Pharaon qui tirent le petit Moyse de l'eau*, dans une bordure de grotesques jaunes sur un fond bleu, les armes et la devise et les chiffres du Roy dans des cartouches tenus par des anges, le tout de grisaille, de 5 aunes de cours, sur 4 aunes de hault.

« 21. Une pièce de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture des galleries du Louvre, dessein de Vouet, qui représente l'*Histoire de Jephté*, dans une bordure pareille à celle de la pièce précédente, de 5 aunes 5/6 de cours, sur 4 aunes de hault. »

Ces deux tapisseries ont échappé par bonheur à toutes les causes de destruction qui ont tant appauvri l'ancienne collection royale, conservée aujourd'hui au garde-meuble national. Nous avons donc là deux spécimens incontestables du talent des tapissiers de la grande galerie.

Nous connaissons donc désormais œuvre bien authentique de l'atelier de la grande galerie du Louvre. Un document rencontré par hasard nous en a révélé d'autres dont nous ignorons malheureusement les destinées. En la signalant à l'attention des chercheurs, nous aiderons peut-être à leur découverte. Voici cette pièce où le nom de Maurice Dubout, ou Dubourg, figure avec celui de sa veuve :

---

1. *Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV* (1663-1715), publié pour la première fois par Jules Guiffrey. Paris, J. Rouam, 1885-86, 2 vol. gr. in-8°, fig.

Digitized by Google

Furent présens hault et puissant seigneur messire Henry-Auguste de Lomenye, conseiller du Roy en ses Conseils, comte de Brienne, de Montbron, marquis de Pougy, secretaire d'Estat, et des commandemens de Sa Majesté, et haulte et puissante dame Dame Louise de Beon de Luxembourg, son espouze, de luy auctorisée à l'effect des presentes, demeurans en leur hostel sçis sur le quay Malaquest, et messire Christophle de Roquette, conseiller du Roy en ses Conseilz, maistre ordinaire en sa Chambre des comptes, demourant sur led. quay Malaquest; lesquelz volontairement recognurent et confessèrent debvoir bien et loyaument, solidairement l'un pour l'autre, chacun d'eulx seul et pour le tout, sans division ne discussion, renonçeans ausd. benefices, mesmes à la forme de fidejussion, à honnorable femme Anne Jolain, veufve de deffunt sieur Maurice Dubourg, vivant tapissier de haulte lisse ordinaire du Roy, tant en son nom que comme tutrice des enfans mineurs dud. deffunt et d'elle, demeurante aux galleries du Louvre, à ce presente et acceptante, la somme de dix mille huit cens quarante livres tournois pour reste et parfait payement du prix d'une tenture de tapisserie de haulte lisse, représentant l'*Histoire sainte*, relevée de soye, contenant quatre pièces, et d'un aultre tenture de tapisserie représentant l'*Histoire de Psyché*, rehaulsée d'or, contenant six pièces; icelles tantures de tapisserie cy devant vendues et livrées par led. deffunct Dubourg auxd. seigneur et dame comte et comtesse de Brienne, à leur contentement, et [quitte] de toutes prétentions quellesconques qu'elle pourroit avoir contre lesd. seigneur et dame, en quelque sorte et manière que ce soit, de tout le passé; et pour lesquelz seigneur et dame led. sieur de Roguette respond, s'oblige et fait son propre faict et debte de lad. somme de dix mil huit cens quarente livres solidairement, et sans garder la forme de fidejussion comme dit est sy comme (*sic*); dont ils se sont tenus contens, et ont promis et promectent solidairement comme dessus bailler et payer lad. somme de dix mil huit cens quarente livres tournois à lad. créancière esd. noms, ou au porteur, d'huy en quatre années prochaines venantes, à peine de tous despens, dommages et interests. A quoy ils ont obligé, affecté et ypotecqué tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles, présens et à venir. Et pour l'execution des presentes et deppendances, lesd. seigneur et dame et sieur de Roquette ont esleu et eslizent leur domicille irrevocable en la maison de Me Masson, procureur en Parlement, sise à Paris, rue de la Verrerye, proche Saint-Mederic, auquel lieu ilz consentent et accordent que tous exploictz et actes de justice qui y seront faictz soient de pareil effect, force et vertu, comme sy faits estoient parlant à leurs propres personnes et vrays domicilles, nonobstant changement de demeure. Promettans, obligeans solidairement comme dessus... Renonçans... Fait et passé à Paris, en l'hostel desd. seigneur

Digitized by Google

et dame comte et comtesse de Brienne, l'an mil six cens cinquante huict, le seiziesme jour d'avril avant midy, et ont signé :

De Lomenie, — Louise de Beon, — Roquete, — Anne Jolin, — Bourdin, — Huart. (Avec paraphes.)

Le contrat qu'on vient de lire renferme plusieurs indications bonnes à recueillir sur l'atelier des galeries. Nous ne nous arrêterons pas aux personnages qui figurent dans cet acte. Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, né en 1595, mort en 1666, est bien connu comme homme d'État et aussi à titre de curieux. Il est donc tout naturel de le voir commander des tapisseries de prix à un des ateliers les plus renommés de la capitale. Quant à la veuve de Maurice Dubout, Anne Jolain, il nous paraît bien difficile d'admettre qu'elle eût été la femme du tapissier qui travaillait à la Trinité dès 1584 et qui avait été appelé par Henri IV à Fontainebleau en 1594. Il faut donc supposer ou que le mari d'Anne Jolain était le fils du tapissier de la Trinité, ou que ce dernier avait prolongé sa vie jusqu'à un âge fort avancé et était mort depuis un certain temps déjà en 1658. Cette dernière hypothèse nous paraît peu compatible avec les enfants mineurs dont le père a dû mourir depuis peu et dans toute la force de l'âge. Jusqu'à preuve du contraire, on peut donc tenir comme vraisemblable que l'ancien chef de l'atelier de la Trinité abandonna en mourant son atelier des galeries du Louvre à un fils portant le même prénom que lui, et que ce fils, nommé Maurice Dubourg, ou Dubout, était mort avant 1658, laissant plusieurs enfants mineurs. Sa veuve, Anne Jolain, aurait pris, après sa mort, la direction de ses affaires.

Il résulte encore du contrat publié ci-dessus que l'atelier des galeries du Louvre, comme toutes les manufactures royales de tapisseries, avait le droit de vendre ses productions au public. Les chefs d'atelier étaient de véritables entrepreneurs payant leurs ouvriers, travaillant à leurs risques et périls, et dont le Roi était seulement le plus riche client. Ils jouissaient, il est vrai, de privilèges importants : logement gratuit, exemptions de droits, pension, entretien des apprentis; mais la prospérité de leurs affaires dépendait de leur habileté et de leur activité. Ils recevaient donc toutes les commandes qui leur étaient confiées, sauf à augmenter leur personnel en cas de besoin.

Les deux tentures vendues au comte de Brienne sont des

Digitized by Google

ouvrages d'une exécution soignée et d'un grand prix. L'une est en laine et soie; l'autre est rehaussée d'or, détail qui a bien son importance, car les deux panneaux conservés au dépôt du Mobilier national n'ont pas de fils d'or dans le tissu. Ainsi, l'atelier de Maurice Dubout était capable d'exécuter, sur commande et quand on y mettait le prix, les travaux les plus riches et les plus coûteux.

La somme de 10,840 livres tournois que les acheteurs s'engagent à payer à la veuve de Maurice Dubout ne constitue pas le prix entier des deux tentures. Un acompte a déjà été versé aux vendeurs; nous en ignorons le montant. Mais le chiffre seul que nous connaissons prouve que les tapisseries étaient d'un travail peu commun. Il est vrai que l'*Histoire de Psyché* est rehaussée d'or, circonstance qui, seule, devait singulièrement augmenter la valeur du tissu. Quoi qu'il en soit, nous avons rencontré des estimations de tapisseries à peu près de la même époque montant à un chiffre bien moins élevé.

La présence de l'*Histoire de Psyché* dans ce contrat ne pouvait manquer d'attirer notre attention et de nous rappeler qu'il existe encore, parmi les richesses du Mobilier national, deux suites de l'*Histoire de Psyché*, toutes deux en six pièces, et toutes deux rehaussées d'or. L'une d'elles est tendue dans les salons du palais de Fontainebleau; l'autre décore le premier étage du château de Pau. L'une de ces deux tentures ne serait-elle pas celle qui avait été vendue au comte de Brienne vers 1658? Quelque tentant que soit le rapprochement, il faut y renoncer. L'inventaire du mobilier de la Couronne sous Louis XIV énumère plusieurs *Histoires de Psyché* en six pièces, dont la description répond exactement aux tapisseries de Fontainebleau et de Pau; mais il ajoute que ces tentures sortaient de l'atelier des de la Planche. Or, le témoignage de cet inventaire a une valeur indiscutable, et nous ne saurions hésiter à admettre une affirmation aussi catégorique.

Il n'en reste pas moins acquis que les différents ateliers parisiens s'exerçaient simultanément pendant la première moitié du XVIIe siècle sur des modèles identiques. Car, entre les tapisseries du comte de Brienne et celles des de la Planche, identité complète : même nombre de sujets; même nature de travail rehaussé d'or. Ainsi, parmi les tapisseries du règne de Louis XIII dont l'origine reste encore indéterminée, plusieurs sont certainement l'œuvre des artisans de la grande galerie du Louvre.

Digitized by Google

Au nombre des tentures pouvant être attribuées indifféremment à l'un ou à l'autre des ateliers alors en réputation, l'*Histoire d'Artémise* mérite d'être citée en première ligne. On sait que, composée primitivement sur la demande de Catherine de Médicis, l'histoire de cette veuve qui applique tous ses soins, après la mort de son époux, à l'administration du royaume et à l'éducation de son fils, se trouva convenir parfaitement à la situation de la veuve de Henri IV, et l'*Histoire d'Artémise* fut copiée et recopiée dans les différents ateliers royaux pendant près d'un siècle. M. Lacordaire a constaté qu'il avait été mis sur le métier au moins soixante-six pièces reproduisant les différents sujets de l'*Histoire d'Artémise*. L'inventaire du mobilier de la Couronne sous Louis XIV ne mentionnait déjà plus que cinquante-neuf panneaux, aujourd'hui réduits à vingt-huit.

Les différentes séries qui nous ont été conservées, et qui portent pour la plupart la marque d'une fabrique royale de Paris, le P suivi d'une fleur de lis, semblent accuser des origines différentes. Toutes ne paraissent pas sortir du même atelier. Un examen malheureusement trop sommaire nous a permis cependant de constater entre elles des inégalités d'exécution notables. Il faudrait les étudier à loisir pour arriver à des conclusions plus certaines. Mais nous avons acquis la certitude que presque toutes les pièces existantes appartenaient au XVIIe siècle. Bien peu, s'il y en a, datent du XVIe. Elles ont donc été tissées, soit dans la première manufacture des Gobelins, soit dans l'atelier fondé par les de la Planche, soit aux galeries du Louvre. Cette origine absolument parisienne, aussi bien que la qualité de l'exécution, donne un intérêt capital aux différentes scènes de cette tenture.

On a vu plus haut que l'atelier de haute lisse des galeries avait été affecté dès 1657 aux services de l'Académie de peinture. Les derniers survivants des galeries passèrent un peu plus tard à la manufacture des Gobelins. En 1665, on trouve un tapissier nommé Henri Laurent enrôlé parmi les entrepreneurs des Gobelins. Il reçoit 2,767 livres pour ses ouvrages en 1665; 3,620 livres en 1666; 6,567 livres en 1667; 8,678 livres en 1668 et 6,767 livres en 1669[1]. En 1669, Girard Laurens prend la place d'Henri; une

1. *Comptes des bâtiments du Roi*. Paris, Impr. nationale, 1881, t. I, colonnes 53, 107, 156, 220 et 287. Nous ne tenons pas compte dans nos citations des sous et deniers.

Digitized by Google

somme de 8,388 livres lui est payée pour ses travaux[1]. Nous n'hésitons pas à voir dans ces tapissiers les descendants directs du fondateur de l'atelier de la grande galerie.

Si l'atelier des galeries cessa d'exister dès 1657, il s'écoula plusieurs années avant la liquidation définitive du matériel qu'il avait employé, ainsi que le prouve le passage suivant : « A Anne Jollin, veuve de Maurice Dubourg, tapissier, pour son paiement de quatre roulleaux à faire de la tapisserie par elle livrez en la maison des Gobelins, 120 livres[2]. » La vente de ces rouleaux implique nécessairement l'abandon définitif de la fabrication. Le chiffre de ces appareils prouve que la grande galerie possédait au moins quatre métiers montés, ce qui s'accorde d'ailleurs avec des renseignements provenant d'autres sources.

III.

L'ATELIER DE LA SAVONNERIE.

La manufacture de tapis façon de Turquie ou du Levant installée à Chaillot, dans la maison de la Savonnerie, a été généralement négligée par les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de la tapisserie. Cet oubli s'explique peut-être par la difficulté de découvrir et de reconnaître les productions de cette manufacture. Les tapis de pied qu'elle produisait étaient destinés par leur nature même à disparaître assez rapidement, et bien plus vite que les grandes décorations murales de haute ou de basse lisse.

Cependant, on est parvenu à retrouver dans ces dernières années quelques fragments authentiques de la fabrication de la Savonnerie. On connaît aussi le fameux tapis en quatre-vingt-treize pièces, destiné à la grande galerie du Louvre, dont l'exécution occupa l'atelier de Chaillot pendant la première moitié du règne de Louis XIV, et dont l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* a conservé une description détaillée pièce par pièce. Un certain nombre de morceaux de ce grand tapis existent encore au dépôt du garde-meuble national. Il nous a été dit que ces frag-

1. *Comptes des bâtiments du Roi*, col. 386.
2. *Ibid.*, col. 53.

Digitized by Google

ments avaient été rachetés à bas prix sous le premier Empire[1]. Quoi qu'il en soit, ils permettent d'apprécier les tapissiers du XVIIe siècle et donnent une idée très avantageuse du sentiment décoratif des auteurs qui ont dessiné les modèles.

Nous avons aussi, comme renseignement sur les débuts et les premières vicissitudes de la Savonnerie, un document de premier ordre. Je veux parler du factum où le fondateur de l'atelier, obligé de se défendre contre les tracasseries de son associé, raconte avec une naïveté pleine de charme et de saveur les pénibles débuts de son entreprise. La *Stromatourgie* de Pierre Dupont est en effet une sorte d'autobiographie d'une grande importance pour l'histoire de la Savonnerie. Il me sera bien permis de rappeler que nous avons publié récemment, M. Darcel et moi, une nouvelle édition de cet ouvrage rarissime en y ajoutant quantité de pièces ou d'extraits qui n'avaient jamais été imprimés.

Avec les divers éléments qu'on possède actuellement, c'est-à-dire la *Stromatourgie* pour les débuts, le règne de Henri IV et de Louis XIII, les *Comptes des bâtiments* pour la période la plus brillante du règne de Louis XIV, enfin les documents manuscrits entassés dans les cartons des Archives nationales pour le XVIIIe siècle, on peut écrire une histoire assez complète, et sans trop graves lacunes, de l'atelier de Chaillot. C'est ce qui vient d'être tenté récemment par MM. Henry Havard et Marius Vachon dans leur livre sur les *Manufactures nationales*[2], où ils présentent une histoire abrégée, mais exacte, de la manufacture de la Savonnerie depuis ses origines jusqu'à nos jours.

Il est donc inutile de raconter en détail les débuts de l'atelier des tapis façon Turquie; nous nous contenterons de grouper ici quelques renseignements inédits et d'énumérer les actes officiels que nous avons relevés dans le cours de nos recherches.

Nous avons vu, il n'y a pas longtemps, à la manufacture des Gobelins, un panneau en travail de Savonnerie, représentant le roi Louis XIII en pied, Anne d'Autriche, avec leurs deux enfants, formant un groupe couronné par la Victoire. Le grand intérêt de ce tableau de velours consiste dans la date de 1643, très

1. Un de ces anciens tapis de la galerie d'Apollon est souvent étendu, lors des grandes réceptions de l'Élysée, dans la galerie qui longe le jardin, en face du salon présidentiel.

2. Paris, G. Decaux, 1889, gr. in-8°, planches.

Digitized by Google

visible encore, malgré l'usure du tissu. Le dessin offre tous les caractères du style de Simon Vouet. Ce tapis, croyons-nous, fait aujourd'hui partie des collections exposées dans le musée des Gobelins.

Un autre spécimen de la fabrication primitive de Pierre Dupont représente le Père Éternel, vêtu d'ornements pontificaux, tiare en tête, la main levée pour bénir, les clefs dans la main gauche, se détachant sur un fond damassé à deux tons. Le jaune domine dans les ornements; le brun dans les fonds, avec des rehauts de rouge plus vif. Ce tableau est daté sur le tabouret où le Père Éternel pose les pieds : 1689. En haut, à droite, on lit la signature DV. PONT. Cette œuvre appartenait récemment encore à Mme la baronne douairière de Bully.

A part les dix-huit ou vingt tapis provenant de la grande suite destinée à la galerie du Louvre dont nous avons parlé, le mobilier national possède encore nombre de petits meubles, paravents, écrans, banquettes, tabourets, garnis en ouvrages de la Savonnerie. Nous citerons parmi les plus remarquables un paravent dont les panneaux sont décorés de perroquets et d'autres oiseaux, avec fleurs et feuillages sur fond jaune[1]. Il est placé dans un des salons du palais de l'Élysée; le garde-meuble possède encore des panneaux semblables à ceux-là.

Les galeries du palais de Compiègne sont garnies de banquettes ornées des chiffres et des insignes royaux d'un effet charmant.

Ne vaudrait-il pas mieux reprendre cette fabrication de petits meubles que d'essayer de lutter, comme on le fait aujourd'hui, avec le travail de la haute lisse?

Avant d'entamer avec son associé Lourdet l'interminable procédure qui dura près de vingt ans, Pierre Dupont s'était vu disputer par un certain Jean Fortier la découverte dont il se montre si fier dans la *Stromatourgie*. Dès 1604, Jean Fortier avait proposé à la commission consultative sur le fait du commerce général et de l'établissement des manufactures dans le royaume d'établir à Paris et dans d'autres villes « la manufac-

1. On a vu à la vente après décès de Mme d'Yvon (fin mai et juin 1892) huit ou dix panneaux de la Savonnerie, d'une composition charmante, tout à fait identiques à ceux du palais de l'Élysée et du garde-meuble national.

Digitized by Google

ture de tapis de Turquie, quereins, persiens et autres de nouvelle invention, embellis de diverses figures d'animaux et personnages jusqu'ici inconnues[1]. » Les commissaires se montrèrent favorables à ces propositions, après avoir vu les échantillons des talents de Jean Fortier, et ils furent d'avis de lui accorder les encouragements habituels en pareil cas.

Qu'advint-il par la suite? Nous l'ignorons. Mais quelques années plus tard, Fortier a disparu, et Pierre Dupont est installé dans la grande galerie du Louvre, en vertu d'un brevet du 4 janvier 1608, à côté de Girard Laurent, le tapissier de haute lisse, et des autres illustres artisans dans tous les genres.

L'établissement de la Savonnerie à Chaillot date de vingt ans plus tard. En 1627 seulement, M. de Fourcy, conseiller du Roi et surintendant de ses bâtiments et manufactures, donne son avis sur l'établissement d'une manufacture de tapisserie à la Savonnerie de Chaillot, dont la direction serait confiée à Pierre Dupont et à Simon Lourdet. Cet avis porte la date du 3 mars 1627, et, le 17 avril suivant, un arrêt du Conseil d'État confirmait l'établissement de la manufacture et approuvait le règlement proposé par M. de Fourcy[2].

En 1630, les locaux devenus insuffisants furent agrandis par la construction d'une salle ouvrant sur le Cours avec logement pour Lourdet au-dessus; le tout aux frais du Roi[3]. La manufacture comptait déjà soixante-dix apprentis, nombre qu'on voulait porter à cent. Lourdet était venu se fixer dans la manufacture et se trouvait ainsi en contact quotidien avec les ouvriers, tandis que son associé, résidant toujours dans la grande galerie du Louvre, était en quelque sorte un étranger pour les habitants de la Savonnerie. Aussi, la mésintelligence s'était bientôt mise entre les deux chefs de l'entreprise, et les hostilités avaient atteint le dernier degré de violence. Pendant dix ou quinze ans, Dupont et Lourdet épuisèrent toutes les juridictions, pour se retrouver,

---

1. Francisque Michel, *Recherches sur le commerce des étoffes de soie...*, tome II, p. 414 et suiv.

2. Toutes ces dates sont prises dans les actes originaux transcrits sur les registres de la Maison du Roi actuellement déposés aux Archives nationales dans la série O[1] (voir O[1] 1054, ancien O 10002, fol. 443 et fol. 40). L'arrêt du Conseil établissant la manufacture fut enregistré au Parlement le 9 mars 1630. (X[1a], 8651, fol. 245.)

3. Arch. nat., O[1] 1055, fol. 72.

Digitized by Google

après tant de luttes, au même point qu'au début. On a peine à se reconnaître dans cette procédure embrouillée, semée d'assignations, dits, contredits, factums, plaidoyers, jugements, arrêts, etc., etc. Pour nous, le résultat le plus clair de cette lutte acharnée est la publication de la *Stromatourgie* qui a conservé le souvenir des débuts de Pierre Dupont et de l'industrie qu'il a créée[1].

Peu après la construction des nouveaux bâtiments décidée en 1630, Dupont fut obligé de faire sa résidence à la manufacture de Chaillot. Un arrêt de la Chambre des comptes l'avait ordonné ainsi. Le Roi l'autorisa, par brevet du 23 janvier 1631[2], à quitter la grande galerie du Louvre, dont l'aîné de ses fils garderait la jouissance. Dupont avait, d'après le brevet du 23 janvier, deux fils, l'un âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans, l'autre de treize à quatorze, tous deux, dit l'acte, « instruits et parfaits èsdites manufactures. » La survivance du logement de Pierre Dupont, tant aux galeries du Louvre qu'à la Savonnerie, était en même temps assurée à ses fils.

Quelques mois plus tard, le 13 août 1631, est payée au sieur Isaac Martin de Mannois, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, la somme de cinquante mille livres pour le prix de l'immeuble acquis en 1626 pour installer la manufacture. La propriété contenait trois arpents[3].

Nous venons de voir Pierre Dupont obligé, par arrêt de la Chambre des comptes, d'établir sa résidence habituelle à la Savonnerie. Il n'avait pas facilement pris son parti de cet échec. Aussi, quelques années plus tard, revient-il à la charge, et un brevet royal du 30 septembre 1637[4], rappelant les vieux services du tapissier, l'autorise à continuer à loger dans la grande galerie et non ailleurs. Ce logement est assuré, après la mort du chef de la famille, à sa veuve et à Louis Dupont son fils, aussi bien que les exemptions, franchises et privilèges accordés à leur père.

Un brevet du 11 mai 1639[5] nous révèle un détail resté jus-

1. Les passages essentiels de ce Mémoire ont été publiés dès 1851, dans les *Archives de l'Art français* (I, 209-212), et plus tard par MM. Havard et Vachon.
2. Arch. nat., O[1] 1055, p. 82.
3. *Ibid.*, p. 74.
4. *Ibid.*, p. 96.
5. *Ibid.*, p. 109.

Digitized by Google

qu'ici ignoré. Dupont, voulant assurer à son fils une supériorité marquée dans son industrie, eut l'idée de l'envoyer en Orient étudier les procédés des artisans renommés de ce pays, comme le prouve l'acte suivant :

Brevet qui permet à Louis Dupont, tapissier, de faire le voyage de Constantinople.

11 mai 1639.

Aujourd'hui, 11me mai 1639, le Roy étant à Saint-Germain-en-Laye, voulant favoriser Louis Dupont, tapissier ordinaire de Sa Majesté, dans le désir qu'il a d'aller faire [un voyage] en Levant pour y remarquer les inventions et manufactures étrangères qui concernent son art et lui donner moyen de se rendre plus capable de la servir, Sa Majesté lui a permis et permet de faire le voyage de Constantinople avec le s^r de la Haye, conseiller en son Conseil d'État, et son ambassadeur extraordinaire près le Grand Seigneur, et l'a pour cet effet dispensé de la rigueur de ses ordonnances, en vertu du présent brevet, qu'elle a, pour assurance de sa volonté, voulu signer de sa main, etc.

Signé : Louis, et plus bas : de Loménie.

Les années suivantes, de nouveaux actes de l'autorité royale nous tiennent au courant des modifications survenues dans la direction de la Savonnerie.

Après Dupont, c'est Simon Lourdet, qui obtient, par lettres du 25 mars 1643[1], la continuation, en faveur de sa femme et de ses enfants, de l'établissement des tapisseries de Turquie, pendant une durée de dix-huit années à dater du 17 avril 1645.

Puis, une prorogation de même nature pour une période de vingt années est accordée en faveur de Dupont, par acte royal du 31 décembre 1654[2].

Ici vient se placer un incident, sans grande portée par lui-même, mais curieux en raison des aperçus qu'il ouvre sur les premières manifestations de la volonté royale au début du règne de Louis XIV. Par ce côté, par sa date aussi, et par les allusions au prochain mariage du Roi, la pièce suivante, bien que concernant seulement les tapissiers de la grande galerie du Louvre et de la Savonnerie, réunis cette fois dans un but commun, offre un

1. Arch. nat., O^1 1055, p. 115.
2. *Ibid.*, p. 189.

Digitized by Google

intérêt d'ordre général. Le Parlement a voulu faire respecter les droits de la corporation des teinturiers, méconnus par l'octroi d'un privilège à un sieur de Bar qui fournit les laines des Lourdet, des Dupont et des Laurent. Ceux-ci invoquent les circonstances, la nécessité d'achever très rapidement les ouvrages destinés au Roi et à la future reine. Ces raisons obtiennent gain de cause, et, sans trancher la question principale, l'autorité royale maintient les prérogatives octroyées aux entrepreneurs qui travaillent pour le souverain :

Arrêt du Conseil privé intervenu dans le débat entre Girard Laurent, Simon Lourdet et Pierre Dupont, tapissiers ordinaires du Roi, et la corporation des lainiers teinturiers.

27 septembre 1659.

Sur la requête presentée au Roy en son Conseil par Girard Laurent, Simon Lourdet et Pierre Dupont, tapissiers ordinaires du Roy, travaillans dans les Galleries du Louvre et dans la maison de la Savonnerye, contenant qu'estant extremement pressez de travailler et faire travailler tant aux tapisseries de Sa Majesté que de la Reyne future, ce quy requiert celerité, il auroit plu à Sa Majesté, par son ordonnance du 21 may dernier, permettre au nommé de Bar, à la recommandation des supplians, pour l'utilité de Sa Majesté, de tenir un moulin pour travailler et retordre pour lesd. supplians èsd. qualités, estuves et ustancilles servans à blanchir touttes sortes d'estoffes de soye et layne; laquelle ordonnance seroit signiffiée au corps des layniers, tainturiers et retordeurs, avec inhibitions et deffenses à touttes personnes, telles qu'elles soient, mesme au corps des lainiers, teinturiers et retordeurs, de troubler ny inquiéter led. de Bar à la jouissance dud. moulin, estuves et ustancilles; laquelle ordonnance à cette fin seroit signiffiée aud. corps, enjoint au lieutenant civil et autres officiers de la faire exécutter. Or, tout au contraire, pendant que led. de Bar travailloit à son moulin pour le soullagement des supplians, affin de rendre à Sa Majesté et à la Reyne future, en temps et lieu, les tapisseries dont ils ont besoing, led. lieutenant civil qui debvoit ordonner l'execution de lad. ordonnance, et le Parlement de Paris qui la debvoit confirmer, ont l'un et l'autre rendu une sentence et un arrest quy la destruist soubz pretexte de pretendues statues [statuts] du corps et mestier des teinturiers de toille, fil, layne et soye, comme sy leurs statues estoient preferables et avoient quelques prerogatives à l'interest de Sa Majesté et de la Reyne future; c'est-à-dire d'empescher que les supplians ne fournissent en temps et lieu

Digitized by Google

les tapisseries et choses necessaires pour leur service, ce qui leur est impossible de faire, sy l'ordre de Sa Majesté ne subsiste et que l'arrest dud. Parlement ne soit cassé. A ces causes, requéroient qu'il pleust à Sa Majesté casser, revocquer et annuller l'arrest du Parlement de Paris du 29 aoust dernier; ce faisant, ordonner que l'ordonnance de Sa Majesté sera executtée, le moullin dud. de Bar restably et autres que les supplians ediffieront conformément aud. ordre, avec deffenses aux tainturiers, soubz pretexte de leurs pretendus statuts, d'inquiéter led. de Bar et autres, à peyne de punition, attendu l'importance du fait; et outre, pour la temérité desd. teinturiers, les condamner en tous les despens, dommages et interestz soufferts par lesd. supplians et qu'ils pourroient souffrir faulte de deslivrer en temps et lieu lesd. tapisseries et autres estoffes.

Veu au Conseil du Roy ladicte requeste..... coppie de l'arrest de la Cour de Parlement donné entre les jurez et garde des marchands teinturiers en thoille, fille, layne et soye de lad. ville de Paris contre François du Boc et François Bar, m^es retordeurs, et lesd. supplians reçeus parties intervenantes, par lequel lad. Cour auroit reçeu lesd. demandeurs opposans et que sur lad. opposition les partyes auroient audiance au lendemain Saint-Martin, et cependant, conformément aux statuts, auroit fait deffenses aud. de Bar de faire travailler en sa maison de plus qu'un moulin jusqu'à ce qu'autrement par lad. Cour en eust esté ordonné, en datte du 29 aoust 1659, signiffié le 5 septembre ensuivant; ouy le rapport du s^r Le Jay, conseiller ordinaire du Roy en ses Conzeils, maître des requestes ordinaire de son Hostel, commissaire à ce deputté, et tout consideré;

Le Roy, en son Conseil, a ordonné et ordonne qu'aux fins de lad. requeste lesd. jurez et garde des marchans tainturiers et tous autres qu'il appartiendra seront assignez au Conseil au premier jour pour estre les partyes sommairement ouyes par devant led. s^r Le Jay, que Sa Majesté a commis et commet à cet effect, pour, à son rapport au Conseil, leur estre fait droit ainsy qu'il appartiendra par raison; et, ce pendant, Sa Majesté ordonne que, par provision, sans prejudice du droit des partyes au principal, sa permission et ordonnance dud. jour 21e may 1659, expediée en faveur dud. de Bar, sera executtée nonobstant led. arrest du Parlement dud. jour 29 aoust dernier, jusqu'à ce qu'autrement par Sad. Majesté en ayt esté ordonné.

SEGUIER, — LE JAY, — D'ARGOUGES.

Du 27 septembre 1659, à Paris[1].

Sous le règne de Louis XIV, la Savonnerie travaille exclusive-

1. Arch. nat., V^6 392.

Digitized by Google

ment pendant vingt ans aux quatre-vingt-treize tapis destinés à la grande galerie du Louvre[1], tous différents de composition et conçus cependant pour produire un grand effet d'ensemble. C'est un des plus magnifiques ouvrages, pour le constater en passant, qui ait jamais été exécuté dans le genre particulier à l'atelier de Chaillot. Les allégories, les trophées, les rinceaux, sont variés à l'infini par une imagination intarissable qui n'oublie jamais que toute décoration doit être appropriée à sa destination. A défaut des originaux, il nous reste les descriptions minutieuses de l'Inventaire du mobilier de la Couronne. Cependant le garde-meuble de l'État possède encore un nombre suffisant de pièces pour permettre d'apprécier le mérite de ce travail grandiose. Le récent ouvrage publié sur les manufactures nationales donne le dessin d'un de ces tapis.

Les Comptes des bâtiments du Roi sont la mine la plus riche en renseignements sur les dépenses de cette période, la plus brillante sans contredit des manufactures royales.

Voici un tableau sommaire des sommes payées aux entrepreneurs de la Savonnerie :

En 1665, payement de 18,900 livres à Simon Lourdet, pour 140 aunes de tapis. L'année précédente, par brevet du 31 mars 1664, Philippe Lourdet avait été associé à son père, Simon Lourdet, dans la direction de la Savonnerie. Les privilèges accordés antérieurement furent confirmés aux deux entrepreneurs par lettres royales du 21 novembre 1667[2].

1666 : Lourdet reçoit 21,600 liv. sur les travaux du tapis destiné à la galerie du Louvre.

1667 : Payement de 1,081 liv. au même pour deux tapis dits de Turquie.

1668 : A Lourdet, sur le tapis de la grande galerie, 15,136 liv.

1669 : Au même, pour trois tapis, un lit de repos et douze sièges, 12,257 liv.

— Au même, sur le tapis de la grande galerie, 20,500 liv.

1670 : Au même, sur les ouvrages énoncés ci-dessus, 17,000 liv.

---

1. L'Inventaire du cardinal de Mazarin, publié par le duc d'Aumale, contient (page 170) la description détaillée d'un riche tapis de la Savonnerie, long de 5 aunes 1/16 sur 3 aunes 3/4 de large, et un peu plus loin (page 212) un mobilier complet à fleurs, composé de douze fauteuils, douze chaises et un lit de repos.

2. Arch. nat., O[1] 1055, fol. 277 et 312.

Digitized by Google

En 1671, la veuve de Philippe Lourdet, Jeanne Haffrey, remplace son mari à la tête de la maison de la Savonnerie; elle reçoit sur le grand tapis de la galerie du Louvre la somme de 26,000 liv.

La même année, Louis Dupont, fils et successeur de Pierre Dupont, obtient sur le même travail un payement de 10,000 liv.

1673 : A la veuve Lourdet, pour les tapis façon du Levant, 21,066 liv.

— A Dupont, pour le même ouvrage, 5,500 liv.

1674 : A la veuve Lourdet, *idem*, 16,226 liv.

— A Dupont, *idem*, 9,256 liv.

1675 : A la veuve Lourdet, *idem*, 11,260 liv.

— A Dupont, *idem*, 5,500 liv.

1676 : A la veuve Lourdet, *idem*, 9,839 liv.

— A Dupont, *idem*, 8,812 liv.

1677 : A la veuve Lourdet, *idem*, 6,000 liv.

— A Dupont, *idem*, 3,000 liv.

1678 : A la veuve Lourdet, *idem*, 11,700 liv.

— A Dupont, *idem*, 8,500 liv.

1680 : A la veuve Lourdet, *idem*, 14,475 liv.

— A Dupont, *idem*, 9,740 liv.

1681 : A la veuve Lourdet, *idem*, 13,975 liv.

— A Dupont, *idem*, 11,425 liv.

1682 : A la veuve Lourdet, pour le tapis du Louvre, 13,200 liv.

— A Dupont, pour 112 aunes, *idem*, 18,480 liv.

1683 : A la veuve Lourdet, pour 92 aunes, 15,220 liv.

— A Dupont, pour 116 aunes, 19,180 liv.

1684 : A la veuve Lourdet, pour 28 aunes, 7,120 liv.

— A Dupont, pour 36 aunes, 6,000 liv.

1685 : A la veuve Lourdet, pour le solde des tapis destinés à la grande galerie du Louvre et livrés de 1664 à 1683, 2,594 liv.

— A elle pour un tapis, 3,960 liv.

A partir de cette date, les deux entrepreneurs de la Savonnerie ne paraissent plus que rarement sur les Comptes des bâtiments et seulement pour des travaux insignifiants : des banquettes, des dessus de formes ou de tabourets.

En résumé, le tapis de la grande galerie du Louvre, en quatre-vingt-treize pièces, dont l'exécution avait occupé pendant vingt

Digitized by Google

années les deux ateliers de la Savonnerie, avait coûté quatre cent mille livres au bas mot. Car il ne faut pas oublier que les payements manquent pour plusieurs années.

Il nous reste à signaler l'acte qui accordait, en 1687, à Bertrand-François Dupont la survivance du logement de son père. La même année, Bon Boullogne, le peintre bien connu, membre de l'Académie royale, épousait Anne Lourdet, fille de Philippe Lourdet, l'entrepreneur de la Savonnerie. Jal a publié cet acte de mariage.

Voici le texte de l'acte assurant à Bertrand-François Dupont la succession de son père. On remarquera la conclusion singulière du dispositif accordant au fils le logement en la galerie que son père occupe dans la Savonnerie.

Brevet de survivance de logement en la manufacture de la Savonnerie en faveur de Bertrand-François Dupont fils[1].

Aujourd'hui 30 décembre 1687, le Roy étant à Versailles, voulant traiter favorablement Bertrand-François Dupont, en considération de sa capacité en la manufacture des tapis de Turquie et autres ouvrages du Levant, ausquels il travaille depuis longtemps avec Louis Dupont, son père, dans la maison de la Savonnerie, Sa Majesté lui a acordé le logement en la galerie que led. Dupont, son père, occupe à présent dans lad. maison de la Savonnerie, pour en jouir après son décès aux mêmes privilèges et exemptions, et y continuer lad. manufacture, ainsi qu'a fait jusqu'à présent led. Dupont, son père, et ce tant qu'il plaira à Sa Majesté, etc.

Signé : Louis, et, plus bas : Colbert.

Les événements politiques, qui portèrent un coup si terrible à la manufacture des Gobelins et faillirent entraîner sa ruine complète, n'épargnèrent pas la maison de la Savonnerie. A partir de l'année 1693, la manufacture de Chaillot végéta péniblement jusqu'au jour où la sollicitude du duc d'Antin lui concéda, en même temps que des règlements nouveaux, datés de janvier 1712, le titre de *Manufacture royale des meubles de la Couronne, de tapis façon de Perse et du Levant.*

Quelques années plus tard, le 28 novembre 1716, Jacques de Noinville obtenait un brevet de maître tapissier de la manufacture royale de la Savonnerie, en survivance de Bertrand-François

1. Arch. nat., O[1] 1055, p. 407.

Digitized by Google

Dupont, son oncle[1]; un acte du 26 novembre lui avait accordé au même titre la survivance du logement attaché aux fonctions qui lui étaient confiées. En 1742[2], Jacques de Noinville, en raison de ses infirmités, abandonne la direction de l'atelier en faveur de Pierre-Charles Duvivier, qui travaillait depuis longtemps sous ses ordres[3]. Alors seulement, la manufacture de tapis, façon de Turquie ou du Levant, cessa d'avoir à sa tête les descendants de son fondateur. Dans un espace de près d'un siècle et demi, quatre générations de la même famille s'étaient transmis les traditions qui ont assuré aux œuvres de la Savonnerie une place d'honneur parmi les productions les plus parfaites de l'art décoratif.

IV.

L'ATELIER DU FAUBOURG SAINT-MARCEL.

1°

MARC COMANS ET FRANÇOIS DE LA PLANCHE.

Il y a peu d'années encore, on ne savait rien ou presque rien sur les tapissiers qui avaient précédé et préparé l'installation de notre grande manufacture nationale dans le quartier Saint-Marcel. Or, l'atelier des Comans et des de la Planche a exercé une influence immense sur la prospérité de l'art de la tapisserie; il présente d'abord une période d'activité dont nous allons exposer les résultats authentiques; enfin, on lui doit tous les éléments essentiels qui ont servi à constituer la manufacture des Gobelins. Tous les grands établissements du règne de Louis XIV, toutes les réformes économiques de Colbert existent en germe sous Henri IV. Nul prince peut-être n'a eu autant que le premier des Bourbons le sentiment des besoins de la France; nul ne s'est plus préoccupé de son développement industriel. Si le temps lui a manqué pour réaliser toutes ses grandes idées, il a jeté les bases de quantité

1. Arch. nat., O 1063, fol. 137.
2. Le 28 novembre. Voy. Arch. nat., O 1057, fol. 316.
3. Duvivier fils obtint la survivance de son père le 7 mars 1773 (Arch. nat., O 1061, fol. 125). La Révolution le trouva encore à la tête de la Savonnerie. Il ne quitta son poste que quand les métiers furent transportés de Chaillot aux Gobelins, en 1826.

Digitized by Google

d'institutions devenues florissantes sous ses successeurs, et qui assurèrent pendant plus d'un siècle la suprématie de la France dans toutes les branches de l'art appliqué à la décoration.

Pour nous en tenir à l'objet de cette étude, nul n'a plus contribué que Henri IV à ravir aux tapissiers flamands la réputation qu'ils avaient gardée sans partage jusqu'en 1600. Grâce à des efforts persévérants, à des sacrifices intelligents, la ville de Paris posséda dès les premières années du XVIIe siècle une manufacture des plus actives dont les productions ne tardèrent pas à éclipser celles des métiers flamands les plus renommés. On soupçonnait à peine, en ces derniers temps, l'existence de cet établissement du faubourg Saint-Marcel; on connaissait le nom de ses deux fondateurs, Marc Comans et François de la Planche; on citait quelques tentures d'Artemise ou de Diane exécutées sous leur direction; et c'était tout. Cette ignorance s'explique facilement.

Tandis que la manufacture de Colbert, placée sous la dépendance, sous le contrôle immédiat du ministre, se trouvait en réalité un établissement appartenant au Roi et ne pouvant exister que par lui, la première manufacture du faubourg Saint-Marcel resta toujours complètement indépendante. Elle s'administrait elle-même. L'intervention royale ne se traduisit que par l'octroi d'une subvention et de certains privilèges. A part cela, le souverain achetait ou commandait, comme un simple client, les tapisseries dont il voulait décorer ses palais. C'était aux entrepreneurs de pourvoir à la dépense de leurs ateliers par le débit de leurs marchandises. Ce commerce, affranchi de toute entrave, avait pris un développement considérable, comme nous allons le voir. Mais, du moment où la gestion de l'entreprise échappait complètement à l'administration royale, cette gestion ne laissait aucune trace dans les archives de l'État ou du trésor public. Où donc retrouver les archives et les comptes de cette administration privée? Il y a toutes les chances pour que les comptes aient disparu depuis longtemps. Toutefois, le hasard nous a mis sur la trace de minutes conservées dans des études de Paris et où l'histoire de la maison se trouve pour ainsi dire écrite jour par jour.

Les procurations, les contrats d'apprentissage, de mariage, les actes de liquidation contiennent de précieux détails sur la famille, la fortune, les relations et même sur les œuvres de ces tapissiers trop oubliés et qui méritent une place d'honneur à côté des entrepreneurs les plus fameux des Gobelins. C'est ainsi que l'on peut

Digitized by Google

arriver à reconstituer pièce à pièce l'histoire toute nouvelle de cet atelier du faubourg Saint-Marcel.

Nous devons à la vérité de reconnaître que nous avons été admirablement secondé, dans nos recherches, par M. le vicomte de Grouchy, qui a bien voulu mettre gracieusement à notre disposition toutes les découvertes qu'un dépouillement systématique des archives de l'ancien notaire des Comans et des de la Planche lui avait fait réunir. Nous ne saurions trop le remercier de sa précieuse collaboration. Grâce à lui, nous nous trouvons initié maintenant à quantité de particularités sur la famille, les ateliers, la fortune, le commerce des directeurs de la maison du faubourg Saint-Marcel. Nous savons, point capital, quels furent les modèles le plus souvent reproduits dans les ateliers; nous connaissons le prix des tentures en soie et laine et des tapisseries rehaussées d'or. Nous avons enfin acquis la preuve que la première manufacture des Gobelins, fondée par Henri IV, ne le cédait en rien à celle qui dut sa création à Colbert, tant sous le rapport du nombre des artisans que sous celui de la perfection du travail.

Pour procéder par ordre, il convient d'abord de rappeler sommairement les premiers efforts de Henri IV pour attirer et fixer en France les tapissiers étrangers. Avant même son avènement à la couronne, il montrait une sollicitude particulière pour cette industrie; nous avons déjà parlé plus haut d'un plan d'établissement de tapissiers dans le Béarn, rédigé vers 1585.

Quand il régna, quand la fin de la guerre civile lui laissa le loisir de songer aux arts de la paix, l'industrie textile devint l'objet de ses constantes préoccupations. On connaît tous ses efforts pour introduire et acclimater le mûrier en France, pour répandre dans le Midi l'élevage du ver à soie. Dès 1601 (12 janvier)[1], le sieur de Fourcy, intendant des Bâtiments du Roi, était nommé intendant sur le fait des tapissiers employés au service de S. M. La même année, deux autres actes rendent plus sensible encore l'intérêt que le Roi porte aux débuts de l'industrie naissante : un mandement du 11 septembre 1601 prohibe formellement l'importation des tapisseries étrangères à bocages ou à verdures[2]; enfin,

1. Cet acte a été publié dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, année 1879, p. 240, d'après l'original conservé aux Archives nationales sous la cote O[1] 1055, p. 8.

2. Arch. nat., Conseil d'État : E 36, fol. 52 v°.

Digitized by Google

dans le cours de cette même année 1601, un tapissier flamand, nommé François Verrier (ou Vessier[1]), reçoit une certaine somme, à la condition de venir s'établir en France avec d'autres ouvriers[2].

Les fondateurs de la première maison des Gobelins suivirent de près François Verrier, s'ils ne firent pas le voyage avec lui. En effet, dans une requête au Roi, signée par Raphaël de la Planche, et dont le texte sera publié ci-après, le suppliant dit formellement que son père, François de la Planche, quitta son pays et arriva en France après diverses négociations au mois d'avril 1601. Évidemment, il était accompagné de son associé Marc Comans. Que devinrent les deux Flamands pendant les premières années de leur séjour ? C'est seulement au mois de janvier 1607 que nous les trouvons installés au bourg Saint-Marcel; c'est du moins la date que portent les lettres-patentes constituant, pour ainsi dire, l'acte de naissance de la première manufacture des Gobelins[3]. Ce n'est pas ici le lieu de passer en revue les articles de ces lettres-patentes. On en trouvera l'analyse détaillée dans notre *Histoire de la tapisserie depuis le moyen âge*[4].

L'intérêt du Roi pour ses protégés se traduisit à maintes reprises, dans le cours des années 1607 et suivantes, par les preuves les plus positives. Ainsi, Henri IV enjoint à M. de Russy, son ambassadeur dans les Pays-Bas, de recommander chaleureusement les sieurs Hieronimo et Marc Comans, François de la Planche et quelques autres tapissiers qui appellent à La Haye d'un jugement rendu contre eux à Amsterdam, dans un procès qu'ils avaient à soutenir contre Jean-Henrix Coucquer[5].

Les lettres du Roi à son premier ministre, la sollicitude qu'il y montre pour ses chers tapissiers, l'insistance qu'il met à revenir sans cesse sur le payement des subsides que le parcimonieux Sully ne peut se décider à leur délivrer, sont des documents encore plus significatifs.

C'est ainsi que, le 17 mars 1607, Henri IV ordonne de faire

---

1. Un Pierre Vessier est employé aux Gobelins de 1670 à 1680. Il reçoit 520 livres de gages annuels.

2. Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. XV, p. 195.

3. Voyez l'enregistrement au Parlement, X1a 1813, fol. 553, et X1a 1966, fol. 216.

4. Mame, éditeur, 1886, in-8°, p. 294.

5. Berger de Xivrey, *Correspondance de Henri IV*, t. VII, p. 450.

Digitized by Google

payer les cent mille livres promises aux tapissiers flamands qui n'ont encore rien reçu et qui présentent des réclamations[1].

Nouvelle lettre du 29 mars sur le même objet : « Pour les tapis-« series de Saint-Marceau, vous sçavez ce que je vous en dis « l'autre jour à Paris. Je seray très aise, si vous les pouvés faire « contenter sur d'autres deniers que les ordinaires..... Mais, s'il « ne se peut autrement, vous sçavés que je leur ay promis de les « leur faire payer affin qu'ils continuent à travailler[2]. »

Ces ordres ne suffirent pas, paraît-il, et les entrepreneurs du faubourg Saint-Marcel n'obtenaient pas satisfaction. Quelques mois plus tard, le Roi est obligé de s'en expliquer plus catégoriquement avec Sully, et, le 21 juillet, il lui écrit une lettre qui mérite d'être citée en entier[3] :

Au duc de Sully. — Mon amy, j'ay eu plusieurs plainctes des s^rs de Comans et de la Planche que, depuis qu'ils sont en France et qu'ils y ont estably la manufacture des tapisseries, ils n'ont point esté secourus de moyens, tant pour les oster de perte de ce qu'ils ont desjà mis du leur, que pour leur donner moyen de subsister à l'advenir. Pour aucunement y pourveoir, j'avois estimé que les moyens du s^r l'Argentier, joincts aux leurs, pourroient les accommoder ; mais on m'a adverty que ledict l'Argentier, ayant recongneu la difficulté de leur entreprise, s'est contenté de leur bailler son argent à proffict et n'a voulu entrer en part avec eux. Maintenant, ils retombent sur mes bras et derechef me demandent des moyens pour le passé et pour l'advenir. Mon intention n'est pas de les voir ruinez, mais bien de voir faire cet establissement sans qu'ils y perdent, ny aussi qu'ils se facent trop riches à mes despens. C'est pourquoy, ayant cy devant commandé à Fourcy de s'instruire de leurs demandes, je luy escris de vous en faire rapport, et vous prie davantage de rechercher tout ce que vous pourrés de la vérité de leurs affaires..... n'oubliant aussy de considérer que ce sont estrangers que je ne veux mescontenter, ny donner subject de se plaindre de moy.

Voici d'autres témoignages encore de la sollicitude du Roi pour ces ouvriers étrangers. Un tapissier de Bruxelles, nommé Paul Froomens, avait été condamné en Flandre à la suite d'un homi-

1. Berger de Xivrey, *Correspondance de Henri IV*, t. VII, p. 131.
2. *Ibid.*, p. 155.
3. *Ibid.*, t. VI, p. 643. Berger de Xivrey donne à cette lettre le millésime de 1606 ; mais il nous paraît inadmissible qu'elle ait été écrite avant 1607. Elle fait suite aux instructions données au mois de mars.

Digitized by Google

cide; il parvint à se réfugier en France où il se mit à exercer son état. Au bout de cinq ans, l'intervention du roi de France lui fit obtenir des lettres de rémission qui portent la date de 1608[1].

Ainsi, la protection efficace de Henri IV s'exerçait même en dehors des limites de ses États. Il n'est donc pas étonnant que les artisans du Nord aient répondu en masse à son appel et qu'une nombreuse colonie de Flamands se soit empressée de s'enrôler sous la direction de Comans et de son associé[2].

Cependant, les bonnes dispositions du prince en faveur des étrangers n'avaient pu dissiper toutes les préventions. Les artisans français se trouvaient à la fois atteints dans leur amour-propre et lésés dans leurs intérêts. Ils soulevèrent mille chicanes et trouvèrent un sérieux appui dans les grands corps de l'État. Le Bureau de la ville de Paris, invoquant les droits séculaires des métiers parisiens, s'empressa de décréter que les tapissiers flamands, pendant la durée de leur privilège, — il était de quinze années, — ne pourraient vendre autre marchandise que celle qu'ils auraient fabriquée, laquelle « sera contremarquée de la fleur de liz et pre-« mière lettre de la ville où elle aura été manufacturée. »

Cette prescription a un grand intérêt historique; elle donne la preuve que toutes les tentures portant un P, suivi ou précédé d'une fleur de lis dans la lisière, sortent d'un atelier parisien de la première moitié du XVIIe siècle, et probablement soit de la première manufacture des Gobelins, soit de la maison fondée un peu plus tard avec des transfuges de cette manufacture par Raphaël de la Planche.

Un autre passage de la décision du Bureau de la Ville doit être noté; car il dit en termes catégoriques que les étrangers avaient introduit l'usage de la basse lisse, tandis que la haute lisse était exclusivement pratiquée à Paris jusqu'à l'époque de leur arrivée. « Et d'aultant, dit la délibération du Bureau de la « Ville, que la tapisserie de haulte lice qui a cy devant fleury en « ceste dicte ville, et délaissée et discontinuée depuys quelques « années, est beaucoup plus précieuse et meilleure que celle de la

1. Archives du royaume de Belgique : Chambre des comptes de Bruxelles, n° 653.

2. Il nous paraît inutile de reproduire ici les passages des historiens du temps, de la *Chronologie septennaire* de Palma Cayet, notamment, et le rapport de l'ambassadeur anglais, que nous avons cités dans l'*Histoire générale de la tapisserie* (p. 110).

Digitized by Google

« marche, dont ils usent au Païs-Bas, qui est celle que l'on veult « establir..... »

Ces mauvaises dispositions n'intimidèrent pas les protégés du souverain. Ils se mirent vaillamment à l'ouvrage, et le succès ne tarda pas à récompenser leurs efforts.

Rien n'avait été négligé d'ailleurs pour assurer à la nouvelle entreprise des modèles répondant au goût du jour.

Henry Lerambert occupa longtemps la charge de « peintre pour les tapissiers du Roi[1] ; » c'est lui qui fut chargé des dessins de la tenture de Saint-Merri, comme nous l'avons dit plus haut. On lui attribue en outre la composition de la suite d'Artémise pour laquelle il aurait été aidé par Antoine Caron. Sa mort, survenue en 1609, ayant rendu vacante la charge de peintre pour les tapisseries du Roi, un concours fut ouvert entre les artistes les plus renommés. Quatre maîtres distingués prirent part à la lutte : Guillaume Dumée, Laurent Guyot, Gabriel Honnet et Martin de Héry, fils de Claude de Héry, ancien graveur général des monnaies. Chacun dut retracer une scène du *Pastor fido*, alors dans toute sa vogue. Dumée et Guyot, ayant fait preuve de supériorité sur leurs concurrents, furent désignés pour occuper l'emploi vacant par la mort de Lerambert et se partagèrent les gages attachés à cette fonction. Le brevet qui leur conférait la mission de fournir des patrons aux tapissiers du Roi est une pièce trop importante pour ne pas être reproduite, bien qu'elle ait été déjà imprimée[2] :

Brevet pour Dumée et Guyot, peintres.

Aujourd'hui, deuxiesme janvier mil six cent dix, le Roy étant à Paris mémoratif qu'après le décès de Henry Lerambert, son peintre ordinaire, particulièrement ordonné pour travailler aux patrons des

1. « Henry Lerambert, peintre du Roy, s'appliquait particulièrement à « faire des dessins de tapisseries. Celles qui sont dans l'église Saint-Médé- « ric, où l'*Histoire de Notre-Seigneur* est représentée, sont faites d'après « ses cartons. Il fit, en 1600, des dessins de tapisseries pour l'*Histoire de* « *Coriolan* et pour celle d'*Artemise*. » Félibien, *VIIe Entretien sur les vies des peintres* (1725, in-12, t. III, p. 327).

2. Dans l'*Histoire générale de la tapisserie*, éditée par la maison Dalloz. Le format et le prix de cette publication ont eu ce résultat que peu de personnes peuvent la consulter. Les pièces que nous y avons imprimées pour la première fois se trouvent donc là comme perdues et ignorées à peu près de tous les travailleurs.

Digitized by Google

tapisseries que Sa Majesté fait faire pour son service des œuvres de haute lisse et la marche, plusieurs peintres s'étant presentez à Sad. Majesté pour être nommez en la place dudit Lerambert, elle auroit commandé au sr de Fourcy, intendant et ordonnateur de ses Bâtimens, de faire reconnoître quel desdits peintres seroit plus capable de lui faire service, et pour leur donner à chacun un dessein pour travailler en particulier pour, iceux desseins achevez par chacun desdits peintres, les faire juger par maîtres experts; à quoy satisfaisant, Guillaume Dumée, Laurent Guyot, Gabriel Honnet et... de Hery, peintres, auroient eu pour dessein chacun un sujet de l'histoire du Pasteur fidelle, qu'ils auroient fait; iceux mis en tableaux, et depuis presentez à quelques peintres et sculpteurs choisis et eleus pour en faire le jugement, ceux faits par ledit Dumée et Guyot auroient été trouvez les meilleurs et, sur iceux, considérez qu'ils étoient plus capables pour servir Sa Majesté au fait desdits patrons; de quoy ayant été fait rapport à Sadite Majesté pour bonnes considérations, a voulu et ordonné que ledit Dumée et Guyot soyent et demeurent ses peintres ordinaires, comme à cet effet elle a retenu et retient pour en jouir doresnavant aux charges qui ensuivent, à sçavoir : que les six cens livres de gages que ledit feu Lerembert avoit pour sadite charge et les trois cens livres aussi de gages dont jouit ledit Dumée pour l'entretenement des peintures des châteaux de Saint-Germain en Laye, faisant en tout neuf cens livres, seront mis en commun, et auront chacun desdits Dumée et Guyot quatre cens cinquante livres de gages par chacun an, dont ils seront doresnavant payez par les trésoriers des Bâtimens de Sa Majesté, à commencer du premier jour du présent mois, demeurans par ce moyen ceux qu'ils avoient auparavant éteints, sans toutefois que ledit Dumée soit dechargé de l'entretenement desdits châteaux de Saint-Germain en Laye, pour lesquels il sera tenu satisfaire aux mêmes charges qu'il étoit obligé lorsque Sa Majesté lui accorda lesdits trois cens livres de gages. En témoin de quoy Sadite Majesté m'a commandé leur en expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main et iceluy fait contresigner par moy, son conseiller et secretaire de ses commandemens.

Signé : Henry, et, plus bas : de Loménie[1].

Les deux artistes ne tardèrent pas à resserrer, par une alliance de famille, les liens que le talent avait créés. Le 1er juillet 1613, Guyot épousait la sœur de Dumée, nommée Jeanne, et il quittait le faubourg Saint-Marcel pour venir s'établir dans le voisinage

1. Arch. nat., O1 1053, p. 13.

Digitized by Google

de son beau-frère, rue des Jardins, au Marais[1]. Néanmoins, notre artiste ne resta pas éloigné bien longtemps du quartier où l'appelaient ses fonctions officielles. On le retrouve, en 1630, installé dans une maison de la rue Mouffetard, au carrefour Saint-Hippolyte; cet immeuble lui appartenait, et il payait de ce chef une redevance annuelle de quatre sols au chapitre de Saint-Marcel-lez-Paris[2].

En 1625, les noms de Dumée et de Guyot figurent encore sur l'état des peintres de la maison du Roi[3]. Guyot paraît seul sur l'état de 1636; de plus, ses gages, maintenus sur les rôles précédents à 450 livres, sont augmentés de 150 livres; Dumée était donc mort à cette date, et, par suite, le traitement du peintre des tapisseries du Roi était ramené au chiffre qu'il atteignait du temps de Lerambert.

Guyot et Dumée avaient pris leur fonction au sérieux. Félibien, dans ses *Entretiens sur la peinture*, attribue au premier la suite de Gombaut et Macée, refaite sur d'anciens originaux, des scènes tirées du roman de l'Astrée et des sujets de l'histoire de Constantin. Il ajoute que Jean Cotelle peignait sous sa direction et l'avait aidé dans ses travaux[4].

L'inventaire des tapisseries de Louis XIV attribue aux deux beaux-frères, sans distinction, une tenture de vingt-six pièces, dont les sujets étaient tirés du *Pastor fido*. D'après le même inventaire, une suite des *Rois de France*, dont il ne nous reste aucun fragment, non plus que du *Pastor fido*, serait de Guyot seul. Enfin l'*Histoire de Coriolan*, attribuée par notre Inventaire à Lerambert, serait, selon certains auteurs, de la composition de Guyot. Nous verrons reparaître tous ces sujets dans l'inventaire dressé après le décès de François de la Planche.

Guyot et Dumée ne furent pas les seuls peintres chargés, sous

---

1. *Dictionnaire critique* de Jal, article Guyot.
2. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1882, t. IX, p. 82-84.
3. *Ibid.*, 1872, t. I, p. 20 et 28.
4. « Guyot, natif de Paris, travailloit aussi dans le même tems pour les « tapissiers qui étoient aux Gobelins. Vous aurez peut-être vu des ouvrages « de cette manufacture où sont représentez *Gombault et Macée;* d'autres « dont les sujets sont pris du roman d'*Astrée* et de l'*Histoire de Constan-« tin.* Les desseins de ces ouvrages étoient de Guyot, sous lequel peignoit « alors Jean Cotelle que vous avez connu et qui est mort il n'y a pas long-« temps. » — Félibien, *VIIe Entretien*, t. III, p. 327.

Digitized by Google

le règne de Louis XIII, de l'exécution de cartons pour les tapisseries du Roi. Félibien, dans ses *Entretiens*, fournit à cet égard de précieuses indications qu'il convient de rappeler sommairement. A Toussaint Dubreuil il attribue les modèles d'une *Histoire de Diane*, dont les huit panneaux existent encore au garde-meuble de l'État en assez bon état de conservation. Les collections de Vienne en possèdent une répétition.

Le père de Martin Fréminet, « peintre assez médiocre, « dit Félibien, peignoit aussi des cartons pour travailler de tapis- « serie[1]. »

Mais l'artiste qui laissa la trace la plus durable de son passage dans l'atelier des tapissiers flamands, et qui sut imprimer plus que tout autre la marque d'un goût personnel aux travaux de cette époque, est Simon Vouet, ce chef incontesté de l'école française sous Louis XIII. Appelé à Paris en 1627[2], aussi bien pour donner des patrons de tapisseries que pour exécuter les peintures des maisons royales, Vouet vient s'établir dans la capitale, et là, continue l'historien des artistes français, « comme il faisoit faire « des patrons de tapisserie de toutes sortes de façons, il employoit « encore plusieurs peintres à travailler sous ses desseins aux pay- « sages, aux animaux et aux ornements. Entre ceux-là, ajoute « Félibien, je puis vous nommer Juste d'Egmont et van Drisse, « Flamands, Scalberge, Pastel, Belin, van Boucle, Bellange, « Cotelle[3]. » Enfin, le même auteur cite encore Mouellon ou Moilon, Michel Corneille, Georges Lallemand, de Nancy, Lubin Baugin et le lorrain Person, qui auraient travaillé pour les tapissiers sous la conduite de Vouet[4].

Dans cette énumération, nous n'aurions garde d'oublier le Poussin[5], qui donna les modèles d'une suite des *Sacrements*

1. *VII*e *Entretien*, t. III, p. 313.

2. « Le Roi ayant résolu de se servir de lui, tant pour les peintures « nécessaires à faire dans ses maisons royales que pour la conduite des « patrons de tapisserie auxquels S. M. vouloit que l'on travaillât, M. de « Béthune, alors ambassadeur à Rome, eut ordre, au commencement de « l'année 1627, de le faire partir pour venir en France, ce qu'il fit... » — Félibien, t. III, p. 394.

3. Félibien, *VII*e *Entretien*, t. III, p. 400, et *IX*e *Entretien*, t. IV, p. 213.

4. Félibien, t. IV, p. 215, 403 et 417.

5. « Le Poussin se mit aussitôt à faire des desseins pour des tapisseries « que M. de la Planche, trésorier des Bâtiments, lui proposa de la part de « M. de Noyers. » — Félibien, t. IV, p. 33.

Digitized by Google

mentionnée sur l'ancien inventaire du Mobilier de la Couronne, et ceux de l'*Histoire de Moïse* qui existe encore. En mars 1641, d'après Félibien, dès son arrivée à Paris, il se mit, sur les sollicitations de M. de la Planche, le directeur de la manufacture du faubourg Saint-Germain, à faire des dessins pour une suite de tapisseries destinées à M. Sublet de Noyers, surintendant des Bâtiments, le protecteur déclaré des manufactures royales.

On sait qu'Eustache Le Sueur peignit un des sujets de l'histoire de saint Gervais et de saint Protais pour l'église de ce nom. C'est la scène qui représente les deux martyrs conduits au temple pour sacrifier aux idoles. Elle fut livrée, d'après Félibien, en 1651[1]. Il avait aussi donné les dessins du tableau de la Flagellation, exécuté par son beau-frère, nommé Goussé ou Goussey. Sébastien Bourdon et Philippe de Champaigne avaient également concouru à la peinture de cette suite célèbre, non moins remarquable par la merveilleuse exécution des bordures que par le style des compositions[2]. Nous avons eu récemment l'occasion d'admirer ces bordures chez leur possesseur actuel, M. de Camondo. Rarement nous en avons rencontré d'aussi belles.

Il ne faut pas oublier les quatorze sujets de la Vie de la Vierge composés par Philippe de Champaigne, et dont les tapisseries, données par le chanoine Michel Le Masle, ornèrent le chœur de l'église métropolitaine de Paris jusqu'au XVIIIe siècle. Malheureusement, on ignore ce qu'elles sont devenues pendant la période révolutionnaire.

Claude Vignon, le fécond artiste, travailla aussi pour les tapissiers de son temps. On lui doit notamment des sujets tirés de l'Ariane de Desmarets[3].

En résumé, on peut affirmer que tous les peintres de la première moitié du XVIIe siècle, toute l'école de Vouet mit son talent au service des tapissiers et contribua ainsi, dans une large mesure, à assurer la supériorité des ateliers français sur toutes les entreprises rivales.

Après avoir présenté la liste des peintres occupés par les manufactures royales, il convient de dresser celle des tapissiers.

---

1. Félibien, t. IV, p. 200.

2. Bourdon avait peint la *Décollation de saint Protais*, Champaigne l'*Apparition des deux saints à saint Ambroise, évêque de Milan*, l'*Invention des reliques*, leur *Translation*. (Voy. Félibien, t. IV, p. 325.)

3. Voy. notre *Histoire de la tapisserie*, p. 314.

Digitized by Google

Nous avons laissé Marc de Comans et François de la Planche installés dans une maison du faubourg Saint-Marcel en vertu des lettres-patentes du mois de janvier 1607, avec un privilège de quinze années. Les actes relevés par M. de Grouchy chez le notaire de nos deux entrepreneurs vont révéler mainte particularité curieuse sur leur origine et sur leur famille.

Tout d'abord, une déclaration de la mère de François de la Planche, faite par-devant notaires, en l'hôtel des Gobelins, le 10 janvier 1622, donne la date exacte de la naissance de son fils : François de la Planche, fils d'Élisabeth de Pickro, la déposante, et de feu Louis van Planken, en français de la Planche, dit Marot, était né le 10 mars 1573, à Audenarde, et avait été baptisé en l'église de cette ville. Élisabeth de Pickro déclarait en outre se souvenir parfaitement de la date du mariage de son fils, qui aurait épousé Marie-Catherine Hennechart dans l'église de la ville d'Ath, le 14 novembre 1594.

Voici un état civil déjà bien complet; ce n'est pas tout encore. Dans presque tous les actes authentiques, avec le titre de directeur de la fabrique de tapisseries du Roi en France, François de la Planche n'omet jamais celui de gentilhomme flamand. Ailleurs, il se dit écuyer, seigneur de Fontruisseau et du Croissant.

Le directeur de la manufacture de tapisseries mourut au commencement de l'année 1627; la date précise n'a pas été retrouvée; mais au mois de juin 1627, Catherine Hennecart, sa veuve, demeurant en l'hôtel des Canayes, donataire d'une partie des biens de son mari, donnait procuration à un certain Robert Sadricq pour rendre foi et hommage de la seigneurie du Croissant à Mme de Mortemart. La date de la mort de François de la Planche peut donc être fixée entre les mois d'avril et juin 1627. On verra plus loin que l'inventaire des marchandises et métiers de la manufacture porte la date du mois d'août.

Le défunt laissait deux fils, Louis et Raphaël, et quatre filles mineures, Marie, Françoise, Élisabeth et Jeanne. Une seule était mariée : Élisabeth avait épousé Robert Gillot, écuyer, sieur des Périers, capitaine exempt des gardes du corps du Roi.

Passons maintenant à Marc de Comans et à sa famille. Il prend souvent dans les contrats les titres d'écuyer et de seigneur des Armines. Son frère Jérôme, probablement plus âgé que lui, est qualifié, en mai 1615, conseiller et maître d'hôtel du Roi. Dans un acte de règlement de comptes avec de la Planche, en date du

Digitized by Google

17 novembre 1621, Marc de Comans se dit né à Anvers, en Brabant, mais sans indiquer la date. Nous ignorons également la date de son union avec la sœur de François de la Planche, mariage qui entraîna l'association des deux beaux-frères, tant pour la fabrication des tapisseries que pour quantité d'autres entreprises qui vinrent s'ajouter successivement à leur industrie principale.

Ainsi, de l'inventaire des papiers dressé après la mort de François de la Planche, il résulte notamment que les deux Flamands avaient contracté, dès le 23 février 1613, une association pour l'établissement d'une fabrique de tapisseries à Tours. Nous reviendrons sur cette entreprise déjà signalée, et sur laquelle nos documents jettent un nouveau jour.

Le 29 octobre 1616, nouvelle association des deux beaux-frères pour l'établissement d'une fabrique de savon à Paris. Le contrat fut annulé peu après; le projet ne paraît pas avoir reçu de commencement d'exécution.

Autre société pour l'importation des blés en France. Cette entreprise, remontant à une date antérieure à 1610, donna lieu à de nombreuses transactions dont nous n'avons pas à nous occuper ici, mais sur lesquelles les minutiers du notaire conservent de volumineux dossiers. Il semble que cette opération purement commerciale n'ait pas produit de brillants résultats.

Enfin, Marc de Comans et François de la Planche signèrent encore, avec un gentilhomme flamand et Louis Metezeau, architecte du Roi, un acte d'association, en date du 26 janvier 1625, pour le desséchement des marais du côté de la Rochelle.

A voir la quantité de spéculations, aussi variées que nombreuses, dans lesquelles se lancent les chefs de la manufacture de tapisseries, il est à supposer que leur industrie principale ne donnait pas des résultats fort satisfaisants, et c'est probablement pour faire face aux dépenses énormes de l'atelier Saint-Marcel que furent tentées successivement toutes ces aventures commerciales.

En même temps, les deux associés avaient conservé des relations d'intérêt avec leur patrie d'origine, et ils sont constamment obligés de se faire représenter en Flandre dans des affaires litigieuses. C'est une procuration donnée par François de la Planche (mars 1607), en son nom et en celui de son beau-frère, à Jacques Stallin[1],

1. Nous ne saurions garantir l'exactitude de ces noms flamands, souvent

Digitized by Google

marchand, demeurant à Gand, pour plaider contre Gilles de Carly, facteur de tapisseries d'Anvers, à qui les demandeurs réclamaient quantité de velours de soie leur appartenant.

Autre procuration donnée, en octobre 1613, à Catherine Hennecart par son mari, pour régler la succession de Marie Desmal, sa mère.

Nouvelle procuration donnée collectivement, cette fois, par les deux associés, en octobre 1621, pour poursuivre de Jacques van Hasselt, héritier de feu Mathieu Bartholini, en son vivant résidant en la cour du Roi pour le grand-duc de Florence, le payement d'une somme de 300 livres.

Puis, c'est un bourgeois d'Audenarde, Josse Richer, qui est chargé, par François de la Planche, de rendre foi et hommage aux seigneur et dame d'Ogny, pour les fiefs qu'il possède en leur mouvance (septembre 1624).

D'autres pièces ont gardé le souvenir des installations successives de nos deux tapissiers flamands. Ils louent, le 29 septembre 1609, de Pierre de Beringhen, premier valet de chambre du Roi, deux maisons sises proche le quai Saint-Bernard, moyennant la somme de 1,200 livres par an. Peu après (janvier 1611), Marc de Comans convient du prix de 45 livres par an, avec un jardinier nommé Jean Bouret, pour l'entretien, arrosage et fumage de son jardin.

Les deux associés prennent à bail, en septembre 1616, une nouvelle maison sise au faubourg Saint-Marcel et appartenant à Michel Marchand, apothicaire et épicier, moyennant un loyer annuel de 120 livres.

Nous ne nous arrêterons pas aux nombreux règlements de compte entre les associés, conservés par actes authentiques. Ces pièces n'ont plus aucun intérêt aujourd'hui; mais il en est d'autres qui jettent une demi-lumière sur les résultats des entreprises commerciales tentées par nos tapissiers. Il convient d'en dire quelques mots.

Un contrat de mai 1615 établit le compte des pertes subies à cause des négoces et fournitures de blé à Malte, par une association composée des deux Comans, de F. de la Planche, de Jérôme

---

estropiés, comme nous avons pu le constater, par le clerc qui a dressé les actes.

Digitized by Google

van Ufle, du s^r de Villebouzin et autres. Comans se reconnaît débiteur de 9,693 livres.

En mai 1626, déclaration relative, cette fois, au desséchement des marais : Henri de Fourcy, conseiller d'État, surintendant et ordonnateur des Bâtiments du Roi, reconnaît qu'une acquisition de 400 arpents de prés et marais, sis à Meuron en Saintonge, appartenant à Nicolas de Harlay, chevalier des ordres du Roy, est faite au nom de Marc de Comans et de François de la Planche.

Comment l'activité de nos deux associés pouvait-elle pourvoir à la surveillance de ces entreprises multiples, quand la direction de leurs ateliers de tapisseries eût suffi à remplir toute leur vie? C'était courir, comme on dit vulgairement, trop de lièvres à la fois, et le succès ne répondit pas à leurs espérances. Mais, il importe maintenant d'insister sur celle de ces entreprises qui fait l'objet de cette étude et de constater les résultats obtenus à la manufacture du faubourg Saint-Marcel après vint-cinq années d'exercice.

François de la Planche étant mort, comme on l'a vu, vers le mois de mai ou juin 1627 et laissant un certain nombre d'enfants mineurs, on dressa l'inventaire des tapisseries terminées ou en cours et des marchandises existant dans la manufacture. Ce document volumineux nous a conservé les indications les plus précises sur les travaux des tapissiers depuis leur arrivée à Paris jusqu'à la mort de l'un des associés. Il était difficile de le publier intégralement vu son étendue; mais l'analyse suivante n'a laissé de côté aucun détail essentiel.

Août 1627.

L'inventaire est fait à la requête de Catherine Hennecart, veuve de François de la Planche, s^r de Fonruisseau et du Croissant, gentilhomme flamand et entrepreneur de la manufacture des tapisseries, façon de Flandres, établie pour le Roi en France, tutrice de Marie, Françoise, Élisabeth et Jeanne de la Planche, mineures, et aussi à la requête de Louis, fils aîné, et de Raphaël de la Planche, écuyer, fils puîné, et de Robert Gillot, écuyer, s^r des Périers, capitaine exempt des gardes du corps du Roi, ayant épousé Élisabeth de la Planche.

Argenterie et mobilier de l'hôtel des Cannayes :

Un bassin à laver les mains, une aiguière, trois flambeaux, deux salières, deux tasses, deux vinaigriers, une douzaine de cuillers, une douzaine de fourchettes, estimés le tout 660 liv.

Deux tableaux à l'huile, l'un sur bois, l'autre sur toile, estimés 100 liv.

Digitized by Google

Quatre tapis de Turquie de diverses longueurs et ung de tapisserie à gros point, estimés 100 liv.

Un carosse sur quatre roues, couvert de cuir, avec six coussins et rideaux de serge, 200 liv.

En la teinturerie :

Sept chaudières et quatre chaudrons.

900 livres de gaudet servant à la teinture.

402 livres de laine blanche, prisée le cent 175 liv.

51 livres de laine appelée chaîne, prisée la livre 35 sous.

569 livres de laine de diverses couleurs, etc., etc.

143 livres de soie en écheveau de plusieurs couleurs, etc., etc., prisée en moyenne 16 liv. 6 sols.

[Le détail des laines et des soies n'occupe pas moins de six pages.]

Item, vingt marcs d'or de Millan fillé, prisé le marc 30 livres, et revenant le tout à 600 liv.

Au magazin, dans l'hôtel des Canayes, s'est trouvé :

Neuf pièces de tapisserie rehaussées d'or, d'argent et de soie, dont les bordures sont à fond d'or, représentant l'*Histoire de Constantin le Grand*, de 4 aunes un quart de hauteur sur 42 aunes et demie de cours; c'est-à-dire : le bastiment de Constantinople, l'alliance de Constantin, le baptême de Constantin, le trophée de Constantin, sainte Hélène, la bataille du Pont-de-Mollet, l'entrée de Constantin dans Rome, etc.; estimées 48,765 liv.

Item, douze pièces d'autres tapisseries dont les figures sont rehaussées d'or et d'argent et la bordure d'icelles sur fond de laine cramoisy rouge brun, ayant quatre aulnes de haut, mesure de Paris, et 55 aulnes 1/2 de cours au total : la 1re est le bastiment de Constantinople; la 2e, le baptême de Constantin; la 3e, la Providence divine; la 4e représente une alliance de Constantin; la 5e, la bataille du Pont-de-Mollet; la 6e, Constantin lève les yeux au ciel; la 7e est l'entrée de Constantin dans Rome; la 8e, le trespas de Constantin; la 9e, sainte Hélène; la 10e, où Constantin est en bataille; la 11e, le trophée de Constantin; la 12e est la bannière apportée à Constantin; estimé le tout 46,480 liv. t.

Item, une pièce de tapisserie rehaussée d'or et d'argent, étant l'*Histoire de Constantin* que Sa Majesté donne à M. le Légat; lad. pièce de tapisserie estimée 3,346 liv. 17 s. 6 d.

Item, vingt et une pièces de tapisseries, qui sont l'*Histoire de la reine Arthémise*, rehaussées d'or et d'argent, de 4 aunes de hauteur : la première représentant comme l'on porte des trophées; la 2e, des enfants à cheval; la 3e, des présents que l'on porte sur une quaisse; la 4e, comment l'on porte des bassins; la 5e, Arthémise, l'espée au costé; la 6e, une offrande; la 7e, comment l'on présente l'espée au roi Arthémise; la 8e, comment Arthémise est au conseil; la 9e, des esten-

Digitized by Google

darts et trophées; la 10e, deux figures de bronze; la 11e, le maistre d'hôtel; la 12e, partie de la prisée des joyaulx; la 13e, l'autre partie; la 14e, partie de la pièce de la fontaine; la 15e et la 16e, partie de la pièce du lieutenant; la 17e, des trompettes à pied; la 18e, partie de la pièce des lieutenants; la 19e, partie de la pièce du picqueur; la 20e, partie de la pièce de la bataille; la 21e, partie des trompettes à cheval; ensemble 58 aunes et demie de cours, prisée 165 liv. l'aune de Paris; le tout estimé 38,610 liv.

Item, une tanture de tapisseries de l'*Histoire du roi François*, contenant huit pièces rehaussées de soie, de 3 aunes 1/2 de haut sur 27 de long; estimée 4,410 liv.

Item, une tanture de tapisseries rehaussée de soie, représentant l'*Histoire du Pastor fido* en huit pièces, de 3 aunes 1/2 de haut sur 25 de cours, estimée 3,150 liv.

Item, une autre tanture de tapisseries rehaussée de soye, représentant l'*Histoire de Diane*, contenant six pièces, de 3 aunes 1/2 de haut : la 1re, Diane seule avec ses lévriers; la 2e, Diane avec Apollo sur un rocher; la 3e, l'offrande de Latone; la 4e, la chasse de Diane; la 5e, l'accouchement de Latone; la 6e, l'assemblée des Dieux; prisée 4,192 liv. 10 s. (contenant le tout 69 aunes 3/4 en carré).

Item, l'*Histoire du Pastor fido*, contenant huit pièces rehaussées de soye avec un peu d'or, de 3 aunes et 1/3 de haut (90 aunes en carré), prisée 5,940 liv.

Item, une tanture représentant l'*Histoire de France* en neuf pièces rehaussées de soye, de 3 aunes 1/2 de haut; en bas, dans les coins, sont des Turcz; en haut, dans les angles, sont des croix blanches : la 1re est la bataille de Marignan; la 2e, saint Louis assiège le fort de la Goulette; la 3e est la bataille de Pampelune donnée par Charlemagne; la 4e, le roi Clovis tenant de sa main le roi Alaric; la 5e, saint Denis portant sa tête; la 6e, le sacre de Clovis; la 7e, comment les Millanois viennent au devant du roi François; la 8e, saint Louis devant la ville de Thunis; la 9e, Charlemagne tuant de sa main un porte-enseigne; le tout estimé 8,925 liv. (ensemble 34 aunes de cours — 119 aunes en carré).

Item, une tanture de tapisserie représentant l'*Histoire de France*, ayant pareille quantité de neuf pièces, avec des bordures différentes qui ont des boucliers aux quatre coins, prisée 8,926 liv.

Item, une tanture de tapisserie de cinq pièces, de l'*Histoire de France*, dont la bordure a des Turcz aux coins d'en bas et des boucliers aux coins d'en haut, rehaussée de soye et représentant : la 1re, saint Louis assiégeant Tunis; la 2e, Charlemagne tuant de sa main un porte-enseigne turc; la 3e, saint Louis assiégeant le fort de la Goulette; la 4e, les Milanois apportant les clefs de leur ville au roi

Digitized by Google

François; la 5e, le roi Clovis tue le roi Alaric : 4,757 liv. 16 s. 3 d. (18 aunes 2/4 de cours).

Item, une autre contenant l'*Histoire d'Arthémise* en huit pièces relevées de soye, bordures composées de frises, de 30 aunes 1/4 de cours et 3 aunes 1/2 de haut; en tout 105 aunes 3/4 et demi en carré : la 1re est comment on porte des bassins; la 2e, le maître d'hostel; la 3e, comment on porte des présents; la 4e, le Roi apprend à monter à cheval; la 5e, les cappitaines; la 6e, les trompettes à pied; la 7e, le colosse de Rhodes; la 8e, les trompettes à cheval; le tout prisé 6,996 liv. 15 s.

Item, huit pièces de l'*Histoire d'Arthémise*, relevées de soie, de 3 aunes et demie de haut : la 1re, comment on porte des présents; la 2e, la reine Arthémise distribuant des joyaulx; la 3e, comme le roi Arthémise apprend à monter à cheval; la 4e, des trompettes à cheval; la 5e, Arthémise qui deffend un château; la 6e, l'offrande faite au Temple; la 7e, la Philosophie; la 8e, comment le Roi apprend les mathématiques. Toutes ces tapisseries, ayant les bordures composées des armes du Roi de France avec des bandes blanches autour d'elles, sont prisées 7,845 liv.; elles ont 37 aunes quart 1/2 de cours; soit en carré 130 aunes 3/4.

Item, huit pièces de l'*Histoire d'Arthémise* relevées de soie, de 3 aunes et demie de haut : la 1re est la Philosophie; la 2e, les capitaines; la 3e, la fontaine; la 4e, les joyaulx; la 5e, comment on présente l'espée au roi Arthémise; la 6e, le Roi apprend à tirer des armes; la 7e, comment on porte des vases; la 8e, comment on porte des présents. Toutes ces pièces ont des bordures composées de bouquets de fleurs, et quatre têtes de béliers aux quatre coins. Prisées 6,772 liv. 10 s.

Item, une pièce de l'*Histoire d'Arthémise* faisant le commencement de lad. histoire, de 3 aunes 1/2 de haut, rehaussée de soye, représentant des capitaines et soldats; dont la bordure est de fleurs avec des têtes de bélier aux quatre coins : 660 liv.

Item, l'*Histoire de Diane* en quatre pièces dessorties, rehaussées de soye, de 3 aunes et demie de haut : la 1re est l'assemblée de Diane; la 2e, Diane et Apollon sur un rocher; la 3e, Diane seule avec ses lévriers; la 4e, les paysans changés en grenouilles. Prisées 3,780 liv.; avec bordures de différentes façons.

Item, une tenture de l'*Histoire de Combault et Macée*, en sept pièces relevées de soie, dont les bordures ont des chiens aux quatre coins, 2,457 liv. Haut. 3 aunes; 68 aunes de cours.

Item, quatre tentures de menues *Verdures et paysages*, contenant chacune huit pièces, dont les bordures sont composées de bouquets de fleurs, et en chaque coin une tête, une autre tenture de grotesques, et les deux autres tentures de bouquets de fleurs, de 3 aunes de haut, 75 aunes de cours; 36 liv. l'aune : 10,800 liv.

Digitized by Google

Item, huit pièces de *Verdures et paysages* dessorties, rehaussées de soye : 2,592 liv.

Item, six pièces *idem :* 2,160 liv.; de 3 aunes de haut, prisées 36 liv. l'aune.

Item, trois pièces *idem :* 574 liv. Hauteur 2 aunes 3/4.

Item, quatre pièces de l'*Histoire du Pastor fido* rehaussées de soye : 1,296 liv.

Item, une tapisserie de la *Chasse du roi François*, 297 liv. Aux armes du comte de Vernier.

Item, cinq tentures de tapisseries de Flandres, contenant chaque tenture huit pièces, de 3 aunes de haut, prisées : l'une, représentant *Andromède*, 900 liv.; l'*Histoire de saint Paul*, 600 liv.; l'*Histoire de Gédéon*, 500 liv.; *Holoferne*, 300 liv., et *Gédéon*, 500 liv.

Item, sept pièces à fleurs de lys, 524 liv. Haut. 2 aunes 1/2, demi-quart de haut de leurdite manufacture.

Item, trois autres pièces de tapisseries de fleurs de lys, manufacture de Flandre : 258 liv., de 3 aunes de haut.

Item, trois pièces de tapisseries de fleurs de lys, manufacture de Paris : 169 liv. 10 s.

Item, cinq pièces de même *Verdure*, rehaussées de soye : 1,800 liv.

Item, une autre tanture pareille, en sept pièces : 2,700 liv.

Ensuit six tantures de tapisserie qui sont aux mains du s^r Raphael de la Planche, fils du défunt.

1° Une tanture de huit pièces, *Histoire du Pastor fido*, rehaussée de soye : 6,105 liv., de 3 aunes 1/2 de haut, 20 aunes de cours.

2° Une tanture de huit pièces, *Histoire d'Arthémise*, rehaussée de soye : 6,200 liv.; 3 aunes 1/2 sur 29 aunes.

3° Une tanture de sept pièces, *Histoire d'Arthémise*, rehaussée de soye : 6,273 liv. 15 s.; 3 aunes 1/2 sur 29.

4° Une tanture de huit pièces, *Histoire de Théagène et Cariclée*, rehaussée de soye : 3,000 liv.; de 3 aunes de haut, 20 aunes de cours.

5° Une tanture de huit pièces, *Pastor fido*, rehaussée de soye : 4,500 liv., de 3 aunes sur 25.

6° Une tanture de huit pièces, menue *Verdure*, rehaussée de soye : 2,700 liv.; de 3 aunes sur 25.

Ensuit les tapisseries commencées estant sur le mestier et trouvées en bouticques estant en l'hôtel des Canayes.

En la boutique d'or :

Onze pièces de l'*Histoire d'Arthémise*, à 55 liv. l'aune : la 1re est la procession des enfants au mauzolée, 4 aunes de haut, 7 de large, terminée, rehaussée de soie, or et argent : 1,636 liv.; la 2e, comment le roy Artémise apprend à monter à cheval, 3 aunes de haut sur 7 de large : 1,155 liv.; la 3e, la Philosophie, 5 a. 1/2 de haut : 2,117 liv. 10 s.;

Digitized by Google

la 4e, le colosse de Rhodes, 6 a. 1/4 de haut : 2,416 liv.; la 5e, les trompettes à pied : 770 liv.; la 6e, les capitaines à cheval : 962 liv.; la 7e, le Roi apprend l'arithmétique : 443 liv.; la 8e, les lieutenants tenant conseil : 2,502 liv.; la 9e, la reine Arthémise distribue des récompenses aux chefs de ses armées : 1,828 liv. 15 s.; la 10e, des trompettes à cheval : 673 liv. 10 s.; la unzième et dernière est de fleurs de lys rehaussées de soye, avec les armes du Roy pendantes au milieu : 89 liv. 13 s. 9 d.

Dans la bouticque neuve s'est trouvé ce qui s'ensuit :

Item, trois pièces de l'*Histoire de France*, rehaussées de soie, d'or et d'argent : 1° le baptême de Clovis : 806 liv. 5 s.; 2° le siège de Pampelune par Charlemagne : 521 liv.; 3° la bataille du roi François contre les Suisses : 900 liv.

Item, sept pièces de l'*Histoire d'Arthémise :* la 1re, les lieutenants d'Arthémise tenant conseil : 742 liv. 10 s.; la 2e, des capitaines à cheval : 429 liv.; la 3e, le Roy qui apprend l'arithmétique : 727 liv.; la 4e, le maître d'hôtel : 380 liv.; la 5e, deux statues de bronze : 660 liv.; la 6e, le colosse de Rhodes : 462 liv.; la 7e, des figures portant des estendards : 396 liv.

Toutes ces pièces sont en tapisserie de Flandres, rehaussées de trois soies.

Item, trois pièces fesant le commencement d'une tenture du *Pastor fido*, rehaussées de soie : la 1re, comment il baise le chien : 402 liv. 10 s.; la 2e, Amarille qui donne à Cleine Nuissette : 96 liv.; la 3e, le père de Silvio et d'Amarille : 204 liv. 15 s.

Item, deux pièces de l'*Histoire du Pastor fido*, rehaussées de soie : la 1re, le sacrifice d'Amynthe : 60 liv.; la 2e, Silvio qui baise son chien : 30 liv.

Ensuite s'est trouvé dans la boutique de Pierre Besnard, dans l'hôtel des Canayes :

Une pièce de tapisserie de l'*Histoire du Pastor fido :* 42 liv.

Une pièce *idem :* 111 liv.

Une pièce *idem :* 131 liv.

Une pièce *Verdure* avec soie : 30 liv.

Une pièce *Pastor fido :* 276 liv.

Une pièce terminée *idem :* 369 liv.

Une autre de lad. histoire, prisée 27 liv.

Une autre *idem :* 157 liv. 10 s.

Une autre *idem :* 482 liv. 10 s.

Ensuit ce qui s'est trouvé dans la bouticque de Jean de la Croix, maître tapissier, étant au bout de la rue Gobelin, proche l'hôtel des Canayes :

Item, cinq pièces de même *Verdure*, rehaussées de soye, estimées 900 liv.

Digitized by Google

Item, trois pièces de l'*Histoire du Pastor fido* : 330 liv.

Item, deux pièces *idem* : 535 liv.

Ensuit ce qui s'est trouvé dans la boutique d'Adrian de Welde, maître tapissier flamand, sise en la rue Gobelin, proche l'hôtel des Canayes :

Une tapisserie de *Verdure*, prisée 15 liv., et une autre, 218 liv. 5 s.

Ensuite s'est trouvé dans la bouticque de Robert Alleaume, en la rue Gobelin :

Trois pièces de l'*Histoire du Pastor fido* : 249 liv.; deux pièces de *Verdure* : 141 liv. 10 s.; une *idem* : 180 liv.; une *idem* : 41 liv.

En la bouticque de Josse de la Hoecque, rue des Gobelins :

Une pièce de *Verdure* : 41 liv., et une du *Pastor fido* : 322 liv.

En la bouticque de Claude de la Pierre, maître tapissier, grande rue Mouffetard, contre ledit hôtel des Canayes :

Une pièce de *Verdure* : 60 liv.; une pièce de l'*Histoire du Pasteur fidèle* : 34 liv.

En la bouticque de Paul Frooesme, tapissier, proche et contre la porte Saint-Bernard :

Une pièce de *Verdure* : 99 liv. 10 s.

En la bouticque de haulte lyce de l'hôtel des Canayes, au-dessus de lad. bouticque d'or :

Une pièce de tapisserie de haute lice, rehaussée de soie : 63 liv.

Ensuit les desseins peints à destrempe sur papier, trouvés en l'hôtel des Canayes :

1° Douze pièces de l'*Histoire de Constantin*, garnies de leur bordure en papier : 500 liv.

2° Huit pièces de l'*Histoire de Diane*, *idem* : 60 liv.

3° Neuf pièces de l'*Histoire de France*, *idem* : 400 liv.

4° Vingt-quatre pièces de l'*Histoire de la reine Arthémise*, *idem* : 300 liv.

5° Huit pièces du *Pastor fido*, *idem* : 100 liv.

6° Huit pièces de l'*Histoire de Combault et Massée*, *idem* : 75 liv.

7° Vingt pièces de menues *Verdures* sur papier, *idem* : 200 liv.

8° Huit pièces de l'*Histoire de Théagène et Cariclée*, *idem* : 200 liv.

9° Douze petits dessins peints en huille sur des planches de bois, de la main de Pierre-Paul Rubens, représentant l'*Histoire de Constantin* : 1,200 liv.

Deux grands écussons de France, sur papier, tenus par des anges sous un pavillon royal, avec bordures : 30 liv.

Ensuit les mestiers et ustancilles trouvés dans les bouticques :

En la bouticque sous la conduite de Jean Tayer, maître tapissier, s'est trouvé 13 métiers parfaits avec les travaillans et ustencilles,

Digitized by Google

savoir : 8 métiers dans la boutique d'en bas; 4, dont un garni, au-dessus de la chambre dud. maître tapissier, et les autres dans une galerie à côté, prisés en tout 312 liv. (à 24 liv. pièce).

En la bouticque encommencée pour travailler en tapisserie de haulte lice : un métier parfait de haulte lice, estimé 24 liv.

En la bouticque de Lucas van den Dalle, appelée la bâtisse neuve : 15 métiers, 920 liv., et 9 métiers, 180 liv.

En la bouticque de P. Bernard : un métier, 130 liv.

En la bouticque de Jehan de la Croix : 10 métiers, 150 liv.

En la bouticque d'Adrian de Welde : 2 métiers, 30 liv.

En la bouticque de Robert Alleaume : 6 métiers, 90 liv.

En la bouticque de Joseph de la Hoecque, maître tapissier : 2 métiers, 30 liv.

En la bouticque de Claude de la Pierre : 2 métiers, 30 liv.

En la bouticque de Paul Frooesme : 2 métiers, 30 liv.

En l'hôtel s'est trouvé 10 métiers imparfaits et démontés et prisés 80 liv.

Toutes lesdites tapisseries, marchandises, laine, soye et or, les métiers, etc., et dessins, étans de la société entre le défunt de la Planche et le sieur de Commans, ont été estimés par Morlot, sergent priseur, par Jean Teys (signe Thys) et Pierre Brunard, maître tapissier à Paris, par Jean Coulon, brasseur, par Étienne le Jeune, teinturier, en la présence de Marc de Commans, associé dudit feu sieur de la Planche, qui a déclaré ne connaître d'autres biens de ladite société, sauf un diamant étant entre les mains du sieur de Ronval, fils aîné du sieur de Commans, lequel diamant a été représenté aujourd'hui et estimé par Morlot, sergent priseur, et Pâris Turquet, marchand orfèvre, 1,000 livres tournois. Et des dettes de la société il sera donné état à la veuve.

Ensuit l'inventaire des papiers trouvés en l'hôtel des Canayes :

1° La veuve a déclaré qu'il y a un fief au lieu de Wurenne, juridiction d'Audenarde, appelé le fief de Fonds-Rousseaux [*alias* Fontruisseau], appartenant au défunt du chef de son père, et dont il sera fait un inventaire particulier.

2° Déclare la veuve qu'il y a un fief entre Courtray et Audenarde, appelé le bois au Bourglambosse, appartenant au défunt de ses propres.

3° Déclare la veuve qu'il étoit dû au défunt six-vingt livres en trois parties sur les États de Flandre, dont la constitution a été faite par les notaires de Bruxelles.

4° Un contrat passé devant de Blois, notaire à Ath, pays de Hainault, qui est le contrat de mariage du défunt François de la Planche et de Catherine Hennecart, par lequel et en prévision dudit mariage, en date du 16 octobre 1595, il fut promis par ses auteurs au sieur

Digitized by Google

de la Planche 6,000 livres monnoye de Haynault, et Catherine Hennechart possédoit 457 liv. 13 s. monnoie de Flandre. (Le contrat de mariage a été insinué au Châtelet de Paris le 3 mai 1628. — Acte de tutelle du 2 mai 1628[1].)

Autres papiers mentionnés dans l'inventaire :

Une feuille de papier écrit jusqu'à la 3e page, portant que ces articles ont été signés par Jérôme Comans, Marc Comans, François van den Planken, le 20 janvier 1601, qui font association pour la fabrique de tapisserie.

Item, une copie non signée de certain contrat passé devant Francquillon et Hautdesens, notaires au Châtelet de Paris, le 26 janvier 1625, par lequel il appert que Hunfroy Gradelay, gentilhomme brabançon et maître des digues en France, avoit associé avec luy au desséchement des marais de France Marc et Jérôme de Commans frères, François van der Planken, aussi gentilhomme brabançon naturalisé françois, et Louis Methezeau, architecque du Roy.

Item, une copie en papier, signée par collation : Saulnier et son confrère, notaires à Paris, le 20 juillet 1621, d'un contrat passé devant Robert Rousseau, notaire au Châtelet d'Orléans, daté des premiers jours de 1607, qui est contrat entre Jeanne de Saulx, dame de Mortemart et de la principauté de Tonnay-Charente, tant de son chef que comme représentant de Gaspard de Rochechouart, seigneur de Mortemart, de René de Rochechouart, d'Élisabeth de Rochechouart, épouse de Pierre de Laval, chevalier, capitaine de cinquante hommes d'armes, et de ..... de Rochechouart, veuve de Philippe de Vaullivre, chevalier, marquis de Rufferé (?), et François de Boys, huissier de la chambre du Roi, porteur de procuration de Jérôme de Commans et de François de la Planche, gentilhomme flamand naturalisé françois, et de Louis Metezeau, architecte des bâtiments du Roi, leur associé pour le desséchement des marais, par lequel acte la dame de Mortemart leur cède tous ses droits dans les marais désignés audit contrat.

Item, un brevet par contrat, passé devant Simon, notaire royal en Xaintonge, le 20 septembre 1614, qui est transaction entre la dame de Mortemart et Jérôme Vanufle, gentilhomme brabançon, tant pour lui que pour mess. de Comans et de la Planche, ses associés pour le desséchement des marais.

Item, une feuille de papier, datée du 3 janvier 1610, par laquelle Martin de Commans, François de la Planche et Bradelet s'associent pour le desséchement des marais.

---

1. Nous avons vainement cherché le contrat de mariage de François de la Planche dans les registres des insinuations du Châtelet conservés aux Archives nationales. L'acte de tutelle de 1628 est également demeuré introuvable.

Digitized by Google

Item, un acte sous seing privé des associés au desséchement des marais de France, par lequel les sieurs de Commans et de la Planche se désistent de l'exploitation des marais. (7 mars 1615.)

Item, une feuille de papier écrite des quatre côtés, qui est le partage général fait entre les associés des terres gagnées sur les marais. (4 septembre 1618.)

Item, un contrat passé devant Nourry, notaire à Paris, le 26 mai 1626, par lequel Henri de Fourcy, conseiller du Roy en ses Conseils, surintendant des bâtiments de S. M., se désiste d'une vente de marais.

Item, un acte de foy et hommage rendu par Louis de la Planche, seigneur de Fontruisseau, pour son père, à Mme de Mortemart pour le fief du Croissant.

Item, un papier signé Claude Sinette, le 17 mars 1619, lequel est reconnoissance du précédent.

Item, un contrat par brevet, passé devant Charles Neveu, notaire à Paris, le 30 août 1608, qui est le contrat de société entre les sieurs de Commans, de la Planche, Jérôme, Jacques et Marc Vanufle, pour dessécher des marais dans la mer de Hollande.

Item, un compte de blé acheté à Malte par les associés.

Item, un compromis entre Jean Truson, sieur de Villebousin, Marc de Commans et François de la Planche, pour leurs affaires de blé.

Item, compte de l'armement d'un vaisseau appelé le *Saint-Pierre*, avec sa galiotte, commandé par Jacques Vanufle.

Item, un traité en papier, par lequel Jean Gaboury, Jacques Cotard et Alexandre Matheron, maîtres tapissiers à Paris, le 23 février 1613, s'associent avec mess. de Comans et de la Planche pour l'établissement d'une manufacture de tapisseries à Tours. (Traité passé devant Demas et Chapellain.)

Item, un traité passé entre Isaac-Martin de Maurois, François de la Planche, Marc de Commans, d'une part; et Charles Letellier, savonnier, d'autre part, pour l'établissement d'une fabrique de savon à Paris, le 29 octobre 1616. (Traité annulé par un autre acte.)

Item, vente faite par Martin de Maunoy, chargé d'affaires de Bernard Quintin, demeurant à Morlaix, aux sieurs de la Planche et de Commans, de trois mil tonneaux de blé.

Item, livres en papier et journaux de la brasserie établie en l'hôtel des Canayes.

Item, un inventaire en papier des pièces de tapisseries de la suite de l'histoire d'Artémise en or et argent, de Dianne, relevées en soie, et de Percée commune, ensemble l'aulnage fait d'icelles fait ès mains du sieur Moinier, garde général des meubles du Roy, dont il s'est chargé pour les garder pour le service du Roy.

Item, une coppie en papier de la prisée et estimation desd. tapis-

Digitized by Google

series, montant à 36,907 liv. 2 s. 6 den.; sur laquelle somme Comans et de la Planche ont reçu 35,561 liv. 17 s. 3 den.; partant, reste dû par S. M. la somme de 1,345 liv. 5 s. 3 den. (3 mai 1621.)

Item, les livres du s. Louis de la Planche, père dud. s. François de la Planche.

Livres de demoiselle Élizabeth de Pichié, femme dud. Louis de la Planche.

Livres de Philippe de Maecht, maître de la bouticque d'or.

Livres de Jean de la Pierre, maître tapissier de la bouticque de la Tournelle.

Livres des affaires de Calais et Amiens.

Papiers concernant le deffunt de la Planche, de la maison d'Amiens appartenant à lad. société, etc.

Item, un gros livre couvert en parchemin, qui est compte courant de l'achat de soyes, grains et autres choses, de la main de Grandon, commis de mess. de la Planche et de Comans, qui restent lui devoir 1,800 liv.

Item, le contrat d'établissement d'une manufacture de tapisseries à Calais et Amiens. (1614, 1615 et 1616.)

Item, le contrat entre le s^r de Morillon et mess. de la Planche et de Commans, pour l'achat d'une maison au faubourg Saint-Marcel.

Item, cinq pièces attachées ensemble, dont il y a quatre en parchemin : la 1re est l'édit de l'établissement de la manufacture de tapisseries, façon de Flandres, en France, fait et donné en l'année 1607, au mois de janvier, signé : Henri, plus bas : de Loménie, enregistré en la Cour de Parlement, en la Cour des comptes et en l'Élection de Paris, scellé du grand sceau de cire verte; la 2e, articles accordés par le Roi en son Conseil aux sieurs de la Planche et de Commans pour la continuation de la manufacture, fait au Conseil d'Estat de Sa Majesté tenu à Paris le 18 avril 1625, signé : Bardeau, enregistré au Parlement et à la Chambre des comptes; la 3e, mandement de Sa Majesté aux Cours souveraines de faire enregistrer, lire et publier lesdits articles, registré le 18 avril 1625 au Parlement et à la Chambre des comptes; la 4e, arrêt de la Cour ordonnant l'enregistrement (5 février 1626); la 5e, requeste à messieurs de la Cour pour l'enregistrement.

Sédulle en papier, signée d'Holland, par laquelle appert que le soussigné confesse devoir aux sieurs Commans et de la Planche 7,500 liv. que le seigneur comte de Holland a promis faire payer par M. Langeac, par promesse du 29 mai 1626, à prendre sur les deniers du mariage de la reine d'Angleterre.

Item, les articles en parchemin accordés par le Roi aux sieurs de Commans et de la Planche pour l'établissement de la manufacture de tapisseries. Fait au Conseil à Paris, le 12 septembre 1613.

Digitized by Google

Item, arrêt en parchemin du Conseil d'Estat, portant cassation du contrat précédent, le 27 août 1616.

Item, un brevet en papier, par lequel Adrien Sochxs, banquier à Paris, prête à mess. de Commans 33,330 liv. pour l'établissement de la manufacture.

L'inventaire est clos le 1er septembre 1628.

Signatures : Catherine HANNEKART, — Louis DE LA PLANCHE, — DES PERRIERS, — DE LA PLANCHE, — DE COMMANS.

Inutile d'insister sur l'importance de ce document pour l'histoire de l'ancien atelier des Gobelins durant la première période de son existence, c'est-à-dire de 1601 à 1628. Mais il convient de faire ressortir les détails curieux qu'il nous a conservés sur certaines suites célèbres de tapisseries.

Les histoires d'Artémise, de Diane, de Gombaut et Macée sont bien connues par les exemplaires complets ou les échantillons encore existants. La tenture du Pastor Fido a eu une grande réputation, à cause du concours établi après la mort de Lerambert pour choisir un peintre en titre des cartons de tapisseries. On sait que les sujets des modèles fournis par les concurrents devaient être tirés du roman italien. On a également entendu parler de la suite de Théagène et de Chariclée, bien qu'on ne connaisse pas aujourd'hui un seul panneau provenant de cette tenture. Quant aux sujets tirés de l'Histoire de France, nous ne nous souvenons pas les avoir vus cités par aucun auteur, non plus que l'histoire du roi François. Il est seulement fort regrettable que notre inventaire ne donne pas l'énumération des sujets de cette dernière suite.

Nous n'avons pas à nous arrêter aux tapisseries des Flandres, dont les sujets seuls offrent quelque intérêt, non plus qu'aux nombreuses pièces de verdures et paysages. On voit par les prix d'estimation que le magasin de la première manufacture des Gobelins renfermait des tentures pour tous les goûts et toutes les bourses, depuis les somptueuses tapisseries à soie et or, comme la grande Histoire d'Artémise en vingt-une pièces, estimée trente-huit mille livres, et les Histoires de Constantin, exécutées d'après les modèles de Rubens possédés par nos tapissiers, en douze ou neuf pièces, et estimées quarante-six ou quarante-huit mille livres, jusqu'aux modestes suites d'origine flamande valant à peine cin-

Digitized by Google

quante ou cent livres le panneau. La grande majorité des tentures terminées est naturellement en laine et soie. Elles valent en moyenne de huit cents à mille livres la pièce; elles descendent même parfois bien au-dessous de ces prix. Elles coûteraient certainement dix ou vingt fois cette somme si on les faisait exécuter dans un des premiers ateliers d'Aubusson.

En résumé, le magasin contenait les tentures suivantes :

Deux suites ou vingt-deux pièces de Constantin, représentant une valeur de 98,500 liv.

Six tentures ou soixante-deux panneaux de l'Histoire d'Artémise, estimés 73,000 liv.

Neuf pièces de l'Histoire du roi François pour 4,700 liv.

Cinq tentures ou trente-six sujets du *Pastor fido* évalués 20,300 liv.

Deux Histoires de Diane, de six et de quatre pièces, 8,000 liv.

Trois suites de l'Histoire de France, deux en neuf sujets, et une en cinq seulement, 22,500 liv.

Cinquante panneaux de verdures, paysages et fleurs de lis, divisés en neuf tentures et portés à l'inventaire pour la somme totale de 21,500 liv.

Enfin l'Histoire de Gombaut et Macée, en sept panneaux, et celle de Théagène et Chariclée, comprenant huit sujets, estimées ensemble 5,500 liv.

Si on ajoute le prix des tapisseries flamandes, soit 2,800 liv., et les soixante verdures formant neuf tentures, montant à la somme de 21,000 liv., on arrive à un total de 270,000 livres environ pour 274 tapisseries, dont 43 rehaussées d'or.

Il faut ajouter à ce chiffre 57 tapisseries sur le métier et à moitié terminées. C'est donc plus de trois cents pièces exécutées en vingt-cinq années, ce qui donne une moyenne de douze tapisseries de fabrication annuelle.

Il est fâcheux que le brave tabellion chargé d'énumérer les cartons n'ait pas connu les auteurs des dessins; il se contente de signaler douze esquisses de Rubens pour l'Histoire de Constantin, à 100 livres pièce. Comme à côté de ces esquisses figurent les modèles de tapisserie avec leurs bordures, il est probable que des artistes attachés à la maison avaient copié en grandes dimensions les peintures du maître d'Anvers, procédé usité dans tous les ateliers du temps.

Digitized by Google

L'inventaire fournit encore des détails précis sur les sujets des diverses suites célèbres, comme le Constantin, l'Artémise, la Diane et l'Histoire de France.

Il n'est pas inutile de donner ici la liste méthodique des diverses pièces de chacune de ces tentures existant encore en partie dans les magasins du mobilier national.

Les douze panneaux de Constantin esquissés par Rubens représentaient : 1° le Baptême de Constantin, 2° une Alliance de Constantin, 3° l'Armée de Constantin en bataille, 4° la Providence divine, 5° la Bataille de Ponte-Molle, 6° l'Apparition du Labarum, 7° l'Entrée dans Rome, 8° Trophée de Constantin, 9° Bannière apportée à Constantin, 10° le Bâtiment de Constantinople, 11° la Mort de l'Empereur, 12° Sainte Hélène.

Pour la tenture d'Artémise, nous garderons l'ordre du catalogue en complétant les listes les unes par les autres : 1° Porteurs de trophées, 2° Enfants à cheval, 3° Porteurs de présents, 4° Porteurs de bassins, 5° Artémise, l'épée au côté, 6° les Offrandes, 7° l'Épée présentée à Artémise, 8° Séance du conseil, 9° Étendarts et trophées, 10° Deux figures de bronze, 11° le Maître d'hôtel, 12° Partie de la prisée des joyaux, 13° Autre partie de la pièce précédente, 14° la Fontaine, 15° et 16° le Lieutenant, 17° Trompettes à pied, 18° le Lieutenant, 19° le Piqueur, 20° la Bataille, 21° Trompettes à cheval.

Voici les sujets de la grande suite rehaussée d'or. On n'y voit pas figurer certaines scènes dont nous possédons encore des exemplaires, telles que la Philosophie, le Roi apprenant les Mathématiques et le Roi apprenant à tirer les armes. La série complète comptait donc au moins vingt-quatre panneaux, davantage peut-être; mais il était rare qu'une seule tenture les possédât tous. On choisissait dans le nombre, suivant le goût du client ou suivant la destination, un certain nombre de sujets, une tenture très complète se composant ordinairement de huit pièces, de douze au plus. On connaît encore très imparfaitement l'histoire de cette tenture célèbre; elle mériterait une monographie détaillée pour laquelle nous amassons depuis longtemps de nombreux matériaux que nous nous proposons de mettre prochainement en œuvre.

Le dépôt du mobilier national renferme encore une tenture de Diane en huit panneaux, dont la collection impériale de Vienne possède une répétition d'origine parisienne. Les deux suites mentionnées dans l'inventaire n'indiquent que sept sujets différents,

Digitized by Google

dont trois sont répétés deux fois; c'est : 1° l'Assemblée des Dieux, 2° les Noces de Latone, 3° l'Accouchement de Latone, 4° les Paysans changés en grenouilles, 5° Diane seule avec ses lévriers, 6° la Chasse de Diane, 7° Diane et Apollon sur un rocher. La huitième pièce représenterait la Mort des enfants de Niobé; elle existe dans la suite du garde-meuble; mais peut-être est-ce le sujet décrit plus haut inexactement sous le n° 7.

Il n'est pas moins curieux de connaître les neuf scènes de l'Histoire de France choisies par les tapissiers pour être traduites en tapisserie. Elles appartiennent aux époques les plus diverses : 1° Saint Denis portant sa tête, 2° Clovis tuant Alaric, 3° le Sacre de Clovis, 4° Bataille de Pampelune sous Charlemagne, 5° Charlemagne tuant un porte-enseigne, 6° Saint Louis devant Tunis, 7° Saint Louis assiégeant la Goulette, 8° la Bataille de Marignan, 9° les Milanais allant au-devant de François Ier. Saint Denis, Clovis, Charlemagne, saint Louis, François Ier représentent donc ici les saints ou les héros de l'épopée nationale. On ne saurait trop déplorer que cette suite ne nous soit pas parvenue. Peut-être les renseignements fournis par notre inventaire aideront-ils à en faire découvrir quelque morceau. Malheureusement, l'auteur de ces compositions est demeuré inconnu; l'inventaire n'en parle pas, non plus au reste que des artistes à qui on doit les panneaux d'Artémise, de Diane et du *Pastor fido*.

Quoique les renseignements fournis sur les scènes du *Pastor fido* représentées en tapisserie soient bien vagues, il convient de ne pas les négliger, car nous n'avons jamais rencontré ailleurs le moindre détail sur cette suite célèbre. Parmi les tentures commencées sont mentionnées les scènes suivantes appartenant à deux tentures différentes : 1° le Père de Silvio et d'Amarille, 2° le Sacrifice d'Aminthe, 3° Silvio qui baise son chien, 4° Amarille donnant Nuissette à Cleine. Il resterait ainsi quatre sujets à déterminer.

L'énumération des tapisseries commencées nous apprend le nom d'un certain nombre des principaux artisans de cette première manufacture des Gobelins. Ils s'appellent Adrien van den Welde, Robert Alleaume, Claude de la Pierre, Paul Frooesme, Jean Tayer, Lucas van den Dalle, Jehan de la Croix, Joseph de la Hoecque, ou de la Haugue; les noms flamands sont confondus, on le voit, avec les vocables aux allures françaises, à moins que les tapissiers n'aient suivi l'exemple des de la Planche en traduisant

Digitized by Google

leurs noms de famille en français. Nous aurons tout à l'heure à revenir sur les tapissiers du faubourg Saint-Marcel, à l'occasion des contrats d'apprentissage qui nous ont conservé un très grand nombre de noms de tapissiers.

Passons rapidement sur la nomenclature des outils et des métiers. Ces derniers sont estimés en moyenne 15 livres chacun. On en compte plus de soixante; la plupart sont destinés au travail de la basse lisse. Un métier de haute lisse constitue une exception; son prix est porté à 24 livres.

L'énumération des papiers doit fixer notre attention, car elle contient les indications les plus précises sur la biographie des fondateurs de l'atelier du faubourg Saint-Marcel. Nous n'avons conservé, sous une forme abrégée, que les articles ayant rapport à l'industrie ou aux événements principaux de la vie de François de la Planche, car les règlements de comptes, les quittances et autres pièces de même sorte n'ont plus guère d'intérêt aujourd'hui.

C'est d'abord les déclarations de la veuve concernant les fiefs de Fond-Rousseaux ou Fontruisseau, près d'Audenarde, et de Bois-au-Bourglambosse, entre Audenarde et Courtrai, fiefs appartenant au défunt par héritage ou de ses propres.

Le contrat de mariage, en date du 16 octobre 1695, passé pardevant Me de Blois, notaire à Ath, avec les clauses principales portant constitution de dot tant à l'époux qu'à la demoiselle Hennecart.

Nous avons ensuite la date de la signature de l'acte d'association pour la fabrique des tapisseries. Il est du 20 janvier 1601.

Autres actes d'association pour le desséchement des marais de Hollande avec un sieur van Ufle, conclus le 30 août 1608, puis pour le desséchement des marais de France. Ce dernier est du 3 janvier 1610. Les associés renoncent à leur entreprise par acte du 7 mars 1615 et font le partage des terres gagnées sur les eaux le 4 septembre 1618.

Malgré cette apparente liquidation des affaires de desséchement, les deux Flamands forment une nouvelle société pour le même objet, le 26 janvier 1625, avec Humfroy Gradelay, gentilhomme brabançon, maître des digues en France, et Louis Métezeau, architecte du Roi.

Il y a d'autres pièces encore sur ces opérations de desséchement, relatives notamment aux marais de Tonnay-Charente, appartenant

Digitized by Google

à Jeanne de Saulx, dame de Mortemart et de Tonnay-Charente. Le fief du Croissant, dont François de la Planche prit le titre, relevait de ces propriétés de Tonnay-Charente, ainsi que le constate l'hommage rendu, le 17 mars 1619, à la dame de Mortemart par Louis de la Planche.

Nous n'insisterons pas sur les traités, compromis et autres actes concernant les affaires de blé, la fabrique de savon et la brasserie de l'hôtel de Canayes; mais nous nous arrêterons un moment aux tentatives faites pour répandre dans les provinces l'industrie flamande.

La ville de Tours avait possédé au XVIe siècle des métiers de haute lisse; mais tous les efforts pour soutenir et perpétuer cette industrie avaient échoué[1]. Nos deux Flamands se chargent de la faire revivre. A cet effet, ils s'associent, le 23 février 1613, avec Jean Gaboury et Jacques Cottart, maîtres tapissiers à Paris. Nous avons publié, il y a quelques années[2], les lettres patentes accordées aux associés, dès le mois de février 1613, pour l'établissement de la manufacture de Tours, en accompagnant ce texte de quelques détails précis sur l'existence de l'atelier qui eut un moment d'éclat, mais ne put résister aux désastres de la minorité de Louis XIV. Dès 1650, il n'est plus question de lui. L'historien des artistes tourangeaux a établi que l'atelier, fondé en 1613, après une période de prospérité pendant laquelle il avait compté une quarantaine de tapissiers, ne recevant pas les subsides promis, avait peu à peu décliné. L'association formée en 1613 pour une période de quinze années arrivait à expiration en 1628. La mort récente de François de la Planche rendait sa prorogation ou son renouvellement à peu près impossible. Aussi, le 24 février 1628, les comptes de la Société étaient arrêtés entre Marc de Comans et Catherine Hennecart, veuve de la Planche, d'une part, et Alexandre Matheron, marchand tapissier à Tours, se présentant au nom de Jean Gaboury et de Jacques Cottart, d'autre part. La liquidation se soldait par un reliquat de 5,811 livres 12 sous 6 deniers, dû par Comans et la veuve de la Planche. L'opération commerciale était mauvaise; aussi, à partir de cette époque, la

1. Voyez : Dr Giraudet, *les Artistes tourangeaux*, notes et documents inédits. Tours, 1885, in-8° (surtout aux mots *De la Planche* et *Matheron*).
2. *Bulletin du Comité d'archéologie*, 1884, p. 102-114.

Digitized by Google

fabrique de Tours, dont on peut lire les vicissitudes dans le livre du docteur Giraudet, ne fit plus que végéter, malgré les encouragements de la reine mère et du cardinal de Richelieu.

Il en est de même des ateliers de Calais et d'Amiens, sur lesquels on ne possède presque aucun renseignement. Leur création remonterait à l'année 1614. Il appartient aux travailleurs provinciaux de nous édifier sur les travaux de ces deux fabriques de tapisseries, si toutefois le projet formé par de Comans et de la Planche reçut son exécution.

Un autre atelier provincial, dont il n'est pas question dans notre inventaire, tire cependant son origine de la maison des Gobelins. C'est la manufacture de tapisseries établie d'abord à Cadillac sous la protection du duc d'Épernon, puis transportée à Bordeaux, où elle végéta jusque vers 1650, par ce Claude de la Pierre qui dirigeait un des ateliers du faubourg Saint-Marcel. L'atelier de Cadillac a produit une tenture fort curieuse commandée par le duc d'Épernon; c'est l'Histoire du roi Henri III, en vingt et quelques sujets, dont il existe encore plusieurs panneaux à Cluny et dans une collection particulière. M. Braquehaye, de Bordeaux, a réuni et publié, en ces dernières années, une série de documents sur le tapissier Claude de la Pierre[1].

Inutile de nous arrêter aux livres de comptes de la manufacture, aux lettres patentes et édits accordés par le Roi aux associés, et aux pièces constatant les dettes actives ou passives de l'association. Ce sont là des détails connus et n'offrant aujourd'hui qu'un intérêt médiocre.

L'impression d'ensemble qui se dégage de l'analyse de cette pièce est surtout l'activité dévorante déployée par les deux beaux-frères pour arriver à la fortune par les moyens les plus divers, et l'insuccès de la plupart de leurs entreprises. L'abondante fabrication de la manufacture de tapisseries dans un espace de vingt-cinq années n'est pas moins remarquable, surtout si on songe que ses directeurs étaient loin de posséder toutes les ressources que Colbert mettra plus tard à la disposition de Le Brun. Les

1. Comptes-rendus des réunions des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements à l'École des Beaux-Arts, sessions de 1886 et de 1892. Dans l'article de 1886, M. Braquehaye donne le traité passé entre Claude de la Pierre et le duc d'Épernon pour l'exécution des tapisseries de l'Histoire du roi Henri III.

Digitized by Google

résultats qu'ils obtinrent font donc grand honneur à leur énergie et à leur habileté. Marc de Comans et François de la Planche méritent ainsi d'être considérés comme les premiers et véritables fondateurs de notre célèbre manufacture nationale.

Il nous reste à dresser la liste sommaire des artisans venus des Flandres avec eux. Nous connaissons un certain nombre de ces collaborateurs par l'inventaire même que nous venons d'analyser. D'autres sont nommés dans les nombreux actes d'apprentissage conservés dans l'étude à laquelle nous devons les renseignements qui précèdent, actes relevés avec soin par M. le vicomte de Grouchy. Voici d'abord les mentions de mariages contractés par les tapissiers flamands du faubourg Saint-Marcel :

1615, avril : Catherine van Praeteghem, fille d'Arnoul van Praeteghem, tapissier flamand, demeurant au logis des Gobelins, épouse Louis Le Prospre, aussi tapissier flamand.

1620, 20 février : Contrat de mariage passé entre Élisabeth de la Planche, fille de François de la Planche, seigneur de Fontruisseau et du Croissant, associé de Comans, demeurant en la maison des Canayes, et de Catherine Hennecart, et Robert Gillot, sieur des Perriers, capitaine exempt et homme d'armes du Roi. La dot de la mariée est de 13,500 livres.

1621, mars : Mariage de Françoise de Comans, fille de Marc de Comans et de Catherine de la Planche, avec Adrian Cochx, écuyer, sieur de Berglos.

En 1634 (janvier), Françoise de la Planche, femme séparée de biens d'Adrien Cochx, demeurant à l'hôtel des Canayes, donne à bail à Nicolas Descamps, marchand suivant la Cour, trois loges à la foire Saint-Germain, pour un loyer annuel de 180 livres.

1629, 6 mai : Nicolas Langlois, tapissier du Roi au faubourg Saint-Marcel, épouse Jeanne Melissan, veuve de Christophe Fleury, tapissier.

Voici maintenant une liste sommaire des jeunes tapissiers mis en apprentissage chez les entrepreneurs du faubourg Saint-Marcel depuis l'année 1614 jusqu'en 1628. Il n'y avait pas à distinguer pour cette période les élèves de de la Planche de ceux de Comans, puisque les uns et les autres entraient dans le même établissement. Cette distinction deviendra nécessaire à partir de 1628.

Notre excellent collaborateur, M. de Grouchy, qui a relevé ces noms dans des contrats passés par-devant notaires, n'a pas cru

Digitized by Google

devoir prendre les dates précises de ces apprentissages. Ces dates n'étaient pas d'ailleurs bien utiles, car le principal but de notre liste est de permettre de reconnaître, parmi ces familles flamandes installées dans les environs de l'hôtel des Canayes, les noms de tapissiers de Bruxelles, d'Audenarde ou des autres centres de fabrication.

Liste des tapissiers mis en apprentissage au faubourg Saint-Marcel chez Marc de Comans et François de la Planche, entrepreneurs des tapisseries du Roi en 1614 et années suivantes, jusqu'en 1628 :

Martin Vandrecht, fils de Guillaume Vandrecht, chez Adrian Antoin, pour cinq ans (tous les apprentissages sont de cinq années).

Jean Bellanger; Pierre Lorrain; Hypolyte Anton; Guillaume Legrain; Aubin Poirée; Daniel van der Heyden; Philippe Vrantier; Abraham de Vlinghe; Jaques Douart; Gilles Thibault; Robert Brunard; Fiacre Alleaume; Samuel de la Corde; Gilles Vautier; Martin van Butel; Théodore Dautresme; Pierre Douard; Jacques du Coinq; Nicolas Perilas; Andry Gaschen; Martin Pelletier; Antoine Antas; Jean Cochard.

Voici maintenant la liste des apprentissages concernant les tapissiers du faubourg Saint-Marcel après la séparation des deux associés :

Juin 1628 : Apprentissage de Lucas Frooners, fils de Paul Frooners, tapissier flamand, chez Hubert Vendesse, cordier.

30 octobre 1629 : Apprentissage d'Alexandre Rondot, fils d'Antoine Rondot, maître tapissier à Paris, chez Marc de Comans.

10 juin 1633 : Apprentissage de Jean Gondouin, de Caen, chez Guillaume Mayers, tapissier flamand du faubourg Saint-Marcel.

Juin 1635 : Apprentissage de Pierre Nicaze, fils de Jean Nicaze, chez Alexandre de Comans.

31 août 1635 : Apprentissage du fils de Christine Mens, veuve de Joseph Haicque, demeurant rue de la Barre, chez Alexandre de Comans.

Décembre 1635 : Isaac Rombault, fils de Jérémie Rombault, chez le même.

— Jean Vollant, fils d'Abraham, idem.

— Marc de Haicque, autre fils de Christine Mens.

— Jean Denyau, fils de Louise Dartia, veuve de Jean Denyau, hôtelier, rue Gobelin.

Digitized by Google

Juin 1639 : Le fils de Jeanne Willesnée, veuve de Jacques Chevalier, vivant tapissier flamand, chez Alexandre de Comans.

Décembre 1639 : Martin Pastellier, fils de Jean Pastellier, tapissier flamand, chez le même.

1640 : Denis van Straten, fils de Pierre van Straten, tapissier aux Gobelins.

Mai 1640 : Jacques Champenois, fils de Denis Champenois, tapissier à Saint-Marcel.

Novembre 1640 : Marc Linguet, fils de François Linguet, demeurant aux Gobelins.

Mai 1642 : Pierre van Ouistraten, fils de Pierre van Ouistraten, chez Alexandre de Comans.

— Jacques Zignera, fils de Jean Zignera.

— Jean Cordier, fils de Jacques Cordier.

— Claude Champenois, fils de Denis Champenois.

Juillet 1642 : Marc de May, fils d'Adrian de May, maître tapissier.

— Charles de May, idem.

— Jean Rousseau, fils de Claude Rousseau.

Voici donc les deux familles des Comans et des de la Planche définitivement séparées; tandis que le fils du second, Raphaël de la Planche, allait chercher fortune dans un autre quartier de Paris et fonder cette manufacture de la rue de la Chaise, au faubourg Saint-Germain, qui eut son heure de prospérité et d'éclat, Marc de Comans restait seul à la tête de la maison du faubourg Saint-Marcel. Tout n'était cependant pas réglé entre les anciens associés par la liquidation du mois d'août 1627. Une rivalité s'était établie entre les entreprises rivales et menaçait de faire naître de sérieux démêlés. On se reprochait de part et d'autre de débaucher les ouvriers de la manufacture concurrente et un conflit était sur le point d'éclater.

Une convention intervint alors entre les chefs des deux maisons pour régler définitivement un état de choses devenu fort préjudiciable à l'un comme à l'autre. Chacun d'eux s'interdisait d'accepter dans ses ateliers respectifs les ouvriers inscrits chez son concurrent, et, afin d'éviter toute surprise, une double liste était dressée des tapissiers travaillant aux Gobelins et de ceux qui appartenaient à la manufacture du faubourg Saint-Germain, au jour de la convention. Ces listes nominatives contenant l'état exact du personnel de chaque maison, à la date du 6 mai 1634, ne nous sont malheureusement pas parvenues. Restées entre les mains des directeurs des deux ateliers, elles ont subi le sort

Digitized by Google

des archives de ces manufactures. On n'a pas jugé utile d'en joindre une copie à la minute du contrat déposé chez les notaires, ce qui les eût sauvées de la destruction. Les actes d'apprentissage signalés plus haut comblent, pour une faible partie du moins, cette fâcheuse lacune.

On trouvera, dans le traité signé par Raphaël de la Planche et Charles de Comans, car l'ancien associé de François de la Planche n'avait pas tardé, après la scission, à résigner ses fonctions de directeur entre les mains de son fils, on trouvera, dis-je, les plus minutieuses précautions pour empêcher le retour des incidents regrettables qui avaient créé une sorte d'hostilité entre les deux entreprises. Non seulement les directeurs s'interdisent de prendre et de recevoir les ouvriers inscrits chez leur rival, mais on prévoit aussi le cas où ils seraient obligés d'appeler de nouveaux tapissiers de Belgique. Ils choisiront alors alternativement parmi les nouveaux venus, à moins que l'un d'eux ne renonce formellement à ce droit et n'autorise son concurrent à prendre à son compte tous les immigrants.

L'acte où sont consignées ces conventions est trop important pour que nous n'en donnions pas le texte intégralement. En voici la teneur :

Convention entre Raphaël de la Planche et Charles de Comans.

4 mai 1634.

Furent présents en leurs personnes Raphaël de la Planche, escuyer, l'ung des directeurs des manufactures de tapisseries façon de Flandre establies en France pour le service du Roi, demeurant à Paris, rue Quincampoix, paroisse Saint-Josse, d'une part, et Charles de Comans, aussi escuyer, l'autre directeur de ladite manufacture, demeurant à Saint-Marcel-lès-Paris, paroisse Saint-Hypolite, d'autre part; disant lesdites parties que le feu roi Henri quatrième, d'heureuse mémoire, désirant establir en son royaume plusieurs artz et manufactures qui n'y auroient esté establies, et entre autres lesdites manufactures desdites tapisseries à la marche, pour le contentement de Sa Majesté, le soullagement de ses subjects, et, pour esviter le transport de l'argent du royaulme chez les estrangers, Sadite Majesté auroit avec une grande et excessive despense fait faire l'établissement desdites manufactures desdites tapisseries en cette ville de Paris, et, affin qu'elles fussent conduictes en un heureux succès, auroit faict venir exprès de Flandres les sieurs Marc de Commans et François de la Planche, pères desdites parties, pour leur probité et expérience

Digitized by Google

au fait desdites manufactures, lesquelles ils ont menées à une heureuse fin, au contentement du Roi et au soulagement du publicq, après y avoir travaillé long espace d'années en société et bonne intelligence l'ung avec l'aultre, si bien que lesdits sieurs de Comans et François de la Planche pères, se voyant vieils et valétudinaires, se seroient, soubz le bon plaisir du Roy, desmis de leurs charges de directeurs desdites manufactures ès mains de leurs enfants, lesquelz ont pour quelque tems vescu en société ensemble, en continuant celle de leur père; mais, estant survenu quelque différend entre eux dans ladite manufacture qui pouvoit y apporter quelque altération ou changement, de quoi le Roy ayant eu advis, pour le grand et notable intérest qu'il y a, et voullant y apporter les remèdes nécessaires et prévenir le mal qui en pourroit arriver, auroit esté dict, par arrest donné en son Conseil privé, que la société qui estoit entre eulx demeureroit dissolue, et permis auxdits directeurs de se séparer l'un de l'autre; en exécution duquel arrest lesdites partyes se seroient séparées l'une de l'autre pour continuer lesdites manufactures chacun à part et divisées, sçavoir : ledit s^r de la Planche à Saint-Germain-des-Prés-lès-Paris, et ledit s^r de Comans à Saint-Marcel, en l'ancienne maison dite des Gobelins, où ils sont à présent, ou en tels autres lieux ou endroits que bon leur semblera; et de plus auroient partagé esgallement leurs tapisseries, mestiers, estoffes de layne, soye, or, argent, et autres choses qui se sont trouvées en nature ès ateliers desd. manufactures, selon que le contiennent plus au long les actes qui ont esté faits et passés entre eux; mais, ayant oublié à diviser et prendre chacun moytié des ouvriers qui estoient lors esd. manufactures, seroient survenus nouveaux différends entre eulx pour les ouvriers qui sortent journellement du service desdites partyes, bien qu'ilz se soient obligés envers elles, allant d'une maison à l'autre, se desbauchant les ungs les autres, au grand destriment desdites manufactures, et dont le mal pourroit estre plus grand que le précédent s'il n'y estoit par eux promptement pourveu.

Pour ces causes et autres considérations, ont lesdits sieurs directeurs, sur ce bien conseillés, mesme en la présence, de l'advis, authorité et consentement de Me Henri de Fourcy, conseiller du Roi en ses Conseils, président en sa Chambre des comptes à Paris et surintendant des œuvres, édifices et bastimens de Sa Majesté, et aussy de Me Anne Jacquelin, aussi conseiller du Roi en ses Conseils, intendant desdites œuvres, édifices et bastiments de Sa Majesté, et de Jehan de Donon, aussi conseiller du Roi et contrôleur général desdites œuvres et bastimens de Sa Majesté, à ce présents, pour l'intérêt de Sadite Majesté, par un traité inviolable, sur ce, fait et accordé entre eux ce qui s'ensuit :

C'est assavoir, affin que lesd. manufactures soient tousjours bien

Digitized by Google

maintenues et entretenues en bon estat, selon l'intention de Sa Majesté et au désir de l'establissement d'icelles, ce qui ne peut être fait sans avoir la quantité d'ouvriers nécessaires, dont le recouvrement est difficile et de grande dépense, et esviter dorénavant le désordre qui a esté cy-devant pour l'instabilité des ouvriers, et après que lesd. s^rs directeurs ont recongneu respectivement avoir respectivement en leurs maisons des ouvriers suffisament et en telle quantité qu'il leur est nécessaire pour faire leurs establissements et pour l'entretien de la quantité et plus des mestiers qu'ils sont tenus entretenir selon les traictés faits avec le Roy, iceux sieurs directeurs ont promis et se sont respectivement obligés l'ung à l'autre doresnavant, et à commencer d'aujourd'hui, de ne prendre ni recepvoir en leurs maisons et astellier desd. manufactures, ni autrement à leur service, pour quelque cause, raison et soubz quelque prétexte que ce soit, les ouvriers l'un de l'autre, ny leurs enfants et apprentis capables de travailler et être instruits ausd. manufactures, qu'ils ont à présent à leur service et auront ci-après; et, en cas que quelqu'un d'eux quittât la maison et establissement de l'un pour aller chez l'autre, celui en la maison duquel il pourroit aller ne pourra les recepvoir, ains les renvoyer à celui d'où ils seront sorty. Et, en cas que par malice il les retiendroit, il sera tenu les rendre et représenter à la première sommation qui lui en sera faite par celui dont ils seront sortis. Et, affin que les ouvriers qu'ils ont de présent se puissent recongnoître, et que lesdits sieurs directeurs ne puissent ignorer, il sera faict deux roolles, l'ung dudit s^r de la Planche, qui contiendra tous les ouvriers qui sont dans son établissement, l'autre, de la part du s^r de Comans, contenant aussi tous les ouvriers qui sont de présent dans son establissement. Lesquelz deux roolles seront mutuellement signés et arrestés desdits sieurs directeurs. Ce fait, demeureront chascun à son esgard en leur possession pour estre par eux représentés quand besoing en sera. Et sera au pouvoir desdits sieurs directeurs et de chacun d'eux, quand bon leur semblera, de prendre et mettre en leur établissement telle et plus grande quantité de nouveaux ouvriers qu'ilz voudront, lesquelz ils pourront envoyer chercher et faire venir de Bruxelles et autres lieux, où ilz en pourront recouvrer. Et pour obvier aux abbus qui pourroient arriver à cause des ouvriers nouveaux qui arriveront ci-après du pays de Flandre ou autres lieux, encore qu'ilz soient mandés par l'une ou l'autre desdites parties, a esté accordé que, lorsqu'il arrivera des ouvriers, chacun en aura moytié; et, pour cet effet, en auront le choix consécutivement, l'un après l'autre. Et, en cas que l'un n'en veuille, l'autre les pourra prendre sy bon lui semble, en prenant consentement par escript de l'autre, ou un simple acte de reffus. Tous lesquels ouvriers icelles parties seront tenues faire obliger par-devant notaires, pour

Digitized by Google

telz temps, prix et conditions qu'ilz adviseront, sans qu'ilz en puissent tenir autrement, affin d'éviter les abus et surprises qui s'y pourroient commettre. Lesquelz nouveaux ouvriers ainsi obligés, lesdits sieurs directeurs promettent et s'obligent pareillement l'ung à l'autre de ne prendre ni recevoir en leurs ateliers, ni autrement à leur service, non plus que ceux qui seront contenus et couchez aux roolles des anciens, sous quelque cause que ce soit, ni même pour cause de plainte générale ou particulière, et bien même que lesdits ouvriers s'en allassent en pays estrangers ou autres endroits de la France, et qu'ils eussent ensuite fait le tems porté en leurs obligations ou qu'ils revinssent à leur service, si ce n'est du consentement exprès et par escript l'un de l'autre; et pourront les directeurs, chacun en leur particulier, poursuivre leurs ouvriers qui quicteront dorénavant leur service, sans qu'ils se puissent donner ou faire aucun empeschement l'un à l'autre pour ce subject, le tout affin d'entretenir la stabilité desdites manufactures.

Lequel présent traicté lesdits directeurs promettent tenir moyennant la somme de 10,000 livres que le contrevenant payera, savoir : 6,000 livres à l'autre pour son dédommagement, incontinent et sanz délai, et 4,000 livres par forme d'amende pécuniaire à l'Hôtel-Dieu de Paris. Et, afin que ledit traité demeure ferme et establi à toujours, lesdits directeurs consentent qu'il soit homologué par nos seigneurs de la Cour du Parlement; et, pour ce faire, constituent respectivement leurs procureurs spéciaux et irrévocables, sçavoir : le s^r de la Planche le s^r Mareschal, et le s^r de Comans le s^r Jacques Paluau, procureurs en ladite Cour, etc.

Signé : DE LA PLANCHE, — DE COMANS, — FOURCY, etc.

Un peu avant la date de ce traité, un règlement de comptes était intervenu entre les anciens associés, et, le 24 septembre 1633, Raphaël de la Planche se reconnaissait débiteur envers de Comans de la somme de 643 livres 7 sous 5 deniers. Le détail de ces affaires purement commerciales n'apporte aucun élément nouveau à l'histoire de nos manufactures. Inutile d'y insister.

D'autres conventions sont conclues pour régler la vente des tentures partagées entre les deux chefs d'atelier. On y voit mentionnée une tapisserie rehaussée d'or, représentant le Palais enchanté, nommée la pièce de Renaud. Ne serait-ce pas un des sujets de la suite du *Pastor fido* ou de l'Histoire de Roland citée aussi quelque part? Ces indications, si vagues qu'elles soient, méritent cependant être notées.

En somme, dès 1634 ou 1635, les deux manufactures sorties

Digitized by Google

d'une souche commune étaient complètement séparées. Chacune avait son existence propre, travaillait pour son compte et n'entretenait plus que de rares relations avec sa rivale. Si on connaissait exactement les marques propres à chaque atelier, on pourrait faire la distinction, parmi les pièces d'Artémise, de Diane, de Coriolan et de Constantin qui nous sont parvenues, de celles qui appartiennent à l'atelier du faubourg Saint-Marcel et de celles qui furent tissées sur les métiers de la rue de la Chaise; mais ce départ offrirait actuellement les plus grandes difficultés. Les monogrammes inscrits dans les bandes latérales des tapisseries n'ont jamais été déchiffrés d'une manière entièrement satisfaisante. L'explication des signes ou des lettres qu'ils renferment laisse place à beaucoup d'incertitudes, et il faut renoncer, jusqu'à la découverte de documents positifs, à une interprétation acceptable.

Avant tout, il conviendrait de relever avec précision toutes les marques inscrites sur les tapisseries appartenant à la période qui nous occupe, travail qui n'a jamais été fait avec une méthode suffisante. Tout ce qu'il est possible d'affirmer, au moins jusqu'à nouvel ordre, c'est que la fleur de lis, presque toujours en argent, placée entre deux P dans la lisière inférieure, annonce incontestablement un atelier parisien. Les tapissiers flamands introduits par Henri IV avaient tout simplement suivi, en l'adaptant à leur nouvelle patrie, l'usage des ateliers bruxellois. Ceux-ci employaient un écusson de gueules entre deux B pour les tapisseries de Bruxelles; à leur exemple, les manufactures parisiennes signeront désormais d'une fleur de lis entre deux P. En outre, on trouve souvent dans la lisière de droite des lettres enlacées. Parmi les marques signalées jusqu'ici, les deux C semblent se rapporter à Charles de Comans, le fils aîné de Marc et son successeur. Quant au monogramme, encore inexpliqué, composé d'un F, d'un V et d'un P, nous y verrions volontiers la signature de François de la Planche sous sa forme flamande F. van den Planken, d'autant plus que la lettre P en monogramme renferme un D. Ce monogramme F V D P se rencontre assez fréquemment sur les suites dont il est ici parlé.

Il nous reste maintenant à résumer sommairement l'histoire de l'établissement du faubourg Saint-Marcel jusqu'au moment de sa réorganisation complète sous le ministère de Colbert.

Grâce à des pièces de procédure dont la reproduction n'offrirait ici aucun intérêt, parce qu'elles se rapportent à des règlements de

Digitized by Google

comptes entre héritiers, on a pu établir la liste des enfants de Marc de Comans et de Catherine de la Planche, sa femme, ainsi qu'il suit :

1° Charles, appelé quelquefois César, mort en décembre 1634;

2° Catherine, veuve, en 1647, de Jean de Vandrenetz, agent du duc de Toscane. Elle avait eu de son mariage plusieurs enfants, encore mineurs en 1647;

3° Louis-Alexandre, qui remplaça son frère Charles-César dans la direction de la manufacture, et mourut lui-même le 16 septembre 1650, peu d'années après son père;

4° Hippolyte, seigneur de Sourdes. Il quitta l'armée après la mort d'Alexandre, pour le remplacer à la tête des ateliers;

5° Françoise, veuve, en 1647, d'Adrien Cox, dont elle n'avait pas eu d'enfants.

On rencontre aussi un certain Thomas de Comans, maître d'hôtel du Roi, dont nous ignorons le degré de parenté avec les fondateurs de la manufacture de tapisseries[1].

Resté seul à la tête de l'atelier du faubourg Saint-Marcel, Marc de Comans ne tarda pas à suivre l'exemple de son ancien associé. Il abandonna la direction de la manufacture, en 1633, à son fils, Charles de Comans; mais ce dernier meurt au mois de décembre 1634. Marc de Comans se voit alors obligé de reprendre ses anciennes fonctions pour les transmettre bientôt, le 10 avril 1635, à un autre de ses fils, Alexandre, qui « en a tousjours depuis jouy au contentement public, à la satisfaction entière de nostre dit feu seigneur et père et à la nostre, » dit un acte de prolongation de privilège pour une période de vingt années, portant la date du 31 décembre 1643[2]. En 1643, Marc de Comans vivait encore, car la pièce du 31 décembre lui réservait formellement la survivance en cas de prédécès d'Alexandre. Toutefois, sa femme Catherine de la Planche l'avait précédé dans la tombe.

Alexandre de Comans ne garda que six ans et demi la direction de l'entreprise du faubourg Saint-Marcel. Il mourait le 16 septembre 1650, ne laissant ni femme ni enfants. A cette date, son père n'existait plus. C'est alors que le troisième fils du fondateur de la manufacture, Hippolyte de Comans, seigneur de

1. Voy. les arrêts rendus au Parlement le 2 mars 1647 (X^1A 448) et le 9 août de la même année (X 2237) entre les héritiers des deux associés.

2. Arch. nat., X^1A 8655, fol. 238 v°. La prolongation de privilège en faveur d'Alexandre de Comans fut enregistrée au Parlement le 18 avril 1644.

Digitized by Google

Sourdes, qui avait jusque-là porté les armes en vertu des lettres de noblesse concédées à son père, et qui avait fixé sa résidence en Saintonge, invoquant les privilèges accordés successivement à son père et à ses frères et rappelant la mort récente d'Alexandre, sollicita la direction de la manufacture. Elle lui fut accordée par lettres royales du 10 mai 1651, contenant une prorogation de privilège de neuf années après l'expiration des vingt ans concédés à son frère Alexandre en 1643. Le privilège aurait ainsi été prolongé jusqu'en 1671. Hippolyte de Comans n'en devait pas voir l'expiration.

S'il est impossible de fixer actuellement la date précise à laquelle l'atelier des Comans suspendit ses travaux, nous avons constaté du moins que ce nom ne figure jamais sur les Comptes des Bâtiments. Dès 1664, la manufacture des Gobelins était organisée, sous la direction de Jans et de Lefebvre, de Lacroix et de Mosin, dans les bâtiments acquis par le Roi. Or, sur les premiers registres des Comptes royaux paraît encore le nom d'un de la Planche, jamais celui des Comans. Il faut donc admettre qu'Hippolyte de Comans avait fermé, avant 1664, la manufacture que lui avaient léguée son père et ses frères. Ses tapissiers trouvèrent facilement de l'occupation, soit dans la maison du faubourg Saint-Germain, soit dans la manufacture fondée à Maincy par le surintendant Fouquet, en attendant qu'on leur offrît l'occasion de revenir aux Gobelins. Colbert, en effet, eut de suite à sa disposition un personnel nombreux, habile, depuis longtemps installé dans notre pays, grâce aux mesures prises par Henri IV. On ne saurait trop insister sur cette circonstance, qui explique le prompt développement de la manufacture des Gobelins.

Par le précieux Inventaire du mobilier de la Couronne sous Louis XIV, on connaît un certain nombre de tentures qui peuvent être attribuées, avec toute vraisemblance, à l'atelier du faubourg Saint-Marcel.

Quelques-unes existent encore et permettent de porter un jugement raisonné sur le mérite des tapissiers de cette manufacture. Notons toutefois que certaines séries portées à l'inventaire avec la mention « *fabrique de Paris* » ne sont pas mises ici au compte des de Comans, car ellès pourraient sortir aussi bien des ateliers du Louvre ou de la rue de la Chaise, et nous n'admettons dans notre énumération que les suites désignées comme venant de la « *manufacture des Gobelins.* »

Digitized by Google

La plus grande circonspection s'impose par cette raison que les deux ateliers rivaux des de Comans et des de la Planche, après la rupture officielle de 1629, se mirent à copier les mêmes modèles. Ainsi les tentures de Diane, de Coriolan ou de Constantin, marquées de la fleur de lis entre deux P, peuvent aussi bien provenir du faubourg Saint-Marcel que du faubourg Saint-Germain. Seul, l'Inventaire du mobilier de la Couronne peut nous tirer d'incertitude.

Voici donc la liste des tapisseries figurant dans cet inventaire avec la mention *manufacture des Gobelins :*

N° 17 (de l'Inventaire) : Tenture de Diane, en cinq pièces, au chiffre de Henri IV, antérieure par conséquent à 1610.

(La suite entière comptait primitivement onze pièces, dont une fut brûlée lors de l'incendie de la petite galerie du Louvre en 1661, et cinq autres fort endommagées.)

N° 18 : Une autre tenture de Diane en sept pièces, également aux chiffre et devise de Henri IV.

(Nous ne comptons pas la répétition de cette suite en huit pièces, que nous possédons encore, parce qu'elle est dite de « *fabrique de Paris.* »)

N°s 98, 99 et 100 : Trois tentures de l'Histoire de Moïse d'après le Poussin, une en onze pièces, les deux autres en dix chacune.

N° 31 : Les Amours des Dieux, en six pièces, d'après Laurent de la Hire.

N° 52 : Les Actes des Apôtres, d'après Raphaël, en dix pièces.

(Ici le texte est plus explicite que d'habitude. Il dit : « *fabrique de Paris, manufacture des Gobelins.* »)

N° 92 : Les Métamorphoses d'Ovide, en sept pièces, aussi portées comme de « *fabrique de Paris, manufacture des Gobelins.* »

Parmi les tentures de laine et soie sans or, l'inventaire attribue à la première manufacture des Gobelins trois suites d'Artémise, comptant dix, huit et sept panneaux (n°s 7, 8 et 31), le Coriolan, en huit pièces, dont nous avons déjà parlé (n° 9), enfin sept sujets de la suite de Gombaut et Macée (n° 11). C'est peut-être un des panneaux de cette dernière suite qui fait aujourd'hui partie du musée des Gobelins; nous l'avons reproduit en héliogravure dans notre Monographie sur la tenture de Gombaut et Macée.

Dans une lettre datée de 1651, récemment publiée par nous[1],

1. *Nouvelles Archives de l'Art français*, année 1880-81, p. 142.

Digitized by Google

se trouve l'éloge des tapisseries des Gobelins avec une indication de leur prix. Le signataire de la lettre dit qu'on demande quatre mille livres pour une tapisserie et six mois pour l'exécuter. En supposant à cette tapisserie les mesures moyennes, soit quatre mètres sur cinq, ou vingt mètres carrés, le mètre reviendrait à 200 livres; c'est à peu près le prix normal des tapisseries des Gobelins sous Louis XIV.

V.

L'ATELIER DU FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

(1628-1665.)

Sur cette manufacture et les ouvrages qu'elle a produits on commence à posséder un ensemble de documents assez complet. Or, il y a vingt-cinq ou trente ans à peine, on ignorait jusqu'à l'existence de l'atelier du faubourg Saint-Germain.

On a vu dans le précédent chapitre que la séparation des directeurs de l'atelier du quartier Saint-Marcel et l'établissement de Raphaël de la Planche, fils de François de la Planche, au faubourg Saint-Germain, pouvaient être placés vers 1628. Nous ignorons encore la date précise; mais nous avons pu réunir depuis quelques années une série de pièces contenant les détails les plus précis sur les directeurs et le personnel de la nouvelle manufacture.

Une note de M. Jules Cousin sur l'ancienne rue de la Planche[1] précise l'emplacement occupé par l'établissement dans le faubourg Saint-Germain. Il était bordé par trois rues, la rue de la Chaise au levant, la rue du Bac au couchant, la partie de la rue de Varennes actuelle, qui portait au siècle dernier le nom de rue de la Planche[2], au nord, et l'hôpital des Teigneux au midi.

---

1. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1872, t. I, p. 290-292. M. Cousin donne la liste des hôtels qui s'élevèrent vers 1700 sur les anciens terrains de la manufacture des tapisseries, alors que la rue prit le nom des de la Planche.

2. Une rue nouvelle, percée depuis une douzaine d'années à travers des propriétés particulières construites sur l'emplacement de l'ancienne manufacture, a reçu le nom de rue de la Planche, nom qui perpétue dans le quartier le souvenir des anciens tapissiers. Elle commence au n° 15 de la

Digitized by Google

L'entrée principale se trouvait rue de la Chaise. La manufacture ainsi circonscrite figure sur le plan de Gomboust (1643), sur celui de Bullet et Blondel (1670), et même sur le deuxième état de ce dernier retouché en 1710, bien qu'alors la manufacture eût disparu depuis longtemps. La meilleure preuve que l'atelier n'existait plus depuis longtemps en 1700, c'est que Germain Brice n'en parle pas dans la première édition de son *Guide* (1684). En 1684, le principal représentant de la famille, Sébastien-François de la Planche, était encore trésorier général des Bâtiments du Roi; il devait bientôt après faire une faillite retentissante, suivie quelques années après de la vente des terrains de la manufacture. Cette opération entraîna sans doute des spéculations, comme on en vit un grand nombre à cette époque[1]; mais nous n'avons pas retrouvé les actes de vente de ces terrains.

Pour revenir à l'histoire de l'atelier dont nous venons de préciser l'emplacement, nous allons d'abord publier, en suivant l'ordre chronologique, les pièces que nous avons pu recueillir.

En premier lieu, voici le contrat de mariage de Raphaël de la Planche avec Catherine de Juyé, en date du 26 juillet 1626. Une expédition de ce contrat, datée du 4 août 1742, se trouve jointe à un acte de notoriété concernant les descendants dudit Raphaël de la Planche[2], acte qui présente la généalogie de la famille.

Il était superflu de reproduire *in extenso* le texte même de la pièce; une analyse suffira pour en faire connaître les éléments essentiels.

Contrat de mariage de Raphaël de la Planche avec Catherine de Juyé, en date du 26 juillet 1626.

Les parents de la femme sont Sébastien de Juyé, secrétaire de la Chambre du Roi, et Anne Rousselet, demeurant rue Quincampoix, paroisse Saint-Josse.

Les parents du mari sont noble homme François de la Planche, l'un des directeurs de la fabrique des tapisseries façon de Flandres,

---

rue de Varennes et forme actuellement impasse, n'étant pas achevée du côté opposé.

1. Voyez notamment l'histoire de la place des Victoires et de la place Vendôme, publiée par M. de Boislisle, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1889.

2. Arch. nat., V 1033.

Digitized by Google

en ce Royaume, établie par le deffunt roy Henry le Grand, et Catherine Hennecart, demeurant à Paris.

Témoins du marié : Louis de la Planche, écuyer, sieur de Fonruisseau, frère; noble Marc de Comans, écuyer, sieur des Ermines, oncle; Thomas de Comans, écuyer, sieur de Rouval, cousin germain; Charles de Comans, aussi écuyer, cousin germain; Mre Jérôme de Comans, écuyer et maître d'hôtel ordinaire du Roy, allié; noble homme Mre Jean Jacquelin, conseiller du Roy et trésorier des Bâtiments de S. M.; Jean-Baptiste de Gillot, conseiller et secrétaire du Roy et commissaire de la marine de France; Me Guillaume Paulmier, naguère commis à la garde des sacs du greffe criminel de la cour de Parlement, amis du futur époux.

Témoins de la mariée : Champron, conseiller du Roy en sa cour de Parlement, président des Enquestes d'icelle; M. Lalemant, aussy conseiller du Roy en sa cour de Parlement et des Requestes du Palais; noble homme Mre Guillaume Rousselet, conseiller du Roy et controlleur des domaines en la généralité de Paris, cousin; Pierre Rousselet, avocat en Parlement, cousin; Me Charles Chappellier, chanoine de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, cousin germain; Me Hugues Montmort, conseiller et élu par le Roy en l'élection de Braie au bas Limozin, cousin à cause de sa femme; Me Marc de Tilloys, secrétaire de la Chambre du Roy, cousin; Jean de la Chassaigne, sieur de la Rivierre, allié; honorable homme François Hervé, bourgeois de Paris, aussi allié à cause de sa femme; noble homme Me Laurent Tuault, avocat en Parlement, et honorable homme Thomas Bonneau, bourgeois de Paris, amis de la future épouse.

Les futurs époux se marient sous le régime de la communauté, suivant la coutume de Paris.

Les parents de la future épouse lui donnent la maison de la rue Quincampoix, en laquelle ils demeurent, avec une rente de 100 livres tournois, constituée aud. de Juyé, le 1er juillet 1585, sur les gabelles, par le prévôt des marchands et échevins de Paris. Les titres seront remis le jour des épousailles. En outre, ils s'engagent à remettre, le jour du mariage, la somme de 2,800 livres en meubles. Le tout estimé 18,000 livres, dont le tiers entrera dans la communauté et les deux autres tiers demeureront propres à la future épouse et aux siens, avec clause de remploi en cas de vente de la maison.

Le s. futur époux a doué et doue lad. future épouse de 400 livres de rente viagère de douaire préfix.

Le survivant des futurs époux prendra, par préciput, des biens de la communauté jusqu'à la somme de mille livres, suivant la prisée de l'inventaire, ou la même somme en deniers.

La future épouse sera libre de renoncer à la communauté lors de la dissolution du mariage, et elle gardera alors son douaire et le préciput.

Digitized by Google

Les parents du futur époux lui donnent dès à présent la charge de directeur de la fabrique et manufacture des tapisseries façon de Flandres en ce Royaume, dont ledit père est à présent titulaire et possesseur, pour en jouir led. futur époux en survivance, et lui en feront expédier toutes provisions à ce nécessaires avant la célébration du mariage, et sy a promis et promet laisser jouir led. sieur futur époux son fils, dès à présent, des 1,500 livres de gages attribuez par S. M. à lad. charge, de directeur desd. tapisseries et manufactures, sans qu'à l'avenir led. futur époux en soit tenu faire part à ses frères ny sœurs, non plus que des droits de logement attribuez à icelle charge; lequel logement led. sieur père, se réservant sa vie durant, sera tenu loger lesd. futurs conjoints en telle maison de la ville de Paris qu'ils désireront demeurer, et payer le loyer jusqu'à la somme de 750 livres tournois par an, dans laquelle maison lesd. futurs époux seront tenus loger lesd. père et mère de lad. future épouse leur vie durant, sans par eux payer aucune chose auxd. futurs époux (au cas où les père et mère ne voudroient pas loger avec les mariés, ceux-ci leur devront la somme de 300 livres tournois par an pour leur loyer). Et avenant le déceds dud. s. de la Planche avant l'expiration des quinze années portées par le contrat qu'il a fait avec S. M. pour raison desd. manufactures, led. s. futur époux ne pourra prétendre que lad. charge de directeur et lesd. 1,500 livres de gages y attribuez avec son logement du faubourg Saint-Marcel, où s'exercent lesd. manufactures, sufisant pour loger selon leur qualité lesd. futurs époux et lesd. sieur et dame de Juyé avec leur famille. Et pour le regard du fond et proffits d'icelluy qui arriveront dans le négoce desd. manufactures, sera partagé également entre led. s. futur époux et sesd. frères et sœurs pendant le temps qui restera à expirer desd. quinze années lors dud. décès. Les père et mère du s. de la Planche le garantissent libre de toutes dettes et hypothèques et s'engagent à lui donner la veille des épousailles la somme de vingt mille livres en deniers comptants, dont six mille entreront dans la communauté, et de plus à garantir le douaire et conventions matrimoniales de la future épouse. Fait et passé dans la maison d'honorable homme Thomas Bouneau, sieur de Beauvais, rue Quincampoix, le dimanche 26 juillet 1626.

(Suit le reçu donné par les époux aux sieur et dame de Juyé des 2,800 livres portées dans le contrat et des titres de la maison, en lad. maison de la rue Quincampoix, le 12 décembre 1636.)

(Expédition dudit acte donnée le 4 août 1742.)

Voici maintenant l'acte de notoriété qui accompagne le contrat de mariage et établit la descendance de notre tapissier[1] :

1. Arch. nat., V 1033.

Digitized by Google

(7 juin 1742.)

Louis-Philippe Fleury, écuyer, sieur de Gaumont, avocat en Parlement, et Michel Cousturier, clerc tonsuré, maître de pensions,

Déclarent :

que, du premier mariage de Raphaël de la Planche, trésorier des Bâtiments du Roi, avec Catherine de Juyé, ils ont laissé :

1. Sébastien-François de la Planche, trésorier des Bâtimens du Roi, qui a épousé Marie Vinx.

2. Claire-Élisabeth de la Planche, mariée à Me François Le Picard.

De son second mariage avec Anne de Malbranche, il a laissé :

1. Suzanne-Angélique de la Planche, mariée à Me Pierre Lemoyne, chef de fourrière du Roi.

Du mariage de Sébastien-François de la Planche, trésorier, etc., avec Marie Vinx, sont nés deux enfants :

1. Jean-Joseph de la Planche, capitaine de dragons, décédé sans enfants.

2. Élisabeth-Augustine de la Planche, veuve de Me Carnot, notaire, sans enfants.

Le sieur Sébastien-François de la Planche abandonna tous ses biens à ses créanciers le 4 décembre 1694, pour éviter les contraintes par corps. Par arrêt de la Cour des Aides du 1er mars 1704, ses meubles et effets furent saisis et vendus, ses tapisseries portées au garde-meuble de la Couronne pour sûreté de ce qu'il pouvoit devoir à Sa Majesté, et il mourut dans la misère.

Claire-Élisabeth eut une fille, Marie-Françoise Le Picard, mariée à François de Paris, Me des Comptes, dont elle n'eut point d'enfants. La dame Le Picard mourut le 11 novembre 1716. Sa fille mourut elle-même le 18 décembre 1716, ayant pour seule héritière Suzanne-Angélique de la Planche, sa tante.

Notaires : Bellanger, — Michelin.

Mais cette généalogie, établie pour les besoins d'une succession qui s'ouvrit seulement au XVIIIe siècle, laissait de côté tous les rejetons de la souche principale ou des branches collatérales morts sans descendants. A l'aide de différents actes et surtout de l'inventaire de 1661, qui sera publié ci-après, nous avons pu reconstituer un tableau complet de la famille de la Planche depuis son fondateur.

François de la Planche avait eu de dame Hennecart, sa femme, six enfants, deux fils et quatre filles, comme on l'a dit dans le chapitre précédent (voy. p. 85).

Digitized by Google

Seul, Raphaël nous intéresse ici. Il eut lui-même un fils et quatre filles de sa première union; ils sont tous cités dans l'inventaire dressé à la suite de la mort de Catherine de Juyé :

1° Sébastien-François, qui succéda à son père comme directeur de la manufacture et comme trésorier des Bâtiments. Sa femme Marie Vinx lui donna un fils, Jean-Joseph, qui fut capitaine de dragons et mourut sans laisser d'héritiers, et une fille, Élisabeth-Augustine, qui épousa le notaire Carnot et n'eut pas d'enfants, ainsi qu'il est dit dans l'acte de notoriété dressé au XVIIIe siècle;

2° et 3° Catherine et Marie-Antoinette, qui entrèrent en religion;

4° Marie-Madeleine, morte avant 1661, après avoir épousé en 1646 Angran de Fonpertuis, dont elle eut deux filles : Catherine et Angélique;

5° Élisabeth-Claire, mariée à François Le Picard, seigneur du Plessis; c'est la seule fille mentionnée dans l'acte de notoriété publié ci-dessus.

Cette dernière mourut, comme on vient de le voir, le 11 novembre 1716, suivie de près dans la tombe par sa fille, Marie-Françoise, morte elle-même, sans laisser d'enfants, le 18 décembre de la même année.

Enfin, de son second mariage avec Anne de Malebranche, peut-être parente du fameux Oratorien, Raphaël de la Planche eut encore une fille qui aurait survécu, d'après la généalogie publiée ci-dessus, à tous les descendants du premier lit, soit au premier soit au second degré.

Sébastien-François de la Planche paraît avoir conservé quelque temps, on le verra bientôt, la direction de la manufacture qui lui fut cédée par son père en 1661; mais il se ruina par des spéculations malheureuses ou des prodigalités, et se trouva dans la nécessité de faire abandon de tous ses biens. C'est alors que le Roi se serait emparé, suivant la déclaration reproduite plus haut, d'une certaine quantité de précieuses tentures trouvées par Sébastien-François dans l'héritage paternel[1].

---

1. Les de Comans possédaient indivisément avec les de la Planche des terres en Saintonge, dans les marais de Tonnay-Charente. C'étaient les terres conquises par la Société formée entre eux pour le desséchement des marais. Voir à ce sujet les requêtes présentées, le 7 septembre 1649, par Claude Le Gentil, mari d'Élisabeth de la Planche, et par la sœur d'Élisabeth, Françoise de la Planche, qualifiée fille majeure. (Archives

Digitized by Google

Nous trouvons ailleurs, dans une requête adressée au Roi et à son Conseil par Raphaël de la Planche, au commencement de l'année 1655, des renseignements qui complètent les détails contenus dans les actes précédents.

Le postulant, auquel il était dû des sommes considérables, invoque les longs services de sa famille et rappelle à cette occasion les dates principales de la carrière de son père. C'est cette pièce qui précise la date de l'arrivée de François de la Planche en France et la fixe au mois d'avril 1601. Marc de Comans avait très probablement fait route avec lui. Le décès de François, d'après la requête, survint dans le courant de l'année 1627. Nous avons vu précédemment qu'il devait être placé au mois de mai ou de juin. Il est fâcheux que Raphaël de la Planche n'ait rien dit de la date de l'établissement de la manufacture au faubourg Saint-Germain. Le texte de la pièce semblerait indiquer que cette création est postérieure à la mort de François de la Planche.

Après avoir exposé sa tentative infructueuse pour échapper aux lourdes charges qu'impose la direction d'une manufacture de tapisseries, le requérant entre dans le détail de sa situation financière. Les derniers événements ont fait enchérir le prix des denrées, tandis que les tapisseries se vendent à vil prix. Le Roi avait promis de payer annuellement une somme de 6,150 livres, tant pour la nourriture des apprentis que pour le logement des maîtres et ouvriers. Or, ce personnel qui retombe à sa charge est fort nombreux. Il ne compte pas moins de trois ou quatre cents personnes; le chiffre est à noter. Ce n'est pas tout. Depuis l'année 1639 qu'il a été pourvu de l'office de trésorier des Bâtiments du Roi, le suppliant est loin d'avoir reçu régulièrement ses gages. A partir de 1645, c'est-à-dire depuis dix années, rien n'a été payé. Il lui est encore dû de ce chef 33,000 livres. Bien plus, on lui réclame, pour augmentation de gages et taxations qu'il n'a jamais reçus, diverses sommes montant à 8 ou 10,000 livres; on le poursuit, on le menace d'emprisonnement s'il ne s'exécute pas, et le Roi lui doit 93,000 livres.

Tels sont les faits développés dans cette supplique, qui expose une fois de plus la situation souvent misérable des chefs d'indus-

---

nationales, X1a, 1645.) D'après d'autres pièces, le mari d'Élisabeth de la Planche aurait été Robert Gillot, sieur des Périers (voir le chapitre précédent). Il y a là une contradiction que nous avons dû renoncer à expliquer.

Digitized by Google

trie que le souverain prenait à ses gages sous l'ancien régime. Évidemment, la condition lamentable de Raphaël de la Planche n'est pas une exception. Les autres ateliers parisiens étaient réduits aux mêmes extrémités. Il était temps que Colbert vînt relever l'industrie aux abois; sans lui les tapissiers mouraient d'inanition.

Du texte de la supplique que nous publions ci-après[1], nous ne retranchons que certains détails arides sur les taxes réclamées à de la Planche comme trésorier des Bâtiments :

Au Roy et à Nosseigneurs de son Conseil.

Sire,

Raphaël de la Planche, escuier, trésorier général de vos Bastimens et directeur de vos Manufactures de tapisseries façon de Flandres, Remonstre très humblement à Vostre Majesté que feu François de la Planche, son père, est venu de Flandres en France, au mois d'avril 1601, après plusieurs négotiations, et sous l'authorité des articles faicts en forme d'eedict par le Roy Henry quatriesme, de glorieuse mémoire, pour l'establissement desd. manufactures de tapisseries en ce Royaume; il les a si bien establies à l'honneur et à l'advantage de la France que le feu Roy, père de Vostre Majesté, en ayant receu toute la satisfaction qu'il en pouvoit espérer, il se fit représenter en l'année 1625 lesd. articles, et obligea par d'autres articles led. François de la Planche de nourrir le suppliant, son fils, dans lesd. manufactures pour les continuer après luy. A quoy le suppliant ayant satisfaict depuis l'année 1627 que son père est décédé, et ayant achevé le temps porté par lesd. articles accordez aud. François de la Planche, son père, il auroit traitté de lad. charge de trésorier de vos Bastimens, dans le dessein de quitter lesd. manufactures à cause des grands frais qu'il y supportoit; de laquelle charge ayant demandé les provisions, le feu Roy, père de Vostre Majesté, ne luy en voulut accorder ses lettres qu'à condition qu'il l'exerceroit sans discontinuer la direction qu'il avoit desd. manufactures. A quoy il l'auroit obligé par clause expresse inserée dans les lettres de provision de son office de trésorier, et luy auroit en mesme temps faict expédier une continuation du traité desd. manufactures pour neuf années, lesquelles estant expirées, et Vostre Majesté ayant recognu les utilitez desd. manufactures en France, qui empeschent le transport d'or et d'argent dans les pays estrangers, elle a encore continué au suppliant le mesme traitté pour vingt années; sur quoy il plaira à Vostre Majesté de remarquer que, pour

1. L'original de ce document est actuellement en notre possession.

Digitized by Google

y satisfaire de sa part, le suppliant s'est trouvé engagé dans de grandes pertes pendant les mouvements derniers, soit à cause qu'il a esté obligé d'entretenir ses ouvriers durant la grande cherté des vivres, soit à cause du peu de débit qu'il a eu de ses tapisseries qu'il a esté contraint de vendre à vil prix, soit à cause qu'il n'a point esté payé depuis dix années en ça des six mil cent cinquante livres que Vostre Majesté a promis par son traitté luy faire payer par chascun an, et qu'il a esté contraint de fournir à ses despens lad. somme de six mil cent cinquante livres pour la nourriture des apprentifs et pour le logement des maistres et ouvriers, qui consistent en trois ou quatre cents personnes, sans lequel logement il n'auroit pu les conserver icy, non plus que l'Archiduc ne les pourroit conserver à Bruxelles s'il ne leur donnoit leurs logements à ses despens. Mais ce qui a davantage incommodé le suppliant est que, pendant les dix années de temps qu'il a souffert toutes ces pertes dans lesd. manufactures, il en a encore souffert de notables dans sa charge de trésorier de vos Bastimens, où, estant entré dans son premier exercice en l'année 1639, soubz Monsieur Desnoyers, qui en a usé, comme chascun sçait, jusqu'à la fin de l'année 1645, qu'il est décédé, on n'a faict aucun fondz ordinaire pour vos Bastimens depuis lad. année 1645 jusqu'à présent. Et ainsy le suppliant n'a pu estre payé de trente-trois mil livres qui luy sont encore deues pour les gages de son office de trésorier; et, bien loing d'en avoir esté payé, on l'a contraint par garnisons et par menace d'emprisonnement de sa personne, de payer en l'année 1646 et 47, pour différentes taxes et à différents traittans, jusques à la somme de trente mil livres, soubz pretexte d'augmentation de gages et taxations qu'il n'a point touchez. Cependant, pour le comble de ses maux, et au lieu de luy payer quatre-vingt-treize mil livres qui luy sont deues, tant pour les gages de son office de trésorier que pour le logement et entretenement desd. manufactures pendant dix années qu'il n'en a rien receu, on le poursuit presentement par saisies et arrests sur ses biens meubles et immeubles, mesme par emprisonnement de sa personne, de payer à Me François Compagnon, se disant porteur des quittances du trésorier des parties casuelles, suivant les exploits de commandements à luy faicts, cy-attachez, la somme de cinq mil trois cens soixante et quinze livres, sçavoir :

Premièrement, deux mil livres pour sa part et tiers de la taxe de six mil livres faicte pour le supplément de finances sur l'office de trésorier quatrianal;

Secondement, trois cens soixante et quinze livres pour les trois derniers mois de la Chambre de justice de l'année 1645, et trois mil livres pour la Chambre de justice de 1648 et 1651;

Troisiesmement, quatre cens livres pour sa part du tiers de la taxe

Digitized by Google

de douze cens livres faicte pour supplément de finance sur le prétendu office de trésorier quatrianal des Bastiments de Fontainebleau, et deux cens livres pour sa part de la taxe de sept cens livres faicte sur iceluy pour la Chambre de justice.

[Le suppliant discute les trois chefs des réclamations qui lui sont adressées; il n'est point question ici de tapisseries, et il termine ainsi :]

A ces causes, Sire, attendu ce que dessus, et que le père du suppliant a quitté sa patrie pour faire l'establissement des manufactures de tapisseries en France, qui ont réussy au contentement de Vostre Majesté et à l'utilité du public, soubz de grandes promesses; qu'au lieu d'en recevoir les effects, led. suppliant a souffert de grandes pertes pour le soustien des manufactures; que mesme il luy est deub presentement, tant pour les manufactures de tapisseries que pour les gages de sa charge de trésorier de vos Bastimens, la somme de quatre-vingtz-treize mil livres; qu'on luy a osté toutes les sommes considérables des despenses qui se sont faictes dans vos maisons et chasteaux, et que par ce moyen il en a perdu toutes les taxations qui sont les droits et emolumens attribuez à sa charge; attendu encore qu'il a payé en deux années jusques à trente mil livres de taxes à divers traittans, et que, n'ayant touché aucuns deniers, il n'a pu faire aucune malversation, et n'en craint point les recherches, comme il n'en demande point l'abolition; attendu aussy qu'il n'est pas de la qualité et condition de ceux que Vostre Majesté entend estre taxez, qui ont géré, manié, ou se sont entretenus au faict de vos finances. Plaise à Vostre Majesté descharger le suppliant du payement des taxes cy-dessus, montantes à la somme de cinq mil trois cens soixante et quinze livres, d'une part, et six cens livres, d'autre; et, en conséquence, faire deffenses aud. Compagnon et à tous autres porteurs desd. taxes de le contraindre au payement desd. sommes, à peyne de trois mil livres d'amande, despens, dommages et interests, et à tous huissiers, sergens et archers de s'y entremettre sur les mesmes peynes, et de suspension de leurs charges. Et le suppliant continuera ses prières pour la prospérité et santé de Vostre Majesté.

[Signé :] DELAPLANCHE.

Soit la présente requeste communiquée aud. Compagnon pour, luy ouy ou sa response veue, estre ordonné ce que de raison, et soit signiffié par le premier huissier du Conseil sur ce requis. Faict à Paris, le vingt-uniesme Avril 1655.

[Signé :] D'ALIGRE.

(Suit la mention de la remise de la requête à la servante de Compagnon.)

Une autre requête, en date du même jour et portant également

Digitized by Google

la signature de de la Planche, ne visait que les poursuites et saisies des s^rs Revérend et Compagnon, dont le requérant demandait à être déchargé. Dans cette pièce, la manufacture de tapisseries n'est pas citée.

Le fait le plus saillant révélé par ce document, à part les renseignements biographiques sur François de la Planche, est celui-ci : en 1655, la manufacture employait deux ou trois cents personnes; ces ouvriers étaient employés et logés depuis une dizaine d'années au moins. Cette indication est confirmée par d'autres pièces naguère publiées dans le *Bulletin du Comité d'archéologie*[1] et qu'il ne sera pas inutile de reproduire ici, car elles donnent sur la vie et les mœurs des tapissiers flamands établis au faubourg Saint-Germain des détails caractéristiques.

Ces pièces sont des informations faites, en 1634 et 1635, au bailliage de Saint-Germain-des-Prés, sur deux incidents graves suivis de mort, où les ouvriers avaient joué un rôle actif. Suivant que l'on écoute les plaignants ou l'accusé, les rôles changent du tout au tout. D'après la déposition de Raphaël de la Planche, les tapissiers, attaqués dans la rue, auraient laissé un des leurs, le nommé Jean Lawaerden, sur le carreau, tandis qu'un de ses compagnons était grièvement blessé. Et le directeur de la manufacture de s'écrier que si ses ouvriers sont exposés à de pareilles violences il n'en pourra conserver un seul.

Écoutez l'autre version : le sieur du Vivier, le meurtrier, attaqué et insulté dans la rue par les Flamands, se trouvait dans un cas de légitime défense. D'ailleurs sa vie et ses mœurs sont de sûrs garants de son honorabilité, tandis que les tapissiers flamands rendent le quartier, autrefois si tranquille, absolument inhabitable. Ils sont logés, il est vrai, dans la manufacture, aux frais du Roi; mais, du samedi soir au lundi matin, ils se répandent dans le quartier, « ivres de vin, de bière et de tabac, » déclare un des témoins, remplissent les rues de bruit et de tumulte, cherchent querelle à tous les passants. Évidemment, il y a dans ces plaintes un fond de vérité, et la conduite des ouvriers de Raphaël de la Planche n'a peut-être pas été tout à fait sans influence sur la décision que prit Colbert de réunir tous les tapissiers flamands à une certaine distance du centre de Paris, dans l'établissement du faubourg Saint-Marcel.

---

1. Année 1885, *Bulletin*, n° 1, p. 60-76.

Digitized by Google

L'autre fait, relaté dans la seconde information, est moins grave que le premier, bien qu'il ait eu également une issue funeste. Une pierre jetée par un gamin inconnu vient frapper à la tête un ouvrier arrêté dans la rue et lui fait une blessure dont il meurt deux jours après. Ici, nous n'avons pas la contre-partie de la déposition, le coupable étant resté introuvable; mais, de ces différentes enquêtes, il nous paraît résulter avec évidence que les Flamands étaient mal vus dans le faubourg Saint-Germain, et que leur conduite ne justifiait que trop les sentiments peu bienveillants de la population. Voici le texte des plainte et informations que nous venons de résumer :

I.

Plainte adressée au bailli de Saint-Germain-des-Prez par Raphaël de la Planche, directeur des manufactures des tapisseries du Roi.

(11 juillet 1634.)

A Monsieur le bailly de Saint-Germain-des-Prez.

Supplie humblement Raphaël de la Planche, directeur des manufactures de tapisseries du Roy qui se font en France, fasson de Flandres, disant que depuis un long temps Sa Majesté ayant désiré establir lesd. manufactures en France et à cest effect ayant employé led. suppliant pour la direction d'icelles et des ouvriers que Sad. Majesté fait, à ceste fin, venir de Flandres, led. suppliant auroit puis quelque temps en ça, par le consentement et ordre du Roy, estably sa manufacture en une grande maison qui lui a esté ordonnée par Sad. Majesté, laquelle en paye le loyer, lad. maison size rue de la Chaize, ès fauxbourgs Saint-Germain-des-Prez, en laquelle, pour le fait de lad. manufacture, il y a six vingtz et tant d'ouvriers travaillant pour Sad. Majesté soubz lad. direction du suppliant. Or, est-il que le jour d'avant hier, sur les neuf heures du soir, quatre desd. ouvriers revenans de la maison de la Couronne size proche lad. manufacture, lad. maison de la Couronne aussy occupée par led. suppliant, en laquelle ils avoient souppé, selon l'ordre estably entre lesd. ouvriers, et se retirans en lad. maison de la manufacture pour coucher et se reposer, ils auroient fait rencontre d'un nommé du Vivier, homme sans charge et sans employ, sinon qu'il est logé en une maison assez proche de lad. manufacture, en laquelle il tient une femme desbauchée et vit scandaleusement avecq elle; lequel du Vivier ayant ainsy fait rencontre desd. quatre ouvriers, l'un nommé Jean Lawaerden, François Fagnard (*lisez* Fagnolle), Jacques Bigorre (*lisez* Rigault) et

Digitized by Google

Josse Mondekens, tous Flamens de nation, et venuz depuis peu à grandz frais et despence pour le service de Sa Majesté, selon le traitté fait entre Sad. Majecté et le suppliant, et sur ce que led. du Vivier entendit lesd. ouvriers parlant leur langage flamand entre eux, il se mit à les offencer de parolle et les injurier, et les suivit ainsy, les injuriant et offenceant de parolles salles et indignes à reciter, jusques à ce que voiant iceux ouvriers proche de lad. maison de la manufacture et assez proche aussy de la sienne, il tira son espée, dont il voullut tuer l'un d'iceux ouvriers, lesquelz ni aucun d'eux n'avoient ny espées, ny baston, ny aucune autre chose dont ilz se pussent deffendre; et sur ce que, voullant ainsy tuer led. ouvrier, les autres se présentèrent derrière luy pour l'arrester et empescher de faire ce meurtre, iceluy du Vivier s'en courut en la maison où il estoit logé, et tout aussytost retourna avec dix ou douze autres hommes avecq espées et autres armes, lesquels, avant que de venir, estoient proche lad. maison où led. du Vivier estoit logé, et tous ensemble vindrent avecq led. du Vivier qui les conduisoit l'espée à la main, et d'abord se seroit led. du Vivier jetté sur lesd. ouvriers à grands coups d'espée, et d'un grand coup qu'il auroit donné aud. Jean Lawaerden luy auroit passé l'espée au travers du corps, luy prenant le coup dans les reins et luy portant jusques à l'estomac, dont il l'auroit tué sur-le-champ, sans que l'on peust avoir le temps de le confesser, et, non content, se seroit led. du Vivier et les autres qu'il avoit amenés avecq lui jettés sur les autres ouvriers, lesquelz ilz eussent aussi tuez sans ce qu'ilz se sauvèrent à la fuitte, mesmes blessèrent led. Fagnard de plusieurs coups en plusieurs parties de son corps et luy mirent l'espée sur l'estomacq, dont ils l'eussent tué, n'eussent esté les cris et prières dud. Fagnard de luy donner la vye; duquel meurdre cy-dessus, vous, Monsieur, en ayant eu advis, vous seriez transporté sur le lieu et fait vostre procès-verbal après avoir fait ouvrir le corps mort dud. deffunct Jean Lawaerden, icelluy préalablement visité et rapport fait de sa blesseure. Or, est-il que led. suppliant est le principal intéressé en l'affaire, d'autant que lesd. ouvriers estans soubz sa direction et venuz à grands frais de Flandres en ceste ville pour le faict de lad. manufacture, tous les autres ouvriers qui sont, comme il a esté dit, au nombre de six-vingtz et plus, épouvantez dud. meurdre, se veullent tous retirer en Flandres et quitter lad. manufacture, mesmes qu'il y en a desjà plusieurs qui se sont retirez sans le congé dud. suppliant, luy emportans les sommes de deniers à eux advancés par led. suppliant, comme il est nécessité leur en advancer, et sont mesmement tous lesd. ouvriers ainsy épouvantez, parce que led. du Vivier, non contant dud. meurdre, auroit encore esté sy insolent que de passer le lendemain, qui fut le jour d'hier, du matin, sur les huict et neuf heures, estant à cheval, ayant deux pistolletz à costé

Digitized by Google

de la scelle du cheval et l'espée nue en la main, et en cet équipage passa auprès lad. maison de la manufacture, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu et menaceant lesd. ouvriers, disant que par la mort Dieu il en avoit tué un, mais qu'il en tueroit bien d'autres, et que par la mort Dieu il en tueroit encore une demye douzaine, de manière qu'outre le meurdre ainsy fait, led. suppliant est en danger de se voir ruyné par le moien de la retraitte de tous lesd. ouvriers; c'est pourquoy, joint le grand interest que led. suppliant a en tel faict comme directeur desd. manufactures, désireroit le suppliant luy estre pourveu. Ce considéré, M., il vous plaize permettre aud. suppliant faire informer desd. faictz cy-dessus, circonstances et deppendances d'iceux, pour ce faict luy estre pourveu, et vous ferez bien.

[Signé :] DE LA PLANCHE.

Information faicte par nous, Louis de Fontenay, bailly et juge ordinaire civil et criminel du bailliage de Saint-Germain-des-Prez, à la requête de Raphaël de la Planche, directeur des manufactures des tapisseries du Roy qui se font en France fasson de Flandres, demandeur et complaignant, le procureur fiscal dud. bailliage joinct avecq luy, d'une part, à l'encontre de François Amy, deffendeur et accusé.

(11 juillet 1634.)

En laquelle information, nous, bailli susd., avons sur le contenu de lad. requete... oy et examiné les tesmoins qui nous ont estez produitz en la manière qui ensuit :

Jacques Rigault, tapissier, demeurant aud. Saint-Germain, rue de la Chaise, au logis de Bourgeois, tapissier, soubz la direction du compleignant, aagé de vingt-trois ans ou environ, lequel

A dict, enquis sur le contenu de la plainte, que, dimanche, sur les neuf à dix heures du soir, luy depposant, estant en la compagnie des nommez François Fagnolle, Josse Mondekens, Jean De la Vuarde, ils allèrent chez un tapissier qui vend de la bière, nommé Sacriès, demeurant proche la Croix, où ils beurent chascun pour six solz de bière qui sont deux quartes, et, s'en revenant en leur maison pour se coucher, ils auroient faict rencontre d'un homme que l'on dict qui s'appelle du Vivier, qui demeure en la rue de Grenelle, lequel alloit le mesme chemin qu'eux, et aiant led. du Vivier entendu qu'ils parlèrent flament, se seroit mis à se mocquer d'eux ; quoi voiant, luy respondant luy dist : « Monsieur, qu'avés-vous à vous mocquer? Nous parlons notre langue, laissés-nous aller, nous ne vous demandons rien. » Ce qui auroit esté cause que led. du Vivier auroit mis l'espée à la main pour en frapper luy respondant, mais il ne l'auroit peu faire au moien de ce que ses compaignons l'en auroient empesché, lesquels s'estoient ouvertz pour investir de touttes parts led. du

Digitized by Google

Vivier et l'arrester, n'aiant aulcun dessein de l'offencer, mais seullement de l'empescher de mal faire à aultruy; alors led. du Vivier se seroit tiré à l'escart avec son petit lacquais derrière luy, et aiant continué son chemin environ la longueur d'une pique ou deux, il auroit faict rencontre de plusieurs personnes qui dansoient à un violon dans lad. rue de Grenelle, alors il leur auroit dict : « Voilà des volleurs qui m'auroient voullu prendre mon manteau. » Ce qu'aiant esté entendu, lesd. hommes se seroient joinct aud. du Vivier et auroient commandé de poursuivre led. depposant et ses compaignons jusques auprès de leur logis, aiantz espée et bastons, sans que led. depposant et ses compaignons eussent aulcunes armes pour se deffendre, sinon quelques plastrats qu'ils auroient ramassé, et se voiant poursuivis, desquelles plastrats ils en auroient jetté quelques-uns vers led. du Vivier et ceux qui les poursuivoient. Sçayt et a veu comme led. du Vivier a donné un coup d'espée dans les reins aud. deffunct, duquel coup il tomba et seroit mort un quart d'heure après, sans avoir eu le loisir de se confesser, car, avant que le curé des Petites-Maisons, que l'on auroit esté querir, peust venir, il estoit desjà trespassé. Dict plus que led. Fagnolle estant cheut en courant, lesd. du Vivier et ceux qui l'assistoient luy meisrent le pied sur le ventre et l'espée sur l'estomach, se mettant en déliberation entr'eux s'ils le tueroient; mais enfin led. Fagnolle les supplia tellement qu'ils le laissèrent aller suivant l'advis de l'un d'eux, qui dict qu'il le cognoissoit bien et qu'il le falloit laisser aller; et, néantmoins, est led. Fagnolle blessé aux jambes de coups de pied et au derrière du col de quelque coup de pierre. Qui est tout ce qu'il a dict sçavoir, et a déclaré ne sçavoir signer, de ce enquis.

François Fagnolle, tapissier, demeurant aud. Saint-Germain, rue de la Chaise, et travaillant ordinairement aux tapisseries suivant la direction du s. de la Planche, aagé de trente-cinq ans ou environ,

A dict... que dimanche dernier, sur les quatre à cinq heures de rellevée, estant allé chez un tapissier des Pais-Bas qui vend de la bière, il auroit joué avec les nommez Jean Rigour, tesmoing précédent, Jean de la Wuarde et Josse Mondekens, ilz se meisrent à jouer aux cartes par eux ensemble, et, après avoir passé quelque temps, ils auroient beu et mangé chacun pour six sols, et, se retirant tous quatre de compagnie pour aller en leur maison, ils auroient trouvé dans la rue de Grenelle, sur le chemin, un homme à eux incogneu qu'il a ouy dire se nommer du Vivier...

(Suit le récit de la rixe conforme à celui du précédent témoin.)

Josse Mondekens, tapissier, demeurant aud. Saint-Germain, rue de la Chaise, au logis où l'on fait les tapisseries du s^r de la Planche, et y travaillant, aagé de vingt ans ou environ,

Dépose des mêmes faits.

Digitized by Google

Jean d'Autruche, tapissier, demeurant aud. Saint-Germain, rue de la Chaise, au logis du s^r de la Planche, aagé de cinquante ans ou environ, et

Pierre Jullien, tapissier, demeurant aud. Saint-Germain, rue de la Chaise, en la maison du s^r de la Planche, aagé de dix-huict ans ou environ,

Deposent

Que, le jour d'hier, sur les 8 à 9 heures du matin, ils virent led. du Vivier sur un cheval, à poil de soury, aiant une casaque coulleur grise, lequel disoit, jurant le nom de Dieu, qu'il avoit tué led. deffunct en son corps deffendant, et que l'on lui avoit rompu le bras à coups de pierre et que les Flamands l'avoient voullu assassiner, auquel du Vivier luy depposant auroit respondu qu'il l'avoit tué en trahison, lui aiant donné le coup par derrière, ainsy qu'il paroissoit, et, sur ce, led. du Vivier ne respondit aulcune chose et s'en alla devers les champs.

Information d'office faicte par Louis de Fontenay, escuyer, bailly et juge ordinaire civil et criminel du bailliage de Saint-Germain-des-Prez.

(14 juillet 1634.)

Jean Maréchal, escuier, maître de la vairière de cette ville de Paris, aagé de soixante et trois ans, demeurant rue des Saint-Pères, en cette ville Saint-Germain,

A dit qu'il ne sçait autre chose de l'acquetion arrivée en la rue de Grenaille, le dimenche... jour de juillet 1634, sinon que il a ouy dire à plusieurs des voisins dud. du Vivier que, à l'heure de 9 à 10 heures, après avoir souppé chez ses parens et se retirent en sa maison avecque ung petit lacquais fort jeune, il feut choqué en lad. rue de Grenaille, passant et allant son chemin, par les Flamens, ouvriers des manufactures des tappisseries travaillant pour le sieur de la Planche, puis après, entouré et saisy d'eux parlant leur jargon de flament, et luy voullant faire des viollences plus grandes, comme sy eussent voullu luy ôter son manteau; led. du Vivier leur dict qu'y eussent à le laisser passer, et enfin lesd. Flamens ne voullent le laisser aller, il fict en sorte de se dépétrer et demailer d'avecque eulx, puis apprès marcha pour se retirer dans sa maison; qu'iceux Flamans le poursuivirent à coups de pierre et luy en jettairent et rhuèrent quelques coups dont il fut attaint et blessé. Que, pour guarentir sa vie ou autrement les empescher de passer oultre à leur viollence, il prist son espée des mains de son petit laquais, la tirent nue du fourreau, et l'opposa au-devent de luy; que, nonobstant, iceux Flamens ayant des pierres dans leur mantheau et des grands coutteaux à leurs cot-

Digitized by Google

tés ou pistolletz, ne cessairent leur désordre et à voulloir outrager ledit du Vivier; qu'enfin, apprès leur avoir dict diverses foix qu'ils se retirassent, ou autrement qu'il en blesseroit quelques-ungs, il auroit esté contraint de ce mettre contre une muraille pour se guarentir des coups de coutteaux qu'ilz volloient luy donner, et, en ce deffendent, seroit arrivé que l'ung desd. hommes Flaments auroit esté blessé et deppuis seroit mort; que lesd. Flaments sont coustumiers et ordinaires à faire des viollentes indifféremment à toutes sortes de personnes, sans exception de saixe, d'aage et de quallité, tous les soirs, mesmes en plain jour, princippallement depuis le samedy jusques au lundy à midy, en sorte que, toutes les nuitz et avant que le jour soit fermé, les rues et voyes publiques circonvoisines et proche la demeure desd. Flaments sont innasaisible, et personne n'y auseroit aller; empaiches touttes sortes de personnes d'aller et de venir, jusques-là que de casser des boutailles que les bourgeois envoient tant pour quérir du vin et aussi que pour avoir de l'huisle et vynaisgre; qu'ils portent pendent ce temps des grands coutteaux de Flandre, de longueur de pied et demy et plus, avecq des pistolletz, des pierres amassés dans leur pochette et mantheaux, en jaittant aux portes des voisins, sent subjet ni aucassion, battent et affrontent ceux qu'y rencontrent, que entre autre une servente que luy depposant avoit cy-devant, nommée Catherine de Préaux, qu'il avoit envoié cry [quérir] de l'huisle cheux ung espicier joignant les Flamentz, elle s'en revient toute noire, livide et meurtrie de coups de pierres qu'elle disoit avoir reçeu desd. Flamentz, sa boutaille cascée; à raison de laquelle viollence et outrage elle feut mallade et grendement incommodée, et ne voullut le depposant se ressentir contre lesd. Flamentz, de crainte qu'il ne mesarivast, joint ausy la considération dud. s^r de la Planche, son voisin, lequel ne peult pourvoir à ces désordres, à causse que lesd. Flaments, estant ivres, plains de vin, de bière et tabac, sont desnués de tout jugement et raison, et ne respirent dans cest estat que le sanc et la cruaulté, et menacent à toutes heures led. de la Planche de le quitter; pourquoy il souffre tant qu'il peult d'eux, parce que, s'ils l'avoient quitté, ce seroit entièrement sa ruyne d'avoir faict des déppences au subjet de la manufacture et d'estre privé des fruits et de l'espérence de son travail par l'abandonnement desd. Flaments, ses ouvriers. Qu'il congnoist led. du Vivier pour estre homme d'honneur et fort raisonnable, ayant toutes les qualités requisses à ung honneste homme; qu'il a porté les armes ung long temps pour le service du Roy en quallité de jendarme dans sa compagnie, sans qu'il aye commis action aulcune indigne d'honneur, qu'il est fort respectueux et discrait, et ne parle mal de quy que ce soit, oblige ung chacun à luy voulloir du bien et particulièrement ces voisins, lesquelz il a tousjours secouru dans les occasions pres-

Digitized by Google

sentes et besoins qu'ilz ont eu, ne meffaict ni médit de personnes; que ce malheur luy est arivé sans l'avoir cherché, venant droit en sa maison sans estre assisté de quy que ce soit que d'ung petit laquais, aagé de douze ans, qui portoit son espée, et qu'il y a apparence de croire qu'estant en cet estat il eust esté autrement armé et assisté qu'il estoit; que tout le monde a regrait de son desplaisir, auquel, pour son honesteté, ung chacun particippe. Qui est tout ce qu'il a dit sçavoir sur les faits dont nous l'avons enquis, a persisté et persiste, et a signé.

MARESCHAL.

Gabriel Maréchal, s^r de la Mothe, fils du précédent, agé de vingt-deux à vingt-trois ans,

Depose des mêmes faits, ajoute que le s^r du Vivier rencontra des Flamants, ouvriers des manufactures de tapisseries travaillent pour le s^r de la Planche et demeurant pour la pluspart dans sa maison sçize proche les Petites-Maisons, que le s^r de la Planche est fort empaiché de contenir lesd. Flaments, lesquelz, à toutes heures et lorsqu'il les reprend de leurs viollences, le menassent de quitter et abandonner la manufacture, auquel cas il est certain que led. s^r de la Planche seroit ruiné pour les grands frais et despences incroiables qu'il a faict pour l'entretien de la manufacture.

(Arch. nat., Z^2 3315.)

II.

Enquête faite par le bailli de Saint-Germain-des-Prés sur la plainte de Martin Vanbruche, tapissier, stipulant pour Gedeomme Mougre, son petit-fils, blessé mortellement d'un coup de pierre à la tête.

(16 avril 1635.)

Abraham de la Gourde, tapissier de haulte lisse, travaillant soubz le sieur de la Planche, demeurant aud. Saint-Germain-des-Prez, proche les Petittes-Maisons, aagé de vingt-quatre ans ou environ, lequel, après serment...,

A dict que, le jour de la Conception Nostre-Dame dernière passée, lui depposant estant en la maison dud. s^r de la Planche, sçize aud. Saint-Germain-des-Prez, rue de la Chaire, proche les Petites-Maisons, où estoit sur le pas de la porte led. complaignant, lequel se seroit escrié disant qu'il estoit blessé d'un coup de pierre qu'on luy venoit de jetter, et ayant luy depposant entendu ce cry et veu led. complaignant qui estoit blessé par la teste, seroit sorty, et voyant apprès plusieurs garsons qu'il ne congnoist, sinon qu'il en remarqua un vestu de gris, qui s'enfuyoient, et courut apprès pour les attrap-

Digitized by Google

per, ce qu'il n'auroit peu faire, et dud. coup de pierre led. Mougre en est mort deux jours après.

Jean Havault, compagnon tapissier de haulte lisse, travaillant soubz le sr de la Planche, demeurant aud. Saint-Germain-des-Prez, rue de la Chaire, aagé de vintg-trois ans ou environ,

A dict... que le jour de feste de la Conception de N.-D. dernier, après disné, estant en une maison voisine de celle dud. sr de la Planche, où il beuvoit de la bière et regardant par les fenestres dans la rue, il auroit veu un garson ayant de treize à quatorze ans, vestu de drap meslé en tirant sur le bleu, lequel jettoit des pierres, comme aussy quatre ou cinq de ses camarades à l'encontre de quatre ou cinq garsons tapissiers, pourquoy il seroit descendu dans la rue, où estant, il auroit apperçu led. garçon vestu comme de bleufve, qui estoit desjà proche les Petittes-Maisons, qui jettoit encores des pierres à l'encontre desd. garsons tapissiers, et, voyant qu'il se sauvoit en une maison, il luy auroit osté son chappeau, et ainsy qu'il l'emportoit, led. garson l'auroit suivy luy jettant des pierres, et auparavant ce, led. Mougre estoit desjà blessé, ainsy qu'il apprit dans la rue, de laquelle blessure il en est mort.

Jean Boucault, tapissier de haulte lisse, demeurant aud. Saint-Germain-des-Prés, rue de la Chaire, âgé de quarante-deux ans ou environ,

Dépose des mêmes faits.

(Arch. nat., Z² 3317.)

Raphaël de la Planche déclare, dans la plainte qu'on vient de lire, que le nombre des tapissiers qu'il emploie s'élève à cent vingt. Suivant la requête de 1655, ce nombre avait plus que doublé dans l'espace de vingt années, puisqu'à cette date l'atelier comptait deux ou trois cents ouvriers. Ce chiffre à lui seul prouve la prospérité de la manufacture. Au surplus, des témoignages contemporains viennent pleinement confirmer ces données premières. Dans le préambule de leurs statuts imprimés en 1718, les tapissiers parisiens font le plus grand éloge des productions du sieur de la Planche. Il est vrai qu'à cette époque la manufacture du faubourg Saint-Germain n'existant plus, elle n'inspirait aucun ombrage aux autres artisans parisiens. Cependant, il nous paraîtrait bien difficile d'admettre qu'il n'y eût rien de vrai dans le passage suivant :

Il est bien fâcheux qu'un si digne conducteur [R. de la Planche] n'ait point laissé de successeurs, vu les beaux morceaux qui sortent de cette fabrique. On a toujours admiré la beauté de ses dessins et

Digitized by Google

estimé leur régularité; ses belles Verdures à oiseaux et ses magnifiques paysages lui ont toujours fait donner beaucoup de louanges; son goût dans les nuances étoit tendre et de durée, le coloris fort beau, imitant la carnation de Raphaël et de Rubens, ses draperies artistement nuancées, d'un travail naturel et d'une belle ordonnance. Cette tapisserie étoit fine, ronde, unie et facile à distinguer des autres par une extrême beauté; la finesse de l'art a toujours éclaté dans ses ouvrages, et même dans ceux qui paroissoient d'un travail un peu dur. La marque étoit une fleur de lis avec un P.

Voici deux manufactures au moins, sinon trois, celles du Louvre, du faubourg Saint-Marcel et de la rue de la Chaise, qui signent leurs œuvres du P suivi ou précédé de la fleur de lis. Comment les distinguer? Il serait cependant bien précieux de reconnaître les œuvres exécutées sous la surveillance de Raphaël de la Planche, puisque les contemporains en faisaient si grand cas.

En outre, cette réunion de cent cinquante ou deux cents ouvriers en moyenne, employés pendant trente années au moins, a dû produire un nombre considérable de tentures. On sait que les tapissiers travaillaient jadis beaucoup plus vite qu'aujourd'hui; mais, à calculer seulement sur la production actuelle, un mètre carré par tapissier et par année, les artisans du faubourg Saint-Germain auraient tissé annuellement de cent cinquante à deux cents mètres carrés de tapisserie, soit environ dix pièces; pour trente années, notre évaluation donnerait un total de trois cents tapisseries. Et elle reste certainement bien au-dessous de la réalité.

Il n'était pas possible qu'une masse aussi considérable de tentures de prix eût entièrement disparu. Et, de fait, il en existe encore un certain nombre dans les collections du mobilier national, dont on peut faire honneur en toute confiance à l'atelier du faubourg Saint-Germain. C'est encore l'Inventaire du mobilier de la Couronne sous Louis XIV qui va nous permettre de déterminer les pièces exécutées sous la direction de Raphaël de la Planche. L'inventaire attribue à l'atelier du faubourg Saint-Germain cent quatre pièces formant quinze tentures et mesurant 371 aunes de cours et environ 1,167 aunes de superficie. Comme plusieurs de ces tentures se retrouvent encore dans nos collections nationales, il semble indispensable d'en donner la description détaillée, telle qu'elle est portée à l'Inventaire du mobilier de la Couronne.

Digitized by Google

1° *Tapisseries de haute et basse lisse rehaussées d'or.*

N° 41. Une tenture de tapisserie de laine et soye, rehaussée d'or, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, représentant la *Fable de Psiché*, en six pièces, contenant 23 aunes 1/8 de cours, sur 3 aunes 3/8 de hault[1].

N° 46. Une tenture de tapisserie de laine et soye, relevée d'or, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, dessein de Rubens, représentant l'*Histoire de Constantin*, dans une bordure fond bleu, avec rinceaux couleur de bronze doré; dans la bordure d'en hault sont les armes de France couronnées et soustenues de quatre palmes, contenant 51 aunes de cours, sur 4 aunes 1/8 de hault, en douze pièces, doublées à plein de toille blanche.

N° 47. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, dessein de Raphaël, représentant la *Fable de Psiché*, dans une bordure fonds orangé, marqueté de jaulne, avec rinceaulx entremeslez de crotesques; les armes de France dans le milieu du hault, et dans le milieu du bas deux L couronnées, contenant 23 aunes de cours, sur 3 aunes 1/4 de hault, en six pièces[2].

N° 48. Une tenture de tapisserie de laine et soye, relevée d'or, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, dessein de Raphael, représentant la *Fable de Psiché*, dans une bordure de fonds orangé, marqueté de jaulne, avec rinceaulx entremeslez de crotesques, les armes de France dans le milieu du hault, et dans le milieu du bas deux L couronnées, contenant 22 aunes 1/4 de cours, sur 3 aunes de haut, en six pièces.

N° 111. Une tenture de tapisserie de basse lisse, de laine et soye, avec un peu d'or dans quelques draperies, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, représentant l'*Histoire de Constantin*[3], dessein de Rubens, dans une bordure d'un entrelas couleur de bronze, remplie de fleurs de lis et roses sur fond bleu, entourées de branches de laurier qui règnent autour; au milieu de la bordure d'en hault,

---

1. En marge de cet article se trouve cette note : « Deschargé, ayant été donnée par le Roy à madame l'Électrice de Brandebourg en l'année 1666. » Cette tenture doit donc se trouver aujourd'hui dans quelque palais de la Prusse.

2. C'est très probablement l'*Histoire de Psyché* tendue dans le château de Pau; cette tenture répond exactement au signalement qu'on vient de lire.

3. Le mobilier national possède plusieurs *Histoires de Constantin* d'après différents modèles; l'une d'elles, faite sur les dessins de Rubens, portant la marque P avec la fleur de lis, est évidemment une des tentures exécutées dans l'atelier en question.

Digitized by Google

un soleil; au milieu de celle d'en bas sont les armes de France sur un globe, entourées des Ordres du Roy, avec palmes dans un cartouche, et aux quatre coins une fleur de lis que soutiennent deux enfans ailez, dont la moitié du corps d'en bas est en crotesque, contenant 58 aunes 3/4 de cours, en douze pièces, sur 4 aulnes de haut, non doublé.

2° *Tapisseries de haulte et basse lisse de laine et soye.*

N° 67. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, dessein de Corneille, représentant des *Jeux d'enfans*, dans une bordure d'une baguette couleur d'argent, entourée d'un rinceau de feuilles de couleur de bronze doré, sur un fonds bleu; contenant 19 aunes de cours, sur 2 aunes 3/4 de hault, en six pièces.

N° 68. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, dessein de Polidor, représentant les *Quatre Élémens* et les *Quatre Saisons*, en huit tableaux qui sont au milieu des huit pièces dont elle est composée; lesdits tableaux environnez de rinceaux colorez, d'où sort ce qui est propre et convenable à l'Élément et à la Saison qui est représentée; contenant 25 aunes 1/2 de cours, sur 3 aunes 5/6 de hault, en huit pièces doublées de toille verte.

N° 69. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, dessein de Corneille, représentant quelques histoires de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, dans une petite bordure d'un feston de fleurs entouré d'un ruban bleu qui règne tout autour, sur un fond jaune; aux quatre coins de laquelle il y a quatre petits fleurons bleus; contenant 16 aunes 1/3 de cours, sur 2 aunes 1/2 de haut, en cinq pièces.

N° 70. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, dessin de Vouet, où sont représentées des *Verdures et Oiseaux*, dans une bordure fonds aurore, remplie de bouquets de fleurs nouez avec des rubans bleus, et un escusson couleur de cuivre doré à chaque coin de pièce; contenant 17 aunes 3/4 de cours, sur 3 aunes 1/12 de hault, en cinq pièces doublées par bandes de toille.

N° 162. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, représentant l'*Histoire de Clorinde et Tancrède*, dans une bordure toute de fleurs, entourée et liée de distance en distance de ruban bleu, sur un fonds aurore, et dans les coins un gros fleuron de mesme couleur; contenant 19 aunes 1/2 de cours, sur 2 aunes 3/4 de hault, en six pièces.

N° 163. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris,

Digitized by Google

manufacture de la Planche, représentant six *Maisons Royalles*, sçavoir : Madrid, Versailles, Saint-Germain, Vincennes, Monceaux et Fontainebleau, dans une bordure de fleurs, sur un fonds minime, remply d'armes et ornemens convenables à la chasse; dans le milieu du hault, une teste d'Apollon; par le bas, deux cornets d'abondance entrelassez de deux couleuvres sur un fonds bleu, et, par les quatre coins, quatre fleurs de lis fleuronnées; contenant 21 aunes de cours, sur 3 aunes de hault, en six pièces.

N° 164. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, représentant les *Jeux d'enfans*, dans une bordure de fleurs entourée de grandes feuilles rouges et gris de lin en forme de panaches, sur fonds brun; et, dans les coins et milieux, une grande feuille rouge, jaune et bleue; contenant 20 aunes de cours, sur 3 aunes de hault, en six pièces.

N° 166. Une tenture de tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, représentant l'*Histoire de Constantin*, dans une bordure d'un feston de feuilles de chesne, couleur d'or, qui règne autour; contenant 39 aunes 1/2 de cours, sur 3 aunes de hault, en douze pièces.

N° 167. Une tapisserie de laine et soye, fabrique de Paris, manufacture de la Planche, représentant la *Fable de Psiché*, dans une bordure fonds orange, marqueté de jaune avec rinceaux, entremeslée de crotesques; contenant 17 aunes de cours, sur 2 aunes 3/4 de hault, en cinq pièces.

N° 168. Une petite tapisserie de laine et soye, fabrique et manufacture de la Planche, représentant les *Faits d'Achilles*, dans une bordure d'un feston de fleurs et fruits au naturel qui règnent autour, ombré de jaune et de brun; contenant 9 aunes 1/6 de cours, sur 2 aunes 3/4 de hault, en trois pièces.

Nous n'avons tenu compte que des tapisseries formellement attribuées à de la Planche. Il resterait à déterminer l'origine des tentures suivies de la vague désignation : « *fabrique de Paris.* » Dans l'énumération qui précède figurent plusieurs suites dont nous avons récemment constaté la présence dans les magasins du Mobilier National. Certaines de ces épaves de l'ancienne fabrication parisienne comptent parmi les chefs-d'œuvre de l'art décoratif au XVIIe siècle.

Il faut signaler au premier rang de ces œuvres exquises les deux suites de *Psiché* (n°s 47 et 48) en six pièces, évidemment copiées sur la tenture du XVIe siècle que possédait alors le mobilier de la Couronne et qui fut détruite sous le Directoire. Ces suites sont exposées actuellement dans les palais de Fontainebleau

Digitized by Google

et de Pau et font certes grand honneur aux tapissiers qui les exécutèrent. Il est même fâcheux qu'il n'en reste pas une seule pièce au dépôt central du Mobilier National; car, parmi les touristes qui jettent sur ces tapisseries un regard distrait en traversant les palais, il en est bien peu qui en puissent apprécier tout le mérite.

Le Mobilier National a conservé dans ses magasins les deux *Histoires de Constantin*, cataloguées sous les n°s 46 et 111. Même à côté des œuvres de la plus brillante époque des Gobelins, ces panneaux témoignent d'une très belle exécution. Ils portent dans la lisière inférieure le P suivi de la fleur de lis, cette marque commune à divers ateliers parisiens.

La série la plus précieuse peut-être, qui nous soit conservée de l'atelier de la rue de la Chaise, est cette tenture en huit pièces inscrite sous le n° 68 sous le titre des *Quatre Éléments* et des *Quatre Saisons*, plus communément nommée les *Rinceaux*. Le rédacteur de l'inventaire cité plus haut n'a pas pu commettre une erreur en donnant ces pièces à la manufacture de de la Planche; l'attribution des modèles à Polidor serait plutôt sujette à caution. Quoi qu'il en soit, l'art du décorateur a rarement inventé une composition purement décorative d'un goût plus élégant; rarement aussi un heureux modèle a été interprété avec plus de science et de franchise.

Ils existent aussi les *Jeux d'Enfants*, d'après Corneille, du n° 67 et du n° 164. Cela fait déjà un total de cinquante à cinquante-six tapisseries authentiquement sorties de la manufacture de la rue de la Chaise, sans parler d'autres morceaux de la même origine qu'on pourrait retrouver, soit parmi les suites de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*, soit parmi d'autres tentures de laine et soie sans or, si on possédait enfin un inventaire critique et complet des tapisseries appartenant à l'État.

Un article de l'inventaire de Louis XIV réclame une attention particulière; c'est celui qui porte le n° 163 des tapisseries de laine et soie. On y désigne six pièces d'une tenture maintes fois reproduite aux Gobelins sous Louis XIV. Raphaël de la Planche aurait fait exécuter dans son atelier six des maisons royales correspondant aux douze mois de l'année et aux douze signes du Zodiaque. J'ai vainement cherché trace de cette suite dans le dernier inventaire du garde-meuble. Rien ne s'y trouve qui corresponde exactement à la description que nous avons reproduite plus haut. Mais cette mention est intéressante en fournissant la preuve formelle que

109001

Digitized by Google

notre atelier travailla quelque temps concurremment avec les Gobelins après leur réorganisation par Colbert.

Les modèles des douze *Maisons royales* furent, en effet, commandés à Charles Le Brun, pour la manufacture des Gobelins, après que le Roi eut pris en main les rênes de l'État. On ne saurait guère placer leur exécution avant 1665 ou 1666. C'est l'unique modèle, à notre connaissance, que les de la Planche aient emprunté au peintre attitré de Louis XIV, si les sujets décrits dans l'Inventaire de Louis XIV sont bien les mêmes que ceux dont on possède encore des exemplaires. D'ordinaire, ils se plaisent à interpréter Rubens, les vieux sujets attribués à Raphaël et aux Italiens, ou encore les maîtres du commencement du XVIIe siècle, comme Vouet et Corneille. Une seule dérogation à leurs habitudes constantes est faite en faveur des *Maisons royales;* cette particularité mérite d'autant plus d'être notée qu'elle prouve que notre atelier existait encore après une date à laquelle on le croyait généralement fermé.

Peut-être cette suite de six pièces faisait-elle partie du nombre des sept tentures dont le Roi fit l'acquisition en 1667[1] et qu'il paya, le 21 mai, la somme élevée de 89,175 livres 8 sous 9 deniers. Par malheur, l'article de compte où ce payement est mentionné ne donne aucun détail sur les tapisseries comprises dans cette opération.

On a vu plus haut que, dans sa supplique de 1655, Raphaël de la Planche réclamait une somme de 93,000 livres, tant de loyers arriérés que pour ses gages et la nourriture de son personnel. Cette acquisition, dont le chiffre égale presque le total des sommes dues, fut peut-être un expédient accepté de part et d'autre pour liquider la situation. Ce qui nous confirmerait assez dans cette opinion, c'est que le nom de de la Planche ne paraît qu'une seule et unique fois sur les Comptes des Bâtiments, et c'est à l'occasion de ce payement. Il a tout l'air, ce n'est pas douteux, d'un règlement de compte.

Il faudrait donc admettre que, si les travaux de l'atelier de la rue de la Chaise furent continués après 1665, si les *Maisons royales* d'après Le Brun furent exécutées vers cette date, les entrepreneurs travaillèrent à leurs risques et périls et surtout pour des particuliers. Ils cessèrent tout à fait, dès que les Gobelins eurent

1. *Comptes des Bâtiments du roi*, t. I, p. 214.

Digitized by Google

été organisés, de recevoir les subsides et les encouragements du Roi. Dans ces conditions, les métiers cessèrent bientôt d'être en activité; toutefois, les bâtiments de la manufacture seraient restés debout jusqu'au jour où la ruine de Sébastien-François de la Planche, le fils de Raphaël, entraîna la vente de ses meubles et le morcellement des terrains, comme on l'a dit plus haut.

A quelle époque précise Raphaël de la Planche abandonna-t-il la direction de l'atelier qui avait atteint sous son habile impulsion un haut degré de prospérité? Nous ne sommes pas parvenu à faire la lumière sur ce point. Nous savons seulement que, Catherine de Juyé étant morte au début de l'année 1661, son mari dut procéder, dans l'intérêt de ses enfants et petits-enfants mineurs, à un inventaire général de la manufacture et de tout ce qu'il possédait, inventaire suivi à bref délai de l'abandon et du partage de tous les biens de Raphaël de la Planche entre ses enfants.

Ces deux actes, faits en présence et sous la surveillance directe de tous les intéressés, ont une importance capitale. Le soin qui a présidé à la rédaction de l'inventaire de la manufacture le rend particulièrement précieux, en raison des détails qu'il fournit sur les travaux de cet atelier si fécond.

Les données que ces documents fournissent sur l'état de la famille après la mort de Catherine de Juyé et avant le deuxième mariage de Raphaël de la Planche permettent en outre de rectifier les dires de l'acte de notoriété du XVIIIe siècle cité plus haut.

Avant d'arriver à l'examen de ces pièces, remarquons que la fille issue du second mariage de Raphaël, cette Suzanne-Angélique qui épousa Pierre Lemoyne et qui vivait encore en 1716, n'est pas nommée dans les actes de 1661. Le second mariage de Raphaël et la naissance de cette enfant seraient-ils donc postérieurs à la donation? Les termes de l'acte sembleraient assez l'indiquer. Il n'est question dans l'inventaire et le partage que des enfants issus de l'union avec Catherine de Juyé. Marie-Madeleine de la Planche, mariée à Angran de Fonpertuis et morte avant 1661, laissant deux filles en bas âge, avait reçu de ses père et mère, à l'occasion de son mariage, la somme de 66,000 livres, tandis que ses frères et sœurs n'avaient rien eu pour leur part. C'est afin de réparer cette inégalité de traitement que Raphaël abandonnait ses biens à ses enfants, les partageant à peu près également, et sous certaines réserves, entre son fils et la femme de François Le Picart,

Digitized by Google

sieur du Plessis. Les religieuses, selon l'usage constant, auront seulement la somme strictement nécessaire pour entrer en religion. Le surplus de leur part ira grossir celles de leurs collatéraux.

Nous n'insisterons pas sur ces arrangements de famille. Ce qui nous intéresse surtout ici, c'est la description des bâtiments de la manufacture avec l'énumération des constructions et terrains appartenant au donateur. L'ensemble de l'établissement paraît comprendre deux parties distinctes : les ateliers, qui sont la propriété du directeur, et les logements des ouvriers, dont le loyer était payé par le Roi. On remarquera aussi que les clauses de l'acte produiront leur effet pendant sept années, c'est-à-dire qu'elles dureront jusqu'en 1668. Cette date est précisément le terme du privilège de Raphaël de la Planche. Or, on a vu qu'elle coïncide avec le moment où les métiers paraissent avoir cessé leurs travaux. Mais ces arrangements de famille, dont l'acte de partage donne le détail, n'ont qu'un intérêt médiocre aujourd'hui, surtout à côté des renseignements fournis par l'inventaire sur les métiers et les travaux de la manufacture de la rue de la Chaise.

Cet inventaire, mis gracieusement à notre disposition par le successeur de Me Gallois, Me Blanchet, notaire, contient trois parties bien distinctes : le mobilier de Raphaël de la Planche; les objets servant à son industrie; les papiers.

Dans l'impossibilité de reproduire un document aussi volumineux et rédigé avec un soin méticuleux sous les yeux de tous les intéressés, nous abrégerons le plus possible la description des meubles pour n'en garder que ce qui a quelque rapport avec les travaux du tapissier. Mais nous citerons textuellement tous les passages essentiels de la deuxième et de la troisième partie de l'inventaire.

Il nous paraît indispensable de reproduire en entier le préambule ou l'intitulé de l'inventaire. Il fournit exactement l'état de la famille de Raphaël de la Planche. Par cet intitulé, nous apprenons que la femme du directeur de la manufacture, Catherine de Juyé, mariée, comme on l'a vu par son contrat, en 1626, était morte le 29 janvier 1661, laissant deux filles mineures, Catherine et Marie-Antoinette, et un fils, Sébastien-François de la Planche, qui succédera à Raphaël dans la charge de trésorier des Bâtiments. Deux autres filles avaient été mariées du vivant de leur mère : la première, Marie-Marguerite, avait épousé, en juin 1646 (voir la

Digitized by Google

pièce 18), Pierre Angran, seigneur de Ponperthuis et de Lailly; elle était morte avant 1661, laissant des enfants mineurs qui venaient, par représentation de leur mère, prendre part à la succession de Catherine de Juyé; l'autre, Élisabeth-Claire, mariée, en juillet 1656 (voir pièce 19), au sieur François Le Picart, seigneur du Plessis, comparaît en personne à la rédaction de l'inventaire. Enfin, Raphaël de la Planche avait une cinquième fille, Marie-Antoinette, qui faisait, en 1661, son noviciat au couvent des Ursulines de Melun (pièce 20). Voici le texte du début de l'inventaire :

« L'an 1661, le 27 septembre, du matin. A la requête de noble homme[1] Raphael de la Planche, escuier, conseiller du Roy, trésorier général de ses Bastimens et directeur de la Manufacture des tapisseries de Sa Majesté, demeurant fauxbourg Saint-Germain-des-Prez-lez-Paris, rue de la Chaize, paroisse Saint-Sulpice, tant en son nom, à cause de la communauté d'entre luy et deffuncte damoiselle Catherine de Juyé, jadis sa femme, que comme tuteur de damoiselles Catherine et Marie-Anthoinette, filles mineures de luy et de la dame deffuncte, esleu par acte faict au Chastelet de Paris, le 16e juillet dernier, reçu par Sagot, greffier, en la présence de Sébastien-François de la Planche, escuier, sieur de Fontruisseau, demeurant avec ledit sieur de la Planche, son père, Me Pierre Angran, seigneur de Fonperthuis, et M. de Lailly, conseiller du Roy, correcteur en sa Chambre des comptes, demeurant à Paris, rue Beaubourg, paroisse Saint-Medericq, au nom et comme tuteur et ayant la garde noble des enffans mineurs de luy et de deffuncte dame Marie-Marguerite de la Planche, jadis son espouze, et encores subrogé-tuteur desdites damoiselles Catherine et Marie-Anthoinette de la Planche, mineures, esleu par ledit acte, et Me François Le Picart, chevalier, seigneur du Plessis, et dame Élizabeth-Claire de la Planche, son espouze, de luy auctorizée pour l'effect qui s'ensuict, demourant audit Plessis, prez de Melun, estant de présent à Paris, logez en ladite maison dudit sieur de la Planche; lesdits sieur Sébastien-François, dame Élizabeth-Claire de la Planche, lesdites damoiselles Catherine et Marie-Anthoinette de la Planche, mineures, et lesdits enffans mineurs dudit sieur Angran et de ladite deffuncte dame son espouze, par représentation d'icelle deffuncte dame, leur mère, habilles à se dire et porter héritiers de ladite deffuncte damoiselle Catherine de Juyé, leur mère et ayeule desdits mineurs dudit sieur Angran. Et à la conservation des droits des partyes et de ce qui il appartiendra, a esté par les notaires garde-notes du Roy, nostre Sire, au Chastelet de Paris, faict inventaire, description de tous et

1. Ces deux mots barrés.

Digitized by Google

chacuns des biens, etc., et autres choses estans de la communauté d'entre ledit sieur de la Planche et ladite deffuncte trouvez et estans en la maison et lieux en deppendans, à eux appartenans, siz audit fauxbourg Saint-Germain, où ledit sieur de la Planche est demeurant, etc., et où ladite deffuncte seroit décédée le 29 janvier dernier, représentez par ledit sieur de la Planche et son vallet. »

Suit l'inventaire du mobilier qui annonce l'aisance et le confortable. La visite de la maison commence, ainsi qu'il est d'habitude, par la cave; nous ne nous y arrêterons pas. On passe à la cuisine, où on signale dix chaudrons d'airain; ce seul chiffre indique assez sur quel pied le ménage est monté. Dans la salle qui vient ensuite se trouvent douze chaises et six tabourets de bois peint, couverts de tapisserie de laine à œillets à gros points. Il est souvent question dans cet inventaire d'étoffes nommées tapisseries, telles que des tapisseries de Rouen ou de Beauvais; ces tapisseries-là n'ont rien de commun avec la haute lisse. Dans la même salle : « Quatre pièces de tapisserie de vieille haute lisse, à verdure, plantes et fruits, à bordure de raisins, de 10 aunes de cours ou environ, sur 2 et demi de haut, prisez 250 livres. »

« Une petite pièce de tapisserie de Bruxelles, de 2 aunes ou environ sur 7 quartiers de haut, représentant la *Nativité de Notre Seigneur*, prisée 60 livres. »

Enfin, trois tableaux représentant M. de Salle, sainte Catherine de Sienne et le roi Louis XIV, prisés ensemble 12 livres.

Dans la chapelle à côté de la salle : huit aunes ou environ de tapisserie de Rouen, de 2 aunes et demie de haut, de peu de valeur; puis les ornements sacerdotaux.

Vient le jardin; puis un cabinet à côté de la salle renfermant quelques livres.

Dans la chambre à coucher au-dessus de la salle, chambre qui paraît être celle du directeur : « Un petit cabinet d'ébène à deux guichets fermant à clef, à plusieurs tiroirs, sur lesquels est peint l'histoire de l'Enfant prodigue, sur son pied de poirier; un autre petit cabinet, aussy de poirier, à deux guichets et tiroirs, prisés ensemble 54 livres. »

Je passe les chenets, les lits, les tables, sièges et autres meubles ordinaires.

Dans la même chambre : « Six pièces et une entrefenestre de tapisserie de Hodenarde en Flandre, à figure de fleurs et oiseaux, bordure à fleurs, contenant 16 aunes de cours, sur 2 aunes 3/4 de haut, prisez 500 livres. »

« Un miroir à glace de Venise, prisé 15 livres. »

« Deux vases, quatre escuelles et dix tasses, le tout de pourseline. »

Digitized by Google

« Un tableau de tapisserie, de tulippes à fleurs, garny de sa bordure de bois doré; un autre petit tableau sur toile; prisez ensemble 12 livres. »

Dans la garde-robe attenant ladite chambre : « Cinq aunes de tapisserie de Roüen, prisées 4 livres. » A côté, un cabinet.

Dans une chambre au 2e étage, à côté de la chambre précédente : « Une tenture de fil et laine, à raye blanche et violette, faisant le tour de lad. chambre, contenant sept pièces, de 20 aunes de cours environ, prisez 15 livres. »

Une antichambre joignant la pièce précédente. Chambre du jardinier au 3e étage. Puis, un grenier contenant plusieurs coffres et bahuts et « treize pièces de tapisserie de cuir doré, vieille, à fillets rouges, servant à la salle et à la chambre au-dessus, prisez 100 livres. »

Dans une alcôve au-dessus de la cuisine : « Douze chaises de bois de noyer, couvertes de tapisserye à fleurs, prisées 30 livres, et huit pièces de tapisserie de Rouen, prisées 28 livres. »

Ensuite une galerie, le long de laquelle s'ouvrent six cabinets :

Dans le premier cabinet : « Deux pièces de tapisserie vieille de Audenarde, couvrant 7 aunes ou environ, prisez 40 livres. »

« Deux morceaux de tapisserie, de trois quartiers chacun, sur 2 aunes 1/2 de haut, l'une à personnages et l'autre à feuillage, et un soubassement, prisez ensemble 6 livres 10 sous. »

« Plusieurs tableaux sans intérêt; deux sont peints sur marbre. »

Dans le troisième cabinet : « Cinq morceaux de vieille tapisserie de Rouen, prisez 100 sous. »

Dans le sixième cabinet : « Trois morceaux de tapisserie de Beauvais, deux morceaux de tapisserie de Rouen, contenant 8 aunes ou environ, sur 2 de haut, prisez 7 livres. »

Dans une chambre au 3e étage du premier pavillon, où loge M. Duplessis : « Dix morceaux de tapisserie de Rouen contenant 20 aunes ou environ, sur 2 aunes de haut ou environ, prisez 24 livres. »

« Huit tableaux peints sur toile, représentant l'*Histoire d'Achilles* du sieur François, à présent nommé Père Luc, Récollet, prisez ensemble 400 livres. »

« Huit tableaux de différentes grandeurs, aussi peints sur toile, sans bordure, représentant l'*Histoire de Didon et d'Énée*, prisez ensemble 120 livres. »

« Trois autres tableaux peints sur toile, représentant *Cinq mois de l'année*, prisez 26 livres. »

Autres tableaux sans intérêt.

Dans un cabinet attenant sont les livres, parmi lesquels on remarque des ouvrages grecs, Démosthène, Plutarque, Hérodote, un Cicéron, les Commentaires de César, Valère Maxime, Pline, Ovide, une Histoire romaine, Cujas, des ouvrages de droit.

Digitized by Google

Dans le deuxième pavillon sur le jardin : « Cinq morceaux de tapisserie de Beauvais, de 8 aunes de cours, sur 2 aunes et demi de haut, 7 livres. »

« Un fusil de quatre pieds, 12 livres. »

Description de la garde-robe. Les habits du sieur de la Planche sont en camelot de Hollande noir; ceux de la défunte sont un peu plus élégants; puis vient le linge.

« Fonds et dossiers de douze chaises et petits bras, le tout de tapisserie de laine à fleurs, fait à l'aiguille, non garnis, 40 livres. »

« Un tapis de 2 aunes de long, sur 1 aune 1/2 de large, six fonds, neuf dossiers et six bras, le tout de tapisserie de haute lisse à fleurs, prisez ensemble 250 livres. »

« Un tapis persien, fin, de 3 aunes et demi de long, sur une aune et demi de large, prisé 100 livres. »

Le lundi 3 octobre, commence la description des modèles pour les tapisseries. Ce passage doit être reproduit en entier[1] :

« Neuf tableaux peints sur toile, de 6 pieds de long, sur 4 pieds de haut, représentant l'*Histoire de Théagène et Cariclée*, coppies d'après M. Du Bois, de Fontainebleau, prisés ensemble 350 liv.

« Item, un tableau de Van Mol, sur toile, représentant une *Vierge avec un Christ*, garni de sa bordure, prisé 60 liv.

« Item, six tableaux peints sur toile, sans bordure, contenant 18 aunes de cours, sur 1 aune et demi ou environ, représentant des *Jeux d'enfans*[2], prisés 900 liv.

1. L'énumération de ces modèles a d'autant plus de prix que leur estimation est faite par Philippe de Champagne et qu'on possède encore au dépôt du Mobilier National plusieurs tentures exécutées sur ces cartons, notamment le *Constantin* et les *Jeux d'enfants*. Il est fâcheux que les auteurs des compositions ne soient pas nommés; on en connaît toutefois un certain nombre. On retrouvera plus loin la plupart des sujets en cours d'exécution sur les quarante-quatre métiers montés en 1661. La manufacture possédait, d'après l'inventaire, soixante métiers; près des trois quarts sont occupés. Ceux qui ne figurent pas à l'énumération des travaux en cours d'exécution sont les nos 14, 21, 23, 34, 37, 44, 46, 47 et 53 à 60. C'est donc un total de quarante-quatre tapisseries commencées; la plupart font partie de tentures dont une ou plusieurs pièces terminées sont en magasin pour être livrées aux clients, au nombre de vingt-cinq, qui ont fait marché avec Raphaël de la Planche. En tout : cent quinze pièces terminées et quarante-quatre en cours d'exécution, représentant une somme de 119,358 livres, dont la majeure partie a été reçue par l'entrepreneur. Il est singulier de ne pas voir figurer parmi ces modèles, soit les sujets de l'*Histoire de Moïse*, soit les *Sacrements*, puisque Le Poussin, d'après le passage de Félibien cité plus haut, avait été occupé, dès son arrivée à Paris, à faire des dessins de tapisserie pour Raphaël de la Planche à la sollicitation de M. de Noyers.

2. Le dessin des *Jeux d'enfants* est généralement attribué à Michel Corneille.

Digitized by Google

Item, douze pièces peintes en destrempe sur papier, d'après Rubens, représentant l'*Histoire du Grand Constantin*, estimez 360 liv.

Item, sept pièces, aussi peintes en destrempe sur papier, représentans des *Feuillages et rinceaux verts*, prisez 40 liv.

Item, une pièce, aussi peinte en détrempe sur papier, représentant *Théagène et Cariclée*, prisée 6 liv.

Item, six pièces, aussi peintes en destrempe sur papier, représentant l'*Histoire de Diane*, prisez 12 liv.

Item, quatre pièces de l'*Histoire de Rollan*, aussi peintes en destrempe et sur papier, prisées 6 liv.

Item, six pièces peintes en huile sur toile, représentans l'*Histoire d'Abraham*, contenant 16 aunes de cours sur 2 aunes de haut, prisées 450 liv.

Item, huit pièces, aussi peintes en huille sur toile, contenant 20 aunes de cours sur 2 aunes de haut, représentant l'*Histoire d'Achilles*, prisez 100 liv.

Item, huit autres pièces, aussi peintes en huile sur toile, contenant 20 aunes de cours sur 2 aunes de haut, représentant l'*Histoire de Didon et d'Énée*, prisées 200 liv.

Item, huit pièces peintes en huile sur toile, contenant 20 aunes ou environ sur 2 aunes de haut, représentant l'*Histoire de Clorinde*, prisées 120 liv.

Item, cinq pièces, aussi peintes en huile sur toile, fort vieilles, contenant ensemble 14 aunes de cours sur 2 aunes de haut, représentans des *Mois de l'année*, prisées 40 liv.

Item, quatre autres pièces, aussi peintes en huile sur toile, représentans les *Quatre saisons de l'année*, contenant 13 aunes ou environ sur 2 aunes de haut, prisées 80 liv.

Item, cinq autres pièces, aussi peintes en huile sur toile, représentans une *Verdure*, contenant 14 aunes de cours sur 2 aunes de haut, prisées ensemble 50 liv.

Item, cinq autres pièces peintes sur papier, qui sont coppies des précédentes, de pareil cours et hauteur, prisées ensemble 25 liv.

Item, deux autres pièces peintes en huile sur toille, contenant chacune 2 aunes, représentans chacune pièce les *Armes de France et de Navarre*, prisées 20 liv.

Item, cinq autres pièces, aussi peintes en huile et sur toile, contenant ensemble 16 aunes ou environ de cours sur 2 aunes de haut, représentans l'*Histoire de Daphné*, et prisées ensemble 50 liv.

Tous les tableaux prisez et estimez par ledit Moreau, de l'advis de Philippes Champaigne, peintre ordinaire du Roi, demeurant à Paris, rue des Escouffes, paroisse Saint-Gervais, pour ce convenu par lesd. partyes et mandé à ceste fin, et a signé

P. DE CHAMPAIGNE.

Digitized by Google

Dudit jour de rellevée.

Item, un bassin rond et un autre bassin en ovalle, deux esguières, quatre assiettes creuses, vingt-quatre assiettes, un coquemar, un rechault, une sallière à quatre branches, un chandellier à deux branches, deux flambeaux, douze cuillières, quatre autres flambeaux, six autres cuillières et six fourchettes, un petit flacon de vermeil doré, une escumoire et plusieurs autres petites ustancilles de mesnage d'enfant, le tout d'argent, poinçon de Paris, poisant ensemble 100 marcs 6 onces 4 gros, et prisé le marc 28 livres à la juste valeur et sans creue, revenant audit prix à 2,822 livres.

Item, un voile de toille de coton en broderie d'or, servant à un calice, prisé 24 livres.

Argent monnoyé :

Item, six saqs de mille livres chacun, cy 6,000 liv.
Item, 197 louis d'or, à onze livres pièce, vallant ensemble 2,167 liv.
Item, 3 escus d'or et monnoye, 42 liv.
Item, sept escus, à 114 sols pièce, vallent 39 liv. 18 s.

Item, une montre d'orloge sonnant et garnie de son timbre, escript sur le mouvement : Salomon à Blois, à boeste ronde d'argent; autre montre de cuivre de reveil matin, prisées 40 liv.

Item, une guirlande de 181 perles baroques servans à une coiffure, ausquelz sont attachez 280 pareilles perles baroques, pesans ensemble trois onces et demye, prisé, à raison de 100 livres l'once, 350 liv.

Item, deux pendans d'oreilles d'or, un diamant à chacun par le milieu, ayant chacun trois perles en pendelocques, prisés 40 liv.

Item, deux autres pendans d'oreilles d'or, à chacun quatre diamans, et ung autre diamant en pendeloque; un petit Saint-Esprit d'or esmaillé, où sont enchassez cinq diamans; un coulant d'or où sont deux diamans, et une bague d'or où est enchassé un diamant, prisez ensemble 160 liv.

Item, deux petits filets de semance de perle, pesant ensemble environ une once, prisez 100 liv.

Mardi 4 octobre.

[Inventaire de la brasserie, avec son moulin à moudre et ustensiles divers, prisés 172 liv.
Deux grandes chaudières de cuivre, prisées 320 liv.
Diverses cuves de bois de 80 et 90 liv. chacune, etc.]

Dans la teinturerie :

Item, une chaudière d'airain tenant deux muids ou environ; une autre chaudière, aussy d'airain, tenant environ un muid, et deux autres

Digitized by Google

petites chaudières, aussy d'airain, le tout scellé en plastre et prisez ensemble 60 liv.

Item, un chaudron d'airain, garny d'un cercle de fer; un autre vieil chaudron d'airain, sans cercle ni anse, prisez ensemble 4 liv. 10 s.

Item, un chevalet de bois, un hourdissoir aussy de bois, un treteau, un rouet de bois blanc, les bobines, prisez, avec deux tonneaux à mettre la tincture, 6 liv.

Item, un fléau et deux plateaux de bois garnis de leurs cordes, un poids de cinquante, un de vingt-cinq, un de douze livres, le tout de fer et sans anneau; un mortier de marbre et un pilon de bois, prisez ensemble 7 liv. 10 s.

Ensuivent les manufactures et ustencilles qui en dépendent :

Item, treize grands mestiers composez de leurs chassis, roulleaux, cordes et autres ustencilles en dépendans, prisé chacun à 48 liv., revenans lesd. treize mestiers audit prix à la somme de 624 liv.

Item, neuf autres mestiers moyens, garnis chacun de leurs ustencilles, prisez, à raison de 40 liv. chacun, 360 liv.

Item, dix autres mestiers plus petits..., prisés chacun 32 liv., 320 liv.

Item, vingt-huit autres mestiers plus petits, tant bons que meschans, prisez ensemble 450 liv.

Dans la chambre aux laines :

Item, quatre rouets de bois à dévider soye, fil et laine, les bobines, les mannes, les tablettes, les tables et le bandoir de la boutique, prisé ensemble 32 liv.

[Suivent des tables, tablettes, comptoirs, armoire à guichets, carrosse de cuir noir, prisé 60 liv., etc.]

Dans une chambre aux laines :

Item, 91 livres de laine blanche ordinaire, prisée à raison de 42 s. la livre, revenant à 181 liv. 2 s.

Item, 92 livres de laine blanche fine, prisée la livre 58 s., revenant à 266 liv. 16 s.

Item, 24 livres de laine ordinaire à chaîne, à 42 s. la livre, revenant à 50 liv. 8 s.

Item, 16 livres 1/2 de laine fine à chaisne, prisée la livre 58 s., revenant à 48 liv. 17 s.

Item, 34 livres 1/2 de laine fine teinte en escarlatte, prisée la livre 10 liv., revenant à 345 liv.

Item, 149 livres de laine fine teinte de différentes couleurs, prisée la livre, l'une portant l'autre, à 58 s., revenant à 432 liv. 2 s.

Digitized by Google

Item, 134 livres d'autre laine fine à faire charnières, à 60 s. la livre, revenant à 402 liv.

Item, 271 livres de laine ordinaire teinte, prisée à raison de 45 s., revenant à 609 liv. 15 s.

Item, 137 livres de laines de rebut et pourries, de plusieurs couleurs, prisées à raison de 8 s. la livre, revenant à 54 liv. 16 s.

Dans la chambre aux laines de la boutique :

Item, 16 livres de laines de rebut et pourries, à 8 s., 6 liv. 8 s.

Item, 40 livres de laines de différentes couleurs, prisées 42 s., 84 liv.

Item, quelques paquets de vieilles laines de rebut et pourries, à 4 s. la livre, 4 liv. 10 s.

Du 5e octobre.

Ensuit la soie trouvée sur les bobines :

Item, 2 livres et demie de soie de plusieurs et différentes couleurs, prisée ensemble 20 liv.

Item, 15 livres de soye cramoisy, prisée la livre à raison de 27 liv. 10 s., revenant à 412 liv. 10 s.

Item, 77 livres et demy de soye ordinaire, tant bleue que verte et autres couleurs, en bottes, prisée à raison de 19 liv. la livre, revenant à 472 liv. 10. s.

Dans la boutique à main gauche en entrant :

Item, 41 livres de laine à charnières en pelottes, prisée la livre 58 s., revenant à 118 liv. 18 s.

Item, 56 livres et demi de laine de différentes couleurs, prisée 40 s. la livre, revenant à 113 liv.

Item, 24 livres de soie de différentes couleurs sur les fluttes, prisé 19 liv. la livre, revenant à 216 liv.

Dans la boutique à main droite en entrant :

Item, 59 livres de laine de différentes couleurs en pelottes, prisée 40 s. la livre, revenant à 118 liv.

Item, 19 livres de soye de plusieurs couleurs sur les fluttes, prisée 19 liv. la livre, revenant à 361 liv.

Dans la première boutique de la 1re gallerye :

Item, 26 livres de layne de plusieurs couleurs en pelotte, prisée 40 s. la livre, revenant à 52 liv.

Item, 7 livres de soye de différentes couleurs sur les fluttes, prisée 19 liv. la livre, revenant à 133 liv.

Digitized by Google

Dans la boutique au-dessus :

Item, 17 livres de laine en pelotte à 40 s., 34 liv.

Item, 2 livres et demye de soye de plusieurs couleurs, sur fluttes, à 19 liv., revenant à 46 liv. 10 s.

Dans la teinturerie :

Item, 80 livres de laine ordinaire, tant teinte que demy teinte, prisée 40 s. la livre, revenant à 160 liv.

Toutes lesd. soyes et laines prisées à leur juste valleur... de l'advis, sçavoir, pour lesd. soyes, de Jean Vinx, marchand de soie, bourgeois de Paris, y demeurant rue Aubry-le-Boucher, à l'ymage de saint Christofle, et, pour les laines, par le sieur Guillaume Robert, marchand de laine, bourgeois de Paris, y demeurant rue des Lombards.

Ensuivent les ouvrages de tapisserye commencez, estans sur aucuns et la plus grande partye desd. mestiers cy devant inventoriez, sur le surplus n'y ayant rien :

Lesdits ouvraiges se font pour divers particuliers suivant les marchez que led. sieur de la Planche a faicts aveq eux :

Au 1er mestier : pour Melle de Beaumont, une aulne un quartier et demy et un seize de cours, sur 3 aulnes 1/2 quartier de hault, d'une pièce de tapisserye commencée, rehaussée d'or à rinseaulx verts, du dessin du *Cheval de Pegaze*, faisant 4 aunes 1/2, moins un trente-deuxième en quarré, qui font, à raison de 200 liv. l'aune carrée, suivant le marché fait avec lad. damoiselle de Beaumont, ainsy que led. s. de la Planche a dit, la somme de 893 liv. 15 s.

Au 3e mestier : pour lad. demoiselle, une aulne et un quartier de cours, sur 3 aunes demy quartier de haut, d'une pièce de pareille tapisserie, du même dessin, à 200 liv. l'aune carrée, 781 liv. 5 s.

Au 12e mestier : pour lad. demoiselle, pareille tapisserie commencée, faisant 2 aulnes 1/2, demi seizième en carré, à 200 liv. l'aune, 507 liv. 15 s. 3 d.

Au 29e mestier : pour lad. damoiselle, deux aulnes un seizième de pareille tapisserie, aud. prix, 117 liv. 3 s. 9 d.

Au 31e mestier : pour lad. damoiselle, sept aunes, un quartier et demy, trois quarts un seizième 1,485 liv.

Dans le magasin, pour lad. damoiselle :

Une pièce de pareille tapisserye, parfaite et achevée, d'une aune un quartier et demy de cours, sur 3 aulnes demy quartier de haut, faisant 4 aulnes, un quartier, trois seizièmes en carré, qui font 860 liv.

Montant toutes lesd. sommes ensemble 4,144 liv. 19 s.

Digitized by Google

Et led. s. de la Planche a déclaré avoir reçu de lad. damoiselle de Beaumont, en plusieurs fois, sur son marché, la somme de 5,468 liv.; partant le s. de la Planche a en ses mains la somme de 823 liv. pour l'employer au parachèvement de l'ouvrage.

Pour Monsieur Du Laurent :

Au 2e mestier : un seizième d'une allonge sur 2 aunes de hault, faisant dêmy quartier en quarré, qui fait, à raison de 160 liv. l'aune carrée, 20 liv.

Au 41e mestier : un quartier de cours sur 2 aulnes de haut d'une allonge faisant demie aune en carré, à raison de 120 liv. l'aune, 60 liv.

Abraham pour led. sieur Du Laurent :

Sept pièces contenant ensemble 18 aulnes moins un seizième de cours, sur 2 aulnes de haut, faisant en quarré 35 aulnes, 3 quartiers et demy, qui font, à raison de 160 liv. l'aune en carré, 5,740 liv.

Les *Quatre Saisons* de l'année pour led. sieur Du Laurent :

Cinq pièces contenans ensemble 14 aunes 3 quartiers 1/2 de cours, sur 2 aulnes et un tiers de haut, faisant 34 aulnes, 3 quartiers en carré, qui font, à raison de 160 liv. l'aune quarrée, 5,560 liv.

Daphné pour led. s. Du Laurent :

Six pièces, de 18 aunes de cours sur 2 aunes de haut, ensemble 36 aunes en quarré, à 120 liv. l'aune, 4,320 liv.

Verdure pour led. s. Du Laurent :

Six pièces, de 9 aunes, 3 quartiers et demi de cours, les 4 premières sur une aune 1/2 un seizième de hault, les deux autres sur une aune 3/4, ensemble 16 aunes un quart en quarré, à 140 liv. l'aune, 2,248 liv.

Clorinde pour le s. Du Laurent :

Cinq pièces, de 4 aunes 1/16 de cours, sur 2 aunes de haut, ensemble 8 aunes, 1/2 quartier, à 160 liv. l'aune, 1,285 liv.

Au magazin, pour led. s. Du Laurent :

Deux morceaux faisant 1 aune, 1 quartier et demy, à raison de 100 liv. l'aune, 137 liv. 10 s.

Montant toutes lesdites sommes ensemble 19,370 liv. 10 s.

Sur quoy led. s. de la Planche a déclaré avoir reçeu en diverses fois la somme de 13,200 liv., partant reste deu 6,170 liv. 10 s.

Pour M. de Guénégaud :

Au 4e mestier : une aune 3 quartiers, sur 2 aunes 1/2 de haut, d'une

Digitized by Google

pièce de tapisserie de *Verdure* commencée, faisant 4 aunes, un quartier et demy en quarré, à raison de 110 liv. l'aune carrée, 481 liv. 5 s.

Au 36e mestier : quatre aunes et demy en quarré de pareille tapisserye qui font, à lad. raison, 481 liv. 5 s.

Au 51e mestier : trois aunes, moins demy seizième en quarré, à lad. raison, 336 liv. 15 s.

Montant toutes lesd. sommes ensemble à 1,289 liv. 5 s.

Sur quoy led. de la Planche a déclaré avoir reçu 1,100 liv.

Pour M. de la Vieville :

Au 5e mestier : trois quartiers, demi seizième en quarré de tapisserie commencée du dessin des *Quatre Saisons* de l'année, à raison de 160 liv. l'aune quarrée, 125 liv.

Au 9e mestier : deux aunes, un quartier et un seizième en carré de pareille tapisserie, à raison de 160 liv. l'aune, 370 liv.

Au 35e mestier : une aulne et un seizième en quarré de pareille tapisserie, à lad. raison, 170 liv.

Au 42e mestier : une aune en carré de pareille tapisserye, 160 liv.

Montant toutes lesd. sommes à 825 liv.

Le s. de la Planche déclare avoir reçu mil livres.

Pour M. de Bragelongne :

Au 6e mestier : huit aunes et demi, deux quartiers en carré de tapisserye de *Verdure*, à raison de 110 liv. l'aune, 948 liv. 15 s.

Au 7e mestier : neuf aulnes, demy quartier carré de pareille tapisserie, à 110 liv. l'aune, 1,003 liv. 15 s.

Au 48e mestier : huit aulnes et demy demy quartier en carré de pareille tapisserie, audit prix, 948 liv. 15 s.

Au magazin, pour led. s. de Bragelongne :

Une pièce de pareille tapisserye de *Verdure*, achevée, contenant 2 aulnes, 2 quartiers de cours, sur 2 aunes 2/3 de haut, faisant 5 aulnes 1/2, un seizième en carré, à lad. raison de 110 l. l'aune, 611 liv. 15 s.

Montant toutes lesd. sommes à 3,513 liv.

Sur quoy led. s. de la Planche a déclaré avoir reçu 3,000 liv.

Pour M. Boutart :

Au 8e mestier : trois aunes, moins un seizième en quarré de tapisserie de *Verdure*, à 110 liv. l'aune quarrée, 323 liv. 5 s.

Au 30e mestier : deux aulnes, deux quartiers, un seizième en quarré de pareille *Verdure*, à lad. raison, 240 liv. 15 s.

Digitized by Google

Au 50e mestier : trois aulnes, demy quartier et un seizième en quarré de pareille tapisserie, idem, 350 liv. 15 s.

Au magazin, pour led. s. Boutart :

Deux pièces de pareille tapisserye, de 4 aunes 2/3 en quarré, faisant, à lad. raison, 513 liv. 12 s.

Montant toutes lesd. sommes à 1,428 liv. 1 s.
Sur quoy led. de la Planche a déclaré avoir reçu 500 liv.

Pour M. Petitpied, greffier :

Au 10e mestier : trois aunes, un quartier, demi seizième de l'*Histoire Daphné*, à raison de 105 liv. l'aune, font 344 liv. 10 s.
Au 40e mestier : quatre aunes, un quartier, moins demi seizième de pareille tapisserie, à lad. raison, 443 liv.
Au 45e mestier : trois aunes, trois quartiers en quarré de pareille tapisserie, à lad. raison, 393 liv. 15 s.
Au 52e mestier : trois aunes, trois quartiers et demy, deux seizièmes de pareille tapisserie, 410 liv. 5 s.

Montant toutes lesd. sommes à 1,591 liv. 10 s.
Sur quoy led. s. de la Planche a déclaré avoir reçu 1,000 liv.

Pour M. Fieubet :

Au 11e mestier : un quartier et demy en quarré d'une allonge de *Verdure*, à raison de 100 liv. l'aune, 37 liv. 10 s.

Au magazin, pour led. s. Fieubet :

Cinq pièces de tapisserye de *Verdure*, faisant en tout 20 aunes et demy en quarré, qui font, à raison de 100 liv. l'aune en quarré, 205 liv.

Montant le tout à 2,087 liv. 10 s.
Sur quoy led. s. de la Planche a déclaré avoir reçu 1,500 liv.

Pour M. Aubert :

Au 13e mestier : dix-sept aulnes et demy en carré sur une pièce de tapisserye du dessein des *Quatre Saisons* de l'année, à raison de 160 liv. l'aune quarrée, 2,800 liv.

Au magazin, pour led. s. Aubert :

Trois pièces de tapisserie du même dessein, de 5 aunes 1/2, 5 aunes 1/4 et une aune, un quartier 1/2 de cours, sur 3 aunes et un tiers de haut, faisant ensemble 40 aunes, un quartier 1/2 en quarré, à raison de 160 liv. l'aune, 6,460 liv.
Au 16e mestier : pour led. s. Aubert, unze aulnes, moins un sei-

Digitized by Google

zième en quarré d'une pièce de tapisserie commencée de l'*Histoire d'Abraham*, à raison de 160 liv. l'aune, 1,750 liv.

Au 19e mestier : dix aunes quarré de l'*Histoire d'Abraham*, à 160 liv. l'aune, 1,600 liv.

Au 28e mestier : unze aulnes, trois quartiers et un seizième de l'*Histoire d'Abraham*, à 160 liv., 1,890 liv.

Au magazin, pour led. s. Aubert :

Deux pièces de pareille tapisserye, achevées, aussi de l'*Histoire d'Abraham*, de 4 aunes 1/2 et une aune 3 quartiers 1/2 de cours, sur 3 aunes 1/3 de haut, ensemble 21 aunes, 1 quartier en quarré, à 160 liv. l'aune, 3,400 liv.

Au magazin, pour led. s. Aubert :

Trois pièces de tapisserye de *Verdure*, 5 aunes 1 quartier et demy de cours, sur 3 aunes 1/3 de hault chacune, faisant 53 aunes et demy, un seizième en quarré, à 110 liv. l'aune, 5,912 liv. 10 s.

Montant toutes lesd. sommes à 23,812 liv. 10 s.

Sur quoy led. de la Planche déclare avoir reçu 17,998 liv.

Pour M. Rossignol :

Au 15e mestier : trois quartiers, demi seizième en quarré d'une pièce de tapisserye commencée du dessin de *Psiché*, à raison de 200 liv. l'aune quarrée, 157 liv. 10 s.

Au 18e mestier : trois quartiers moins trois quarts d'un seize en quarré d'une autre tapisserie de *Psiché*, à 200 liv. l'aune, 140 liv. 15 s.

Montant le tout à 298 liv. 5 s.

Pour M. le président de Maison :

Au 17e mestier : demy aulne, moins un seizième en quarré d'une tapisserie rehaussée d'or, à raison de 180 liv. l'aune en quarré; mais, attendu que lad. demy aune n'est qu'une bande bleue, cela ne peut estre estimé que 12 liv.

Verdure pour M. Boilleau :

Au 20e mestier : treize aulnes, trois quartiers sur une pièce de tapisserie de *Verdure*, à raison de 110 liv., 1,512 liv. 10 s.

Au magazin, pour led. s. Boilleau :

Quatre pièces de tapisserye de *Verdure*, de 2 aulnes, 3 quartiers de haut, faisant en quarré 31 aunes, moins un seizième, à raison de 110 liv. l'aune, 3,403 liv.

Montant le tout à 4,915 liv. 10 s.

Sur quoy led. de la Planche a déclaré avoir reçu 4,000 liv.

Digitized by Google

Pour M. Gaboury :

Au 22e mestier : trois quartiers, moins trois seizièmes d'un morceau de tapisserie de la *Moisson*, à 160 liv. l'aune, fait 112 liv. 10 s.

Au 25e mestier : demi quartier, trois seizièmes sur pareille tapisserie, à 160 liv. 27 liv. 10 s.

Au 26e mestier : un quartier et demy, trois seizièmes, 57 liv. 10 s.

Au 38e mestier : trois quartiers, moins un seizième sur pareille tapisserie, 110 liv.

Au 39e mestier : un quartier, un seizième et demy sur pareille tapisserie, 55 liv.

Montant le tout à 372 liv. 10 s.

Pour M. Turgot :

Au 24e mestier : une aune, trois quartiers, moins demy seizième d'une pièce de tapisserie de *Clorinde et Tancrède*, à raison de 105 liv. l'aune, 180 liv. 5 s.

Au 27e mestier : une aune et demy, trois seizièmes de pareille tapisserie, à lad. raison, 162 liv. 5 s.

Au magazin, pour led. s. Turgot :

Cinq pièces de tapisserie de mesme, de 44 aulnes 3/4, moins un seize en quarré, faisant, à raison de 105 liv. l'aune, 4,692 liv. 5 s.

Montant ensemble à 5,034 liv. 15 s.

Sur quoy le s. de la Planche a reçeu 2,000 liv.

Au 32e mestier, pour vendre : trois quartiers, deux seizièmes en quarré d'une pièce de tapisserie rehaussée d'or de l'*Histoire de Psyché*, qui font, à raison de 220 liv. l'aune quarrée, 171 liv. 15 s.

Pour M. de Sully :

Au 33e mestier : six aunes, deux quartiers et un seizième d'une pièce de tapisserie à *Verdure et oyseaux*, à raison de 110 liv. l'aune, 701 liv. 5 s.

Au magazin, pour led. s. de Sully :

Une pièce de pareille tapisserie, contenant six aunes, demy quartier et un seizième en carré, qui font, à lad. raison, la somme de 701 liv. 5 s.

Le tout montant à 1,402 liv. 10 s.

Sur quoy led. de la Planche a reçu 1,000 liv.

Pour Mme d'Argouge :

Au 43e mestier : dix aunes, un quartier en quarré d'une pièce de tapisserie représentant le *Fleuve de Daphné*, à raison de 100 liv., font 1,025 liv.

Digitized by Google

Au magazin, pour lad. dame :

Deux pièces de tapisserie de mesure, contenant sept aunes et demy de cours, faisant 18 aunes, 3 quartiers en quarré, à lad. raison, 1,875 liv.

Le tout montant à 2,900 liv.
Sur quoy led. de la Planche a reçu 500 liv.

Pour M. Brisacier :

Au 49e mestier : sept aunes et demy, moins trois seizièmes d'une pièce de tapisserye du dessein des *Quatre Saisons* de l'année, à raison de 160 liv. l'aune, 1,192 liv. 10 s.

Au magazin, pour led. s. Brisacier :

Deux pièces de tapisserie du mesme dessein, faisant ensemble 9 aulnes un quartier et demy, trois seizièmes en quarré, faisant, à lad. raison de 160 liv., 1,507 liv. 10 s.

Verdure pour led. s. Brisacier :

Trois pièces de tapisserye de *Verdure à oyseaux*, faisant ensemble 17 aulnes en quarré, à raison de 110 liv. l'aune, 1,870 liv.

Montant le tout à 4,570 liv.
Sur quoy led. de la Planche a reçu 2,400 liv.

Pour M. Grignon :

Quatre pièces de tapisserye de *Verdure et oyseaux*, faisant ensemble 21 aunes en quarré, à raison de 100 liv. l'aune quarrée, 2,100 liv.
Sur quoy led. de la Planche a reçu 1,840 liv.

Pour Mme la Chancelière :

Quatre pièces de tapisserie des *Quatre Saisons* de l'année, sur 2 aunes, 3 quartiers de haut, faisans ensemble 52 aunes, un quartier quarré, à raison de 160 liv. l'aune quarrée, 8,360 liv.
Plus, pour l'or et la façon, 744 liv. 10 s.

Montant le tout à 9,104 liv. 10 s.
Sur quoy led. de la Planche a reçu 6,500 liv.

Pour M. de Richebourg :

Quatre pièces de tapisserie des *Quatre Saisons*, faisans ensemble 41 aulnes, un quartier, à raison de 160 liv. l'aune, 6,600 liv.
Sur laquelle led. de la Planche a reçeu 5,000 liv.

Pour M. Thiersault :

Huit pièces de tapisserie de l'*Histoire de Clorinde*, dont quatre

Digitized by Google

pour l'alcôve, contenant ensemble 18 aunes, un seizième en quarré, montant, à raison de 105 liv. l'aune, à 1,896 liv. 11 s. 4 d., et les quatre autres pour la chambre, contenant ensemble 28 aunes, un seizième en quarré, qui font, à raison de 105 liv. l'aune, 2,940 liv., lesquels sont deues; et lesd. 1,896 liv. 11 s. 4 d. pour lad. alcôve ont esté payez.

Pour Mme de Grimault :

Trois pièces de tapisserye de *Daphné*, faisans ensemble 19 aulnes, trois quartiers, moins un seizième, à raison de 105 liv. l'aune, 2,067 liv. 5 s.

Sur quoy led. de la Planche a reçu 500 liv.

Au magazin, pour vendre :

Cinq pièces de tapisserye représentans des *Petits Enfants*, contenans ensemble 16 aunes et demy de cours, sur 2 aunes et demy de hault, faisant en quarré 41 aunes, un quartier, à raison de 50 liv. l'aune, 2,062 liv. 10 s.

Quatre pièces de tapisserye de *Verdure* ordinaire, faisant en quarré 39 aunes, à 40 liv. l'aune, 1,160 liv.

Deux pièces de tapisserie de l'*Histoire de Daphné*, faisans en quarré 11 aulnes et un quart, à raison de 80 liv. l'aune, 900 liv.

Une vieille pièce de tapisserye de fleurs de lis aux armes de la Royne soustenues par deux anges, faisant en quarré 7 aunes et demy, un seizième, estimée 30 liv. l'aune, 226 liv. 15 s.

Sept pièces de l'*Histoire d'Artémise*, contenans ensemble 27 aunes de cours, sur 3 aunes, un tiers de haut, faisans en quarré 81 aulnes, à raison de 40 liv. l'aune, 3,600 liv.

Led. s. de la Planche a déclaré que la moitié d'icelle appartient aux sieurs Comans et deux cinquièmes de l'autre moitié au sieur Louis de la Planche, sr du Croissant, et dlle Marie de la Planche, ses frère et sœur, et qu'il y a un compte à faire avec iceux pour raison d'autre tapisserye et argent par eulx reçu.

Et a led. s. de la Planche déclaré qu'il a livré à M. de Guedreville, suivant le marché faict avecq luy :

Deux soubassemens de tapisserie, d'une aulne ou environ chacun, avec des pilliers de fleurs, prisez 10 liv.

Du 24e octobre : pour six pièces de tapisserye de l'*Histoire de Daphné*, faisant en quarré 39 aunes et demy, demy seizième, à raison de 105 liv. l'aune, montent à 4,150 liv. 15 s.

Sur quoy led. de la Planche a reçu dud. s. de Guedreville 3,800 liv.

De M. Housset, par marché du 19 décembre 1659, pour quatre pièces de tapisserye de *Verdure*, contenans ensemble 18 aunes un quartier, demy seizième, à raison de 110 liv. l'aune, font 2,010 liv. 15 s.

Sur quoy led. de la Planche a reçu 1,285 liv. 10 s.

Digitized by Google

Plus, déclare qu'il luy est deub par M. de Guenegaud, trésorier de l'Espargne, 800 liv. pour reste d'une pièce de grosse *Verdure* qu'il luy a faicte et livrée.

Ensuivent les titres et papiers :

Le contract de mariage d'entre le s. de la Planche et la deffuncte damoiselle Catherine de Juyé, sa femme, fille de deffunt noble homme Sébastien de Juyé, secrétaire de la Chambre du Roy, et de d^lle Anne Rousselet, passé le 26 juillet 1626. (Voir l'analyse ci-dessus.)

[De la Planche déclare avoir reçu de son père les 20,000 liv. promises par son contrat, suivant la transaction passée entre lui et ses frères et sœurs le... 1633.]

Avec led. contract s'est trouvé un brevet obtenu de S. M., daté du 1er juin 1626, signé : Louis, et plus bas : de Loménie, par lequel S. M. a agréé le délaissement fait aud. s. de la Planche fils de lad. charge de directeur de lad. fabricque, avec quelques autres pièces concernant lad. charge;

2° Confirmation par le Roy, au mois de mars 1638, du titre de noblesse pour led. de la Planche et ses enfans nés et à naistre, etc., vérifiée en la Chambre des comptes, le 3 décembre 1653;

3° Lettres de provision de l'office de conseiller du Roy, trésorier général triennal des Bastimens, obtenues sur la résignation de Nicolas Desnotz, datées du 15 février 1639; lad. charge payée par led. de la Planche 71,000 liv.;

4° Constitution de 250 liv. de rente consentie par les prévost des marchands et échevins de Paris, moyennant 3,000 liv., le 28 novembre 1649;

5° Vente au sieur de la Planche, par Me Nicolas Barisan, prêtre et aumosnier du Roy, moyennant 625 liv. de rente, d'une maison, jardin et dépendances, où étoit autrefois pour enseigne la Selle de cheval, size rue de la Chaise, en date du 8 octobre 1633;

6° Acquisition par le s. de la Planche de Me Gilbert Manguin, conseiller du Roy, président des Monnoies, et de Suzanne Dreux, sa femme, moyennant 300 liv. de rente, rachetable à 5,400 liv., d'un grand et petit jardin avec leurs maisons et bâtimens, le tout contenant quatre arpens ou environ, siz rue de la Chaize (18 août 1637);

7° Acquisition d'une maison rue du Bacq, moyennant 2,251 liv. (31 août 1637);

8° Vente, le 13 mars 1646, aux Religieuses Récollettes de la rue du Bac, d'une maison sise rue du Bac, de 288 toises de superficie, moyennant 11,910 liv.;

9° Vente, le 3 mai 1648, à Gilbert Charton, voiturier par terre, d'une place située rue de la Planche, de la superficie de seize toises et demie;

Digitized by Google

10° Quittance de 20,000 liv. payées par de la Planche en qualité de trésorier des Bâtimens;

11° Autres pièces concernant le même office;

12° Échange de la maison de la rue Quincampoix, comprise dans le contrat de mariage de lad. dame de la Planche, contre une rente de 700 liv., au principal de 12,600 liv. (24 juillet 1637);

13° Payement d'une somme dont le s. de la Planche était redevable comme exécuteur du testament de Jean de la Chassaigne, sr de la Rivière (29 octobre 1639);

14° « Un escript, signé de Comans, de Comans et de la Planche, du 22 septembre 1633, en fin d'un Mémoire de plusieurs tapisseries montant à 22,020 liv., contenant que pour lad. somme a esté fourny quictance desd. sieurs de Comans et de la Planche, dont les deniers ont esté entièrement touchez par led. s. de Comans père, et promettent sollidairement acquitter et garantir led. de la Planche envers ses frères et sœurs, etc. »

15° Une liasse de cent pièces, qui sont quittances et marchez pour les ouvrages et bastimens que le s. de la Planche a fait faire sur partie desd. places par luy acquises au faubourg Saint-Germain.

16° Liasse de huit quittances d'arrérages de rente;

17° Billet de 50,000 livres ayant trait aux fonctions dud. s. de la Planche comme trésorier des Bâtimens;

18° Contrat de mariage, en date du 4 juin 1646, de [deffunt] sieur de Fonperthuis et damoiselle Marie-Madeleine de la Planche, par lequel le père et la mère de lad. damoiselle ont promis lui bailler en avancement d'hoirie la somme de 66,000 liv., dont 30,000 en deniers comptans, la veille des espouzailles, etc.;

(Le s. de Fonperthuis n'était pas mort, car il signe un arrêté de compte d'intérêts.)

19° Contrat de mariage, du 25 juillet 1656, du s. Duplessis et d'Élisabeth-Claire de la Planche, par lequel les père et mère ont promis à leur fille la somme de 40,000 liv. en avancement d'hoirie à prendre sur les gages de l'office de trésorier des Bâtimens, plus 2,000 liv. de meubles et 1,000 liv. de nourriture;

20° Le contrat par lequel le s. de la Planche promet de payer la somme de 5,000 liv., plus divers frais, pour l'entrée de sa fille Marie-Antoinette de la Planche au couvent des religieuses de Sainte-Ursule de Melun;

21°-28° Pièces et quittances relatives aux fonctions du s. de la Planche comme trésorier des Bâtimens.

Ensuite le s. de la Planche fait l'énumération des sommes qui lui sont dues comme trésorier des Bâtimens et sur lesquelles doivent être prises les 40,000 liv. promises à sa fille Élisabeth-Claire;

Digitized by Google

Et pareillement led. s. de la Planche déclare qu'il est deub par lad. communauté les sommes qui ensuivent, savoir :

Au s. Jean Vinz, marchand de soye, la somme de 16,271 liv. 6 s. pour soye qu'il luy a fournye;

A la dame Bertin, marchande de laine, 8,373 liv. 7 s. 3 d. pour marchandises livrées;

Au s. Masson, teinturier, 1,234 liv. 12 s. 6 d. pour teinture;

A la veufve et enffans de deffunct Paul van den Bouch, marchand à Audenarde, par accord, 300 liv.;

Aux enffans de deffunct Jean Demerlier, marchand tapissier aud. Audenarde, 218 liv. 17 s.;

Au s. Langlois, orphebvre, 82 liv. 17 s.;

Au serrurier, 20 liv.;

(Suit l'énumération des sommes dues à divers domestiques.)

Et le 30e et dernier jour d'octobre 1661, ledit de la Planche père a fait la déclaration suivante;

Sçavoir : qu'il a en sa possession deux pièces de tapisserie du *Pastor Fido*, [contenant] l'une 20 aulnes, l'autre 40 aulnes, qui appartiennent au s. du Croissant, son frère, et à ses deux sœurs, dont il est chargé en justice;

Plus, une autre pièce de l'*Histoire de Diane*, contenant 30 aulnes, qui est aussy à eulx; mais qu'il y a des comptes à faire avec led. s. du Croissant et damoiselle Marie de la Planche fille.

Plus, deux entrefenestres de *Verdure*, fabrique d'Anvers, où il y a de petittes figures, d'environ une aune chacun de large, dont il est chargé envers le s. Jacques Sentre, marchand aud. Anvers, par le dernier compte qu'il a fait avecq luy.

Plus, une pièce de tapisserie de *Jardinage*, fabrique d'Anvers de la veufve de Vic, qui est à rendre à la veufve et héritiers Simon Bouwens, marchand aud. Anvers, après que le procès qui a esté intanté contre led. s. de la Planche sera terminé;

Item, une vieille pièce de tapisserie bordée de fleurs où il y a un escriteau au bas, sur fond rouge, avec une bordure séparée pour mettre au hault de lad. pièce, où il y a des armes et à chascun escusson deux anges qui le soustiennent, appartenant à la succession de deffunct M. Sarazein en rendant 500 liv. qui ont esté advancez pour luy et par son ordre par led. s. de la Planche pour racomodage de tapisserye, suivant le mémoire qui en a esté fait;

Plus, déclare qu'il y a un compte à faire avec les héritiers de deffunct Jacques Van den Kerchove, marchand de tapisserie à Houdenarde;

Plus, un autre compte à faire avec la veuve et héritiers de deffunct Pierre Duboys, marchand de vins, demeurant en la ville de..., pour une tapisserie qu'il a envoyée pour vendre;

Digitized by Google

Plus, qu'il est deub quelque chose de reste par M. et Mme de Mathé (?) de la vente d'une tapisserie, pour raison de quoy il y a instance;

Plus, qu'il est deub par le s. Martin, commis de M. de Rambouillet, 191 liv. 15 s., payées par luy pour couture d'une tapisserie de Flandre, qu'il a fait venir, soubz le nom dud. s. de la Planche, par Callais, sur le mémoire à luy déclairé et aussy le droit de passeport, pour raison de quoy il y a instance entre eux.

[L'inventaire se termine par la représentation de pièces produites par le s. de la Planche et relatives à sa charge de trésorier des Bâtiments et au payement de travaux de maçonnerie faits au palais du petit Luxembourg par François Ponsard, juré ès œuvres de maçonnerie, et enfin :]

Une promesse signée de Brosse, datée du 4 juillet 1640, de la somme de 500 liv. pour reste d'une tapisserie, au dos de laquelle est un reçu de 2,900 liv. 11 s. 4 d., du 14 mai 1641.

Signé à la fin : DE LA PLANCHE, — DE LA PLANCHE, — LE CARON, — GALLOYS.

Commencé le 27 septembre 1661, l'inventaire des meubles des métiers de la manufacture et des papiers dura jusqu'au 31 octobre. Dès le 5 novembre suivant, Raphaël de la Planche faisait donation et abandon de tous ses biens à ses enfants et réglait de son vivant le partage de sa succession de la manière suivante :

Donation générale faite par Raphaël de la Planche, directeur de la manufacture des tapisseries de Flandres, à ses enfants et partage de tous ses biens.

5 novembre 1661.

Par-devant les notaires garde-nottes du Roy nostre sire, en son Chastellet de Paris soubzignez, fut présent en sa personne Raphaël de la Planche, escuier, Conseiller du Roy, trésorier général de ses Bastimens, et directeur de [la] manufacture des tapisseries de Sa Majesté, demeurant fauxbourg Saint-Germain-des-Prez, rue de la Chaize, parroisse Saint-Sulpice, lequel ayant désir de se retirer de ses employes et du grand soing que ses affaires demande et jouir du repos et de la transquillité le reste de ses jours, auroit, pour y parvenir, faict faire inventaire à sa requeste, tant en son nom, à cause de la communauté d'entre luy et deffuncte damoiselle Catherine De Juyé, jadis sa femme, que comme tuteur de damoiselle Catherine et Marie-Anthoine[tte] de la Planche, fille mineure de luy et de ladicte mineure; en présence de Sébastien-

Digitized by Google

François de la Planche, escuier, [s^r] de Fontruisseau, Monsieur Pierre Angran, seigneur de Phonperthuis, conseiller du Roy, correcteur en sa Chambre des comptes, au nom et comme tuteur et ayant la garde noble de damoiselle Catherine et Angélique Angrand, enfans mineurs de luy et de deffuncte dame Marie-Magdeleine de la Planche, jadis sa femme, et subrogé-tuteur desdictes damoiselles Catherine et Marie-Anthoinette de la Planche, mineures, et de messire François Le Picart, chevallier, seigneur du Plessy, et dame Élizabet-Claire de la Planche, son espouze, lesdictz sieurs Sébastien-François et dame Élizabeth-Claire, damoiselles Catherine et Marie-Anthoinette de la Planche, et lesdictz enfans mineurs desditz sieurs et dame de Fontperthuis, par représentation de ladicte deffuncte dame, leur mère, héritiers de ladicte deffuncte damoiselle de la Planche, leur mère et ayeulle desdictz mineurs dudict s^r de Fontperthuis, de tous les biens de luy et de ladicte deffuncte, sa femme, par Le Caron et Gallois, nottaires soubzsignez, commencez le 27e jour de septembre dernier, et clos le 20e octobre ensuivant, par acte dudit Chastellet faict par Coudray, greffier; et ayant recongneu par ledict inventaire l'estat certain de son bien et de ses affaires, auroit proposé son dessaing à sesdictz enfans, et ayant ensemble examiné le tout et recongneu ce qu'il y a de bien et de debtes passives, et aussy l'adventage que ledict sieur de la Planche et ladicte deffuncte damoiselle, sa femme, ont faict à ladicte deffuncte dame de Fontperthuis, leur fille, de la somme de 66,000 liv. sur leurs successions, et que leurs autres enfans n'ont rien reçeu, sinon ladicte dame du Plessy 2,000 liv., dont ledict sieur du Plessis et elle ont baillé quittance le 30e jour d'aoust 1659, et 1,000 liv. pendant cinq années et par chacune d'icelles, pour nourittures, suivant la stipulation portée par le contract de leur mariage passée par-devant lesdictz Le Caron et Gallois, notaires, le 25e de juillet 1656, au pied duquel est ladicte quittance de 2,000 liv.; que lesdictes damoiselles Catherine et Marie-Anthoine[tte] de la Planche, mineures, sont en estat d'estre religieuses, ladicte Marie-Anthoinette ayant pris l'habit de novice au couvent des religieuses Ursulines de la ville de Melun, et l'autre estant postullante pour le prendre au monastère des Religieuses Hospitallières de Sainte-Catherine, à Paris, rue Saint-Denis; que tous les biens, tant de luy que de ladicte deffuncte damoiselle sa femme concistent, sçavoir : en meubles, debtes actives et autres effectz mobilliers, bons exigibles contenus audict inventaire et mentionnez par le menu en un estat sommaire pris sur ledit inventaire, dont sera cy-après faict mention; plus, l'office de conseiller du Roy, trésorier triennal des Bastimens du Roy et le tiers du quatriennal, gaiges, augmentation de gaiges et droitz y appartenans, qu'ilz ont estimez la somme de 76,000 liv.;

Plus, la grande maison où est estably ladicte manufacture des tapis-

Digitized by Google

series, consistant en une grande court sur le devant avec ung grand corps de logis sur ladicte rue de la Chaise, et dans ladicte court en entrant, à main droicte, une grand gallerie, et, en outre, quatre gros pavillons, et, entre deux d'icelles une gallerie de chacun des deux costez, au meillieu desdictz pavillons et gallerie ung parterre, le tout séparé de ladicte court d'une ballustradde de fer, estimé la somme de 75,000 liv.;

Plus, une maison tenant à ladicte grande maison, qui sert présentement à une brasserie, consistant en deux petits corps de logis, ung grant couvert au millieu des deux courtz, ung moulin et autres despendances, estimé à 12,000 liv.;

Plus, une grande place contenant environ 3,000 thoises séparées par la rue qui est au meillieu, dicte de la Planche, partie de laquelle place est présentement en deux jardins du costé de la grande maison, le tout fermé de murailles, et l'autre partie, qui est du costé du couvent des religieuses Recollettes, non fermée, estimée à raison de 30 liv. la thoise pour ce qui a face sur la rue du Bacq, où ladicte place abboutit, et jusques à 20 thoises de profondeur, et, pour le surplus, à raison de 24 liv. la thoise, et à tout vendre en blooq, 25 liv. la thoise.

Plus, 250 livres de rente à prendre sur les Entrées, constitué audit s^r de la Planche par contract du 28e jour de novembre 1649;

Plus, 60 liv. 16 s. de rente sur le Clergé de France en deux parties, l'une de 43 liv. 15 s., constituez le 14e jour d'avril 1566, et l'autre de 17 liv. 1 s., constituez le 4e jour de janvier 1562;

Plus, 10 liv. de rente sur les Aydes, constituez le 26e jour de mars 1551; lesdictes rentes sur le Clergé et Aydes du propre de ladicte damoiselle de la Planche;

Plus, 36 liv. 13 s. 4 d. de rente de bail d'héritage, deubz par Guillaume Magnier, maistre mareschal, et Margueritte Chardon, sa femme, racheptables de 660 liv., à cause d'une place de 16 thoizes 1/2 aud. fauxbourg Saint-Germain, baillées par lesd. s^rs et damoiselle de la Planche, et les terres sçizes à Espiez, du propre de lad. deffuncte, qui sont en fief, ce qui sera justiffié; lesquelles terres sont à présent affermées à Denis Fremin 9 septiers de bled froment et ung cochon de valleur de 12 liv., sur quoy il est deub plusieurs rentes et sommes de deniers; le tout mentionné aud. estat fait des biens et effectz, et pris sur led. inventaire signé et aresté;

Et parce que led. s^r de la Planche père entend esgaller sesd. aisnés à lad. dame de Fontperthuis, ce qu'il ne peult présentement à cause que lad. place ne produit aucun revenu et n'en produira point jusques à ce qu'elle soit vendue, et aussy qu'il convient avant touttes choses pourvoir au payement des debtes passives, il a pris résolution de donner à sesd. enfens tous ses biens généralement quelconques et leur remettre ceux de lad. deffuncte damoiselle, sa femme, soubz les

Digitized by Google

réserves et conditions dont il s'est expliqué avec eux; mais voullant aussy donner quelque recongnoissance particullière aud. s^r de la Planche, son filz aisné, pour les soings, peynes et travail qu'il a pris depuis quelques années pour faire valloir lad. manufacture, où il y a réussy, au profit et contentement desd. perre et mère, n'ayant eu aucune utillité en particullier jusques à présent, quoy qu'il y ait donné tout son temps;

Pour parvenir à l'exécution de tout ce que dessus, led. s^r de la Planche père, vollontairement a recongneu et confessé avoir donné, cedé, quitté, transporté et délaissé, donne, cedde, quitte, transporte et délaisse par ces présentes, du tout à toujours, par donnation irrévocable faicte entre vifs et par la meilleur forme et manière que donnation peult valloir, aud. s^r de la Planche, son filz, demeurant avec led. s^r son père, à ce présent et acceptant, la charge de directeur de la fabricque et manufacture des tapisseries façon de Flandres en ce royaume, establie par le deffunct roy Henry le Grand, dont led. sieur donnateur est à présent titulaire et possesseur, et aussy tous ses droictz, noms, raisons et présentations générallement quelconques, qui appartiennent aud. s^r donnateur, à cause de lad. manufacture par luy establie en lad. grande maison en vertu des lettres patantes de Sa Majesté, deuement vérifiées, avec les gaiges de 1,500 liv. par an, 900 liv. pour la nouriture des aprentis et 3,750 liv. pour les loyers de la maison où se fabricque lad. manufacture, privillèges de brasserie, passeportz de vingt-cinq tantures de tapisserie fins, et vingt-cinq communs, et générallement tous autres privillèges, esmollumens et droictz y appartenans, accordez par Sa Majesté, tant par l'édict d'establissement de l'année 1617, que par les articles en forme de traicté du 18e jour d'avril 1625, accordez à deffunct François de la Planche, père dud. sieur donnateur, à luy continuez par lettres patentes du..., aux conditions y contenus; consentant led. sieur donnateur que led. sieur donnataire, son filz, jouisse de tout ce que dessus donné comme de chose à luy appartenant, à commencer de ce jourd'huy, et qu'il obtienne en son nom toutes lettres nécessaires.

En outre, led. sieur donnateur donne aussy, comme dessus, par donnation entre vifz aud. sieur donnataire, son filz, ce acceptant, la moitié aud. sieur donnateur appartenant de tous ses mestiers, desseins, chaînes, laines, soyes et générallement de tous les ustensilles servant à lad. manufacture et aussy à la tainturerie, le tout mentionné aud. inventaire et aud. estat, de valleur pour lad. moitié de la somme de 5,618 liv., tant par la prisée faicte par led. inventaire que par la creue qui a esté faicte des choses qui y estoient subjectes, suivant led. inventaire.

Cette donation ainsy faicte pour les causes susdites, et sans que, à cause d'icelle, led. sieur donnataire soit tenu payer plus de debtes

Digitized by Google

que ce qu'il en devra personnellement pour la donnation cy-après, quoyque aucunes desd. debtes se trouvent faictes pour lad. manufacture et ouvrages d'icelle, à la charge que, s'il arrive le décedz dud. sieur donnataire avant celluy dud. sieur donnateur, son père, sans enfens, ou sans avoir disposé de son vivant de lad. charge de directeur de manufacture et choses cy-dessus données, en ce cas led. sieur donnateur rentrera en la possession, jouissance et disposition de lad. charge de directeur de lad. manufacture et choses en despendans.

Et aussy, pour les causes et considérations cy-dessus, led. sieur de la Planche père, librement, sans aucune contraincte et de sa pure vollonté, a donné, ceddé, quitté, transporté et dellaissé... aud. sr de la Planche, son filz, et à la dame Élizabet-Claire de la Planche, sa fille, femme autorizée par justice, au reffus dud. sr du Plessis, son mary, par acte faict au Châtelet de Paris, le dernier jour d'octobre dernier et pour la vallidité des présentes dud. sr du Plessis, son mary, présent et comparant auctorizée, demeurans aud. Plessis, proche Mellun, estant de présent à Paris, logée avec led. sr de la Planche père,... tous et chacuns les biens meubles et immeubles, aquetz et conquetz et propres, droitz et actions générallement quelconques qui appartiennent à présent aud. sr donnateur, et aussy les successions mobilliers qui lui appartiendront pour les professions desd. deux filles, en cas qu'elles fassent profession ou qu'elles décèdent avant d'avoir peu disposer de leurs biens.

Et aussy led. sr de la Planche père remet à sesd. enfans tous lesd. meubles, acquestz et conquestz et propres, droictz de remplois, actions et prétentions, et touttes autres choses concernant la succession de lad. deffuncte damoiselle de la Planche, sa femme, tous lesd. biens estans contenus et mentionnez aud. inventaire, excepté seullement de la dernière donation général ce que led. sr donnateur a cy-dessus donné en particullier aud. sr de la Planche, son filz, qui luy demeurera et appartiendra, à quoy lad. dame Plessis, auctorizée, comme dit est, donne tout consentement nécessaire. Lad. présente donnation généralle ainsy faicte aux charges et conditions qui ensuivent, sçavoir : de payer et acquitter par lesd. donnataires touttes les debtes passives, réelles et personnelles, mentionnées tant aud. inventaire que aud. estat qui a esté faict double, signé et arresté par lesd. parties et à leur requeste, signé desd. nottaires soubsignez, et touttes autres debtes, sy aucunes se trouvent, de quelque nature et quallité et condition qu'elles puissent estre, encores qu'elles ne soient exprimées dans led. estat,... et générallement tout ce qui pourroit estre deub par led. sr de la Planche, donnateur, outre le contenu aud. estat, jusques à concurance de 3 ou 4,000 livres ou environ. Et aussy lesd. donnataires demeurent chargez des procès intantez pour en faire les

Digitized by Google

poursuittes, ainsy que bon leur semblera, les faire juger, transiger et accorder d'iceux...; et encores ils acquitteront led. sieur donnateur, leur père, de tous comptes... ensemble de la dot convenue par lesd. damoiselles Catherine et Marie-Anthoinette de la Planche, qui se prendra et précomptera sur leurs biens qui leur appartiennent par la succession escheu de lad. deffuncte damoiselle leur mère, et du tout lesd. s^rs de la Planche et dame du Plessis, donnataire, promettent en acquitter, faire descharger led. sieur donnateur, leur père... Et, sy lesd. damoiselles Catherine et Marie-Anthoinette de la Planche ne sont point religieuses professes,... aud. cas led. s^r de la Planche père, donnateur, fait la mesme donation entre vifz, irrévocable ausd. damoiselles, ses filles,... de tous sesd. biens, pour leur appartenir en commung avec lesd. s^r de la Planche et dame du Plessis, leur frère et sœur, sans toutesfois aud. cas faire aucun préjudice à lad. donnation particulière, faicte au proffict dud. s^r de la Planche, de la charge de directeur de manufacture et choses ci-devant déclarées; laquelle donnation aura tousjours son effect encor que lesd. damoiselles Catherine et Marie-Anthoinette ne soient professes et qu'elles reviennent au monde, et sans qu'il soit tenu, à cause de lad. donnation particullière, contribuer ausd. debtes et charges plus que de sa part personnel.

En conséquence de lad. donnation généralle, plus a la charge de payer et fournir par lesd. donnataires aud. s^r donnateur la somme de 31,600 livres tournois; sur laquelle somme a esté présentement fourny aud. s^r de la Planche père, la somme de 19,600 livres en deniers contans, en louis d'or et d'argent, escus d'or, le tout bon et ayans cours, dont 8,248 livres 18 solz, qui sont les deniers contans contenus aud. inventaire, et 11,351 livres 2 solz fournis par led. s^r de la Planche filz et qu'il advence de ses deniers;... et les 12,000 livres faisant le surplus led. s^r de la Planche filz promet et s'oblige les bailler et payer aud. sieur donnateur, son père, d'huy en deux ans prochains pour employer par led. s^r de la Planche père en acquisition de rentes sur l'hôtel de ville à Paris, pour luy produire 1,000 livres de revenu par an,... à la réserve que faict led. s^r de la Planche père desd. 250 livres de rentes sur les entrées; pour desd. sommes, ensemble des rentes qu'il pourra acquérir ou qui pourront estre constituées à son proffict, provenans desd. sommes, et aussy desd. 250 livres de rente sur lesd. entrées jouir, faire et disposer, tant en principal et proprietté qu'arrérages;... plus à la réserve de son logement pour luy et ung vallet en lad. maison, meublé de meubles convenables à sa condition, lequel logement il promet de quitter sy led. sieur son filz sort de lad. maison pour aller demeurer en une autre, en laquelle il aura aussy ung logement pour luy et son vallet.

Cette donnation et délaissement ainsy faictz pour parvenir, après

Digitized by Google

l'acquit desd. dettes passives et charges, à l'esgallement desd. enfants sur les biens desd. sieurs et damoiselle de la Planche, père et mère, à lad. somme de 66,000 livres données à lad. dame Fontperthuis et jusques à la concurance de lad. somme pour chacun d'eux et des intérestz au denier 20, à compter de ce jourd'huy et à la charge que, après l'acquit au payement desd. debtes et charges et led. esgallement faict en principal et intérestz, le surplus desd. biens sera partagé esgallement par tiers entre led. s^r de la Planche filz, lad. damoiselle du Plessis et lesd. enfans desd. sieurs et dame de Fontperthuis; et sy lesd. damoiselles Catherine et Marie-Anthoinette de la Planche, ou l'une d'elles, ne font profession, leur esgallement sera aussy pris en principal et interrestz, concurament avec led. s^r de la Planche et dame du Plessis avant led. partage.

Et a led. s^r de la Planche père, du consentement de lad. dame du Plessis, mis ès mains et pocession dud. s^r de la Planche filz, tout le contenu aud. inventaire, tant en meubles, ustancilles, livres, vesselle d'argent, tableaux, desseins, soyes, laines, tapisseries, ouvrages commencez et touttes autres choses, à l'exception desd. deniers comptans qui ont esté fournis aud. s^r de la Planche père, comme il est dict cy-dessus, et les bagues et joiaux et perles, estant en quatre articles sur led. inventaire, dont la prisée monte en tout à 580 livres, qui ont esté partagez esgallement par moitié entre lesd. sieurs de la Planche filz et lad. dame du Plessis, du consentement dud. sieur leur père; et aussy a baillé et mis ès mains dud. s^r de la Planche filz tant les tiltres, contractz et papiers invantoriez par led. invantaire, que les mémoires et instructions concernans sesd. affaires, et led. invantaire, dont du tout led. s^r de la Planche filz s'est chargé et charge; moyennant quoy led. s^r de la Planche père en demeure deschargé, ayant seullement retenu led. contract de constitution desd. 250 livres de rentes sur les entrées, invantorié soubz la cotte 4; promettant led. s^r de la Planche filz ayder de tous lesd. contractz, titres et papiers à lad. dame du Plessis, touttesfois et quantes qu'elle en aura le besoing. Et, pour faciliter le payement et acquit desd. debtes passives, tant réelles que personnelles, a esté convenu que tous lesd. biens meubles demeureront aud. s^r de la Planche filz, pour le prix contenu aud. estat faict double, cy-devant mentionné, et aussy tous les effectz mobilliers et debtes actives mentionné aud. inventaire et estat; et il acquitera lesd. debtes le plus tost et le plus commodément qu'il poura en l'acquit et descharge de luy et de lad. dame du Plessis, sa sœur, à laquelle il en donnera congnoissance touttes fois et quantes que elle désirera et rendra compte; comme aussy lad. charge de trésorier général triennal des Bastimens de Sa Majesté et le tiers de l'office quatriennal avec les gaiges... demeureront et appartiendront aud. s^r de la Planche filz pour la somme de 76,000 livres tournois,

Digitized by Google

à laquelle lesd. parties ont convenu pour le prix d'iceux... Lequel s^r de la Planche filz promet et s'oblige, par ses présentes, de payer lad. somme et l'employer en l'acquit du principal des debtes passives deues par lesd. sieur et damoiselle de la Planche, père et mère, et ce pour moitié dans trois ans et demy de ce jourd'huy, et l'autre moitié dans pareil temps de trois ans et demi ensuivant, qui est en tout sept années...

Plus, lesd. parties sont demeurées d'accord que led. s^r de la Planche filz jouira de lad. grande maison et despendances, laquelle luy est délaissée et qu'il a prise par forme de bail et loyer pour sept années,... à raison de 3,000 livres de loyer par chacun an, que led. s^r de la Planche filz promet et s'oblige de payer par chacune desd. sept années, et les employer tant au payement desd. arrérages et interrestz desd. debtes passives que autres debtes...

Et quant à lad. brasserie, dont le loyer est de 800 livres par an, qui se paye par Isaye Daniel, locataire d'icelle, par convention verbale, dont 500 livres pour le loyer de la maison et lieux qui servent à lad. brasserie, et 300 livres pour le privillège de tenir icelle brasserie; lesquelles 300 livres appartiennent en particulier aud. s^r de la Planche fils, comme compris et faisant partie de lad. donation cy-dessus à luy faicte par led. sieur son père...

Et, pour le regard desd. places, lesd. s^rs de la Planche et dame du Plessis feront leur possible pour les vendre du moings un prix que les thoises sont cy-devant estimez par le présent contract, et les deniers en provenant emploiez au payement et acquit desd. debtes immobillières; et aussy ilz vendront lad. grande maison et celle servant à lad. brasserie au plus hault pris qu'il pourront et au moins ce qu'elles ont esté cy-devant estimé, scavoir : 75,000 livres lad. grande maison, et 12,000 livres celle servant à lad. brasserie, et ce nonobstant led. bail faict par led. présent contract aud. s^r de la Planche filz, pourveu que dans le contract de lad. vente il ayt clause expresse qu'il demeurera six mois dans lad. grande maison après lad. vente. Est aussy convenu que, pandant lesd. sept années, led. s^r de la Planche filz sera tenu de payer à lad. dame du Plessis, sa sœur, par chacune d'icelles sept années, aux quatre quartiers esgallement, 2,000 livres, dans laquelle somme de 2,000 livres est compris la somme de 1,000 livres qui debvoit estre fournie annuellement pour nouritture et logement, suivant le contract de mariage desd. sieur et dame du Plessis, à condition néantmoins que le payement desd. 2,000 livres par an ne pourra excéder plus de temps que lesd. sept années, et que lad. dame du Plessis tiendra comte de ce qu'elle recevera desd. 2,000 livres sur ce quy luy reviendra pour sond. esgallement lorsque led. s^r de la Planche rendra comte de ce qu'il aura receu et payé...

Digitized by Google

Et sera led. compte rendu par led. s^r de la Planche examiné et arresté avec lesd. sieur et dame du Plessis à la fin desd. sept années, et, s'il arrive difficulté au compte, ilz seront tenus de s'en rapporter au jugement dud. sieur leur père et de deux de leurs amis, qu'ilz seront tenus de nommer, à peyne de 3,000 livres que le contrevenant sera tenu payer, moitié à l'Hôpital général et l'autre moitié à l'acquiessant...

Et, pour donner congnoissance particulière des affaires et de ce qu'il aura reçeu et payé annuellement, led. s^r de la Planche filz dressera ung mémoire par chacun an, qu'il communiquera aud. sieur et dame du Plessis et qui sera par eux signé, et sy lesd. damoiselles Catherine et Marie-Anthoinette de la Planche, en attendant lesd. ventes, et pendant le courant desd. sept années[1], leur fournir 500 livres pour chacune d'elles, pour leur nourriture et entretien, ce que nottera en despence aud. compte. Et, outre ce, led. s^r de la Planche filz promet et s'oblige de bailler et payer à lad. dame du Plessis la somme de 6,000 livres, dont 1,000 livres en meubles de ceux contenus aud. inventaire, 1,000 livres en vesselles d'argent, suivant la prisée dud. invantaire, et 4,000 livres en deniers comptans dans six mois d'huy; de laquelle somme de 6,000 livres lad. dame du Plessis tiendra compte sur sond. esgallement avec la somme de 2,000 livres cy-dessus mentionnée; et pour le regard desd. nouriture et logementz, estimez 1,000 livres par an, promis par leursd. contract de mariage, et dont ilz ont esté satisfaict jusques à présent, led. s^r de la Planche filz, de l'agrément et consentement dud. sieur son père, a accordé que lesd. sieur et dame du Plessis n'en rapporteront ny retiendront compte d'aucune chose. Et aussy lad. dame du Plessis a, de l'auctorité dud. sieur son mary et du mesme agrément et consentement dud. sieur son père, consenty que les livres contenuz et inventoriez aud. inventaire, et prisez le tout ensemble la somme de 651 livres, demeurent et appartiennent aud. s^r de la Planche, son frère, sans en compter ny rapporter aucune chose. Et enfin, lesd. partyes sont convenues que sy, pendant le courant desd. sept années, lesd. maisons et place ne peuvent estre vendues, en ce cas, lesd. sept années expirées et led. compte arresté, lesd. partyes partageront lesd. biens cy donnés par lad. donation générale et ceux lessez, en l'estat qu'ilz se trouveront lors, soit esgallement par moitié entre led. s^r de la Planche filz, ou lad. dame du Plessis, avec lesd. damoiselles Catherine et Marie-Antoinette de la Planche, leurs sœurs, ou l'une d'elles, si elles ne font profession, le tout jusques à la concurance de leurdict esgallement...

---

1. Il y a évidemment ici quelques mots passés, par exemple : « ont besoin de secours pour vivre, il devra... »

Digitized by Google

Faict et passé à Paris, en lad. maison où led. s^r de la Planche père et sesd. enfens sont demeurans, en lad. rue de la Chaize, le 5e jour de novembre, après midy, l'an 1661, et est signée la minutte des présentes demeurées vers Gallois, l'un desd. notaires soubsignez.

(Archives nationales, Y 200, fol. 416 v°.)

On connaît maintenant, dans ses lignes essentielles, l'histoire de cette manufacture importante dont l'existence était à peu près ignorée de tous il y a une dizaine d'années à peine. Par le nombre de ses ouvriers, par la quantité et la perfection de ses produits, l'atelier du faubourg Saint-Germain peut soutenir la comparaison avec les ateliers les plus actifs et les plus prospères du XVIIe siècle. Son directeur, Raphaël de la Planche, mérite d'être compté au nombre des plus habiles administrateurs et des chefs d'industrie les plus intelligents de son temps. Quant aux tapissiers de la rue de la Chaise, il est fort probable qu'ils s'enrôlèrent sous la direction de Jans et de Lefebvre quand Colbert eut réorganisé les ateliers des Gobelins et qu'ils formèrent le noyau de cette pléiade d'artisans exercés qui portèrent si haut la réputation des tapissiers français. On doit avouer d'ailleurs, maintenant qu'on connaît mieux et qu'on étudie de plus près les productions des diverses manufactures parisiennes, que les œuvres sorties de l'établissement de la rue de la Chaise ne le cèdent guère aux tentures les plus vantées de la manufacture des Gobelins.

VI.

LA MANUFACTURE DES MEUBLES DE LA COURONNE AUX GOBELINS.

(1664-1695.)

LA SECONDE MANUFACTURE DES GOBELINS, FONDÉE PAR COLBERT SOUS LE TITRE DE MANUFACTURE ROYALE DES MEUBLES DE LA COURONNE.

L'histoire des Gobelins, pendant la première et la plus brillante période de leur existence, après la réorganisation de la manufacture par Colbert, reste encore à faire. Sans doute l'œuvre a été tentée à diverses reprises et tout récemment avec un certain succès; mais les documents font défaut. Pour les trente premières années, à part quelques notes éparses dans les Gazettes et les Mémoires du temps, on ne possède guère, comme source

Digitized by Google

authentique d'information, que les articles concis des Comptes des Bâtiments du Roi, et encore cette source de renseignements fait-elle parfois défaut. Les registres de la manufacture ont été détruits. Peu ou point de détails dans les correspondances administratives. Aussi, cette disette de documents positifs donne-t-elle une valeur toute particulière à un certain nombre de Mémoires composés par les employés de l'établissement. Bien que ces pièces ne remontent guère au delà de l'année 1690, comme elles traitent des travaux antérieurs et comme elles émanent de personnes compétentes et dignes de toute confiance, elles nous ont paru capitales pour l'histoire de nos tapissiers parisiens pendant la seconde moitié du XVIIe siècle.

Ces documents ont, il est vrai, été consultés et utilisés, notamment par M. Lacordaire. Toutefois, on n'en a jusqu'ici tiré que la moindre partie des détails qu'ils renferment, et on ne saurait dire qu'ils sont complètement connus.

Ce serait sortir du cadre de ce travail que d'esquisser une histoire même abrégée de la célèbre manufacture. Nous nous contentons d'amasser des matériaux que d'autres mettront en œuvre. Ainsi avons-nous pensé qu'il y aurait intérêt à grouper les détails, épars dans les registres des Bâtiments, sur les entrepreneurs qui ont dirigé les différents ateliers de 1664 à 1694. Ces entrepreneurs, on le sait, étaient au nombre de quatre, deux pour la haute lisse : Jans et Lefebvre, deux pour la basse lisse : Delacroix et Mosin, qui paraît seulement en 1671. Chacun de ces chefs d'atelier recevait tous les ans une somme proportionnée à ses travaux. Quelquefois, mais trop rarement, le compte énumère les tapisseries en cours d'exécution. Nous avons établi le relevé de toutes les sommes payées aux divers maîtres tapissiers jusqu'au moment où les charges de la guerre firent suspendre les travaux, en conservant tous les détails mentionnés dans le compte. Sur les trois années 1672, 1677 et 1679, les registres sont muets, soit que les dépenses de la manufacture soient portées en bloc, soit qu'elles aient été omises complètement. A la suite de chaque liste, on trouvera le total des sommes payées au chef d'atelier seulement pour ses travaux de tapisserie; car nous ne tenons pas compte des gages fixes et des indemnités pour la nourriture des apprentis.

Enfin, nous avons placé à la suite de cette récapitulation un tableau du prix payé à chaque entrepreneur suivant la nature du travail.

Digitized by Google

SOMMES PAYÉES A JEAN JANS DE 1664 A 1694.

1664 : Divers ouvrages.		10,987 l.	8 s.	5 d.
Pour quatre métiers par lui fournis.		358	»	»
1665 : Divers ouvrages (Jans le jeune).		5,076	4	2
Id. de haute lisse (Jans l'aîné).		9,404	9	9
1666 : Divers ouvrages de haute lisse (le jeune).		8,598	1	4
Id. (l'aîné).		10,929	8	4
1667 : Divers ouvrages faits en 1667.		23,595	17	8
1668 [1] : 1 pièce des *Actes des Apôtres*, à 200 l.		31,263	5	9
2 p. *Saisons* et 1 entrefenêtre, à 230				
5 p. *Histoire du Roi*, à 450				
4 p. *Histoire d'Alexandre*, à 210				
2 p. *Élémens*, à 230				
2 p. *Mois*, à 230				
2 p. *Arabesques*, fond or, à »				
6 p. *Histoire de Méléagre*, à 180				
1669 : Les *4 Élémens* en 8 pièces, avec Lefebvre, à 230 l. l'aune (recette), 30,820 liv., dont moitié.		15,410	»	»
Ouvrages de haute lisse.		35,621	15	3
1670 : Une tenture de tapisserie.		8,011	13	4
Divers ouvrages.		30,934	17	3
1671 : Id.		29,928	3	1
En 1672, le travail de chaque tapissier n'est pas au registre ; la dépense est portée en bloc sans distinction de nom.				
1673 : Ouvrages de haute lisse.		20,828	18	»
1674 : Id.		26,394	9	»
1675 : Id.		22,063	8	1
1676 : Id.		22,507	10	8
1677 : Pas de payement d'ouvrages, les gages seulement.				
1678 : Ouvrages de haute lisse.		22,881	9	5
1679 : Gobelins : néant.				
1680 : Ouvrages de haute lisse.		20,429	»	8
1681 : Sur 14 pièces de haute lisse.		23,624	17	4
1682 : Sur 14 id.		16,000	»	»
Sur 18 id.		15,802	14	»
1683 : Sur 14 id.		8,000	»	»
Sur 20 id.		7,338	19	3
Sur 18 id.		9,139	2	4

1. Environ cent vingt aunes dans le cours de l'année 1668.

Digitized by Google

	Sur 19 pièces de haute lisse.	6,657 l.	2 s.	1 d.
1684 :	Sur 17 id.	9,101	18	1
	Sur 15 id.	5,475	18	5
	Sur 18 id.	8,713	2	10
1685 :	*Histoire d'Alexandre*, 8 pièces de basse lisse, contenant 27 aunes 7/8 de cours sur 3 de haut, pour faire présent à Mlle de Montpensier.	11,707	10	»
	Sur 62 pièces de haute lisse.	29,615	19	4
1686 :	Sur 10 pièces.	7,896	6	5
	Sur 11 pièces.	8,016	19	5
	Sur 6 pièces, y compris 4,000 l. à compte de 16 aunes 11 batons 10/16, faites sur cinq pièces d'après les dessins de Raphaël et de Jules Romain, dont les prix ne sont pas faits.	6,715	5	5
	Sur 7 pièces, y compris 2,720 l. à compte sur 7 aunes 6/4-6/16 sur 5 pièces idem.	3,181	15	»
1687 :	A compte des tapisseries, d'après Raphaël et Jules Romain	3,000	»	»
	Sur 10 pièces de haute lisse.	3,563	19	6
	Sur 8 pièces et 4,000 l. sur 4 autres pièces d'après Jules Romain et Raphaël.	7,160	13	4
	Sur 6 pièces.	2,455	17	6
	Acompte de 9 pièces d'après Raphaël et Jules Romain.	4,160	13	7
1688 :	Sur 6 pièces de haute lisse faites en 1687.	2,342	18	1
	Sur 10 pièces de Raphaël et Jules Romain.	5,225	»	»
	Sur 5 pièces : *Princesses de Perse*, *École d'Athènes*, 2 *Attila*, *Parnasse*.	4,782	2	5
	Sur 10 pièces d'après Raphaël et J. Romain.	4,370	»	»
	Sur 11 pièces id.	8,550	»	»
	Sur 4 pièces représentant 2 *Attila*, *le Parnasse*, *École d'Athènes*.	1,921	10	»
	Sur 11 pièces : 4 d'après J. Romain, 5 d'après Raphaël, 2 *Arabesques*.	5,381	10	10
1689 :	Sur 3 pièces : *École d'Athènes*, *Parnasse*, *Attila*.	3,048	19	7
	Sur 12 pièces de haute lisse : 4 d'après J. Romain, 5 d'après Raphaël et 5 *Arabesques*.	5,685	3	10
	Sur id.	5,557	9	11
	Sur id.	6,337	18	10
	Sur id.	7,979	7	1

Digitized by Google

1690 : Sur 6 pièces de haute lisse, d'après la galerie de Saint-Cloud.	6,410 l.	12 s.	5 d.
A luy, sur 22 pièces de haute lisse, 5 d'après Raphaël, 7 d'après Jules Romain et 10 *Arabesques*.	24,552	7	8
1691 : Sur 6 pièces, d'après la galerie de Saint-Cloud, à 260 l. l'aune.	6,019	8	1
Sur 25 pièces : 5 d'après Raphaël, 8 d'après J. Romain et 12 *Arabesques* (6 de la première tenture et 6 de la seconde).	7,600	»	»
Sur 28 pièces, 8 d'après Raphaël (la suite comme ci-dessus).	8,232	6	10
Sur 28 pièces, comme ci-dessus, les tapisseries dans chaque série divisées en deux tentures.	6,685	12	6
Sur lesdites 30 pièces.	10,153	2	6
Sur lesdites 30 pièces.	9,161	12	3
1692 : Sur 30 pièces : 8 de Jules Romain, 10 de Raphaël et 12 arabesques.	11,210	»	»
Sur lesdites 30 pièces.	4,925	3	»
Sur lesdites 30 pièces.	6,296	14	5
Sur lesdites 30 pièces.	5,135	18	9
Sur 4 pièces de la galerie de Saint-Cloud, à 260 l. l'aune.	4,692	4	»
Sur lesdites 4 pièces.	2,781	16	»
Sur lesdites 4 pièces.	4,692	3	9
Pour avoir fait porter à Versailles et rapporter à Paris 8 pièces de tapisserie des tentures de Raphaël, Jules Romain et de la galerie de Saint-Cloud.	133	5	»
1693 : Sur 31 pièces de haute lisse, dont 8 d'après J. Romain (4 de la première tenture et 4 de la seconde), 10 d'après Raphaël, 13 *Arabesques* de Raphaël (6 de la première tenture et 7 de la seconde), à 380 l. l'aune.	7,706	17	6
Sur 4 pièces de la galerie de Saint-Cloud : *Printemps*, *Automne*, *Hiver*, *Latone*, à 260 l. l'aune carrée.	5,261	18	11
Sur 18 pièces (2e quartier).	9,796	10	6
Sur 16 pièces (3e quartier).	10,070	2	10
Sur 3 pièces de la tenture Indienne : *Deux taureaux*, *Combat d'animaux*, *More à cheval*, à 225 l. l'aune.	2,137	10	»

Digitized by Google

	Pour 6 aunes 12 batons sur lead. 3 pièces.	1,518 l.	15 s.	» d.
1694 :	Sur 22 pièces de haute lisse, savoir : 6 pièces des deux tentures de Raphaël, dont deux de la 2e tenture (*Enlèvement d'Hélène*, *Mariage d'Alexandre et de Roxane*), et quatre de la 3e tenture (*Danse à droite*, *Danse à gauche*, *Vénus dans son char*, *Enlèvement d'Hélène*); trois pièces d'après J. Romain (*Bain de Psiché*, *Danse à droite*, *Flore*); cinq pièces des deux tentures des Arabesques de Raphaël, dont une de la première (*Triomphe de Vénus*) et quatre de la seconde (*Triomphes de Minerve*, *de Mars*, *d'Apollon* et *d'Hercule*), le tout à 380 l. l'aune; 2 p. de la tenture de Saint-Cloud, à 260 l. l'aune, et 5 p. de la tenture Indienne (*Combat des animaux*, *More à cheval*, *les deux Taureaux*, *l'Éléphant*, *le Cheval rayé*), à 225 l. l'aune.	26,616	4	2

Total des sommes payées à Jans de 1664 à 1694 inclusivement pour ses ouvrages.

De 1664 à 1680.	339,455 l.	19 s.	10 d.
De 1681 à 1688.	209,678	14	4
De 1689 à 1694.	230,624	8	8
Total.	779,759 l.	2 s.	10 d. pour 31 années.

La dernière période est donc celle où il a été fait proportionnellement la plus forte dépense.

SOMMES PAYÉES A JEAN LEFEBVRE DE 1664 A 1694.

1665 :	Pour ouvrages de haute lisse.	6,259 l.
1666 :	Ouvrages de 1665.	11,134
1667 :	Id. de 1666.	10,575
1668 :	Id. de 1667.	7,403
1669 :	Sur 1 pièce de l'*Histoire du Roi*, des *Actes des Apôtres*, des *Mois* et 4 pièces d'*Alexandre*.	9,861
	Moitié des *Élémens* en 8 pièces avec Jans, à 230 l. l'aune.	15,410
1670 :	Divers ouvrages en 1669.	10,597
1671 :	Id. en 1670.	18,447

Digitized by Google

1673 :	Id. en 1671.	19,240 l.
1674 :	Id. en 1673.	14,445
1675 :	Id. en 1674.	13,754
1676 :	Id. en 1675.	11,019
1677 :	Id. en 1676.	10,247
1679 :	Id. en 1678.	13,443
1680 :	Id. en 1680.	17,771
1682 :	Sur 9 pièces de tapisserie faites en 1681.	16,165
	Sur 9 pièces de tapisserie.	9,000
	Sur 14 pièces id.	7,788
1683 :	Sur 9 pièces id.	4,500
	Sur 11 pièces id.	4,516
	Sur 10 pièces id.	5,726
	Sur 11 pièces id.	3,777
1684 :	Sur 12 pièces id.	3,610
	Sur 8 pièces id.	2,248
	Sur 10 pièces id.	2,881
1685 :	Sur 44 pièces id.	16,635
1686 :	Sur 8 pièces id.	2,375
	Sur 9 pièces id.	4,010
	Sur 6 pièces id.	2,297
	Sur 8 pièces id.	4,597
1687 :	Sur 6 pièces d'après Raphaël et Jules Romain, dont les prix ne sont pas réglés.	8,636
1688 :	Sur 5 pièces (*Triomphe d'Alexandre*, *Bataille d'Arbelles*, *Moïse frappant le rocher*, *le Parnasse*, *Incendie du Bourg*).	6,932
	Sur 6 pièces d'après Raphaël et J. Romain et *Arabesques*.	5,220
	Sur 6 pièces de tapisserie.	2,062
1689 :	Sur 4 pièces (*Arbelles*, *Frappement du rocher*, *Parnasse*, *Incendie du Bourg*).	3,770
	Sur 4 pièces de J. Romain, 3 de Raphaël et 1 *Arabesque*.	8,936
1690 :	Sur 2 pièces (*Parnasse* et *Incendie du Bourg*).	774
	Sur 4 pièces de J. Romain, 3 de Raphaël, 3 *Arabesques*.	11,093
1691 :	Sur 14 pièces de Raphaël et J. Romain et 3 *Arabesques*.	17,566
1692 :	Sur 14 pièces, 7 de Jules Romain, 4 de Raphaël et 3 *Arabesques*.	13,661
	Sur 2 pièces de la galerie de Saint-Cloud.	552
1693 :	Sur 14 pièces, à 330 l. l'aune, 7 de J. Romain, 4 de Raphaël et 3 *Arabesques*.	3,694

Digitized by Google

Parfait payement de 81,294 l. pour 246 aunes 5 batons de tapisserie, faits depuis le 1er avril 1686 jusqu'au 1er avril 1693, à 330 l. l'aune carrée, dont 58 aunes, d'après Raphaël et Jules Romain, sont actuellement en exécution.	5,429 l.
Sur 8 pièces de haute lisse.	3,903
Sur 7 pièces de haute lisse.	3,654
Sur *l'Été* et *le Parnasse* de la galerie de Saint-Cloud, à 260 l. l'aune.	1,336
1694 : Sur 4 pièces d'après Raphaël : *Jugement de Pâris*, *Vénus et Adonis*, *Mariage de l'Amour*, *Mariage d'Alexandre;* 4 pièces d'après Jules Romain : *Danse*, *Flore*, *Festin de Psyché;* 1 *Triomphe de la Religion*, à 360 l. l'aune; sur 2 pièces de la galerie de Saint-Cloud : *Été* et *Parnasse*, à 260 l. l'aune; et sur 1 pièce, *les Pescheurs*, à 225 l.	12,078
Total des sommes payées à Lefebvre de 1664 à 1694.	389,026 l.

SOMMES PAYÉES A JEAN DELACROIX DE 1665 A 1694.

1665 : Pour ouvrages de basse lisse.	20,201 l.
1666 : Pour ouvrages faits en 1665.	16,097
1667 : Pour ouvrages de 1666.	18,563
1668 : Pour ouvrages de 1667.	13,302
1669 : Sur 9 pièces des *Saisons*, 4 des *Éléments*, 12 entre-fenestres.	18,398
1670 : Sur divers ouvrages en 1669.	9,609
1671 : Id. en 1670.	10,600
1673 : Id. en 1671.	12,974
1674 : Id. en 1673.	6,682
1675 : Id. en 1674.	7,210
1676 : Id. en 1675.	7,397
1677 : Id. en 1676.	7,224
1679 : Id. en 1678.	7,066
1680 : Id. en 1680.	5,146
1681 : Sur cinq pièces.	7,074
1682 : Sur cinq pièces.	7,950
1683 : Sur cinq pièces.	1,500
Sur neuf pièces.	8,822
1684 : Sur sept pièces.	5,052
Sur cinq pièces.	1,674
1685 : Sur 19 pièces.	11,004
1686 : Sur 22 pièces.	14,140

Digitized by Google

1687 : Sur 20 pièces.		8,501 l.
1688 : Sur 8 pièces (voir le détail[1]).		10,956
1689 : Sur 1,029 pièces	(id.).	14,419
1690 : Sur 9 pièces	(id.).	7,877
1691 : Sur 10 pièces	(id.).	12,251
1692 : Sur 15 pièces	(id.).	13,811
1693 : Sur 10 pièces	(id.).	10,424
1694 : Sur 13 pièces	(id.).	5,907
	Total.	301,831 l.

SOMMES PAYÉES A JEAN MOSIN DE 1671 A 1694.

1671 : Pour racommodage de 7 pièces de l'*Histoire de Coriolan*, 4 de *Diane* et 20 autres pièces, dont 15 avec or.		2,441 l.
Sur les tapisseries de l'*Histoire du Roi* et de l'*Histoire d'Alexandre*.		5,191
1672 : Sur divers ouvrages	en 1671.	23,095
1674 : Id.	en 1673.	13,544
1675 : Id.	en 1674.	11,507
1676 : Id.	en 1675.	11,153
1677 : Id.	en 1676.	11,093
1679 : Id.	en 1678.	11,843
1680 : Id.	en 1680.	15,334
1681 : Sur 8 pièces de basse lisse.		12,588
1682 : Sur 8 pièces id.		15,217
1683 : Sur 8 pièces.		4,000
Sur 13 pièces.		13,441

1. Nous nous sommes seulement proposé de donner par année le chiffre des dépenses pour les tapisseries. Les *Comptes des Bâtiments* renferment sur chaque entrepreneur les mêmes détails que sur Jans. La reproduction de ces articles aurait beaucoup allongé la présente publication. Nous renvoyons donc une fois pour toutes aux volumes que nous avons publiés. On y trouvera parfois d'utiles renseignements. Ainsi, il est de toute évidence pour nous que les panneaux des *Chasses de Maximilien* qui couvrent les murs de la salle à manger de Chantilly, et qui portent dans la lisière inférieure la signature De la Croix, sont les mêmes que ceux dont il est question dans les articles suivants : « 5 avril 1693, à Lacroix, sur cinq pièces des *Belles Chasses de Guise*, représentant les mois de *Janvier*, *Avril*, *May*, *Aoust* et *Novembre*. (Tome III, p. 860.) — 28 février 1694, à lui, sur deux pièces de la tenture des *Belles Chasses de Guise*, représentans les mois d'*Avril* et d'*Aoust*. » (Tome III, p. 994. — Voir aussi p. 1001, même volume.)

Digitized by Google

1684 : Sur 15 pièces.		5,607 l.
Sur 14 pièces.		4,716
Sur 11 pièces.		4,244
1685 : Sur 9 pièces.		7,938
Sur 5 pièces.		3,477
Sur 4 pièces.		3,482
1686 : Sur 25 pièces.		15,543
1687 : Sur 27 pièces.		12,805
1688 : Sur 15 pièces (voir le détail).		19,182
1689 : Sur 16 pièces	(id.).	18,905
1690 : Sur 9 pièces	(id.).	11,093
1691 : Sur 14 pièces	(id.).	16,995
1692 : Sur 17 pièces	(id.).	16,377
1693 : Sur 13 pièces	(id.).	7,802
1694 : (Remplacé par Delacroix fils, Lafraye et Souet).		
Total.		298,613 l.

SOMMES PAYÉES A HENRI LAURENS DE 1665 A 1670.

1665 : Pour ouvrages de haute lice.	2,767 l.
1666 : Pour ouvrages faits en 1665.	3,620
1667 : Id. en 1666.	6,567
1668 : Id. en 1667.	8,678
1669 : Sur 1 pièce des *Actes des Apôtres*, 2 des *Éléments*, 1 des *Saisons*, 1 de l'*Histoire du Roi*, 3 d'*Alexandre*.	6,787
1670 : Divers ouvrages faits en 1669.	8,388
Total.	36,807 l.

SOMMES PAYÉES A JEAN SOUET EN 1683, 1693 ET 1694.

1683 : Sur la *Chute d'Ananias*, à 200 l. l'aune.	810 l.	» s.	» d.
1693 : A Lafraye et Souet, sur 6 portières du *Char de triomphe*, à 120 l. l'aune carrée.	1,497	1	9
1694 : A Lafraye et Souet, tapissiers de basse lisse, sur 12 portières, dont 6 du *Char* et 6 des *Armes de France et de Navarre*.	4,155	»	»
Total.	6,462 l.	1 s.	9 d.

SOMMES PAYÉES A DELACROIX FILS EN 1694.

1694 : 10 portières de *Mars* et du *Char*, à 120 l. l'aune.	4,311 l.

Digitized by Google

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Jans.	779,759 l.
Lefebvre.	393,405
Lacroix.	301,831
Mosin.	298,613
Divers.	47,580
Total général.	1,821,098 l.

PRIX DES TAPISSERIES PAR AUNE CARRÉE.

	Jans.	Lefebvre.	Delacroix.	Mosin.	Souet.
Actes des Apôtres.	230	»	»	»	200
Histoire du Roi.	450	400	»	»	»
Histoire d'Alexandre.	210	»	»	»	»
Les Éléments.	230	230	»	»	»
Les Mois.	230	»	»	»	»
Méléagre.	180	»	»	»	»
Galerie de Saint-Cloud.	260	260	140	»	»
Tentures de Raphaël.	350	330	»	»	»
Triomphes des dieux.	380	360	»	»	»
Tenture indienne.	225	225	»	»	»
Belles chasses de Guise (basse lisse).	»	»	161	»	»
Portières de Mars ou du Char de triomphe (basse lisse).	»	»	120	120	»

Ainsi, en vingt-huit années, de 1664 à 1694, déduction faite des exercices 1672, 1677 et 1679, dont les chiffres manquent, la dépense des tapisseries s'élève à 1,821,098 livres, soit environ 65,000 livres par an. Sur cette somme, Jans seul recevait à peu près 25,000 livres annuellement. On peut évaluer à 2,000,000 de livres le prix de revient des tapisseries, en y comprenant les trois années pour lesquelles les chiffres manquent. En doublant le chiffre de 2,000,000, on aura la dépense approximative de la manufacture des meubles de la Couronne, y compris les dessinateurs, rentraiteurs, graveurs, orfèvres, ciseleurs, lapidaires, etc. Si on met en regard de cette somme la quantité d'admirables tentures exécutées pendant cette période, si on tient compte aussi de l'influence et du rayonnement exercés tant en France qu'à l'étranger par ce foyer d'art décoratif, on reconnaîtra peut-être que les sommes consacrées par Louis XIV et par Colbert à l'établisse-

Digitized by Google

ment et à l'entretien de la manufacture des Gobelins n'ont pas été perdues.

Un rapprochement avec l'état de choses actuel serait ici hors de saison; mais certes, il ne serait pas à l'avantage de notre époque, à quelque point de vue qu'on voulût se placer.

Le relevé des payements faits aux principaux entrepreneurs a laissé de côté certaines dépenses accidentelles, telles que les sommes payées à Pierre Vessier, rentraiteur attitré de la manufacture qui figure sur les comptes pour 500 livres par an environ. On n'a pas oublié qu'un certain Verrier, ou Vessier, figurait parmi les premiers tapissiers appelés en France par Henri IV, en 1601[1].

Un article qui revient chaque année avec des chiffres fort élevés est celui de Baudrin Yvart, chargé de fournir les dessins de tapisseries. De ce chef, on voit figurer 14,481 livres au chapitre de 1665; 13,181 livres à celui de 1666; 14,833 en 1668; puis c'est 11,919 livres pour l'année 1669; 11,589 livres en 1670; 21,055 livres en 1671; 22,564 livres l'année suivante; 16,409 livres en 1673; 14,577 livres en 1674; 11,224 livres en 1679, et ainsi de suite; soit plus de 150,000 livres pour une période de dix années. Évidemment Yvart n'a pu exécuter seul la quantité considérable de modèles que représente cette énorme dépense. Il a eu des aides et des collaborateurs, entre lesquels il a été chargé de répartir, au prorata de leurs travaux, les payements affectés aux dessins de tapisserie. Or, une pièce datée de 1690 nous fournit sur ces collaborateurs obscurs des renseignements bien précieux. Cette pièce fort détaillée donne le nom des artistes qui, sous la haute direction de Charles Le Brun, ont peint les modèles, soit de l'*Histoire du Roi*, soit des autres suites fameuses du temps.

Elle permet aussi de constater que Le Brun, en surveillant tout, faisait fort peu par lui-même; il ne pouvait guère en être autrement[2]. Il a sous ses ordres toute une armée d'élèves et d'auxiliaires, façonnés à ses habitudes, rompus à sa manière, habiles à rendre les idées du maître, en s'effaçant devant lui. Ces artistes modestes se nomment Yvart père et fils, Testelin, Mathieu, de

1. Voy. ci-dessus, p. 74.

2. S'il fit exécuter la plupart de ses peintures décoratives par ses élèves, Le Brun paraît avoir travaillé par lui-même pour Fouquet, et Lépicié, dans ses *Vies des premiers peintres* (tome I, p. 20), dit qu'il composa pour le célèbre Jabach des cartons de tapisseries dont on ignore le sujet.

Digitized by Google

Sève, Van der Meulen, Bonnemer, de Saint-André, Ballin, de Melun, Courant, Lefèvre, Lichery, Houasse, Revel, Verdier, Vernansal, Paillet, Stellă, Corneille, Noël Coypel, Alexandre, les deux Boulongne, Montagne, Monnier, Hallé, Lemoine le Lorrain, Allegrain, Baptiste, Beville, Anguier, Lemire, Nicasius, Boels, Baudoin, Janvier, Audran, Genoels, Dubois, d'autres encore. La plupart sont connus; un grand nombre de ces artistes appartenait à l'Académie de peinture. Il en est pourtant quelques-uns sur qui les renseignements biographiques font défaut. Chacun a sa spécialité; l'un ne peint que les paysages, l'autre les figures; il y a des artistes pour les fleurs, pour les animaux, pour l'architecture, même pour les instruments de musique.

Que si l'on veut connaître la part de chacun dans cette œuvre immense, on n'a qu'à lire l'inventaire général des dessins, c'est-à-dire des modèles de tapisserie, remis en 1690 à la garde de Joseph Yvart, et dont nous reproduisons la teneur d'après l'original conservé aux Archives nationales :

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES OUVRAGES DE PEINTURE QUI ONT ESTÉ FAITS AUX MANUFACTURES ROYALLES DES GOBELINS, POUR LES DESSEINS DE TAPISSERIE, EN L'ANNÉE MIL SIX CENS QUATRE-VINGT-DIX[1].

Premièrement :

Tableaux [originaux][2] *de l'Histoire du Roy*, pour exécuter en haute lisse :

En marge : L'*Histoire du Roy* en quatorze pièces a esté faite une fois, et les trois pièces suivantes ont esté faites pour la seconde fois, sçavoir : l'Entrée du Roy à Dunquerque, l'Audience du légat et la Prise de Douay.

Le Sacre du Roy, en cinq bandes[3], le tout de dix-huit piedz six pouces, sur onze pieds de haut, peint par le s^r Yvart le père[4].

---

1. Le titre semblerait signifier que tous les modèles énoncés dans la liste datent de 1690; le rédacteur a voulu dire simplement qu'ils existaient à la date de l'inventaire.

2. Les passages entre crochets sont des additions au crayon.

3. Les peintures qui servaient de modèles aux tapissiers étaient alors découpées par bandes de un mètre de large environ. On les rendait ainsi plus maniables; ce traitement accélérait en même temps leur ruine. On en verra dans la suite de cette liste plusieurs qui sont déjà en fort mauvais état.

4. Yvart le père, ou Baudren Yvart, chargé spécialement des modèles pour

Digitized by Google

Le Mariage du Roy, en sept bandes, à raccommoder, peint par le sr Testelin[1].

L'Entrevue des roys de France et d'Espagne, en quatre [deux] bandes, peint par le sr Mathieu le père[2].

La Satisfaction du cardinal légat, en six bandes, peint par le sr Mathieu le père.

L'Audience de l'ambassadeur d'Espagne, en quatre bandes, peint par le sr de Sève le jeune[3].

L'Alliance avec les Suisses, en cinq bandes, peint par le sr de Sève le jeune.

La Réduction de Dunquerque, en quatre bandes, à raccommoder, peint par le sr Mathieu le père et rachevé par le sr de Sève le jeune.

La Réduction de Dôle, en cinq bandes, peint par le sr Testelin.

La Réduction de Marsal, en six bandes, peint par le sr Testelin.

La Réduction de Douay, en quatre bandes, peint par le sr Yvart le père.

La Réduction de Lille, en quatre bandes, peint par le sr Testelin.

La Réduction de Tournay, en trois bandes, peint par le sr de Sève le jeune.

Le Combat contre le comte de Marsin, en trois bandes, peint par le sr de Sève le jeune.

Le Roy représenté estant aux Gobelins, en six bandes, peint par le sr de Sève le jeune.

Addition : (Plusieurs morceaux de bordures, tant à jour droit qu'à jour gauche, pour lad. tenture [plusieurs ruinés].)

(Tableaux non exécutés :)

L'Entrée de la Reine dans Douay, à moitié finy par le sr Yvart le père[4] (en une pièce).

---

les tapissiers, né à Boulogne-sur-Mer vers 1610, mort le 12 décembre 1690, admis à l'Académie en 1663. Voyez, sur lui et sur son fils, Jacques Yvart (1649-1728), l'excellente notice de M. V.-J. Vaillant, intitulée : *Deux peintres boulonnais : Baudren Yvart*, etc. Boulogne-sur-Mer, 1884, in-8°, 108 pages.

1. Henri Testelin (1616-1695), fondateur et secrétaire de l'Académie, dont il fut exclu comme protestant en 1681. — Voyez la *France protestante*.

2. « Mathieu, peintre anglais, mort en 1674, a travaillé aux Gobelins. » — Félibien, 10e entretien (éd. de 1725, in-12), t. IV, p. 328. Jal cite un autre Mathieu (Pierre), issu d'une famille bourguignonne, né en 1657, reçu académicien en 1708, mort en 1719. Mais il s'agit plutôt ici de l'artiste anglais signalé par Félibien, car Pierre Mathieu était encore bien jeune au moment des grands travaux de Le Brun.

3. Pierre de Sève, frère cadet de Gilbert de Sève (1623?-1695). Voy. sur cet artiste le *Dictionnaire* de Jal.

4. Sur ce sujet et les deux suivants, voyez l'Inventaire des tableaux et

Digitized by Google

L'Académie des sciences, peint par le s^r Testelin (en une pièce).

La Sortie du gouverneur de Cambray, ébauchée par le s^r Testelin (en une pièce).

Le Passage du Rhin, à moitié finy par le s^r de Sève le jeune (en une pièce).

Le Passage du Rhin, esbauché, en trois morceaux, faisant en tout soixante piedz, par le s^r de Vandermeulen[1].

Copies pour exécuter en basse lisse.

Cette tenture de l'*Histoire du Roy* pour basse lisse, en treize pièces, a esté faite une fois.

Le Sacre, en sept bandes, peint par le s^r de Bonnemer[2].

Le Mariage, en six bandes, peint par le s^r de Saint-André[3].

L'Entrevue [des deux Roys], en six bandes, peint par le s^r de Saint-André.

La Satisfaction, en six [cinq] bandes, peint par le s^r de Saint-André.

L'Audience [de l'ambassadeur d'Espagne], en quatre bandes, peint par le s^r Ballin[4].

L'Alliance [la Satisfaction du légat], en cinq [six] bandes, peint par le s^r de Saint-André.

[Réduction] de Dunquerque, en quatre bandes, dont l'une est consommée chez le s^r Mosin, peint par le s^r Ballin.

Dôle, en six bandes, peint par le s^r de Melun.

Marsal, en sept bandes, peint par le s^r Ballin.

Douay, en cinq bandes, peint par le s^r de Melun.

Lille, en quatre bandes, peint par le s^r de Saint-André.

---

dessins trouvés sous le scellé de M. Le Brun aux Gobelins, le 10 mars 1691, publié dans les *Nouvelles Archives de l'Art français* (1883), tome X, p. 139.

1. Voyez le volume des *Nouvelles Archives de l'Art français*, déjà cité, p. 138.

2. Sur François Bonnemer, peintre et graveur, né à Falaise (14 octobre 1638-10 juin 1687) on peut consulter l'*Étude* de M. R. de Brébisson (Caen, Le Blanc-Hardel, 1878, in-8°, 32 pages) et les *Notes* de M. Émile Travers dans le compte-rendu de la session du Comité des Beaux-Arts de 1880, tome IV, p. 218-226.

3. Simon Renard de Saint-André (1623-1677) avait été reçu de l'Académie de peinture en 1664. Il peignait le portrait, aussi est-il chargé des modèles de tapisseries où la ressemblance des personnages est nécessaire. « Il travailla avec les Beaubrun et fit plusieurs ouvrages pour les tapisseries des Gobelins, » dit Félibien, tome IV, p. 337.

4. Michel Ballin, frère de Claude, l'orfèvre, né vers 1619, mort en 1706 aux Galeries du Louvre, ne fit pas partie de l'Académie.

Digitized by Google

Tournay, en cinq bandes, peint par le sr de Melun.

Le Combat de Marsin, en cinq bandes, peint par le sr Ballin.

Le Roy aux Gobelins, en cinq bandes, peint par le sr de Saint-André.

Histoire de Con[s]tantin, pour basse lisse.

La Bataille de Constantin, d'après Raphaël, en dix bandes, dont l'une qui estoit peinte sur papier est consommée; tout le reste est à retoucher; contenant ensemble 25 piedz 8 pouces sur 11 piedz de haut, à raccommoder, peint par le sr Yvart le père.

Cette tenture de Constantin a été faite trois fois en basse lisse, sçavoir : une tenture en huit pièces et une autre en six pièces, et pour la troisième fois en cinq pièces.

Le Triomphe de Constantin, en deux [dix] bandes, du dessein de M. Le Brun, de 28 piedz 6 pouces de large sur 11 piedz de haut, à racommoder, peint par le sr Yvart le père.

La Vision de Constantin, en trois bandes, d'après Raphaël, contenant 11 piedz sur 11 de haut, à racommoder, peint par le sr Courant.

Le Baptême de Constantin, d'après Raphaël, en quatre bandes, de même grandeur, à raccommoder, peint par le sieur Le Fèvre[1].

Le Mariage de Constantin, du dessein de M. Le Brun en quatre [cinq] bandes, de 10 piedz de large sur 11 de haut, à raccommoder, peint par le sr Yvart le père.

Autre mariage, du mesme dessein, en quatre bandes, consommé par le sr Courant.

Une autre Bataille de Constantin, du dessein de M. Lebrun[2], dont il n'y a que la moitié d'ébauchée, de 22 piedz de large sur 13 de haut, ébauché par le sr de Bonnemer.

[Cinq bordures pour cette tenture.]

Histoire d'Alexandre[3], pour haute lisse.

Cette tenture d'Alexandre a été faite quatre fois en haute lisse.

---

1. Claude Lefebvre fit surtout des portraits et mourut en 1675. Ne serait-il pas plutôt question ici d'un de ses fils, qui peignirent aussi, mais ne parvinrent pas à la réputation ?

2. Voy. *Nouvelles Archives*, p. 136.

3. La lettre suivante de Jans, témoin oculaire, comme il le dit, de l'exécution des tableaux d'Alexandre, mérite d'être connue. Mais comment concilier ce témoignage de Jans avec les assertions du Mémoire qui attribuent à Lichery, à Testelin et à d'autres encore les modèles de la tenture d'Alexandre ? Cette apparente contradiction peut s'expliquer ainsi : les tableaux originaux, encore conservés au Louvre, sont bien de la main de Le Brun ; mais il en a fait exécuter des copies pour l'usage des ateliers

Digitized by Google

La Bataille ou [au] passage du Granique, d'après M. Lebrun, le corps de 22 piedz sur 13 de haut, peint par le s^r Lichery[1].

Deux ajonctions (ailes), l'une de 8 piedz sur 13 et l'autre de 7 piedz sur 13, peintes par le s^r Lichery.

La Bataille d'Arbelles, le corps de 24 piedz sur 13 de haut, peinte par les s^rs Lichery, Revel et Yvart fils[2].

Deux ailes, l'une de 8 piedz et l'autre de 7, sur 13 de haut, peintes par le s^r Lichery.

Le Triomphe d'Alexandre, de 22 piedz sur 13 de haut, peint par le s^r Testelin.

La Famille de Darius, de 18 piedz 6 pouces sur 13 de haut, peinte par le s^r Testelin.

Une grande bataille de Porus, le corps de 24 piedz sur 13 de haut, peinte par le s^r Houasse[3].

Deux ailes, l'une de 8 piedz et l'autre de 7, peintes par le s^r Houasse.

Une grande bataille où Porus est monté sur un éléphant, esbauchée par le s^r Verdier[4] d'après le dessein de M. Lebrun, composée de trois morceaux, contenant ensemble 39 piedz sur 14.

---

sur des toiles destinées à être coupées par bandes suivant les besoins du service. C'est le procédé appliqué à toutes les grandes compositions de Raphaël reproduites aux Gobelins.

Lettre de Jans sur les tapisseries de l'histoire d'Alexandre.

« Monsieur,

« Deffunct Monsieur Le Brun a peint luy-même les cinq tableaux de l'Histoire d'Alexandre, et ainsi il a peint toutes les figures d'Alexandre desdits tableaux.

« Il peignit la Famille de Darius en présence du Roy, à Fontainebleau; la Bataille du Granicque et celles d'Arbelles et de Porus, ainsi que le Triomphe, ont esté peints icy par luy-même, j'en suis témoin oculaire.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

« JANS.

« Des Gobelins, le 5e mars 1694. »

(Arch. nat., O^1 2058.)

1. Sur le peintre Louis Licherie, né à Houdan (1646?-1687), on peut consulter les *Recherches* de Bellier de la Chavignerie (Caen, 1860, in-8°).

2. Voyez la note sur Yvart le père au début de cette pièce, p. 181.

3. René-Antoine Houasse (1644?-1710), admis à l'Académie de peinture en 1673, fut successivement directeur de l'Académie de Rome, puis garde du Cabinet des tableaux du Roi. C'est en cette qualité qu'il vérifie le contenu au présent inventaire.

4. François Verdier (1650-1730) a un article très long dans le *Dictionnaire* de Jal.

Digitized by Google

Basse lisse.

Cette tenture d'Alexandre a esté faite deux fois en basse lisse, dont l'une des deux tentures a été donnée à M. ...

Tous les tableaux de l'*Histoire d'Alexandre* cy-dessus dénommez sont aussi peints à gauche[1] pour servir aux basse-lissiers par les s^rs de Bonnemer, Vernansal[2], Revel[3] et Yvart le fils.

Histoire de Moïse, pour haute et basse lisse.

Cette tenture de Moïse a été faite trois fois, sçavoir : deux fois en haute lisse et une fois en basse lisse.

Moyse [en 3 bandes] qui foule aux piedz la couronne de Pharaon, d'après M. Poussin, de 17 piedz 3 pouces sur 10, peint par le s^r de Sève le jeune.

Moyse trouvé sur les eaux, d'après M. Poussin, [en 4 bandes], de 15 piedz sur 10, peint par le s^r Paillet[4].

Moyse exposé sur les eaux, d'après M. Poussin, [en 4 bandes], de 14 piedz 6 pouces sur 10, peint par le s^r Stella[5].

Moïse élève le serpent d'airain, de 18 piedz 6 pouces sur 10 piedz de haut, d'après M. Lebrun, peint par le s^r de Bonnemer [en 7 bandes].

Moïse au buisson ardent, d'après M. Lebrun, de 7 piedz sur 10, peint par le s^r Testelin.

Moyse qui fait passer la mer aux Israélites, d'après M. Poussin, [en 2 bandes], de 15 piedz sur 10 de haut, peint par le s^r Yvart le fils.

Les Israélites ramassent la manne, d'après M. Poussin, [en 5 bandes], de 20 piedz sur 10, peint par le s^r de Bonnemer.

Moyse frappe la roche, d'après M. Poussin, de 15 piedz sur 10, peint par le s^r de Sève le jeune [en 4 bandes].

Les Israélites dansans autour du veau d'or, d'après M. Poussin, de 15 piedz sur 10, peint par le s^r de Sève [en 5 bandes].

---

1. Voici une confirmation inattendue de l'explication donnée plus haut au sujet de la lettre de Jans. Toutes les peintures désignées ici sont donc bien, non les compositions originales, mais les cartons servant de modèles aux tapissiers.

2. Sur Guy-Louis Vernansal (1639-1729), fils d'un peintre de Fontainebleau, concierge de l'hôtel de Ferrare, voyez Jal.

3. Gabriel Revel, né à Château-Thierry, en 1643, mort à Dijon, en 1712, était élève de Lebrun et peignit surtout le portrait.

4. Antoine Paillet (1626-1701), peintre d'histoire, reçu académicien en 1659.

5. Sans doute Antoine Bouzonnet Stella, le neveu de Jacques et de François, le frère de Claudine et d'Antoinette, né en 1637, mort en 1682.

Digitized by Google

La verge de Moïse changée en serpent, dévorant ceux des magiciens de Pharaon, d'après M. Poussin, [en 4 bandes], de 13 piedz 3 pouces sur 10, peint par le s^r de Bonnemer.

Plusieurs morceaux de petites bordures [partie ruinez].

Copies faites à Rome d'après les tableaux originaux de Raphaël au Vatican et de la grandeur desdits originaux.

Pour la haute lisse :

La Messe du Pape.
La Bataille de Constantin[1] [en 3 bandes].
La Vision de Constantin.
L'Attila [en 5 bandes].
L'Éliodore.
Le Bruslement du bourg.
L'Escole d'Athène [en 4 bandes].
Le Parnasse [en 6 bandes].

Plusieurs grandes bordures, montantes à jour droit et à jour gauche, servans tant pour cette tenture que pour celle d'Alexandre.

Tableaux d'après les desseins de Raphaël.

Un grand tableau, représentant le Jugement de Pâris, de 19 piedz 3 pouces de large sur 12 de haut, du s^r Corneille l'aîné[2].

Un grand tableau représentant l'Enlèvement d'Éleine, de mesme grandeur, du s^r Verdier.

Le Mariage d'Alexandre avec Roxane, de 15 piedz 7 pouces de long sur 12 de haut, du s^r Coespel fils[3].

L'Himen de Psiché et de l'Amour, de même grandeur, du s^r Boulogne le cadet[4].

Vénus et Adonis, de 12 piedz sur 12, du s^r de Boulogne le cadet.

Une Nimphe et un Faune qui dansent, de 8 pieds 3 pouces sur 12, du s^r Alexandre[5].

---

1. Note de l'Inventaire : « Cette tenture de Constantin a esté faite deux fois en haute lisse. »

2. Michel Corneille, deuxième du nom, fils du peintre Michel Corneille d'Orléans, dont il a été parlé plus haut et qui travaillait aussi pour les tapissiers, et frère aîné de Jean-Baptiste Corneille, né en 1642, mort aux Gobelins en 1708, quitta Le Brun pour Mignard à cause de la folle passion que lui avait inspirée la fille de ce dernier.

3. Antoine Coypel, fils de Noël (1661-1722).

4. Louis Boulogne, frère cadet de Bon Boulogne (1654-1733).

5. Alexandre Ubeleschi, dit Alexandre (1651 ?-1718), élève de Le Brun. — Voy. Jal.

Digitized by Google

Un autre tableau pareil, du même autheur.

Vénus dans son char, de 12 pieds sur 12, du sr de Bonnemer.

Une bordure fort riche de grotesques, [en plusieurs morceaux], pour servir aux sujets de Raphael, du sr Le Moine Lorain, et les figures par les srs Hallé[1] et Boulogne l'aîné[2].

Tableaux peints d'après les desseins de Jules Romain, représentans les amours de Psiché.

Un grand tableau représentant la moitié du festin des Nopces de Psiché, de 19 pieds 3 pouces de large sur 12 de haut, où est Vulcain, Mercure, Flore et Pomone, du sr Houasse.

Un grand tableau représentant l'autre moitié du festin des Nopces de Psiché, de même grandeur, où est Bachus, Sileine et sa suitte, l'Amour et Psiché, du sr Boulogne l'aîné.

Le Couronnement de Psiché, de 15 pieds 8 pouces sur 12, du sr Montagne[3].

L'Amour et Psiché dans le bain, de 14 pieds 8 pouces sur 12, du sr Person[4].

Une Danse de Nimphes, de 12 pieds sur 12, du sr Corneille le cadet[5].

Une Musique ou Joueurs d'instrumens, de 8 pieds 3 pouces sur 12, du sr Corneille le cadet.

Une Danse de bergers et bergères, de 12 pieds sur 12, du sr Monnier[6].

Une Musique ou Joueurs d'instruments, de 8 pieds 3 pouces sur 12, du sr Monnier.

Une bordure fort riche de grotesques, [en plusieurs morceaux], pour servir aux sujets de Jules Romain, du sr Lemoine lorain[7], les figures par les srs Hallé et Boulongne l'aîné.

---

1. Claude-Guy Hallé, né en 1652, mort le 5 novembre 1736.

2. Bon Boulogne (1649-1717), le frère aîné de Louis qui est nommé quelques lignes plus haut.

3. Nicolas van Plattenberg, dit de la Platte-Montagne, ou simplement Montagne, fils de Mathieu, né en 1631, mort en 1706, fut professeur à l'Académie de peinture.

4. Charles-François Poerson (1653-1725), fils de Charles. Il mourut à Rome directeur de l'Académie de France.

5. Jean-Baptiste Corneille (1649-1695), frère cadet de Michel, deuxième du nom, déjà cité plus haut, et fils de Michel Ier, mort en 1664.

6. Fils de Jean Monier de Blois, Pierre Monier (1639-1703) accompagna Errard à Rome et fut reçu de l'Académie à son retour.

7. C'est Jean Lemoine qui peignait des ornements et des grotesques. Il fut reçu de l'Académie en 1681 et mourut en 1713.

Digitized by Google

Tableaux représentans des figures humaines, animaux, plantes et fruits des Indes, peints sur les lieux, donnez au Roy par le prince Maurice[1], *qui ont demeuré longtemps au Garde-Meuble de la Couronne et ont esté racommodés par les s^rs Houasse et de Bonnemer, exécutez deux fois en basse lisse.*

(Nota en marge :) Cette tenture a esté faite une fois en basse lisse; elle est sur les métiers pour la deuxième fois et sera bientôt achevée.

Un grand tableau, dans lequel est représenté un cheval blanc rayé de noir et un reinoceros, de 13 pieds 6 pouces de large sur 12 de haut.

Un autre, où sont deux taureaux qui tirent un chariot chargé de fruits, de 14 pieds 6 pouces sur 12 de haut.

Un autre, où est représenté un grand éléphant et quelqu'autres animaux, avec des fruits, de 14 pieds 6 pouces de large sur 12 de haut.

Un autre, où est représenté un chasseur qui tient des flèches et est assis contre un arbre, dans lequel tableau il y a une autruche et un casuel, de 12 pieds sur douze.

Un autre, représentant un combat d'animaux, de 10 pieds 6 pouces de large sur douze de haut.

Un autre, représentant un Roy naigre porté par deux esclaves, lequel Roy tient une flèche, de 8 pieds 6 pouces sur 12.

Un autre, où il y a un cheval blanc pommelé, couvert d'une housse et conduit par un naigre, et une figure montée sur un cheval noir, de 9 pieds sur douze.

Un autre, où il y a des Indiens et un qui tire sur des oyseaux avec des flèches, et une femme naigre qui tient un panier plain de fruits, de 8 pieds de large sur douze.

Une copie, d'après Raphaël, représentant Dieu le Père, avec les signes des quatre Évangélistes en deux partyes [bandes], le tout peint par le s^r Lichery.

Tableaux représentans des enfans qui travaillent à l'agriculture (travaillans dans la campagne).

Un tableau, où sont lesdits enfans, représentans le Printemps, de 7 pieds 4 pouces de large sur 11 piedz de haut, peint par le s^r de Sève le jeune.

Un autre, représentant l'Esté, de 8 pieds 4 pouces de large sur 11 de haut, peint par le s^r de Sève le jeune.

Un autre, représentant l'Automne, de 11 piedz sur 11 de haut, peint par le s^r de Sève le jeune.

---

1. C'est la suite qui prit le nom de tenture des Indes et dont les modèles furent remaniés par François Desportes.

Digitized by Google

Plusieurs morceaux de bordures différentes.

Un autre, représentant l'Hiver, de 4 piedz 8 pouces sur onze, peint par le sr de Sève le jeune.

Un autre, pour la suitte desdits enfans, de 20 pieds sur 10, peint par le sr Houasse.

Un autre, pour la même suitte, de 4 pieds 6 pouces sur 10, peint par le sr de Bonnemer.

Desseins [*tableaux originaux*] *des Mois*, pour haute lisse.

Cette tenture a esté faite deux fois en haute lisse.

Le mois de Janvier, l'Opéra, le Louvre, original en quatre bandes.

Le mois de Février, le Palais-Royal, le Balet du Roy, original en cinq bandes.

Le mois de Mars, le chasteau de Madrid, original en cinq bandes.

Le mois d'Avril, Versailles, original en cinq bandes.

[Et l'esquisse de M. Lebrun dudit tableau.]

Le mois de May, Saint-Germain, original en cinq bandes.

[Un entrefenestre sur papier collé sur toille, de 6 pieds de haut sur 4 de large, par Vandermeulen.]

Le mois de Juin, Fontainebleau, original en quatre bandes.

Le mois de Juillet, Vincenne, original en cinq bandes.

[Nota : une entrefenestre de 6 sur 4, par Vandermeulen.]

Le mois d'Aoust, Marimont, original en cinq bandes.

Le mois de Septembre, Chambord, original en cinq bandes.

Le mois d'Octobre, les Thuileries, original en cinq bandes.

Le mois de Novembre, Blois, original en cinq bandes.

Le mois de Décembre, Monceaux, original en cinq bandes.

Deux entrefenestres pour ajonction aux Douze Mois, dont il n'y a que l'architecture de faite.

L'entrefenestre du Palais-Royal, en deux bandes, peint par le sr Allegrin[1].

L'entrefenestre du Jardin des plantes, en deux bandes, peint par le sr Beville[2].

Nota : que Baptiste[3] a fait les fleurs et fruits, Anguier[4] et Lemire

---

1. Le paysagiste Étienne Allegrain (1645-1736). En effet, ces entrefenestres représentent presque toujours des coins de forêt, des avenues de parc.

2. Charles Béville, peintre de paysages (1651-1716), fut agréé par l'Académie en 1681.

3. Le peintre de fleurs Jean-Baptiste Monnoyer (1634-1699) est souvent désigné sous le nom de Baptiste dans les pièces du temps.

4. Le peintre d'architecture et d'ornements Guillaume Anguier (1628-

Digitized by Google

l'architecture, Vandermeulen les chasses et quelques paysages, Yvart le père plusieurs grandes figures, tapys de Perse et autres, Boels[1] et Nicasius[2] les animaux, de Sève et Bonnemer quelques grandes figures, Baudouin[3] quelques paysages, Janvier[4] les instrumens de musique.

Six morceaux de bordure pour cette tenture.

Copies des Mois, pour basse lisse.

Cette tenture a esté faite cinq fois en basse lisse.

La copie du mois de Janvier, en sept bandes, le tout fort endommagé et quelques partyes ruinées.

La copie du mois de Février, en sept bandes, le tout ruiné, toutes les figures du bal effacées.

La copie du mois de Mars, Madrid, en sept bandes, fort obscures, le tout endommagé en quantité d'endroits.

La copie du mois d'Avril, Versailles, en cinq bandes, endommagé en plusieurs endroits.

La copie du mois de May, Saint-Germain, en six bandes, le tout fort obscur et endommagé en quantité d'endroits, les figures esloignées presque toutes effacées.

La copie du mois de Juin, Fontainebleau, en six bandes, le tout ruiné.

La copie du mois de Juillet, Vincennes, en sept bandes endommagées.

La copie du mois d'Aoust, Marimont, en sept bandes, le tout obscur, endommagée et une grande partye ruinée.

La copie du mois de Septembre, Chambord, en six bandes, le chasteau et les figures esloignées presqu'effacées.

La copie du mois d'Octobre, les Thuileries, en sept bandes, le tout endommagé, les petites figures ruinées.

1708), frère des sculpteurs François et Michel Anguier. Il était installé aux Gobelins, où il mourut.

1. Peeter Boel, peintre d'animaux, élève de Snyders, mourut aux Gobelins en 1674. — Voyez Félibien (qui l'appelle Boule), *Entretiens*, t. IV, p. 426. Dans ce passage, Félibien dit que Boels avait épousé la veuve de Snyders.

2. Comme Boel, Bernaert Nicasius, né à Amsterdam, en 1608, s'était fait une spécialité de la peinture d'animaux. Il mourut à Paris en 1678.

3. Adrien-François Bauduin, Boudewyns ou Baudouin, paysagiste et graveur, était venu à Paris en 1674 et retourna à Anvers après la mort de van der Meulen, en 1691.

4. Ce peintre d'instruments de musique, fort habile, à en juger par les accessoires qu'il a peints sur les tableaux des Mois, ne figure dans aucun dictionnaire biographique.

Digitized by Google

La copie du mois de Novembre, Bloys, en sept bandes, le tout fort obscur, la plus grande partye ruinée, le reste endommagé.

La copie du mois de Décembre, Monceaux, en six bandes, la plus grande partye ruinée, le reste endommagé.

[Le tout peint par Bonnemer et Yvart fils, à l'exception de l'architecture par Lemire, des chasses par Martin[1], des paysages par Baudouin, des fleurs, fruits et animaux par Ervier.]

Ruiné : La copie de Janvier, à moitié finie, par Yvart le fils.
La copie de Février, ébauchée par le mesme.

Tableaux de grotesques (arabesques[2]) d'après les (desseins) de Raphael.

Un grand tableau, représentant le *Triomphe de Bachus*, de 20 pieds sur 12 pieds 10 pouces, peint par le sr Coespel le père.

Un autre, représentant le *Triomphe d'Hercule*, de 16 pieds 4 pouces sur 12 pieds 10 pouces, par le même autheur.

Un autre, représentant le *Triomphe de la Religion*, de 4 pieds 6 pouces de large sur 12 pieds 10 pouces de haut, par le sr Coespel le père.

Un autre, représentant le *Triomphe de la Philosophie*, de 15 piedz sur 12 piedz 10 pouces, peint par le même autheur.

Un autre, représentant le *Triomphe de Mars*, de 15 piedz sur 12 piedz 10 pouces, du mesme autheur.

Une bordure de fueilles d'acantes, pour servir ausd. pièces grotesques.

Eslemens, originaux, pour haute lisse.

Cette tenture a esté faite trois fois en haute lisse.

L'élément du Feu, original én six bandes, fort endommagé, peint par le sr Yvart le père.

L'élément de l'Air, original [en une bande], aussi endommagé, peint par Yvart le père.

---

1. Jean-Baptiste Martin, dit Martin des Batailles, né en 1659, mourut aux Gobelins le 8 octobre 1735. Son fils, qui portait aussi les prénoms de Jean-Baptiste, travailla longtemps sous sa direction aux Gobelins, comme en témoigne un brevet du 12 mars 1733 (Arch. nat., O1 1066, p. 4).

2. On appelle arabesques, ou par corruption rabesques de Raphaël, dans les Comptes des Bâtiments, la tenture connue aujourd'hui sous le titre de *Triomphes des dieux*. On remarquera que la présente liste ne comprend ni le *Triomphe de Vénus*, ni le *Triomphe de Minerve*, dont le Mobilier national possède des exemplaires qui passent à juste titre pour des pièces de toute beauté.

Digitized by Google

L'élément de l'Eau, original en une bande, endommagé, par le même autheur.

L'élément de la Terre, original en quatre bandes, fort endommagé, du mesme autheur.

Les bordures complettes et variées par élémens, fort ruinées, par Moilon[1], Delarc et Duhamel[2].

Copies des Éléments, pour basse lisse.

Cette tenture a esté faite trois fois en basse lisse.

La copie de l'élément du Feu, tendue dans l'attelier, qui n'a pas encore servy, et a besoin d'estre retouchée, peinte par le s^r de Melun.

La copie de l'Air, en six bandes, fort endommagée, peinte par le s^r Yvart le fils.

La copie de l'Eau, en six bandes, fort endommagée, peinte par le s^r Ballin.

La copie de la Terre, en sept bandes, aussi fort endommagée, peinte par le s^r Audran[3].

Les Saisons [en original], pour haute lisse.

Cette tenture a esté faite une fois.

La saison du Printemps, en trois [en quatre] bandes endommagées, peinte par le s^r Yvart le père.

La saison de l'Esté, en quatre bandes endommagées, du s^r Yvart le père.

La saison de l'Automne, en quatre bandes endommagées, du s^r Yvart le père.

La saison de l'Hiver, en quatre [une] bande, fort endommagée, du s^r Yvart le père.

Les bordures cy-devant des Élémens originaux servent aussi à cette tenture.

Copies des Saisons, pour basse lisse.

Cette tenture a esté faite trois fois.

Le Printemps, en quatre bandes, peint par le s^r de Melun.

---

1. Isaac Moillon, né à Paris, le 8 juillet 1614, reçu académicien en 1663, mort le 26 mai 1673 ; c'était peut-être un frère de Louise Moillon qui peignait les fleurs et les fruits avec un certain succès.

2. On ne possède pas de renseignements sur la biographie de ces collaborateurs obscurs de Le Brun.

3. Claude Audran, peintre, frère aîné du graveur Gérard Audran né à Lyon le 27 mars 1639, mort à Paris le 4 janvier 1684.

Digitized by Google

L'Esté, en cinq bandes, peint par le sr de Melun.
L'Automne, en cinq bandes, peint par le sr Balin.
L'Hiver, en quatre bandes, peint par le sr Audran.

Autres copies, pour Auvergne[1],
[Prestées au sr Behagle, suivant son recépissé du 26 aoust 1690, avec les bordures de l'autre part].

La copie du Feu, peinte par le sr de Melun.
La copie de l'Air, peinte par le sr de Melun.
La copie de l'Eau, peinte par le sr Yvart le fils.
La copie de la Terre, peinte par le sr Ballin.
Les quatre petites pièces d'entrefenestre des Élémens [prestez id.], celle du Feu à destrempe, consommée, celles de l'Air, de l'Eau et de la Terre à racommoder, peintes par les srs Du Bois[2] et Genoels[3].
[Les bordures de cette tenture variées par Élémens.]
Un entrefenestre de Vincenne, de 6 pieds sur 4, peint par le sr Vandermeulen.
Un autre entrefenestre de Saint-Germain, peint sur papier collé sur toille, de 6 pieds sur 4, peint par le sr Vandermeulen.
Un entrefenestre des Mois, commencé, de 10 pieds sur 7.

Portières.

La portière de la Licorne, de laquelle il y a deux enfans vestus, peints à part, endommagez, peints par le sr Yvart le père.
La portière de la Renommée, en trois bandes, à raccommoder, peinte par le sr Lefebvre.
En marge : chaque tenture a esté faite deux fois et composée de douze pièces.
La portière du Lion, en cinq bandes, à raccommoder, peinte par le sr Lefebvre.
[Plusieurs morceaux de petites bordures.]

Copies des portières.

La copie de la portière de Mars, peinte sur papier collé sur toille, à racommoder; l'original a esté placé aux Thuilleries en 1669. L'original peint par le sr Yvart le père, et la copie par le sr de Melun.

---

1. Probablement des copies destinées aux tapissiers d'Aubusson et qui furent prêtées au directeur de la manufacture de Beauvais, le s. Behagle.
2. Sans doute le Jean Dubois, à qui son père, nommé aussi Jean Dubois, céda, en 1674, la charge de garder et entretenir les peintures de Fontainebleau.
3. Abraham Genoels, d'Anvers, peintre de paysages, collaborateur de van der Meulen, né en 1640, mourut à Anvers le 10 mai 1723.

Digitized by Google

La copie de la portière du Char de triomphe, peinte sur papier collé sur toille, à raccommoder, l'original aussi placé aux Thuileries en 1669, l'original peint par le s^r Yvart le père et la copie par le s^r de Melun.

Figures des Muses [en original, pour haute lisse].

Neuf figures des Muses presque grandes comme le naturel, chacune sur une toille particulière, fort endommagées, peintes par les s^rs Bonnemer, Audran et Yvart le père.

Cette tenture a esté faite deux fois, de dix pièces chacune, et depuis on en a fait six autres pièces pour remplacer celles que le Roy a donné à l'ambassadeur des Mosquovites.

[Copies.]

Les copies desdites neuf Muses de moindre grandeur, dont il y en a une ruinée, peinte par les s^rs Vernansal et Yvart le fils.

[Augmentation.]

Un enfant tenant une couronne de lauriers, pour servir à la tenture des Muses n° 5, peint par le s^r Yvart le père.

Une flûteuse, pour servir ausdites Muses n° 6, peinte par le s^r Yvart le père.

[Entrefenestres.]

Le Petit Moyse trouvé sur les eaux, en deux partyes, contenant ensemble 8 pieds 3 pouces sur 3 pieds 3 pouces, ruiné, peint par le s^r Lefebvre, à Vaux-le-Vicomte[1].

Moyse au buisson ardent, de 6 pieds 5 pouces sur 3 pieds 3 pouces, ruiné, peint aussi par le s^r Lefèvre, à Vaux-le-Vicomte.

Moyse [en deux bandes ruinées] qui enterre l'Égiptien, de 4 pieds 2 pouces sur 3 pieds 3 pouces, ruiné, ces trois pièces faites à Vaux, en 1660, peintes par le s^r Lefèvre.

Une esquisse du portrait du Roy en ses habits royaux, peinte sur une toille, de 5 pieds sur 3 pieds 6 pouces, peinte par le s^r Testelin.

Le chasteau de Versailles, peint sur une toille particulière, en l'année 1676, par le s^r Baudoins.

Un bas-relief bleu[2], qui a servy à la place des armoiries qui sont peintes [dans Rome] aux tableaux de la Messe, peint par le s^r Yvart le père.

---

1. Dans la manufacture de Maincy, fondée par Fouquet et dirigée par Le Brun.

2. Ce bas-relief en camaïeu représente Jésus donnant les clefs à saint Pierre.

Digitized by Google

Plusieurs morceaux de bordures, pour servir à l'Histoire du Roy, tant à jour gauche qu'à jour droit, dont plusieurs sont ruinez.

Deux bordures pour servir à l'*Histoire de Constantin*, à raccommoder.

Plusieurs grandes bordures montantes, pour servir à l'histoire d'Alexandre et aux grandes pièces de Rome, comme l'*École d'Athène*, l'*Attilla*, et autres à raccommoder.

Plusieurs morceaux de petite bordure pour servir à l'histoire de Moyse, partye ruinez.

Six morceaux de bordure pour servir à l'histoire des Mois.

Bordures pour servir aux Éléments originaux :

Six bordures pour servir à l'élément du Feu, en plusieurs morceaux, avec leur devise et cartouche, fort ruinées.

Bordure de l'élément de l'Air, en plusieurs morceaux, avec leur devise et cartouche, fort ruinée.

Bordure de l'élément de l'Eau, en plusieurs morceaux, avec leur devise et cartouche, fort ruinée.

Bordure de l'élément de la Terre, en plusieurs morceaux, avec leur devise et cartouche, fort ruinez.

Bordures pour les copies des Éléments.

[Le s^r Behagle[1] les a avec les tableaux.]

Une petite bordure pour le Feu, avec ses devise et cartouche, en plusieurs morceaux.

Petite bordure pour l'Eau, en plusieurs morceaux, avec leurs cartouches.

Petite bordure pour l'Air, en plusieurs morceaux, avec leurs cartouches.

Petite bordure pour la Terre, en plusieurs morceaux, avec leurs cartouches.

Plusieurs bordures différentes, pour servir à tous les tableaux d'enfans.

Toutes lesdites bordures des Élémens, originaux et copies, servent aussi aux Saisons, originaux et copies.

Plusieurs morceaux de petite bordure pour servir aux portières.

Une copie du mois de Janvier, à moitié finye, par Yvart le fils, en deux morceaux, faisant ensemble 16 pieds sur dix.

Une autre copie du mois de Février, ébauchée par le s^r Yvart le jeune, de 16 pieds sur 10.

---

1. Behagle, directeur de la manufacture de Beauvais, avait sans doute emprunté ces modèles avec les copies des Saisons pour les faire exécuter dans ses ateliers.

Digitized by Google

Un tableau représentant la veue de l'ancienne Orengerie de Versailles, de 18 pieds 6 pouces sur 11, peint par le s^r de Bonnemer, et Genoel pour le paysage [n'a jamais servy].

Une grande ovale, ébauchée par le s^r Verdier, d'après les desseins de M. Lebrun, représentant le Roy en son trône, qui donne audience aux ambassadeurs des nations étrangères, de 12 pieds de haut sur 9 de large[1].

Un autre grand tableau ovalle, représentant le Point du Jour, d'après le dessein de M. Lebrun, de 10 pieds 6 pouces sur 7 pieds 6 pouces, peint par le s^r Audran.

Deux cens morceaux de cartons, dessignez par le s^r de Bonnemer, d'après les tapisseries de *Fructus belli*, tant des *Belles chasses*, de *Scipion*, des petits *Mois de Lucas*, testes, demy figures, piez et mains.

Un morceau peint sur papier, aussi du s^r de Bonnemer, où est représenté une femme et un enfant, pour servir dans la pièce du mois de May [de Lucas], la femme a une draperie bleu.

Un tableau du s^r Vandermeulen, représentant l'Entrée de la Reine dans Douay, large de 2 pieds 6 pouces sur 2 de haut.

Deux tableaux peints par le s^r Vandermeulen, l'un représentant la veue de Versailles[2] et l'autre la veue du chasteau de Vincenne, où il y a plusieurs figures, chacun large de 4 pieds sur 3 de haut.

Une esquisse du tableau de Tournay, large de 2 pieds 7 pouces sur un pied 7 pouces, peint par le s^r Vandermeulen, n° 100.

Une esquisse de la Deffaite de Marsin, de même grandeur, n° 97.

Une esquisse du tableau de Lille, du même autheur et de la même hauteur et grandeur, n° 83.

Une esquisse de l'Audiance des Suisses, du même autheur, large de 2 piez 1 pouce sur un pied et quatre pouces, n° 80.

Un petit tableau représentant un feu d'artifice tiré sur le canal de Versailles, large d'un pied dix pouces sur un pied 3 pouces, peint par le même autheur, n° 102.

Un cheval noir peint sur une toille, de 3 piedz 7 pouces de large sur 2 piedz 9 pouces, du mesme auteur, n° 104.

Une toille, sur laquelle est peinte deux chevaux noir et la moitié d'un, par le même auteur, large d'un pied dix pouces sur 1 pied 7 pouces, n° 108.

Une esquisse d'un carousel, du mesme autheur, large [de] dix pouces, sur un pied trois pouces, n° 103.

---

1. Voyez *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1883, p. 137.

2. Le Musée de Versailles possède une Vue du château du côté de l'Orangerie, attribuée à van der Meulen (n° 725 du catalogue Soulié). Ce tableau a été peint avant la reconstruction de l'Orangerie par Louis XIV.

Digitized by Google

Cinq chevaux peints sur une toille, d'après nature, par le même auteur, n° 88.

Une autre toille, où il y a quatre chevaux, aussi peints par le mesme auteur, n° 89.

Une toille, sur laquelle est peinte un cheval et trois selles à chevaux, du même auteur, de pareille grandeur, n° 87.

Quatre toilles, sur lesquelles sont peints plusieurs chevaux morts, larges chacune de deux piedz sur un pied 8 pouces, du même auteur, marquées n°s 90, 91, 92 et 93.

Une esquisse peinte par M. Lebrun, représentant le mois d'Avril, large de 4 piedz sur 3 [sur lequel le grand a été fait].

Desseins[1].

Un dessein lavé de couleur sur papier, par le s^r van der Meulen[2], représentant le profil de la ville d'Arras, en trois morceaux, n°s 8, 9 et 10[3].

Un profil de Gray, 32.

Vesel, 112.

Douay, 18.

Dunquerque, 1.

Amboise, sans numéro.

Amersfort, sans numéro.

Deventer, 105.

Reimberg, 102.

Alost, 16.

Passage du Rhin, 114.

---

1. A propos des dessins de van der Meulen, dont une partie existe encore aux Gobelins, il est bon de rappeler ce jugement de Mariette : « J'ay vu de ses dessins, et j'en ay encore qui sont d'une merveilleuse beauté, et, j'oserois presque le dire, encore plus parfaits que les tableaux. »

2. Voyez, dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. VII, 1879, p. 123, le mémoire de tout ce que François van der Meulen a peint et dessiné pour le service de Sa Majesté depuis le 1er avril 1664, suivi de l'Inventaire des tableaux et dessins trouvés chez cet artiste aux Gobelins, après sa mort, le 6 mars 1691. Mais cet Inventaire ne présente pas le détail des dessins comme l'état suivant. Beaucoup des dessins décrits dans l'Inventaire et cités ici se trouvent encore à la manufacture des Gobelins. M. Darcel a dressé dans ces derniers temps le catalogue de cette collection; ce catalogue devait paraître dans l'*Inventaire des richesses d'art*.

3. Ces numéros correspondant peut-être à des chiffres inscrits sur les originaux, nous les conservons soigneusement avec l'espoir qu'ils pourront aider à reconnaître les villes représentées sur les dessins restés aux Gobelins.

Digitized by Google

Crève-Cœur, sans numéro.
Rées, 104.
Camp de Fontainebleau, en quatre morceaux, 55, 56, 57, 58.
Fontainebleau, en deux morceaux, 65 et 66.
Versailles, en deux morceaux, 51, 52.
Quatre desseins de tentes du camp de Fontainebleau, 59, 60, 61 et 62.
Versailles, 50.
Versailles, 49.
Fort de Sainte-Anne, 34.
Sainte-Anne, 33.
Saint-Laurent de la Roche, 35.
Courtray, 17.
Zutphen, 108.
Santen, 113.
Arnhem, 116.
Blois, 40.
Elburg, sans numéro.
Fort de Squin[1], 107.
Autre, sans numéro.
Vorn, sans numéro.
Douay, 12.
Quatre morceaux de la veue de Douay, 65, 66, 67, 70.
Douay, 11.
Calais, 3.
Ardervic[2], sans numéro.
Le chasteau de Blois, 41.
Utrec, sans numéro.
Nimègue, 109.
Emerie, 111.
Dotkom, 103.
Bethune, 7.
Vianem, sans numéro.
Levaert, sans numéro.
Voder, sans numéro.
Vick, sans numéro.
Campen, sans numéro.
Tiel, sans numéro.
Bommel, sans numéro.
Blois, 39.
Culembourg, 2.

---

1. Nommé le fort d'Eschine dans le mémoire de ses dessins présenté par van der Meulen (*Nouvelles Archives*, 1879, p. 128, n° 17).
2. Ou Harderwget (*Ibidem*, n° 9).

Digitized by Google

Culembourg, sans numéro.
Zvol[1], sans numéro.
Treize morceaux de la veue de Mastric, nos 87 jusqu'à 99.
La veue de Mastric, toute entière, 85.
Dolle, 27.
Saint-Laurent de la Roche, 36.
Dolle, sans numéro.
Dolle, 28.
Le château du Joux, 31.
Lille, 20.
Seize morceaux de la veue de Lille, 19.
Vincennes, 46, 47, 48.
Gravelines, 2.
Ardres, 4.
Saint-Venant, 5 et 6.
Oudenarde, 14.
Reveue de Compiègne, 21.
Cataphalque de la Reine-mère à Saint-Denis, 22.
Esquisse du manège devant le cardinal légat, 23 et 24.
Chambord, 45, 42, 44 et 43.
Lille, 25.
Salin, 29.
Burith[2], 110.
Besançon, 30.
Narden, coloré, sans numéro.
Doesbourg, 101.
Orsoy, 100.
Grave, coloré, sans numéro.

Portraits.

Un portrait du roy d'Espagne.
Un portrait de la reine de France.
Deux portraits de M. de Fourbin.
Un portrait de M. de Mazarin.
Un portrait de M. de Gèvre.
Un portrait de M. de Mortmard[3].
Un portrait de M. de Guénegaut.
Un portrait de M. de Saint-Agnan.
Un portrait de M. de Turene.
Un portrait de M. du Pain.

1. Ou Swol (*Nouvelles Archives*, 1879, p. 128, n° 12).
2. Ou Buric (*Ibidem*, n° 22).
3. Mortemart.

Digitized by Google

Un portrait de M. de la Rivière.
Un portrait de M. d'Estrée.

Animaux [par Boulle[1]].

Un lion demy nature, n° D.
Un tableau d'oyseaux, qui représente l'élément de l'Air, 321.
Un autre tableau, qui représente l'élément de la Terre, 318.
Un muguet, une teste de fouine, 323.
Quatre loups serviers, 324.
Deux testes de chameau, 325.
Deux aigles à col blanc, 326.
Un tapis de Portugal, 327.
Six lions, 328.
Cinq ours, 329.
Une outarde, grue de Barbarie, demoiselle, 331.
Un chien de Barbarie, 332.
[Une grue de Barbarie, aussi 332.]
Quatre peroquets, ou corbeaux d'Inde, 333.
Deux porcs espis, 333.
Deux oiseaux de rivière morts et un chat, 334.
Deux canards d'Inde et un [une teste] pelican, 319.
Deux petits chiens, 335.
Quatre marmottes, deux cagous, 336.
Deux civettes et deux bléreaux, 337.
Quatre poules de Barbarie, un canard et une oye, 338.
Trois chèvres de Perse et testes, 339.
Deux pélicants, deux testes, 340.
Deux testes d'éléphans, 341.
Deux tiercelets, une teste et un pigeon, 342.
Deux cannes d'Inde, 343.
Un veautour qui tient un cocq, 344.
Deux faisans, 345.
Trois renards, 346.
Une teste de loup, 347.
Un loup, une teste et deux testes de sanglier, 348.
Trois loups serviers, 349.
Trois autruches, 350.
Un casuel[2] et des pales et rats d'Inde, K.

---

1. Lisez Boels.
2. Nom autrefois donné au casoar. Le *Dictionnaire de Trévoux* donne la description de la dissection d'un casuel mort à Versailles, tirée des Mémoires de M. Perrault.

Digitized by Google

Deux outardes et une teste, 351.
Deux aigles, C.
Quatre canards sauvages et trois sultannes, 352.
Trois oyseaux de rivière, deux oyseaux musquez ou canards, 353.
Trois oyes différents, 3 hirondelles de mer, 354.
Un vautour volant, 355.
Deux petits chiens, une poule et un petit oiseau, 356.
Douze petits oiseaux, 357.
Trois oyseaux de marine, 358.
Un éléphant et une teste, 359.
Cinq oyseaux flamans, 360.
Deux butors et deux oyseaux d'eau, 361.
Trois hérons et une canarde, 362.
Trois grues [oyseaux] et trois hiboux, 363.
Un cocq, 364.
Trois peroquets d'Inde et une teste, 365.
Trois grands aigles, 366.
Deux ducs et une teste, 367.
Trois testes de casuels, un héron, 368.
Un aigle, 369.
Deux aigles, deux testes, 370.
Sept oyseaux de proye, 371.
Trois testes de cerf, 372.
Six tortues, 373.
Deux griffons, 374.
Deux guenons et deux testes, 376.
Un cerf, 377.
Trois lézards, 378.
Deux oyseaux d'eau à corne blanche, 379.
Quatre chauves-souris, 380.
Deux guenons, 381.
Quatre testes de tigre et un petit tigre, 382.
Deux guenuches, une teste, 383.
Une guenuche, un petit chien, 384.
Un éléphant, O.
Trois perdrix, 385.
Une écrevisse de mer, 386.
Trois paons, 387.
Un casuel, un corbeau blanc, 388.
Un aigle extraordinaire et deux pales, 389.
Un rat d'Inde, un héron blanc et deux aigrettes, 390.
Un hibou, 391.
Deux renards, quatre testes, 392.
Deux petits chiens, a. b. c.

Digitized by Google

Oyseau à bec rouge, L.
Torreau extraordinaire, C.
Une toille de chameau, peinte par le s^r Lebrun, 393.
Une autre toille de chameau, peinte par le s^r Lebrun, 394.
Un aigle [griffon], e f.
Griffon et aigle, g.
Canne hupée, b.
Rat d'Inde [2..... et 2 loups cerviers], a.
Fouyne, m.
Un tiercelet, une teste de cocq, f.
Trois peroquets, de Nicasius, 65.
Une gazelle, du s^r Nicasius, 66.
Des outardes, 67.
Un pélicant et une civette, du mesme, 68.
Un aigle sans teste, du s^r Lebrun, 69.
Trois testes de cerf, dudit sieur, 70.
Un aigle, du s^r Ballin, 72.
Des hiboux, du s^r Lichery, 73.
Autres hiboux, dud. sieur, 74.
Un caméléon, du s^r Nicasius, 75.
Trois oyseaux de paradis, du s^r Ballin, 76.

Oyseaux du s^r Carey[1].

Une canette, b [B].
Un à filet blanc sur la teste, d [D].
Un oyseau à filet blanc sur la teste, e.
Un faucon, 396.
Un oyseau à grands piedz et jambes, 397.
Aygle à col blanc, 399.
Une guenon [un renard], 401.
Un pelican [griffon], 402.
Une cigogne, 403.
Une sultanne [un butor], 398.
Une canette, 408.
Un tiercelet, 410.
Une sultanne [2 chiens], 409.
Une canne [peroquet], 406.

---

1. Probablement Jacques Carrey, né à Troyes, le 12 janvier 1649, qui accompagna M. de Nointel à l'ambassade de Constantinople et nous a laissé de très précieux dessins des sculptures du Parthenon, exécutés en 1674 et reproduits en fac-similé par M. de Laborde en 1848. M. Corrard de Breban a publié, en 1864, une notice sur cet artiste dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*.

Digitized by Google

Un cerf demy nature, 83.

Une cassolette peinte d'après nature, large de un pied 8 pouces sur 2 de haut, par le sr Yvart le père.

Une autre grande buire, aussi peinte d'après nature, large d'un pied 10 pouces sur 2 pieds 3 pouces de haut, par le sr Yvart le père.

Trois toilles où sont peintes des armes modernes, par Carey, 1, 2, 3.

Un tapis de Perse, peint par le sr Yvart le fils, 65.

Un petit tableau de grotesque, où il y a une petitte chasse dans le milieu, par le sr Vandermeulen, 70.

Quatre selles de chevaux, peintes par le sr Ballin, 69.

Deux bastons de bois d'Inde.

Quarante-sept demy feuilles de papier, sur lesquelles sont dessigné au pastel et crayon plusieurs partyes d'animaux, par le sr Boel.

Quarante quartons, sur lesquels sont peints à l'huille plusieurs animaux entiers et partye par le sr Boel.

Deux grands morceaux de coutil imprimez, de 15 piedz de large sur 13 de haut, avec leur chassis, dans le grand attelier.

Trois toilles imprimées, avec leur chassis, de 7 piedz 6 pouces sur 5 piedz, 9

Deux autres toilles imprimées de 7 piedz sur cinq chacune, 10.

Cinq toilles imprimées, avec leur chassis, de 6 pieds 6 pouces sur 5 piedz ou environ, 11.

Une toille imprimée, avec son chassis, de 5 piedz sur quatre, 13.

Une toille imprimée, avec son chassis, de 4 piedz 6 pouces sur deux.

Un grand coutil imprimé, de 23 piedz sur 14.

Un autre coutil, de même grandeur.

Huit grands chassis de différentes grandeurs.

En la gallerie, sept grandes figures de plâtre, moulées sur l'antique, représentant le Laocon, le petit Faune, les Lutteurs, Apollon, Vénus, le Gladiateur, le grand Faune, le tout montez sur leurs piedz ou chevalets de bois.

Sept marchepieds de différentes grandeurs, en différents lieux.

Trois chevalets de différentes grandeurs, en différents lieux.

Deux échelles, l'une de 16 piedz et l'autre de 12, dans le grand atelier.

Dans l'attelier à bosse [la grande galerie], trois figures de plâtre, d'après l'antique, représentant le Lenten[1], un petit Faune et une autre petite figure drapée.

Trois chassis, de 9 piedz de large sur 5 de haut, dans le grand atelier.

Un grand métier, qui a servy à tendre les moires.

---

1. Le Lantin ou Antinoüs du Vatican.

Digitized by Google

Un échaffaud, composé de quatre pilliers avec les barres, dans le grand atelier.

Un modèle de piramide, de 7 piedz 7 pouces de haut, dans l'attelier à bosse [la grande galerie].

Deux grands models de la voûte de l'escalier [de Versailles], en sculpture, l'un de 9 pieds 9 pouces de long, l'autre de 6 piedz 8 pouces, dans l'attelier à bosse [le grand atelier].

Je reconnois que tous les tableaux, tant entier que par bandes, et tous les desseins contenus dans l'inventaire cy-dessus vériffié par M. Houasse, en exécution de l'ordre verbal de monseigneur de Louvois, le 18 mars 1690, sont à ma garde, et promets en rendre compte lorsqu'il me sera ordonné. Fait à Paris, ce 29 aoust 1690.

B. Yvart.

Les tableaux que le Roy retient qui se sont trouvez sous le scelé du s^r Van der Meulen, aux Gobelins, dont l'ouverture a esté faite le 6 mars 1691 [1].

Premièrement :

Doesbourg [2], demy ébauché, contenant 5 piedz 2 pouces sur 5 piez 7 pouces, marqué n° 1.

---

1. Cette liste des neuf tableaux retenus pour le Roi se trouve déjà dans l'inventaire des tableaux trouvés chez van der Meulen après sa mort, publié dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1879, p. 132. Mais, ici, on a ajouté quelques notes d'une date postérieure.

2. La lettre suivante, jointe au dossier des Gobelins, complète les renseignements fournis par l'état des tableaux que la mort de van der Meulen l'empêcha de terminer :

De Paris, ce 31 janvier 1696.

Monsieur,

Monsieur Desgodez vingt hier aux Gobelins de la part de Monseigneur le Surintendant pour voir en quel estat estoit les tableaux qui ont esté commencé par feu M. Vendermeulen pour Marly ; il y en a deux dans l'attelier de M. Martin, un finy qu'il a achevez, quy est Gray n° 2, et l'autre qui est Doesbourg n° 1, quy n'est qu'esbauché, et deux autre quy ont esté finy par feu Le Conte, quy est Fribourg n° 4, qu'il a finy, et l'autre quy est Aire n° 3, quy n'est pas entièrement finy, lequel a esté crevez par ces garsons; il m'a donné ordre de le racommoder. Je croy, Monsieur, qu'il est de mon devoir de vous mander ce quy ce passe et d'atendre vos ordre là dessus; il y a apparance que c'et pour porter à Marly ; car l'on prendera aussy les bordure quy sont toutes doré.

En attendant l'honneur de vostre réponce, je suis, avec respec, Monsieur, vostre très humble et très obeissant serviteur,

J. Yvart.

Digitized by Google

Gray, achevé, prest à retoucher, de même mesure, 2.

Aire, plus qu'ébauché, à la réserve des figures du devant, le lointain et le ciel finy, 3.

[Le Conte [1], avant sa mort, arrivée à la fin de janvier 1695, l'avoit presque finy.]

Fribourg, prest à retoucher, 4.

[Achevé par Le Conte.]

Orsoy, le ciel et la ville ébauché, de même mesure, 5.

Grave, le ciel et la ville ébauché, de mesme mesure, 6.

Brisac, le simple trait de sa main au pinceau, de 10 piedz sur 7, 7.

Strasbourg, la ville et le ciel esbauché, le reste d'un simple trait, mesme mesure, 8.

Fontainebleau, finy, tout de la main du s^r Van der Meulen, de 10 piedz sur 5 piedz et demy, 9.

Une ébauche de paysage avec un carosse, des figures de sa main, de 7 piedz sur 5, 15.

Un portrait du Roy, assis, en habit royal, par Testelin [2], de 9 piedz 3 pouces sur 7 piez, 26.

Cinq esquisses, peintes de la main du s^r Van der Meulen, de différentes veues de chevaux [3], sur des toiles de douze et quinze sols, 27-31.

Deux esquisses de chevaux blancs, peints par le s^r Van der Meulen, sur une toile de 15 sols, 32-33.

Original foible des premières manières du s^r Van der Meulen, veues de Vincennes, de 4 piedz moins un pouce sur 2 piedz 10 pouces, 56.

Un cheval noir [3], ébauché par le s^r Van der Meulen, de 2 piedz 4 pouces, 58.

Un cheval blanc, peint de sa main (pretté par le s^r Yvart), marqué xxv, 59.

Un cheval bey mort, peint par le s^r Van der Meulen, sur une toille de 15 sols, 60.

Une autre veue du même cheval, par le même, sur une toille de huit sols, 61.

Bout de paysage peint d'après nature, par le s^r Van der Meulen, 71.

---

1. Sur Sauveur Le Conte qui mourut le 31 décembre 1694, âgé de trente-cinq ans, voyez Jal. Son acte de décès le qualifie « peintre ordinaire des conquêtes du Roy. » Il logeait aux Gobelins.

2. N° 26 de l'Inventaire reproduit ci-dessus. La plupart des tableaux ou dessins énumérés ici se retrouvent dans l'inventaire dressé après le décès de l'artiste aux Gobelins.

3. Voy. ci-dessus, p. 197, une autre énumération de chevaux peints par van der Meulen. On connaît la remarquable suite d'études de chevaux gravées d'après les dessins ou les esquisses de notre artiste.

Digitized by Google

Une copie de Naerden, le paysage par Martin, les figures au trait avec le pinceau, par le s^r Van der Meulen, 75.

Une marche d'un carosse de plusieurs chevaux, original de la main du s^r Van der Meulen, de 5 piedz 1 pouce sur 3 piedz 1/2, ébauché, fait en Flandres, 87.

Une esquisse du s^r Van der Meulen, de Valancienne, original d'un pied 11 pouces sur un pied 6 pouces, 98.

Une esquisse de Saint-Omer, original, 99.

Une esquisse de Cambray, original du mesme, d'un pied 11 pouces sur 1 pied 6 pouces, 100.

Une esquisse de la bataille de Cassel, original du mesme, 101.

Des selles de chevaux et des bouquets de plumes peints d'après nature, par le même, 103.

Un mulet bardé, peint par luy, d'après nature, 104.

Trait au pinceau de la Marche de M. le Prince, par le même, de 3 piedz 4 pouces sur 2 piedz quatre, 108.

Trait au pinceau d'un morceau du Passage du Rhin, par le s^r Van der Meulen, de même mesure, 109.

Une ébauche légère, du mesme, d'un carosse de la Reine, peint d'après nature, 110.

Autre trait au pinceau d'un morceau du Passage du Rhin, par led. s^r Van der Meulen, 111.

Autre trait au pinceau, du même, d'une marche, de 3 piedz 4 pouces sur 2 piedz 4 pouces, 112.

Une grande Bataille fort finie, de la main dud. s^r Van der Meulen, de 6 piedz 1/2 sur 4 piedz 3 pouces, qu'il a peinte en Flandres, 119.

Trois tableaux du Passage du Rhin, le premier de 4 piedz 9 pouces et demy sur 2 piedz 5 pouces et demy, le deuxiesme de 3 piedz 7 pouces, même largeur, le troisième de 4 piedz 4 pouces et demy et mesme largeur, par le s^r Van der Meulen.

Une grand cassette, contenant cent vingt-neuf desseins de veues de villes pour la suitte des actions du Roy, la pluspart de la main du s^r Van der Meulen, quelques-unes colorées, et quatre grands traits, sçavoir deux de Dinan, Charles Roy[1] et de Leuven.

Un rouleau des traits des tableaux peints par le s^r Van der Meulen au grand escalier de Versailles; un gros rouleau de plusieurs traits de chevaux, de figures, de veues et paysages, dont plusieurs sont de la main du s^r Van der Meulen, et les autres de la main de ses disciples.

Un rouleau de vingt et un calques de divers sujets[2], 1.

---

1. Charleroi.
2. Cf. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1879, p. 141, 142.

Digitized by Google

Un autre rouleau contenant vingt-cinq desseins de pareils sujets non calqués, 2.

Un gros rouleau contenant vingt et un calques de divers sujets qui ont servy à des tableaux, 3.

Un rouleau de quarante et un calques servant à graver sur cuivre, 4.

Quarante desseins de villes, veues et figures non calqués, 5.

Un rouleau de 21 calques de divers sujets qui ont servy à des tableaux, 6.

Un rouleau contenant seize calques de divers sujets, 7.

Un autre rouleau contenant seize calques de divers sujets, 8.

Un portrait de Monsieur de Turenne[1].

Un just-au-corps du Roy, de moire bleue, brodé or et argent faux.

Une casaque de mousquetaire.

Une casaque de valet de pied.

Un pourpoint de page.

Des bas de soye.

Une écharpe de taffetas avec une petite frange.

Deux manches de brocard.

Un baudrier brodé, or et argent faux.

Un chassis de huit pieds et demy sur 6 pieds 11 pouces.

Un autre chassis de 8 pieds et demy sur 6 pieds 4 pouces.

Six chassis de 7 piedz 1 pouce sur 5 piedz 3 pouces.

Quatorze chassis de 5 piedz 3 pouces sur 5 piedz 6 pouces.

Deux grands chevalets, un autre plus petit.

Dix-huit bordures dorées, montées avec des visses et écroux et équières de fer, de 6 piedz 4 pouces sur 6 piedz 2 pouces ou environ.

Un grand coutil sans imprimé de 3 aunes et demye de large, tout d'un lé, sur 4 aunes de long.

[Note en marge : Livré dans le quartier d'avril 1692 à M. Mignard un morceau de ce coutil pour faire le portrait du Roy à cheval et celui de monseigneur le duc de Chartres, aussi à cheval. Il n'en reste plus à la garde du s^r Yvart que 4 aunes de long sur 3/4 de large.]

Je reconnois que tous les tableaux, tant entiers que par bandes, et tous les desseins contenus dans l'inventaire cy-dessus, vérifié par M. Houasse, en exécution de l'ordre verbal de monseigneur de Louvois, le 18 mars 1690, sont à ma garde, et promets en rendre compte lorsqu'il me sera ordonné. Fait à Paris, ce 9 juillet 1691.

Joseph Yvart.

---

1. Cf. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1879, p. 143.

Digitized by Google

De la liste des modèles emmagasinés à la manufacture de 1664 à 1691, nous allons rapprocher celle des tapisseries faites, soit en haute, soit en basse lisse, pendant la même période. Elles sont enregistrées dans plusieurs états distincts, dressés, ainsi qu'on le verra, avec un soin minutieux; elles ont par conséquent un grand prix pour nous. Nous les publierons donc intégralement.

Il y a peu de chose à dire sur les listes de tentures, soit de haute, soit de basse lisse, exécutées par les quatre grands entrepreneurs de la manufacture. On y trouve très soigneusement indiqués, à côté des auteurs des modèles, les noms des tapissiers qui ont tissé chaque pièce et les dimensions portées avec le plus grand détail. Nous ferons observer en passant que rien n'est difficile à mesurer comme une tapisserie. Le tissu se contracte sous des influences climatériques; de plus, le galon bleu ou lisière qui forme comme un entourage servant à fixer la pièce à l'aide de clous n'est pas toujours compris dans la mesure des pièces. Souvent, ce galon est coupé ou replié. Aussi ne doit-on jamais s'attendre à ce que la même pièce ait exactement les dimensions portées sur les anciens inventaires.

Les états suivants donnent vingt-quatre tentures de haute lisse, comprenant deux cent trente-deux pièces. Pour certaines de ces tentures, la liste fait le départ de ce qui appartient à chaque entrepreneur; mais, comme cette distinction n'est pas appliquée à toutes les séries, il est impossible, sauf pour les tentures capitales, de déterminer la contribution de chaque entrepreneur à ce total, qui donne une moyenne de huit pièces terminées par an.

Les tentures de basse lisse sont au nombre de trente-neuf, avec trois cent trente-sept pièces terminées, plus dix-huit tapisseries en cours d'exécution et fort avancées. Dans ce total ne sont pas comprises vingt-une pièces commencées à Maincy pour Fouquet, puis transportées et terminées aux Gobelins, ni deux pièces de haute lisse complétant la tenture des Arabesques de Valdor, en huit panneaux.

Nous présenterons d'abord la récapitulation de toutes les tentures de haute ou de basse lisse exécutées aux Gobelins pendant la période qui nous occupe.

Haute lisse :

1. *Actes des Apôtres;* une tenture.	10 pièces
2. *Éléments;* trois tentures de 8 pièces.	24

Digitized by Google

3. *Saisons;* une tenture.	8 pièces
4. *Histoire du Roi;* une tenture.	14
5. *Histoire d'Alexandre;* quatre tentures de 11 pièces.	44
6. Les *Mois* ou *Maisons royales;* deux tentures.	24
7. *Entrefenêtres;* une tenture.	14
8. *Moïse;* deux tentures de 10 pièces.	20
9. *Histoire de Constantin;* deux tentures de 10 pièces.	20
10. Dessins de Raphaël; deux tentures de 8 pièces.	16
11. Dessins de J. Romain; deux tentures de 8 pièces.	16
12. *Rabesques* ou *Triomphes;* deux tentures de 8 pièces.	16
13. *Galerie de Saint-Cloud;* une tenture.	6
Total : vingt-quatre tentures et	232 pièces

Basse lisse[1] :

1. **Méléagre;* une tenture.	8 pièces
2. *Constantin;* 3 tentures de 8, 6 et 5 pièces[2].	19
3. *Portières aux armes; une tenture[3].	12
4. *Portières du *Char de triomphe;* une tenture.	12
5. *Portières de *Mars;* une tenture.	12
6. **Petite Histoire de Moïse.*	3
7. **Verdures;* une tenture[4].	7
8. *Les *Muses;* quatre tentures, deux de 10 pièces, une de 8 et une de 6 pièces.	34
9. Les *Saisons;* deux tentures de 8 p., et une de 4 p.	20
10. Les *Élémens;* trois tentures de 8 pièces.	24
11. Les *Rabesques;* une tenture[5].	8
12. Les *Mois* ou *Maisons royales;* cinq tentures de 12 p.	60
13. Entrefenêtres des *Mois.*	24
14. Une autre tenture d'entrefenêtres.	2
15. *Histoire du Roi.*	13
16. *Histoire d'Alexandre;* deux tentures de 11 pièces.	22
17. *Moïse;* une tenture.	10
18. *Les *Chasses* ou les *Mois;* une tenture.	12
19. **Fructus belli;* une tenture.	8
20. *Les *Mois arabesques;* une tenture.	12
21. *Les *Mois Lucas;* une tenture.	12

1. Nous avons marqué du signe * les tentures qui n'ont pas été exécutées en haute lisse.
2. La tenture de Constantin en cinq pièces fut faite à Maincy.
3. Dont onze commencées à Maincy.
4. Dont cinq pièces exécutées pour Fouquet.
5. Dont deux pièces en haute lisse.

Digitized by Google

22. *Les *Indiens;* deux tentures de 8 pièces.	16 pièces
23. **Scipion;* une tenture.	10

En exécution :

24. *Les *Chasses* ou les *Mois*.	12
25. La Galerie de Saint-Cloud.	6
26. Portières.	»
Total : trente-neuf tentures et	378 pièces

y compris les vingt-une tapisseries de Maincy, les deux *Arabesques* de haute lisse et les deux séries en cours d'exécution.

Ainsi les Gobelins livrèrent au garde-meuble, dans l'espace de trente années, plus de six cents tapisseries, tant de haute que de basse lisse. Nous sommes loin, comme on voit, des chiffres de la production actuelle.

Le rapprochement des deux listes qui précèdent tranche d'une façon définitive certaines questions imparfaitement élucidées jusqu'ici. Ainsi, quand une tenture ne se rencontre que sur le tableau des tapisseries sorties des ateliers de basse lisse, point de doute possible sur le mode d'exécution. Dans cette catégorie rentrent les *Fructus Belli*, les *Scipion*, les *Muses*, les *Portières*, les *Chasses dites de Maximilien* ou les *Mois*, les *Mois Lucas*, les *Mois Arabesques*, les *Indiens;* aucune de ces suites ne figure parmi les travaux de haute lisse des Gobelins, et cependant certaines d'entre elles comptent parmi les productions les plus remarquables et les plus vantées de la manufacture.

Par contre, les *Actes des Apôtres*, les *Sujets de la Fable*, d'après Raphaël et d'après Jules Romain, et les *Triomphes des Dieux*, dits aussi *Arabesques* de Raphaël, appartiennent exclusivement aux tapissiers de haute lisse.

Les seules tentures sur lesquelles il puisse rester une incertitude sont les *Éléments*, les *Saisons*, les *Maisons royales*, l'*Histoire d'Alexandre*, le *Moïse*, le *Constantin*. Quant à l'*Histoire du Roi* et à la *Galerie de Saint-Cloud*, il est aisé de distinguer, nous en avons fait récemment l'expérience, la grande série en haute lisse de la petite suite en basse lisse.

Nul doute qu'à l'aide des détails et des renseignements précis contenus dans les documents qu'on va lire on n'arrive facilement à faire le départ de ce qui revient à chaque atelier dans les cinq ou six séries de sujets classés ici comme douteux. Les tapisseries

Digitized by Google

de haute lisse sont d'ailleurs rehaussées le plus souvent de fil de métal, tandis que la basse lisse, plus modeste, se contente ordinairement de laine et de soie.

Tentures et pièces de tapisserie de haute lisse faittes dans la Manufacture royale des Gobelins depuis son établissement, en novembre 1667, jusqu'au 1er janvier 1692[1].

Premièrement.

Haute lisse :

Une tenture des *Actes des Apostres* en dix pièces, de 46 aunes 8/16 de cours sur 3 aunes 2/3 de haut, font en carré 170 aunes 8 batons, à 200 livres l'aune, montent à 34,100 livres.

Livrée au Garde-Meuble.

Les tableaux sont d'après Rafaël; on croit que c'est le frère Luc, de l'ordre de Saint-François, qui les a peints d'après les tapisseries de la Couronne.

Noms des pièces :

Le *Sacrifice de saint Paul*, faitte par M. Jans père.
La *Conversion de saint Denis*, idem.
La *Punition d'Ananias et de sa femme*, idem.
Le *Martire de saint Estienne*, par M. Lefebvre.
La *Conversion de saint Paul*, par M. Lefebvre.
Dieu le Père, par M. Lefebvre.
Saint Pierre et saint Jean qui guérissent le paralitique à la porte du Temple, par M. Laurens le fils.
La *Pesche*, par mond. s. Laurens.
Le *bon Pasteur* ou *saint Pierre recevant les clefs*, par Jans le fils.
Saint Paul qui rend aveugle le magicien devant le proconsul Sergius.

Trois tentures des *Élémens*, en huit pièces chacune, de 32 aunes 10/16 de cours sur 4 aunes 2/16 de haut, faisant 134 aunes 9 bat. 1/4.

Une de ces trois tentures a esté envoiée au grand-duc de Toscane, et les deux autres sont au Garde-Meuble.

Les 4 tableaux des *Ellemens* ont esté paints par feu M. Yvart sur les pensée et ordres de feu M. Lebrun, qui en est l'inventeur.

Trois des entrefenestres ont esté peintes par M. Genouels, et la 4e, qui est le Feu, par feu M. Dubois, sous les ordres de feu M. Lebrun.

1. Note de l'original : « Le travail a commencé par feu M. Jans dès l'année 1662, sur la fin de ladite année. »

Digitized by Google

Une tenture des *Saisons* en huit pièces, de 32 aunes 8/16 de cours sur 4 aunes 2/16 de haut, 134 aunes 3 bat. 1/16.

Livrée au Garde-Meuble.

Les 4 tableaux des *Saisons* ont esté peints par feu M. Yvart sur les pensée et ordres de feu M. Lebrun, inventeur.

Les tableaux des 4 entrefenestres ont esté peints, sçavoir le *Printemps* par M. Houasse, et les 3 autres par M. de Sève le jeune, M. Lebrun inventeur.

Une tenture de l'*Histoire du Roy*, de quatorze pièces, de 88 aunes 6/16 de cours, sur 4 aunes 1/3 de haut; fait en carré 382 aunes 15 bat. 1/3.

Livrée au Garde-Meuble.

L'*Entreveue des deux Roys*, commencée par M. Jans le père et achevée par son fils.

Le *Sacre du Roy*, commencé idem.

Le *Mariage du Roy*, fait par Jans le fils.

La *Prise de Donkerk*, Lefebvre.

La *Prise de Douay*, Jans fils.

La *Prise de Tournay*, Jans fils.

Les *Deffaites de Marcin*, Jans fils.

La *Prise de Marsal*, Jans fils.

La *Prise de Dôle*, Jans fils.

L'*Audiance du Légat*, Lefebvre.

La *Satisfaction de l'ambassadeur d'Espagne*, Jans fils.

L'*Entrée du Roy aux Gobelins*, Jans fils.

L'*Alliance des Suisses*, commencée par M. Laurens, et achevée par Jans fils.

La *Prise de Lille*, par M. Lefebvre.

Nota : Il faut remarquer que Jans n'a pas reçeu toute la pièce de l'*Entrée du Roy aux Gobelins* à 450 liv., à cause que, dans l'année 1680, M. Du Metz fit, de l'ordre de Monseigneur Colbert, de nouveaux prix de toutes les pièces qui estoient sur nos mettiers, de sorte que chaque pièce avoit son prix diférent selon qu'elle estoit plus ou moins chargée de dificille ouvrage; ainsi le restant de cette pièce, qui montoit à 9 aunes 9 bat. 13/16 1/3 n'a esté payé qu'à 306 liv. 9 s. l'aune carrée.

Noms de ceux qui ont peint les tableaux de l'*Histoire du Roy* :

Le *Sacre du Roy* et la *Prise de Douay* ont esté peints par feu M. Yvart.

Le *Mariage du Roy* et les *Prises de Dôle*, *de Marsal* et *de Lille* ont esté peints par M. Testelin.

Digitized by Google

L'*Entreveue des Roys*, l'*Audiance du Légat* et la *Prise de Donkerq* ont esté paints par feu M. Mathieu.

La *Satisfaction d'Espagne*, l'*Alliance des Suisses*, l'*Entrée du Roy aux Gobelins*, la *Prise de Tournay* et la *Deffaitte de Marcin* ont esté paints par M. de Sève, le cadet [1].

Quatre tentures de l'*Histoire d'Alexandre*, en onze pièces, chacune de 57 aunes 13/16 de cours sur 4 aunes 1/16 de haut, du dessein de M. Lebrun.

Livrées au Garde-Meuble.

Noms :

La *Bataille de Porus.*
L'*Aile droite de lad. bataille* et l'*Aile gauche.*
La *Bataille d'Arbelles.*
L'*Aile droite* et l'*Aile gauche.*
La *Bataille au passage du Granique.*
L'*Aile droite* et l'*Aile gauche.*
Le *Triomphe d'Alexandre.*
Les *Princesses de Perse.*

Deux tentures des *Douze Mois*, dont 8 pièces en 2, qui font 8 entrefenestres à chacune tenture.

Livrées au Garde-Meuble.

Deux tentures de l'*Histoire de Moyse*, en 10 pièces chacune. Il y a une pièce en deux à la seconde tenture pour servir d'entrefenestre.

Chacune tenture a 45 aunes 15/16 de cours sur 3 aunes 1/16 1/13 de haut.

Livrées au Garde-Meuble.

Il y a 8 tableaux faits, d'après les originaux du Poussin, par les s^rs de Sève, Bonnemer, Stella, Paillet, Yvart fils et Testelin et deux d'après M. Lebrun.

Noms des pièces :

Moyse retiré des eaux.
La Verge de Moyse changée en serpent.
Le Buisson ardent (d'après M. Lebrun).
Le Passage de la Mer Rouge.
Moyse frappant la Couronne.
La Manne.

---

1. Toutes ces indications sont conformes à celles de la liste des modèles publiée ci-dessus.

Digitized by Google

Le Veau d'or.
Le Serpent d'airin (d'après M. Lebrun).
Moyse frappant la roche.
Moyse exposé sur les eaux, en 2 pièces, pour entrefenestre.

Deux tentures d'après les tableaux de Raphaël, en dix pièces chacune, de 63 aunes 5/16 de cours sur 4 aunes 1/4 de haut[1].
Copiées à Rome par les esleves de l'Académie.
Livrées au Garde-Meuble.

Noms des pièces :

La *Bataille de Constantin :* 4 aunes 14/16.
L'*Aile droite :* 4 aunes 1/4.
L'*Aile gauche :* 4 aunes 1/4.
La *Vision de Constantin :* 5 aunes 3/4.
L'*École d'Athènes :* 8 aunes.
L'*Héliodor :* 2 aunes 2/16 2/3.
Le *Miracle de la Messe* ou le *Sacrifice :* 7 aunes 5/16 1/3.
L'*Incendie du Bourg :* 7 aunes 10/16.
Attila : 8 aunes.
Le *Parnasse :* 7 aunes 1/4[2].

Deux tentures en huit pièces chacune, d'après les desseins de Raphaël, de 38 aunes de cours sur 4 aunes 1/4 de haut chacune.
Les noms des peintres qui ont fait les tableaux sont à côté des noms des pièces.
Il y aura une tenture complette de M. Jans, et dans l'autre tenture, les deux premières pièces seront de lui et les six dernières de M. Lefebvre.

Noms des pièces :

Le *Mariage de Roxane et d'Alexandre* (Coypel fils) : 5 aunes 1/4.
Le *Mariage de l'Amour et de Psiché* (Boulogne le jeune) : 5 a. 1/4.
Le *Jugement de Pâris* (Corneille l'aîné) : 6 aunes 1/4.
Vénus et Adonis (de Sève) : 4 aunes 1/4.
Le *Ravissement d'Hélène* (Verdier) : 6 aunes 1/4.
Vénus et l'Amour sur son char (Bonnemer) : 4 aunes 1/4.
Danses de Nimphes et Satires, de la droite (Alexandre) : 3 aunes 1/4.
Danses de Nimphes et de Satires, de la gauche (Alexandre) : 3 aunes 1/4.

---

1. Note de la pièce originale : « Il paroit, par un mémoire de M. de la Chapelle que j'ai, que le cours doit être de 59 aunes 1/4 ; le vérifier. »
2. Note de la pièce originale : « Je ne trouve que 57 aunes 3/4 et M. de la Chapelle 59 aunes 1/4. — M. Jans décidera la diférence. »

Digitized by Google

Deux tentures, d'après les desseins de Jules Romain, en huit pièces chacune, de 38 aunes de cours sur 4 aunes 1/4 de haut chacune.

Les noms des peintres qui ont fait les tableaux sont à côté des noms des pièces.

Les quatre premières pièces de chacune tenture sont de M. Jans et les quatre dernières sont de M. Lefebvre.

Noms des pièces :

Le *Festin de Psiché*, où sont Baccus et Silène (Boulogne l'aîné) : 6 aunes 1/4.

Le *Festin de Psiché*, où sont Vulcain et Mercure (Houasse) : 6 aunes 1/4.

Les *Danseuses*, de la gauche (Corneille le cadet) : 4 aunes 1/4.

La *Musique*, de la gauche (Corneille le cadet) : 3 aunes 1/4.

Le *Bain de Psiché avec l'Amour* (Person) : 5 aunes 1/4.

Le *Printemps* (Montagne) : 5 aunes 1/4.

Les *Danseuses*, de la droite (Monnier) : 5 aunes 1/4.

La *Musique*, de la droite (Monnier) : 3 aunes 1/4.

Deux tentures de *Rabesques*[1] de Raphael, en huit pièces, chacune... de cours sur 4 aunes 3/16 de haut.

Le s^r Coypel le père a fait tous les tableaux.

Il y aura une tenture complette de M. Jans; dans l'autre tenture, les quatre premières pièces seront encore de lui, et les quatre dernières de M. Lefebvre.

Noms des pièces :

Le *Triomphe de Baccus* : 6 aunes 4/16.
Le *Triomphe de Vénus* : 6 aunes 4/16.
Le *Triomphe d'Apollon* : 5 aunes 4/16.
Le *Triomphe de Minerve* : 4 aunes 3/4.
Le *Triomphe de la Philosophie* : 4 aunes 3/4.
Le *Triomphe de Mars* : 4 aunes 3/4.
Le *Triomphe d'Hercule* : 5 aunes 1/4.
Le *Triomphe de la Religion* : 4 aunes 3/4.
Total : 42 aunes de cours.

Une tenture d'après la galerie de Saint-Cloud, de M. Mignard, en six pièces.

---

1. En marge de cet article se lit cette note : « Faut-il dire Rabesques ou Arabesques, aiant lu les deux noms dans les écrits d'un Académicien ? » Sur les comptes des Bâtiments, les deux formes sont employées tour à tour, comme on l'a dit ci-dessus.

Digitized by Google

Toutes du s^r Jans.

Monsieur a ordonné une seconde tenture, dont M. Jans a quatre pièces et M. Lefebvre deux.

Le s^r ... a fait les tableaux.

Noms des pièces :

Le *Printemps* (Jans).
Le *Parnasse* (Lefebvre).
L'*Hiver* (Jans).
L'*Automne* (Jans).
Latone (Jans).
L'*Esté* (Lefebvre).
Total : 24 tentures et 232 pièces.

Feuille pour répondre aux apostils de Monsieur Mesmyn[1], *sur les trois tentures des* Ellemens.

La première tenture des *Ellemens* est composée des quatre Ellemens et de quatre entrefenestres qui sont quatre petits sujets raportans aux Ellemens, mais en petites figures, ainsi un Ellement ne fait pas deux pièces.

Les huit pièces de cette tenture contiennent 32 aunes 10/16 de cours, sur la hauteur de 4 aunes 2/16, qui fait en carré 134 aunes 9 bastons 1/4.

Il faut remarquer que l'Ellement de l'Air a esté fait en basse lisse par M. Lefebvre; les sept autres pièces sont de haulte lisse.

Ladite pièce de l'Air a 6 aunes 1/16 de cours, qui fait en carré 25 aunes 2/16, à 200 livres l'aune carrée, fait la somme de 5,001 l. 11 s. 3 d.

Les sept pièces de haulte lisse ont 26 aunes 9/16 de cours, qui font en carré 109 aunes 9 batons 2/16, à 230 livres l'aune carrée, fait la somme de 25,201 3 5

Total de la tenture. 30,202 l. 14 s. 8 d.

Outre la pièce de l'Air, M. Lefebvre a encor fait de cette tenture l'entrefenestre appellé l'Eau.

Feu M. Laurens en a fait l'Ellement de la Terre et une entrefenestre aussi nommée la Terre.

Feu mon père en a fait l'Ellement de l'Eau et celui du Feu, et moy j'en ai fait les deux autres entrefenestres, appellées le Feu et l'Air.

1. L'écriture de ce mémoire est de Jans fils. — Cette pièce porte la cote O^1 2040.

Digitized by Google

C'est cette tenture qui a estée donnée au prince de Toscanne quand il vint en France. J'ay fait une autre tenture pour remplacer celle-là, de la mesme quantité de pièces et du mesme cours et hauteur, le tout de haute lisse, aud. prix de 230 livres, montant à la somme de 30,952 l. 19 s. 4 d.

Une autre tenture des *Ellemens*, de huit pièces comme les précédantes, contenant 32 aunes 15/16 1/2 de cours, sur la susdite hauteur de 4 aunes 2/16, qui fait en carré 135 aunes 15 batons, aud. prix de 230 livres l'aune carrée, fait la somme de 31,279 l. 1 s. 11 d.

De cette tenture, il n'y a que l'Ellement du Feu que feu M. Laurens a fait; les sept autres pièces, je les ay faites[1].

Pour répondre aux apostils de la tenture des Saisons.

Cette tenture est composée des quatre *Saisons* et de quatre entrefenestres, qui sont quatre subjets raportans aux Saisons, représentés par des Enfans grands comme nature, ainsy une Saison ne fait pas deux pièces.

Ces huit pièces contiennent 32 aunes 8/16 1/2 de cours, sur la hauteur de 4 aunes 2/16, qui fait en carré 134 aunes 3 batons 1/16.

La saison de l'Hyver a esté faite par feu M. Laurens.

Celle de l'Hautomne par feu mon père.

Celle de l'Esté par M. Lefebvre.

Et celle du Printemps par moy.

Les quatre entrefenestres ont esté faites, sçavoir : deux par M. Lefebvre, nommées, l'une l'entrefenestre du Printemps, et la seconde de l'Esté.

Et les autres par moy, nommées, l'une l'entrefenestre de l'Hyver et la seconde de l'Haustomne.

Il faut remarquer que les quatre grandes pièces apellée les *Saisons* ont esté payées à 230 livres l'aune carrée ; elles contiennent 20 aunes 14/16 1/2 de cours sur la susdite hauteur, qui fait 86 aunes 3 batons 13/16 en carré, à 230 livres l'aune, montent à 19,384 l. 16 s. » d.

Il faut encor remarquer que, dans l'année 1680, M. Du Metz fit, de l'ordre de monseigneur Colbert, des nouveaux prix de toutes les pièces qui estoient sur nos mettiers, de sorte que chacune pièce d'une tenture avoit son prix différend selon qu'elle estoit ou plus ou moins remplie

1. Note du Mémoire : « Les noms des peintres qui ont faits les tableaux sont escrits à costé de vos apostils. Ce que vous voyez de rayez n'est pas bon; j'avois travaillé sur de faux mémoires; c'est ce qui est escrit icy qu'il faut suivre. »

Digitized by Google

d'ouvrages dificille, et ainsi une tenture de huit pièces avoit huict prix ; cela estant posé, il faut vous dire que les quatre entrefenestres de cette tenture des *Saisons* se trouvèrent sur les mettiers dans ce temps-là, et qu'ainsi elles ont chacune deux prix que je vais spécifier ici.

Dans le temps de ce règlement, l'entrefenestre de l'Esté se trouva avencée jusques à 5 aunes 2 batons 1/2 en carré, qui estoient payez à 230 livres l'aune, fait	1,185 l.	18 s.	9 d.
Du depuis, il a esté fait 7 aunes 7 batons 10/16 en caré, qui ont esté payez à 243 liv. 8 s. l'aune, à quoy s'est monté le prix du reste de cette pièce par aune, et qui fait la somme de	1,816	19	10
L'entrefenestre du Printemps se trouva avencée jusques à 12 batons 6/16 en carré, à 230 livres l'aune, fait	177	17	19
Du depuis, pour achever la pièce, il a esté fait 9 aunes 8 batons 10/16 en carré, à 240 liv. 15 s., fait la somme de	2,289	15	6
L'entrefenestre de l'Hyver se trouva avencée jusques à 3 aunes 9 batons 12/16 en carré, à 230 livres l'aune, fait	830	3	1
Du depuis, pour achever, il a esté fait 4 aunes 14 batons 6/16 en carré, à 236 liv. 17 s. 7 d., fait la somme de	1,160	6	7
L'entrefenestre de l'Automne se trouva avencée jusques à 6 aunes 11 batons 4/16 en carré, à 230 liv., fait	1,541	14	4
Du depuis, pour achever, il a esté fait 9 aunes 12 batons 12/16 en carré, à 242 liv. 18 s. 3 d., fait la somme de	2,379	15	7
Total des huit pièces.	31,117 l.	7 s.	5 d.

Les noms des peintres qui ont fait les tableaux des *Saisons* et des quatre entrefenestres sont escrits au bas de vos apostils.

*Pour répondre aux apostils de l'*Histoire du Roy.

Il n'y a pas deux tentures de l'*Histoire du Roy*, il n'y en a qu'une, composée de quatorze pièces ; on en a réitéré trois de ces quatorze dans la pensée d'en faire une seconde tenture, mais on ne l'a pas continuée.

Digitized by Google

Cette tenture de quatorze pièces a de cours 88 aunes 8/16 1/2, sur la hauteur de 4 aunes 1/3, qui fait en carré 383 aunes 10 batons 2/16 2/3.

M. Lefebvre a fait trois pièces de cette tenture, qui sont l'*Audiance de Monsr le légat*, la *Prise de Donkerq* et la *Prise de L'Ille*.

Feu M. Laurens avoit commencé la pièce de l'*Alliance des Suisses*, et je l'ay achevée par ordre de feu Monseigneur Colbert.

La pièce de l'*Entreveue des deux Roys* et celle du *Sacre du Roy* avoient esté commencées par feu mon père, et, après sa mort, je les ay achevées.

J'ay fait les huit autres pièces, sçavoir : le *Mariage du Roy*, la *Prise de Marsal*, la *Prise de Douay*, la *Deffaite de Marcin*, la *Prise de Tournay*, la *Satisfaction faite par l'ambassadeur d'Espagne*, la *Prise de Dôle* et l'*Entrée du Roy aux Gobelins*.

Il faut remarquer que les trois pièces que M. Le Febvre a faites de cette tenture et ce que deffunct M. Laurens a fait sur la pièce de l'*Alliance des Suisses* ne leur ont esté payez qu'à 400 livres l'aune carrée, et que ce que feu mon père a fait et moy sur cette tenture nous a esté payé à 450 livres l'aune, attendu que, de tous temps, on nous a fait la grâce de trouver nos ouvrages plus parfaites que celles de ces autres Messieurs.

Il faut excepter de ce prix de 450 livres ce qui se trouva à achever sur ma pièce de l'*Entrée du Roy aux Gobelins*, lorsqu'en 1680 Mr Dumetz fit le règlement cy-dessus expliqué, ce qui montoit à 9 aunes 9 batons 13/16 1/3 en carré, qui ne m'ont esté payé qu'à 306 liv. 9 s. l'aune.

Les trois pièces cy-dessus nommées de Mr Lefebvre ont 19 aunes 4/16 de cours; ce que feu Mr Laurens a fait sur la pièce des Suisses a 1 aune 12/16 1/2 de cours; ce qui fait 21 aunes 1/2 de cours, sur la susdite hauteur, fait 91 aunes 2 batons 2/16 2/3 en carré, à 400 liv. l'aune, montant à la somme de	36,454 l.	3 s.	4 d.
Les Jans père et fils ont fait, sur les pièces cy-dessus nommées de cette tenture, 65 aunes 4/16 1/2 de cours, sur la susdite hauteur, fait 282 aunes 14 batons 2/16 2/3 en carré, à 450 liv. l'aune, montent à la somme de	127,298	8	7
Ce qui se trouva à achever sur ma pièce de l'*Entrée du Roy aux Gobelins*, lors du règlement de 1680, se montoit à 2 aunes 3/16 1/2 de cours, sur la susdite hauteur, fait en carré 9 aunes 9 batons 13/16 1/3, à 306 liv. 9 s. l'aune, montent à la somme de	2,946	7	7
Total des 14 pièces.	166,698 l.	19 s.	6 d.

Des trois pièces réitérées, M. Lefebvre a fait la *Prise de Douay*, qui

Digitized by Google

a 6 aunes 7/16 1/2 de cours, sur la susdite hauteur, ce qui fait 28 aunes 8/16 en carré, à 400 liv. l'aune, montent à la somme de 11,212 l. 10 s. » d.

J'ay fait les deux autres pièces réitérées, qui sont l'*Audience de mons. Le légat* et la *Prise de Donkerq*, qui ont ensemble 12 aunes 12/16 1/2 de cours, sur la susdite hauteur, ce qui fait 55 aunes 6 batons 2/16 2/3, à 450 liv. l'aune carrée, montent à la somme de 24,923 l. 8 s. 7 d.

Les noms des peintres qui ont fait les tableaux de l'*Histoire du Roy* sont escrits à costé de vos apostils des *Allexandres*.

*Pour répondre aux apostils des quatre tentures d'*Alexandre.

Il n'y a point de pièce en deux pour servir d'entrefenestre; chaque tenture est composée de onze pièces, ainsy que vous les nommés dans vos apostils; mais il faut entendre que la Bataille de Porus et ses deux ailles font trois pièces, ainsy de la Bataille d'Arbelles et de celle du Granique, ce qui fait neuf pièces, et le Triomphe avec les Princesses de Perse font les onze.

A la première tenture, on y a joint trois petites entrefenestres, qui ne composent toutes trois qu'environ 3 aunes de cours et ne sont que les copies des bordures tout simplement sans aucun subjet.

Ladite première tenture avec lesdites trois entrefenestres a 62 aunes 2/16 3/4 de cours, sur la hauteur de 4 aunes 2/16, qui font 256 aunes 7 batons 1/3 en carré.

1re. — La *Visite d'Alexandre aux princesses de Perse prisonnières* et son *Triomphe dans Babilone* ont esté faites par feu mon père; elles contiennent 13 aunes 9/16 1/2 de cours, sur la susdite hauteur, font 56 aunes 1 baton 3/16 en carré, qui ont esté payez à 210 liv. l'aune et montent à la somme de 11,775 l. 11 s. 7 d.

La *Bataille au passage de Granique* et ses deux ailes ont esté faites par feu M. Laurens.

La *Bataille dans la plaine d'Arbelles* et ses deux ailes, les deux ailes de la *Bataille contre le roy Porus* et les trois petites entrefenestres sont de moy; ces dernières huit pièces et lesdites trois entrefenestres ont de cours 40 aunes 8/16 3/4, sur la susdite hauteur, qui font 167 aunes 4 batons 1/16 1/2 en carré, qui ont esté payez à 230 liv. l'aune carrée et montent à la somme de 38,468 16 10

Il ne reste plus de cette première tenture que le corps de la Bataille contre Porus, qui est aussi de moy, qui a esté payé à deux prix, attendu que,

Digitized by Google

dans le règlement de 1680, elle se trouva sur le mettier, de sorte qu'il se trouva 15 aunes 7 batons 1/2 d'ouvrages en carré de faites, à 230 liv. l'aune, montent à la somme de 3,557 l. 16 s. 3 d.

Et, pour achever la pièce, il restoit à faire 17 aunes 10 batons 9/16 en carré, à 250 liv. 15 s. l'aune, à quoy le restant de cette pièce fut évalué, font la somme de 4,428 11 6

Total de cette tenture. 58,230 l. 16 s. 2 d.

2°. — La seconde tenture d'*Alexandre* est aussi de onze pièces nommées comme la première. Les *Princesses de Perse* ont esté faites par feu M. Laurens, et le *Triomphe* par M. Lefebvre; elles ont 13 aunes 14/16 de cours, sur la mesme hauteur, font 57 aunes 3 batons 3/4 en carré, à 210 liv. l'aune, montent à 12,019 l. 4 s. 4 d.

Les neuf autres pièces ont aussi esté faites par M. Lefebvre. De ces neuf pièces, il y en a sept payez à 230 liv., sçavoir : la *Bataille du Granique* et ses deux ailes, les deux ailes de la *Bataille d'Arbelles* et les deux ailes de la *Bataille de Porus*. Ces sept pièces ont de cours 29 aunes 9/16 sur la mesme hauteur, et font 121 aunes 15 batons 2/16 en carré, aud. prix de 230 liv. l'aune carrée, montent à la somme de 28,047 8 5

Dans le règlement de 1680, il s'est trouvé de fait sur le corps de la *Bataille d'Arbelles* 22 aunes 11 batons en carré, à 230 liv. l'aune, montent à la somme de 5,218 2 6

Pour achever cette pièce, il a esté fait 10 aunes 14/16 en carré, à 241 liv. 3 s. l'aune, montent à 2,424 13 8

Il s'est trouvé aussi de fait sur le corps de la *Bataille de Porus* 15 aunes 7 batons 1/2 en carré, à 230 liv. l'aune, montent à 3,557 16 3

Pour achever cette pièce, il a esté fait 17 aunes 6 batons 7/16 en carré, à 275 liv. 8 s. 6 d. l'aune, montent à 4,793 » 7

Total de cette deuxième tenture. 56,060 l. 5 s. 9 d.

Je mets ici le cours de cette tenture, que j'ay oublié de mettre à la teste de cet article.

Elle a 59 aunes 5/16 1/2 de cours, sur la hauteur de la première, qui font en carré 244 aunes 12 batons 11/16.

3°. — La troisiesme tenture d'*Alexandre* est aussi de onze pièces,

Digitized by Google

nommées comme les autres, qui ont 59 aunes 1/2 de cours, sur la hauteur des autres, ce qui fait en carré 245 aunes 7 batons.

La pièce des *Princesses de Perse* est de M. Lefebvre, et le *Triomphe d'Alexandre* qui est de moy, ont 13 aunes 12/16 1/2 de cours, sur la susdite hauteur, ce qui fait 56 aunes 13 batons 9/16 en carré, à 210 liv. l'aune, montent à la somme de 11,938 l. » s. 1 d.

L'aile gauche de la *Bataille de Granique*, qui est de moy et qui a 3 aunes 14/16 1/2 de cours, fait en carré 16 aunes 1 baton 13/16, à 230 liv. l'aune, montent à la somme de 3,706 1 »

La *Bataille du Granique* et son aile droicte, la *Bataille d'Arbelles* et ses deux ailes sont de moy; elles estoient sur les mettiers dans le règlement de 1680; ainsi elles ont chacune deux prix.

La *Bataille de Porus* et ses deux ailes sont de M. Lefebvre; elles estoient aussi sur les mettiers en 1600, et ainsi elles ont aussi chacune deux prix, sçavoir :

La *Bataille de Granique* étoit avencée jusques à 20 aunes 10 batons en carré, à 230 liv. l'aune, montent à 4,743 15 »

Pour achever cette pièce, il restoit à faire 9 aunes 12 batons 3/4 en carré, à 246 liv. 4 s. 3 d. l'aune, montent à 2,412 2 1

L'aile droicte de ladite *Bataille du Granique* estoit avencée jusques à 13 aunes 14 batons 3/4 en carré, à 230 liv. l'aune, montent à 3,202 » 7

Pour achever cette pièce, il restoit à faire 2 aunes 5 batons 2/16 en carré, à 251 liv. 6 s. 4 d. l'aune, montent à 583 2 7

La *Bataille d'Arbelles* étoit avencée jusques à 6 aunes 7 batons 2/16 en carré, à 230 liv. l'aune, montent à la somme de 1,482 8 5

Pour achever cette pièce, il restoit à faire 26 aunes 6 batons 13/16 en carré, à 258 liv. 17 s. l'aune, montent à 6,839 » 1

L'aille droicte de ladite *Bataille d'Arbelles* étoit avencée jusques à 11 aunes 9 batons 10/16 en carré, à 230 liv. l'aune, montent à 2,668 7 2

Pour achever cette pièce, il restoit à faire 4 aunes 6 batons 2/16 en carré, à 255 liv. 17 s. 11 d. l'aune, montent à 1,121 10 8

L'aille gauche de ladite *Bataille d'Arbelles* étoit

Digitized by Google

avencée jusques à 11 aunes 9 batons 10/16 en carré, à 230 liv. l'aune, montent à	2,668 l.	7 s.	2 d.
Pour achever cette pièce, il restoit à faire 2 aunes 11 batons 5/16 en carré, à 254 liv. 12 s. 6 d. l'aune, montent à	689	5	4
La *Bataille de Porus* étoit avencée jusques à 9 aunes 6/16 en carré, à 230 liv. l'aune, montent à	2,075	7	9
Pour achever cette pièce, il restoit à faire 23 aunes 15 batons 10/16 en carré, à 276 liv. 16 s. l'aune, montent à	6,636	14	8
L'aile droicte de ladite *Bataille de Porus* étoit avencée jusques à 10 aunes 5 batons en carré, à 230 liv. l'aune, montent à	2,371	17	6
Il restoit à faire pour achever cette pièce 5 aunes 2 batons 1/2 en carré, à 258 liv. 18 s. 6 d. l'aune, montent à	1,335	1	6
L'aile gauche de ladite *Bataille de Porus* étoit avencée jusques à 12 aunes 6 batons en carré, à 230 liv. l'aune, montent à	2,846	5	»
Il restoit à faire pour achever cette pièce 1 aune 12 batons 14/16 en carré, à 237 liv. 9 s. l'aune, montent à	427	17	9
Total de cette troisième tenture d'*Alexandre*.	57,747 l.	3 s.	11 d.

4°. — La quatriesme tenture d'*Alexandre* est aussi de onze pièces, nommées comme les autres, qui ont 59 aunes de cours, sur la mesme hauteur, ce qui fait 243 aunes 6 batons en carré.

Il faut remarquer que, toutes ces onze pièces ayant esté faites après le règlement de 1680, elles ont un prix pour chaque pièce, tout diférents les uns des autres.

La *Bataille de Porus* et ses deux ailes, la *Bataille du Granicque* et ses deux ailes et les *Princesses de Perse* sont de mes ouvrages ; la *Bataille d'Arbelles* et ses deux ailes et le *Triomphe d'Alexandre* sont de M. Lefebvre.

Ladite *Bataille de Porus* a 32 aunes 11 batons 14/16 en carré, à 255 liv. 10 s. 6 d. l'aune, montent à	8,366 l.	» s.	9 d.
L'aille droicte de laditte bataille a 15 aunes 7 batons 1/2 en carré, à 266 liv. 13 s. 6 d. l'aune, montent à	4,125	2	6
L'aile gauche de ladite bataille a 14 aunes 4 batons 15/16 en carré, à 241 liv. 8 s. 6 d. l'aune, montent à	3,454	8	10
La *Bataille du Granique* a 30 aunes 9/16 en carré, à 256 liv. 15 s. l'aune, montent à	7,711	10	5

Digitized by Google

L'aille droicte de ladite bataille a 16 aunes 3 batons 14/16 en carré, à 275 liv. 3 s. 8 d. l'aune, montent à	4,469 l.	11 s.	3 d.
L'aile gauche de ladite bataille a 16 aunes 3 batons 14/16 en carré, à 231 liv. 19 s. 4 d. l'aune, montent à	3,767	11	10
Les *Princesses de Perse* a 26 aunes 2 batons 11/16 en carré, à 225 liv. 1 s. 2 d. l'aune, montent à	5,889	6	1
La *Bataille d'Arbelles* a 32 aunes 7 batons 3/4 en carré, à 252 liv. l'aune, montent à	8,186	1	3
L'aile droicte de ladite bataille a 13 aunes 12 batons 11/16 en carré, à 228 liv. 6 s. 8 d. l'aune, montent à	3,149	7	10
L'aile gauche de ladite bataille a 15 aunes 15 batons 3/4 en carré, à 209 liv. 11 s. 6 d. l'aune, montent à	3,349	18	3
Le *Triomphe d'Alexandre* a 29 aunes 15 batons 1/2 en carré, à 231 liv. 18 s. 3 d. l'aune, montent à	6,935	12	6
Total de cette quatrième tenture d'*Alexandre*	59,404 l.	11 s.	6 d.

Ces onze tableaux sont de M. Lebrun, inventeur, ils ont été peints sous ses ordres, sçavoir :

La *Bataille du Granique* et ses deux ailes par feu M. Lichery; le corps de la *Bataille d'Arbelles* par MM. Yvart le fils, Revel et ledit feu s^r Lichery.

Et les deux ailles de ladite *Bataille d'Arbelles* par ledit s^r feu Lichery.

La *Bataille de Porus* et ses deux ailes par M. Houasse.

Les *Princesses* et le *Triomphe* par M. Tettelin.

Pour répondre aux apostils des deux tentures des Douze Mois.

Les saise entrefenestres ne sont point des pièces en deux; se sont seulement des morceaux pris des tableaux des *Mois*, quelques fois au cotez droict, et quelques fois au gauche desdits tableaux, et jamais le milieu n'a servy, afin qu'on ne vid pas le sujet deux fois dans une tenture, le subjet desdits mois étant toujours dans le milieu des tableaux; et, pour diversifier, M. Lebrun avoit commencé de faire faire de petits sujets séparé pour servir auxdites entrefenestres; mais on a cessé d'en peindre, après qu'il y en a eu deux de faits, qui sont, l'un la Veue du Palais-Royal du costé du jardin, et l'autre le Jardin des

Digitized by Google

Plantes[1]; ces deux sujets sont dans chacune tenture, ce qui fait quatre, réitéré; les douze autres sont pris, ainsy que je le viens d'expliquer ci-dessus.

Les subjets de chaque mois sont, premièrement :

Janvier : c'est la *Représentation de l'Opéra dans le Louvre à Paris.*

Febvrier : un *Ballet dancé par le Roy dans le Palais-Royal à Paris.*

Mars : la *Veue du château de Madrid; le Roy à la chasse.*

Avril : la *Veue de Versailles, l'ancien; une Promenade du Roy.*

May : la *Veue de Saint-Germain; le Roy à la promenade avec les Dames.*

Juin : la *Veue de Fontainebleau; le Roy à la chasse.*

Juillet : la *Veue de Vincennes; une Chasse du Roy.*

Aoust : la *Veue du château de Marimont, en Hainaut; une Chasse du Roy.*

Septembre : la *Veue du château de Chambord; une Marche du Roy.*

Octobre : la *Veue des Thuilleries; une Promenade du Roy.*

Novembre : la *Veue du château de Blois; une Marche du Roy.*

Décembre : la *Veue du château de Monceaux; le Roy à la chasse.*

La première tenture des Mois est composée de douze pièces et de huict entrefenestres, qui ont 83 aunes 6/16 de cours, sur la hauteur de 3 aunes 1/2, ce qui fait 292 aunes 3 batons en carré.

M. Lefebvre a fait de cette tenture les mois de *May*, *Juillet*, *Aoust*, *Octobre* et *Décembre;* j'ay fait les sept autres, et comme nous avons fait chacun huit entrefenestres, et que, sur les mémoires de MM. Rochon, il n'est dit autres choses que premier, deuxiesme, troisiesme, etc., etc., entrefenestres faites par le s^r Lefebvre, et de mesme aux miennes, sans dire de la première ou seconde tenture, j'ay mis les huit que j'ay faites à cette tenture et mettray celles de M. Lefebvre à la seconde.

Les mois de *Febvrier* et *Mars* estoient sur les mettiers dans le tems du règlement de 1680, et ainsi elles ont chacune deux prix, sçavoir :

Le mois de *Febvrier* étoit avencé jusques à 14 aunes 3 batons 1/2 en carré, à 270 liv. l'aune, montent à la somme de	3,839 l.	1 s.	3 d.
Il restoit à faire pour achever cette pièce 6 aunes 12 batons 1/2 en carré, à 274 liv. 3 s. 5 d. l'aune, montent à	1,859	4	4
Le mois de *Mars* étoit avencé jusques à 12 aunes 11 batons en carré, à 270 liv. l'aune, montent à	3,425	12	6
Il restoit à faire pour achever cette pièce 8 aunes			

1. Cette indication est précieuse; on ne connaît pas, en effet, ces deux sujets.

Digitized by Google

5 batons en carré, à 230 liv. 9 s. 10 d. l'aune, montent à	1,915 l.	19 s.	2 d.
Les dix autres *Mois* et les huict entrefenestres ont 250 aunes 3 batons en carré, à 270 liv. l'aune, montent à la somme de	67,550	12	6
Total de cette tenture	78,590 l.	9 s.	9 d.

La seconde tenture des *Mois* est aussi composée de douze grandes pièces et de huict entrefenestres, qui ont 85 aunes 3/4 de cours, sur la susdite hauteur de 3 aunes 1/2, ce qui fait 300 aunes 1/2 en carré.

Cette tenture est plus forte que la première, à cause que les huict entrefenestres, qui sont de M. Lefebvre, ont plus de cours que les miennes.

M. Lefebvre a fait de cette tenture les mois de *Janvier*, *Avril*, *May*, *Juin* et *Septembre*. J'ay fait les sept autres.

Les mois de *Janvier*, *Febvrier* et *Mars* estoient sur les mettiers dans le règlement de 1680, et ainsi elles ont chacun deux prix.

Le mois de *Janvier* étoit avencé jusques à 19 aunes 4 batons en carré, à 270 liv. l'aune carrée, montent à la somme de	5,197 l.	10 s.	» d.
Il restoit à faire, pour achever cette pièce, 2 aunes 3 batons en carré, à 242 liv. 14 s. l'aune, montent à	530	18	1
Le mois de *Febvrier* étoit avencé jusques à 10 aunes 15 batons en carré, à 270 liv. l'aune, montent à	2,953	2	6
Il restoit à faire sur cette pièce 10 aunes 4 batons 1/2 en carré, à 258 liv. 2 s. 2 d. l'aune, montent à	2,653	13	5
Le mois de *Mars* étoit avencé jusques à 10 aunes 1 baton en carré, à 270 liv. l'aune, montent à	2,716	17	6
Il restoit à faire sur cette pièce 10 aunes 15 batons en carré, à 237 liv. 12 s. 8 d. l'aune, montent à	2,599	2	3

Après avoir écrit l'article de la seconde tenture des *Mois*, à laquelle j'ay joint les huit entrefenestres que M. Lefebvre a faites, j'ay reconnu qu'il y en a deux de ces huict qui, ayant esté montées après le règlement de 1680, ont un prix diférend des autres; ainsy, Monsieur, vous suivray jusques à l'article où je dis les neuf autres pièces et les huict entrefenestres ont tant d'aune carré; cet article, que vous trouveray rayez, n'est pas bon, et il faut suivre ce que je vais dire icy.

Digitized by Google

Les neuf autres *Mois* et six entrefenestres ont 217 aunes 14 batons 3/4 en carré, à 270 liv. l'aune, montent à	58,838 l.	18 s.	1 d.
La septième entrefenestre a 2 aunes 10/16 de cours, fait 9 aunes 3 batons en carré, à 234 liv. 28 s. l'aune, montent à	2,151	2	»
La huitième entrefenestre a 2 aunes 12/16 1/2 de cours, fait en carré 9 aunes 11 batons 3/4, à 240 liv. 8 s. l'aune, montent à	2,340	7	7
Total de cette tenture	79,981 l.	11 s.	5 d.

J'ay trouvé qu'on a fait en haulte lisse deux pièces d'une tenture de portières composée de douze pièces, les dix autres ont esté faites en basse lisse.

Une a esté faite par feu mon père et la seconde par M. Lefebvre. Celle de mon père a 2 aunes 5/16 de cours, sur 3 aunes 1/4 de hauteur, fait 7 aunes 8 batons 1/4 en carré, à 250 liv. l'aune, montent à	1,878 l.	18 s.	1 d.
Plus, on a donné à mon père, pour gratification sur cette pièce,	120	»	»
	1,998 l.	18 s.	1 d.
Celle de M. Le Febvre a 2 aunes 6/16 1/2 de cours, fait 7 aunes 13 batons 2/16 en carré, à 250 liv. l'aune, montent à	1,955	1	6
Total des deux pièces	3,953 l.	19 s.	7 d.

J'ay aussi trouvé qu'on a fait en haute lisse deux pièces d'une tenture représentant les *Muses*, composée de dix pièces, les huit autres ont aussi esté faites en basse lisse; une a esté faite par feu mon père, nommée *Uranie*, et l'autre par M. Le Febvre, nommée *Clio*.

Les deux pièces ont de cours 7 aunes 5/16 sur 2 aunes 14/16 de hauteur, font 21 aunes 6/16 en carré, à 140 liv. l'aune, montent à	2,943 l.	5 s.	7 d.

J'ay encor trouvé qu'on a fait en haulte lisse deux pièces de *Rabesques* à fond de mosaïque, moitié or et moitié soye, d'une tenture composée de huit pièces, dont les six autres pièces ont esté faites en basse lisse.

Ces deux pièces ont esté commencées par feu mon père et achevées par moy.

Elles ont 7 aunes 5/16 de cours sur 3 aunes de hauteur, fait 21 aunes 15 batons en carré, à 250 liv. l'aune, montent à	5,475 l.	» s.	» d.

Digitized by Google

Ces douze tableaux[1] sont de l'invention de M. Lebrun; plusieurs peintres ont esté employez à ces tableaux, et plusieurs sur un seul, de sorte que je ne puis vous dire autre chose que feu M. Yvart le père a fait la pluspart des grandes figures, les tapis de pied et les rideaux.

M. Baptiste a fait les fleurs et les fruits.

Deffunct M. Boulle a fait les animaux et les oyseaux.

L'architecture est de M. Anguier.

Les figures et une partie des paysages sont de deffunct M. Van der Meulen.

Et le reste des paysages sont de MM. Genouels et Baudoin.

*Pour répondre aux apostils des deux tentures de l'*Histoire de Moïse.

La première tenture de l'*Histoire de Moïse* est composée de dix pièces, qui ont 45 aunes 14/16 de cours, sur la hauteur de 3 aunes 1/16 1/3, ou bien l'on peut dire 3 aunes 1/2, c'est la même chose; elle contient 141 aunes 7 batons 2/16 2/3 en carré.

M. Lefebvre a fait trois pièces de cette tenture, qui sont : la 1re, *Moïse exposé sur les eaux;* la 2e, *Moïse changeant devant Pharaon la verge des magiciens en serpent;* et la 3e, *Moïse faisant sortir un torrent d'eau d'un rocher dans le désert.* J'ay fait les sept autres pièces de cette tenture, qui sont : la 1re, le *Buisson ardent;* la 2e, *Moïse marchant sur la couronne de Pharaon;* la 3e, *Moïse retiré des eaux;* la 4e, les *Israélites adorant le veau d'or;* la 5e, la *Manne tombant dans le désert;* la 6e, le *Passage de la mer Rouge;* et la 7e, l'*Adoration du serpent d'airain.* Toutes ces pièces ont chacune un prix particulier, sçavoir :

Moïse exposé sur les eaux a 4 aunes 11/16 de cours, sur la susdite hauteur, fait 14 aunes 7 batons 1/4 en carré, à 234 liv. 17 s. 10 d. l'aune, montent à	3,394 l.	18 s.	2 d.
Moïse changeant la verge a 4 aunes 1/4 de cours, fait 13 aunes 1 baton 10/16 2/3 en carré, à 222 liv. l'aune, montent à	2,909	2	5
Moïse frapant le rocher a 4 aunes 3/4 de cours, fait 14 aunes 10 batons 1/3 en carré, à 256 liv. 2 s. 9 d. l'aune, montent à	3,751	6	10
Le *Buisson ardant* a 1 aune 14/16 de cours, fait 5 aunes 12 batons 1/2 en carré, à 215 liv. 6 s. 9 d. l'aune, montent à	1,243	3	7

1. Évidemment, l'auteur du Mémoire, après des digressions inutiles, revient à la tenture des *Mois*.

Digitized by Google

Moïse marchant sur la couronne a 5 aunes 5/16 de cours, fait 16 aunes 6 batons 1/16 1/3 en carré, à 224 liv. 10 s. 11 d. l'aune, montent à	3,678 l.	2 s.	» d.
Moïse retiré des eaux a 4 aunes 11/16 1/2 de cours, fait 14 aunes 8 batons 12/16 2/3 en carré, à 242 liv. 5 s. 6 d. l'aune, montent à	3,524	19	4
L'*Adoration du veau d'or* a 4 aunes 10/16 de cours, fait 14 aunes 4 batons 2/16 2/3 en carré, à 270 liv. l'aune, montent à	3,850	6	2
La *Manne au désert* a 6 aunes 2/16 de cours, fait 18 aunes 14 batons 2/16 2/3 en carré, à 280 liv. 4 s. 10 d. l'aune, montent à	5,292	9	5
Le *Passage de la mer Rouge* a 4 aunes 3/16 de cours, fait 12 aunes 14 batons 9/16 1/3 en carré, à 282 liv. 5 s. l'aune, montent à	3,644	8	1
Le *Serpent d'airain* a 5 aunes 5/16 1/2 de cours, fait 16 aunes 7 batons 10/16 en carré, à 251 liv. l'aune, montent à	4,135	12	3
Total de cette tenture	35,424 l.	8 s.	3 d.

La seconde tenture de l'*Histoire de Moïse* est composée de onze pièces, attendu qu'on a faict deux pièces du subjet de *Moïse exposé sur les eaux*, et qu'on appelle point pour cela des entrefenestres, puisque dans la tenture il y en a une plus petite; cette tenture a 46 aunes 3/16 de cours sur la hauteur de 2 aunes 14/16, fait 132 aunes 12 batons 10/16 en carré.

M. Lefebvre a fait cinq pièces de cette tenture, sçavoir : l'aille droicte dudit subjet de *Moïse exposé sur les eaux*, qui a 2 aunes 5/16 de cours, sur la susdite hauteur, fait 6 aunes 10 batons 6/16 en carré, à 242 liv. 5 s. l'aune, montent à	1,610 l.	11 s.	7 d.
L'aille gauche dudit subjet a 3 aunes 2/16 1/2 de cours, fait 3 aunes 1 baton 3/16 en carré, à 220 liv. 11 s. 6 d. l'aune, montent à	2,001	10	9
Moïse changeant la verge a 4 aunes 4/16 1/2 de cours, fait 12 aunes 4 batons 15/16 en carré, à 214 liv. 7 s. l'aune, montent à	2,638	6	8
Moïse frapant le rocher a 4 aunes 3/4 de cours, fait 13 aunes 10 batons 1/2 en carré, à 253 liv. 19 s. l'aune, montent à	3,468	»	»
Moïse marchant sur la couronne a 4 aunes 1/2 de cours, fait 12 aunes 15 batons en carré, à 228 liv. 5 s. l'aune, montent à	2,952	19	7

Digitized by Google

Les six autres pièces sont de moy, sçavoir :

Moïse retiré des eaux a 4 aunes 7/16 1/2 de cours, fait 12 aunes 13 batons 9/16 en carré, à 241 liv. 6 s. 8 d. l'aune, montent à	3,100 l.	11 s.	4 d.
Le *Buisson ardant* a 2 aunes de cours, fait 5 aunes 3/4 en carré, à 204 liv. 2 s. 8 d. l'aune, montent à	1,173	15	4
Le *Passage de la mer Rouge* a 4 aunes 5/16 de cours, fait 12 aunes 6 batons 6/16 en carré, à 279 liv. 8 s. 9 d. l'aune, montent à	3,464	11	7
Le *Serpent d'airain* a 5 aunes 9/16 de cours, fait 15 aunes 15 batons 14/16 en carré, à 247 liv. 2 s. 4 d. l'aune, montent à	3,951	18	6
La *Manne au désert* a 6 aunes 1/16 de cours, fait 17 aunes 6 batons 14/16 en carré, à 280 liv. 16 s. l'aune, montent à	4,894	5	1
L'*Adoration du veau d'or* a 4 aunes 12/16 1/2 de cours, fait 13 aunes 11 batons 15/16 en carré, à 266 liv. 16 s. l'aune, montent à	3,667	9	1
Total de cette tenture	32,923 l.	19 s.	6 d.

M. Stella a peint le tableau de *Moïse exposé sur les eaux*.

M. Paillet l'accadémiste, *Moïse retiré des eaux*.

Feu M. Bonnemer a peint les trois tableaux de la *Manne*, le *Serpent d'airain* et celuy de la *Verge changée en serpent*.

M. Tettelin a peint celuy du *Buisson ardant*.

M. Yvart le fils a peint celuy de la *Mer Rouge*.

Et M. de Sève le cadet a peint les trois tableaux de *Moïse marchant sur la couronne*, le *Veau d'or* et celuy de *Moïse frapant le rocher*.

Il est vray qu'il y a huit de ces tableaux coppié d'après les originaux de Poussin, ainsy que vous le dites à costez de vos apostils, et les deux autres d'après M. Lebrun.

Ces deux derniers sont le *Serpent d'airain* et le *Buisson ardant*.

Pour répondre aux apostils des deux tentures d'après Raphael, dont les tableaux ont esté coppié à Rome par les jeunes étudians de l'Accadémie du Roy.

La première tenture est composée de dix pièces, qui ont chacune un prix différend, qui a de cours 65 aunes 8/16 1/2, sur la hauteur de 4 aunes 1/4, ce qui fait en carré la quantité de 278 aunes 8 batons 2/16.

M. Lefebvre a fait trois pièces de cette tenture.

La 1re est la *Vision de Constantin*.

La 2e, *Héliodor pillant le temple de Jérusalem et en est chattié*.

Et la 3e, *Allexandre dans l'école d'Athènes écouttant les sçavans*.

Digitized by Google

J'ay fait les sept autres pièces :

La 1re, la *Bataille de Constantin contre Maxence.*

La 2e, l'aile droicte de cette bataille.

La 3e, l'aile gauche de ladite bataille.

La 4e, le *Miracle* arrivé dans le saint sacrifice de la messe en présence de Jules second, pape, qui est que le célébrant, dans le temps de la consécration, doutta de la vérité, et, dans le moment, il fut veu une croix de sang sur l'hostie et se répandit sur l'autel.

La 5e, *Attila allant à Rome pour la saccager ;* le pape avec sa cour va au-devant de luy et l'arrêta par le signe de la croix.

La 6e, l'*Incendie du bourg de Rome*, appaisé par le signe de la croix donné par le pape Léon troisiesme.

Et la 7e, le *Parnasse;* Apolon avec les neuf Muses et tous les poètes de l'antiquité y sont représenté.

La *Vision de Constantin* a 5 aunes 13/16 de cours, fait 24 aunes 11 batons 1/4 en carré, à 268 liv. 8 s. l'aune, montent à	6,630 l.	6 s.	4 d.
L'*Héliodor* a 8 aunes 1/16 1/2 de cours, fait 34 aunes 6 batons 6/16 en carré, à 216 liv. 19 s. 5 d. l'aune, montent à	7,463	9	»
L'*École d'Athène* a 8 aunes 2/16 de cours, fait 34 aunes 8 batons 1/2 en carré, à 248 liv. 11 s. l'aune, montent à	8,582	14	10
La *Bataille de Constantin* a 4 aunes 15/16 de cours, fait 20 aunes 15 batons 3/4 en carré, à 258 liv. 10 s. 7 d. l'aune, montent à	5,425	1	1
L'aile droite de cette bataille a 4 aunes 1/4 de cours, fait 18 aunes 1 baton en carré, à 265 liv. 7 s. 6 d. l'aune, montent à	4,793	6	8
L'aile gauche de ladite bataille a 4 aunes 1/4 de cours, fait 18 aunes 1 baton en carré, à 246 liv. 17 s. 7 d. l'aune, montent à	4,459	5	1
Le *Miracle de la messe* a 7 aunes 8/16 de cours, fait 31 aunes 1 baton 1/4 en carré, à 218 liv. 5 s. 6 d. l'aune, montent à	6,783	11	6
L'*Attila* a 7 aunes 15/16 de cours, fait 33 aunes 11 batons 3/4 en carré, à 229 liv. 11 s. 6 d. l'aune, montent à	7,744	11	2
L'*Incendie du Bourg* a 7 aunes 8/16 1/2 de cours, fait 32 aunes 2/16 en carré, à 239 liv. 2 s. 4 d. l'aune, montent à	7,653	12	»
Le *Parnasse* a 7 aunes 4/16 1/2 de cours, fait 30 aunes 15 batons 2/16 en carré, à 243 liv. 4 s. l'aune, montent à	7,525	18	»
Total de cette tenture	67,061 l.	15 s.	8 d.

Digitized by Google

Toutes les tentures ci-devant escrittes sont livrées au garde-meuble du Roy à Paris.

La seconde tenture de Raphaël, dont les tableaux ont esté coppiés à Rome et que je vais descrire, est dans le magazin des Gobelins.

Cette seconde tenture est composée de dix pièces comme la première, des mesmes subjets et avec les mesmes prix diférends; elle a de cours 64 aunes 13/16, sur la mesme hauteur de 4 aunes 1/4, ce qui fait 275 aunes 7 batons 1/4 en carré.

M. Lefebvre a fait quatre pièces de cette tenture :

La 1re, l'*Incendie du bourg de Rome.*

La 2e, le *Parnasse.*

La 3e, la *Bataille de Constantin contre Maxence.*

Et la 4e, l'aile droicte de cette bataille.

J'ay fait les six autres pièces, sçavoir :

La 1re, l'aile gauche de ladite bataille de Constantin.

La 2e, l'*École d'Athesne.*

La 3e, la *Vision.*

La 4e, l'*Éliodor.*

La 5e, le *Miracle de la messe.*

Et la 6e, l'*Attila.*

L'*Incendie du Bourg* a 7 aunes 6/16 de cours, fait 31 aunes 5 batons 1/2 en carré, à 239 liv. 2 s. 4 d. l'aune, montent à 7,494 l. 16 s. 2 d.

Le *Parnasse* a 7 aunes 5/16 de cours, fait 31 aunes 1 baton 1/4 en carré, à 243 liv. 4 s. l'aune, montent à	7,552	»	»
La *Bataille de Constantin* a 4 aunes 13/16 1/2 de cours, fait 20 aunes 9 batons 6/16 en carré, à 258 liv. 10 s. 7 d. l'aune, montent à	5,322	1	1
L'aile droicte de ladite bataille a 4 aunes 3/16 1/2 de cours, fait 17 aunes 14 batons 14/16 en carré, à 265 liv. 7 s. 8 d. l'aune, montent à	4,758	1	8
L'aile gauche de ladite bataille a 4 aunes 4/16 de cours, fait 18 aunes 1 baton en carré, à 246 liv. 17 s. 7 d. l'aune, montent à	4,459	5	1
L'*Escole d'Athesne* a 8 aunes de cours, fait 34 aunes en carré, à 248 liv. 11 s. l'aune, montent à	8,450	14	»
La *Vision de Constantin* a 5 aunes 9/16 de cours, fait 23 aunes 10 batons 1/4 en carré, à 268 liv. 8 s. l'aune, montent à	6,345	2	10
L'*Éliodor* a 8 aunes 3/16 de cours, fait 34 aunes 12 batons 3/4 en carré, à 216 liv. 19 s. 5 d. l'aune, montent à	7,549	18	»

Digitized by Google

Le *Miracle de la messe* a 7 aunes 2/16 1/2 de cours, fait 30 aunes 6 batons 10/16 en carré, à 218 liv. 5 s. 6 d. l'aune, montent à	6,638 l.	12 s.	6 d.
L'*Attila* a 7 aunes 14/16 1/2 de cours, fait 33 aunes 9 batons 10/16 en carré, à 229 liv. 11 s. 6 d. l'aune, montent à	7,714	1	5
Total de cette tenture	66,284 l.	12 s.	9 d.

La *Bataille de Constantin* et ses deux ailes ont esté peint à Rome par M. Person.

La *Vision*, ou la *Croix*, de feu M. Rabon le fils.

L'*Escolle d'Athesne* est de M. Boulongne le cadet.

La *Messe*, ou la *Croy*, de M. Prou.

L'*Attila* est de M. Canonville.

Le *Parnasse* est de M. Desforest.

Je n'ay pu aprendre les noms de ceux qui ont peints l'*Éliodor* et l'*Incendie du bourg de Rome*.

Pour répondre aux apostils des deux tentures que nous faisons d'après les desseins de Raphael.

Les noms des pièces, leurs cours et les noms des peintres qui ont fait les tableaux sonts justes sur votre mémoire, et la hauteur aussi.

Je ne mets pas ici l'aunage en carré de ces tentures, attendu qu'il ne seroit pas juste, d'aultant que quoy que l'on monte une pièce sur une mesure de 6 aunes 1/4, il arrive souvent qu'elle aura, estant finie, 1/16 de plus ou de moins; ainsi il faut attendre qu'une tenture soit entièrement achevée pour en faire le carré.

Il me reste à vous dire quelles pièces M. Lefebvre fait de la première et seconde tenture, et quelles sont les miennes.

De la première tenture :

M. Lefebvre en faits trois pièces :

La 1re, le *Ravissement d'Hélène*.

La 2e, *Vénus et l'Amour sur son char*.

Et la 3e, une *Dance de nimphes et satires*, de la gauche.

Et moy je faits :

Le *Jugement de Pâris*.

Le *Mariage d'Alexandre et de Roxane*.

Le *Mariage de l'Amour et de Psiché*.

Vénus et Adonis.

Et une *Dance de nimphes et satires*.

Il n'y a encore que la *Dance de nimphes et satires*, des pièces de

Digitized by Google

M. Lefebvre, qui soit achevée; les deux autres sont encor sur les métiers.

Mes cinq pièces sont achevées et livrées entre les mains de M. Cozette.

De la seconde tenture :

M. Lefebvre en fait aussi trois pièces :
La 1re, le *Jugement de Paris.*
La 2e, *Vénus et Adonis.*
Et la 3e, une *Dance de nimphes et satires*, de la droicte.
Et moy les cinq autres, qui sont :
Le *Ravissement d'Hélène.*
Le *Mariage d'Alexandre et de Roxane.*
Le *Mariage de l'Amour et de Psiché.*
Vénus et l'Amour sur son char.
Et une *Dance de satires et de nimphes*, de la gauche.

Ainsi il y aura dans les deux tentures dix pièces de moy, dont il y aura une tenture complette, et deux pièces de la seconde, l'une le *Mariage d'Alexandre et de Roxane*, et l'autre le *Mariage de l'Amour et de Psiché.*

Mes cinq pièces sont sur les mettiers.

Et M. Lefebvre n'a sur les mettiers que le *Jugement de Pâris* et la *Dance de nimphes et satires; Vénus et Adonis* n'est pas encor sur le mettier.

Pour répondre aux apostils des deux tentures que nous faisons d'après les desseins de Jule Romain.

Les noms des pièces, leur cours, la hauteur et les noms des peintres qui ont fait les tableaux sont justes sur votre mémoire.

La répartission des pièces entre M. Lefebvre et moy est aussi fort juste sur votre mémoire, tant pour la première que pour la seconde tenture.

Les quatre premières pièces de la première tenture, qui sont de moy, sont achevées et livrées entre les mains de mondit sieur Cozette.

M. Lefebvre n'a livré de cette tenture que les trois dernières pièces, le *Bain de Psiché avec l'Amour* estant encor sur le mettier.

De la seconde tenture :

De mes quatre pièces, la *Musique* de la gauche est achevée et livrée, et les trois autres pièces sont sur les mettiers.

Des quatre pièces de M. Lefebvre, les trois dernières pièces sont sur les mettiers, et la première, qui est le *Bain de Psiché avec l'Amour*, n'y est pas encor.

Digitized by Google

Pour répondre aux apostils des deux tentures que nous faisons des Rabesques *de Raphael.*

Je croy qu'on peut se servir des deux mot indiféremment, mais je me servirois plustôt de celuy de *Rabesque.*

On ne peut pas dire au juste le cours de ces tentures, par la même raison que je vous ay alleguée à l'article des tentures d'après les desseins de Raphael. Cependant, j'ay mis, à costé du nom des pièces, l'aunage sur lequel nous nous réglons pour monter les pièces : 4 aunes 3/16 de hauteur est juste.

Tous les tableaux sont de M. Coypel le père, ainsi que vous le dites; il n'a pas encore livré celuy de *Vénus.*

Il y aura une tenture complette de moy dans les deux tentures, et il doit y avoir de M. Lefebvre quatre pièces dans lesdites deux tentures; mais je ne peut encor vous en dire les noms au juste, car, jusques à present, il n'y en a que trois de décidé, qui sont : la 1re, la *Philosophie;* la 2e, *Mars*, et la 3e, la *Religion;* pour la 4e, je ne peut encor vous le dire.

Il y a de la première tenture trois pièces de faites et livrées : une de M. Lefebvre, nommée la *Philosophie;* deux de moy, l'une la *Religion* et la 2e *Bachus;* les cinq autres pièces sont sur les mettiers.

Il y a sept pièces de la seconde tenture de montées. Il n'y a plus que le *Triomphe de Mars* à monter, et j'attand que mondit sieur Lefebvre m'en aye livré le tableau quand il aura fait sa pièce.

La tenture de la gallerie de Saint-Cloud, d'après M. Mignard, est toute de moy; elle est composée de six pièces, qui sont les *Quatre Saisons*, sçavoir : le Printemps, l'Esté, l'Automne et l'Hyver, avec les deux sujets du *Parnasse* et de *Latone.* Cette tenture a 34 aunes 1/4 de cours, sur la hauteur de 4 aunes 1/16 1/2, qui fait 140 aunes 3 batons 6/16 en carré, qui ne m'a esté payé qu'à 260 liv. l'aune carrée, et, audit prix, montent à 36,454 liv. 16 s. 10 d.

J'ay livré ces six pièces entre les mains de M. Mosin et de la Croix pour les copier en basse lisse.

M. Mignard est l'inventeur.

Les six tableaux ont esté copiés par MM. Quarré, Simon et Remondon, et que mondit sieur Mignard a retouché; on n'a peu me dire quel tableau ces trois Messieurs ont fait en particulier.

M. le marquis de Villacerf a donné ordre de faire une seconde tenture d'après ces six tableaux de la gallerie de Saint-Cloud, et M. de la Chapelle m'en a distribué quatre, qui sont : le Printemps, l'Automne, l'Hyver et *Latone*, et il a donné à M. Lefebvre l'Esté et le *Parnasse*. J'ay sur mes mettiers trois de ces pièces et dans peū je monteray la quatriesme. Pour celles de M. Lefebvre, je ne sçay

Digitized by Google

quand il les montera, puisqu'il a encore un pièce de la seconde tenture de Jule Romain et une de la seconde tenture de Raphael à monter [1].

La pièce suivante fournit, sur la basse lisse, avec tout le luxe de détails qu'on peut désirer, les indications qu'on trouve sur la haute lisse dans les mémoires précédents. Tout commentaire serait superflu. Non seulement l'histoire des Gobelins, mais celle aussi de l'atelier installé par Fouquet à Maincy, dans le voisinage du château de Vaux, profitera de plus d'un renseignement ignoré jusqu'ici.

ESTAT DE TOUTTES LES TENTURES DE TAPISSERIES EN BASSE LISSE QUI ONT ESTÉE FAITES AUX GOBELINS DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MANUFACTURE [2].

Une tenture en huit pièces représentant l'*Histoire de Méléagre*.

Cette tenture a 29 aunes 14/16 1/2 de cours sur 2 aunes 2/3 de hauteur, cela fait en carré 79 aunes 3/4, à raison de 180 liv. l'aune, montent à 14,355 liv.

Cette tenture a estée commencée par feu M. Jans et achevée par son fils, qui en a fait cinq pièces entières et achevé les trois autres [3].

---

1. Les observations de Jans sur les diverses tentures des Gobelins *pour répondre aux apostils* de M. Mesmyn (p. 217 et suivantes) devaient être précédées d'une note explicative qu'un déplacement des feuillets du manuscrit a supprimée. Le lecteur aura compris que ces observations complètent et rectifient en plusieurs points l'état des tapisseries de haute lisse donné à la page 212. Elles entrent notamment dans des détails d'une précision extrême sur chaque pièce. On ne saurait être trop exact quand il s'agit des chefs-d'œuvre les plus renommés de notre manufacture nationale. On trouve aussi dans ces notes additionnelles les noms des auteurs des modèles de la suite des *Actes des Apôtres*, oubliés sur l'état des tapisseries de haute lisse. Cette suite se trouve aujourd'hui dans la cathédrale de Meaux (voir l'étude de M. Thuillier communiquée au douzième Congrès des Sociétés des Beaux-Arts des départements, Paris, Plon, 1888, in-8°, p. 139-151). On a donc ici l'ensemble le plus complet qui se puisse désirer sur le nombre des tentures de haute lisse, le sujet, les dimensions, l'auteur et le prix de chaque panneau.

2. Archives nationales, O^1 2040.

3. Ce renseignement est précieux, car les Jans passaient jusqu'ici pour n'avoir travaillé qu'en haute lisse. Voici un ouvrage de basse lisse qui leur est attribué par un document bien digne de créance.

Digitized by Google

Les tableaux ont esté fourny par feu M. Valdor[1]; je ne sçay pas par qui il les avoit fait peindre. Les *Pensées* sont de M. Lebrun.

Les tableaux ne sont point aux Gobelins; ils ont esté remis entre les mains de M. Valdor.

Les subjets[2] sont :

La *Chasse du sanglier.*
La *Hure présentée à Attalante par Méléagre.*
Le *Couronnement d'Attalante.*
La *Mère de Méléagre jettant le tizon fatal au feu.*
La *Mort de Méléagre.*
L'*Entrevue de Méléagre avec les deux frères Castor et Polux.*

Et deux entrefenestres, dont les subjets ont esté pris, à ce que je croy, des subjets cy-dessus nommé.

Trois tentures de l'*Histoire de Constantin*[3].

La 1re tenture est composée de six pièces, qui ont de cours 33 aunes 2/16, sur la hauteur de 3 aunes 14/16, qui fait en carré 128 aunes 5 batons 3/4.

Cette tenture a esté conduitte par MM. de Lacroix et l'Enfant en qualité de maistre compagnon, et je trouve que toute la despence faite pour le payement des façons d'ouvriers monte à la somme de

	12,472 l.	7 s.	3 d.
A laquelle on a ajouté, pour la valeur des estoffes qui ont esté fournies du magazin du Roy, la somme de	4,157	9	1
Attendu que les maistres compagnons ne fournissoient que leurs soins, dont le payement est compris dans les façons d'ouvriers.			
Total de cette tenture	16,629 l.	16 s.	4 d.

Cette tenture a estée donnée au chancelier de Moscovie, lorsqu'il vint ambassadeur en France.

Subjets des six pièces :

La 1re, la *Vision de Constantin.*
La 2e, le *Triomphe de Constantin.*

1. Jal a parlé longuement de Jean Valdor sans beaucoup éclaircir sa biographie assez embrouillée. Il serait né vers 1602 et mort après 1668. On le connaît surtout comme graveur.

2. Le mobilier national ne possède aucune pièce de cette série commencée pour Fouquet et terminée aux Gobelins.

3. On verra plus loin que cette tenture est la copie des compositions de Raphaël et non de celles de Rubens.

Digitized by Google

La 3e, la suitte dudit *Triomphe.*
La 4e, le *Mariage de Constantin.*
La 5e, la *Bataille de Constantin.*
Et la 6e, le *Baptesme de Constantin.*

La deuxiesme tenture a estée faite pour remplacer celle cy-dessus; elle est composée de huit pièces, qui ont de cours 34 aunes 1/16, sur la hauteur de 3 aunes 1/2, qui fait en carré 119 aunes 3 batons 1/2.

Cette deuxième tenture a estée faite par M. Mosin, à 180 liv. l'aune, monte à 21,459 liv. 5 s.

Noms des pièces de cette seconde tenture :

La *Bataille de Constantin.*
L'*Aile droicte de ladite bataille.*
L'*Aile gauche*, idem.
La *Vision de Constantin.*
Le *Baptesme de Constantin.*
Le *Mariage de Constantin.*
Le *Triomphe de Constantin.*
Et la suitte dudit *Triomphe.*

La troisième tenture de l'*Histoire de Constantin* est composée de cinq pièces, qui ont esté faites à Mincy[1], proche Vaux-le-Vicomte, pour feu M. Fouquet, et qui fut apportée aux Gobelins dans le temps de sa disgrâce.

Elle a de cours 26 aunes 14/16 sur 3 aunes 7/16 de hauteur, qui fait en carré 92 aunes 6 batons 2/16.

On a fait aux Gobelins cinq bordures, qui ont esté rentraittes à ladite tenture, qui contiennent 10 aunes 1/2 en carré, et qui coustent 1,274 l. 11 s. 3d.

Plus, on a fait quatre armoiries du Roy, huit couronnes et quatre soleils, qui ont aussy esté appliqués à ladicte tenture, et qui coustent	247	10	»
Total de ce qui a esté fait aux Gobelins	1,522 l.	1 s.	3d.

Les tableaux de l'*Histoire de Constantin* ont esté peints à Mincy, sçavoir :

La *Bataille* et le *Triomphe de Constantin*, d'après Raphael, par feu M. Yvart;

La *Vision de Constantin*, d'après Raphael, par M. Courant;

Le *Baptesme de Constantin*, d'après Raphael, par M. Lefebvre;

Le *Mariage de Constantin*, d'après M. Lebrun, par feu M. Yvart.

---

1. Indication précieuse qui confirme les présomptions fournies par la tenture de *Méléagre* décrite ci-dessus, à savoir que les ouvriers de Maincy travaillaient surtout en basse lisse.

Digitized by Google

Trois tentures de portières :

La 1re tenture est composée de douze pièces, dont il n'y a eu qu'une de faitte aux Gobelins; les onze autres ont estée faites à Mincy[1].

Elles ont chascune 1 aune 15/16 de cours sur la hauteur de 2 aunes 5/16, qui fait 21 aunes 5/16 de cours et en carré 43 aunes 9/16.

La 12e, faite aux Gobelins, a aussy 1 aune 15/16 de cours sur la même hauteur, qui fait 4 aunes 7 batons 11/16 en carré, montant, avec les estoffes, à 752 l. 18 s. »

Plus, il a esté fait huit armoiries du Roy et huit couronnes, qui ont esté rentraites avec onze pièces cy-dessus, avec les estoffes montent à 401 » »

Total de ce qui a esté fait aux Gobelins 1,153 l. 18 s. »

La seconde tenture est composée de douze pièces, dont il y en a deux de haute lisse; les dix pièces de basse lisse ont 23 aunes 1/3 de cours, sur la hauteur de 3 aunes, ce qui fait 70 aunes en carré.

Les deux pièces de haute lisse de cette tenture sont marquées, sur la hauteur, de 3 aunes 1/4 sur l'estat de la haulte lisse; — je me suis trompé : il ne faut que 3 a. de hauteur; — ainsy les deux pièces n'ont que 14 aunes 2 batons 1/2 en carré, à 250 liv. l'aune, montent à la somme de, y compris 120 liv. de gratification au sr Jans, 3,659 l. 1 s. 3 d.

Toutte la dépence faites par les façons d'ouvriers de ces dix pièces de basse lisse et les estoffes comprises montent à 11,642 17 8

Total de la tenture 15,301 l. 18 s. 11 d.

Il y a six portières nommées le *Char de triomphe* dans cette tenture et six de *Mars*.

La troisiesme tenture est aussy composée de douze pièces, dont il y en a six de *Mars* et six du *Char de triomphe;* elle a 28 aunes de cours sur 3 aunes de haut; fait en carré 84 aunes.

Toutte la dépence faitte pour façons des ouvriers et les étoffes comprises montent à la somme de 13,303 liv. 19 s. 4 d.

Ces trois tentures ont estée conduites par les deux Messieurs cy-dessus nommés.

Les deux tableaux du *Char de triomphe* et de *Mars* ont esté peints, d'après M. Lebrun, par feu M. Yvart.

Il y a encore trois tableaux pour des portières d'après M. Lebrun; l'un, la *Licorne*, peint par mondit sr Yvart; le deuxième, que l'on

1. Ce sont sans doute les portières dont on connaît un dessin avec l'écureuil et la devise de Fouquet, dessin plusieurs fois reproduit.

Digitized by Google

appelle la *Renommée*, et le troisième, du *Lion*, peints par M. Lefebvre.

Il y a une petitte tenture de l'*Histoire de Moïse* en trois pièces : l'une nommée le *Buisson ardent*, la seconde *Moïse au berceau*, et la troisième *Moïse enterrant l'Égyptien*, qui ne contiennent en carré que 8 aunes; on ne sçait pas le cours; il paroist seullement qu'elle a 14/16 de hauteur.

Il faut que se soit des ouvrages de Mincy, puisque on ne voit point de dépence faite aux Gobelins[1].

Il y a aussy six soubassements qui ont 6 aunes 15 batons en carré; il faut que se soit des menus ouvrages de Mincy.

Une tenture de *Verdure* avec des animaux, dont il n'y a eu que deux pièces faites aux Gobelins; les cinq autres pièces sont des ouvrages de Mincy, qui ont 15 aunes 3/16 de cours sur 2 aunes 14/16 de hauteur.

Les deux pièces faites aux Gobelins ont 6 aunes 13/16 de cours sur la susdite hauteur; fait 19 aunes 2 batons 6/16 en carré.

Toutte la dépence d'ouvriers et les estoffes comprises se montent à la somme de 2,799 liv. 8 s.

De la même conduitte que les précédentes.

Trois tentures de verdures avec des *Muses*, en dix pièces, sçavoir : les neuf Muses et la dixième un *Cupidon*.

La première tenture a 39 aunes 7/16 de cours sur 2 aunes 14/16 de hauteur, qui fait en carré 113 aunes 6 batons 2/16.

Façons d'ouvriers et les estoffes montent à 11,572 liv. 17 s.

Cette tenture a esté conduitte par M. de la Croix.

La seconde tenture des *Muses* est aussy composée de dix pièces, dont il y en a deux de hautte lisse, et qui sont marquées sur l'estat de la haute lisse.

Les huit pièces restantes de cette seconde tenture ont 30 aunes 1/2 de cours sur la hauteur de 2 aunes 14/16, ce qui fait en carré 87 aunes 11 batons.

Façons d'ouvriers et les estoffes montent à 9,040 liv. 6 s. 7 d.

Cette tenture a estée conduitte par M. de la Croix.

Il a esté donné à l'ambassadeur de Moscovie une tenture de six pièces qu'on a tiré de ces deux tentures des *Muses*, et on en a fait six autres pièces pour remplacer; ces six pièces ont 25 aunes 1/16 de cours sur 2 aunes 14/16 de haut, qui fait 72 aunes 14/16 en carré.

Façons d'ouvriers et les étoffes montent à 7,486 liv. 3 s.

Cette tenture a esté conduitte par M. de la Croix.

---

1. En marge : « Noh. »

Digitized by Google

La troisième tenture des *Muses*, composée de huit pièces; il y a une pièce où il y a deux Muses. Ces huit pièces ont 25 aunes 2/3 de cours sur 2 aunes 5/16 de hauteur, ce qui fait en carré 59 aunes 5 batons 10/16 2/3.

Il paroist que cette tenture a esté faite par feu mon père ou pour le moins quelque pièces; je n'en trouve point le prix; il faut que cette tenture aye esté payé sur quelque fond estranger.

Les neuf Muses et le Cupidon ont esté peints, d'après M. Lebrun, par les sieurs Yvart père, Bonnemer et Audran.

Trois tentures des *Saisons :*

La 1re tenture des *Saisons* est composée des quatre Saisons et de quatre entrefenestres, nommées comme aux tentures de hauttelisse; elle a 27 aunes 7/16 de cours sur 3 aunes 1/16 de hauteur, ce qui fait en carré 84 aunes 7/16.

La dépence en façons d'ouvriers et étoffes monte à 9,583 liv. 13 s.

Cette tenture a estée conduitte par M. de la Croix.

La seconde tenture des *Saisons* est composée, comme la première, de huit pièces; elle a 23 aunes 9/16 de cours sur 2 aunes 10/16 de hauteur, ce qui fait en carré 61 aunes 9 batons 2/16.

La dépense en façons d'ouvriers et estoffes monte à 7,596 liv. 9 s.

Cette tenture a estée conduitte par M. de la Croix.

La troisième tenture des *Saisons* est seullement composée des quatre Saisons sans entrefenestres; elle a 16 aunes 7/16 de cours sur 2 aunes 10/16 de hauteur, ce qui fait en carré 43 aunes 2 batons 6/16.

La dépence en façons d'ouvriers et étoffes monte à 4,800 liv. 15 s.

Cette tenture a esté conduitte par M. de la Croix.

Le *Printemps* et l'*Esté* ont esté peints par feu M. de Meulun.

L'*Automne* par M. Balin.

Et l'*Hyver* par M. Audran.

Les quatre entrefenestres ont esté peintes par M. Genoels et par feu M. Dubois.

Trois tentures des *Ellémens :*

La première tenture des *Ellémens* est composé des quatre Ellémens et de quatre entrefenestres, nommées comme aux tentures d'hauttelisse.

Elle a 29 aunes 13/16 1/2 de cours sur 3 aunes 1/16 de hauteur, ce qui fait en carré 91 aunes 6 batons 5/16 1/2.

La dépense en façons d'ouvriers et étoffes monte à 10,726 liv. 1 s.

La seconde tenture des *Ellémens* a huit pièces, comme à la première; elle a 31 aunes 5/16 de cours sur 3 aunes 1/16 de hauteur, ce qui fait en carré 95 aunes 14 batons 5/16.

La dépence en façons d'ouvriers et estoffes monte à 11,204 liv. 8 s.

Digitized by Google

La troisième tenture des *Ellémens* a huit pièces aussy; elle a 25 aunes 10/16 de cours sur 2 aunes 1/2 de hauteur, ce qui fait en carré 64 aunes 1 baton.

La dépence en façons d'ouvriers et estoffes monte à 7,645 liv. 13 s.

Ces trois tentures ont esté conduittes par M. de la Croix.

Le tableau du *Feu* a esté peint par feu M. de Melun.

L'*Air* par M. Yvart le fils.

L'*Eau* par M. Balin.

Et la *Terre* par feu M. Audran.

Les entrefenestres sont les mêmes qu'aux *Saisons*.

Une tenture de *Rabesques* à fond de mosaïque, moitié or et moitié soye, composée de huit pièces, dont il y en a deux de hauttelisse et qui sont sur l'estat de la hautte lisse, sur 3 a. de haut; — je me suis trompé; il faut 3 a. 1/16 de haut, — ce qui fait pour les deux pièces 22 aunes 6 batons 5/6 en carré, à 250 liv. l'aulne, montent à la somme de 5,598l. 12s. 7d.

Les six pièces de basse lisse ont 13 aunes 0/16 1/2 de cours sur 3 aunes 1/16 de hauteur, ce qui fait en carré 39 aunes 14 batons 8/16 1/2.

La dépense en façons d'ouvriers et estoffes monte à 6,073 13 2

Total 11,672l. 5s. 9d.

Ces six pièces sont de la conduitte de M. de la Croix.

Les tableaux de cette tenture de *Rabesques* estoient à feu M. Valdor et luy ont esté rendus.

Pour cinq tentures des *Mois* ou *Maisons royalles* :

Chaque tenture est composée de douze pièces, dont les noms et les subjets sont expliqués dans l'estat de la haute lisse; il y a vingt-quatre entrefenestres pour les cinq tentures que je mettray après l'explication de la dernière tenture.

La première tenture a 57 aunes 6/16 de cours sur 2 aunes 3/4 de hauteur, ce qui fait 157 aunes 12 batons 1/2 en carré.

Toute cette tenture a estée conduitte par M. de la Croix.

La dépence en façons d'ouvriers monte à 16,511 liv. 17 s. 9 d.

On n'a point adjouté, comme aux précédentes tentures, le prix des étoffes[1].

La seconde tenture a 59 aunes 0/16 1/2 de cours sur 2 aunes 3/4, fait 162 aunes 5 batons 6/16 en carré.

1. Note en marge : « Pour la basse lisse ordinairement l'on compte moitié pour les étoffes et un quart pour la haute lisse. »

Digitized by Google

Elle est aussy composée de douze pièces, dont deux pièces, qui sont *Janvier* et *Décembre*, ont esté conduites par M. de la Croix; elles ont 9 aunes 1/2 de cours sur la susdite hauteur des 2 aunes 3/4; ce qui fait en carré 26 aunes 2 batons.

La dépence en façons d'ouvriers, sans y comprendre les estoffes, monte à 2,703 l. 5 s. 9 d.

M. Mosin a fait les 10 autres pièces, dont il y en a une, qui est *Février*, qui a un prix différend des neuf autres; il faut que ce soit qu'elle estoit sur le mettier dans le temps du règlement de l'année 1680, expliqué sur l'état de la hautte lisse, ou qu'elle aye estée montée après le règlement, où chaque pièce avoit un prix particulier.

Ledit mois de *Febvrier* a 4 aunes 15/16 de cours sur la susdite hauteur, ce qui fait en carré 13 aunes 9 batons 1/4, à 175 liv. 7 s. l'aulne, montent à la somme de 2,380 18 5

Les neuf autres pièces ont de cours 44 aunes 9/16 1/2 sur la susdite hauteur, ce qui fait 122 aunes 10 batons 2/16 en carré, à 180 liv. l'aune, monte à la somme de 22,073 18 1

Total de cette tenture 27,158 l. 2 s. 3 d.

La troisième tenture a 58 aunes 15/16 de cours, fait 162 aunes 1 baton 1/4 en carré.

Elle est aussy composée de douze pièces, dont trois pièces, qui sont *Aoust*, *Septembre* et *Décembre*, ont esté conduittes par M. de la Croix; elles ont 14 aunes 6/16 de cours sur la susditte hauteur de 2 aunes 3/4, ce qui fait en carré 39 aunes 8 batons 1/2.

La dépence en façons d'ouvriers, sans y comprendre les estoffes, monte à la somme de 4,581 l. 7 s. 3 d.

M. Mosin a fait les neuf autres pièces, dont il y en a trois qui ont chacune un prix différend des six autres; ces trois pièces sont *Février*, *Avril* et *Novembre*.

Février a 4 aunes 15/16 de cours sur la susdite hauteur, ce qui fait en carré 13 aunes 9 batons 1/4, à 177 liv. 12 s. l'aulne, monte à 2,411 9 »

Avril a 4 aunes 15/16 de cours sur la susdite hauteur, fait en carré 13 aunes 9 batons 1/4, à 171 liv. 2 s. l'aulne, monte à 2,323 4 »

Novembre a 4 aunes 15/16 de cours sur la susdite hauteur, fait en carré 13 aunes 9 batons 1/4, à 167 liv. 3 s. l'aulne, monte à 2,269 11 »

Digitized by Google

Les 6 autres pièces ont 29 aunes 3/4 de cours sur la susdite hauteur, ce qui fait en carré 74 aunes 5 batons, à 180 liv. l'aune carré, monte à	14,726	5	»
Total de cette tenture	26,311 l.	17 s.	7 d.

La quatrième tenture des *Mois* est aussy composée de douze pièces, dont il y en a trois pièces faites par M. de la Croix, qui sont *Mars*, *Septembre* et *Décembre*. M. Mosin a fait les neuf autres; touttes ces pièces ont un prix différend.

Cette tenture a 59 aunes 1/16 1/2 de cours sur la susdite hauteur de 2 aunes 3/4, ce qui fait en carré 162 aunes 8 batons 2/16.

Janvier a 4 aunes 15/16 de cours sur la susdite hauteur, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 162 liv. 2 s. l'aune, monte à	2,201 l.	» s.	» d.
Février a 4 aunes 15/16 de cours, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 167 liv. 8 s. l'aune, monte à	2,272	19	»
Mars a 4 aunes 15/16 de cours, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 152 liv. 10 s. l'aune, monte à	2,070	19	»
Avril a 4 aunes 15/16 de cours, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 147 liv. 10 l'aune, monte à	2,002	15	5
May a 4 aunes 15/16 de cours, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 148 liv. 12 s. l'aune, monte à	2,017	14	2
Juin a 4 aunes 15/16 de cours, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 142 liv. 18 s. l'aune, monte à	1,940	12	11
Juillet a 4 aunes 15/16 de cours, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 144 liv. 4 s. 6 d. l'aune, monte à	1,958	6	»
Aoust a 4 aunes 15/16 de cours, fait 13 aunes 9 batons en carré, à 145 liv. 5 s. l'aune, monte à	1,972	4	4
Septembre a 4 aunes 15/16 de cours, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 151 liv. 19 s. 9 d. l'aune, monte à	2,063	13	11
Octobre a 4 aunes 13/16 de cours, fait 13 aunes 3 batons 3/4 en carré, à 146 liv. 10 s. l'aune, monte à	1,938	16	7
Novembre a 4 aunes 15/16 de cours, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 144 liv. 8 s. l'aune, monte à	1,960	13	7
Décembre a 4 aunes 14/16 1/2 de cours, fait 13 aunes 7 batons 14/16 en carré, à 147 liv. 1 s. l'aune, monte à	1,984	»	3
Total de cette tenture	24,383 l.	15 s.	2 d.

Digitized by Google

La cinquième tenture des *Mois* est aussy composée de douze pièces, dont il y en a quatre pièces faites par M. de la Croix, qui sont *Janvier*, *Mars*, *Septembre* et *Novembre*. M. Mosin a fait les huit autres pièces; touttes ces pièces ont un prix diférend.

Cette tenture a 58 aunes 7/16 1/2 de cours sur la même hauteur de 2 aunes 3/4, ce qui fait en carré 160 aunes 12 batons 10/16.

Janvier a 4 aunes 15/16 de cours sur la susdite hauteur, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 162 liv. 2 s. l'aune, monte à	2,201 l.	» s.	2 d.
Février a 4 aunes 14/16 de cours, fait 13 aunes 6 batons 1/2 en carré, à 167 liv. 8 s. l'aune, monte à	2,244	4	1
Mars a 4 aunes 14/16 de cours, fait 13 aunes 6 batons 1/2 en carré, à 152 liv. 10 s. l'aune, monte à	2,044	15	7
Avril a 4 aunes 13/16 1/2 de cours, fait 13 aunes 5 batons 2/16 en carré, à 147 liv. 10 s. l'aune, monte à	1,964	14	10
May a 4 aunes 13/16 de cours, fait 13 aunes 3 batons 3/4 en carré, à 148 liv. 12 s. l'aune, monte à	1,966	12	6
Juin a 4 aunes 12/16 1/2 de cours, fait 13 aunes 2 batons 6/16 en carré, à 142 liv. 18 s. 6 d. l'aune, monte à	1,579	4	7
Juillet a 4 aunes 15/16 de cours, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 144 liv. 4 s. 6 d. l'aune, monte à	1,958	6	»
Aoust a 4 aunes 14/16 de cours, fait 13 aunes 6 batons 1/2 en carré, à 145 liv. 5 s. l'aune, monte à	1,447	4	11
Septembre a 4 aunes 15/16 de cours, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 151 liv. 19 s. 9 d. l'aune, monte à	2,063	13	11
Octobre a 4 aunes 13/16 1/2 de cours, fait 13 aunes 5 batons 2/16 en carré, à 146 liv. 10 s. l'aune, monte à	1,951	8	5
Novembre a 4 aunes 14/16 de cours, fait 13 aunes 6 batons 1/2 en carré, à 144 liv. 8 s. l'aune, monte à	1,935	17	3
Décembre a 4 aunes 14/16 de cours, fait 13 aunes 6 batons 1/2 en carré, à 141 liv. 1 s. l'aune, monte à	1,971	7	9
Total de cette tenture	23,628 l.	10 s.	» d.

Digitized by Google

Il y a deux pièces d'une sixième tenture des *Mois;* je ne trouve pas que le reste aye esté achevé.

Janvier, par M. Mosin, a 4 aunes 15/16 de cours sur la même hauteur des autres, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 162 liv. l'aune, monte à 2,201 l. » s. 2 d.

May, par M. Delacroix, a 4 aunes 15/16 de cours, fait 13 aunes 9 batons 1/4 en carré, à 148 liv. 18 s. l'aune, monte à 2,017 14 2

Total des deux pièces 4,218 l. 14 s. 4 d.

Les vingt-quatre entrefenestres ont 52 aunes 7/16 de cours sur 2 aunes 3/4 de haut, font 144 aunes 3 batons 1/4 en carré.

Des vingt-quatre entrefenestres des *Mois*, il y en a sept qui ont esté conduittes par M. de la Croix; ces sept entrefenestres, qui sont deux pièces de la *Veue du vieux chasteau de Saint-Germain*, une de la *Veue de Versailles*, deux de la *Veue de Vincennes* et deux de la *Veue de Fontainebleau*, ont de cours 14 aunes 13/16 sur la même hauteur de 2 aunes 3/4, fait 40 aunes 11 batons 3/4 en carré.

La dépence en façons d'ouvriers, sans y comprendre les estoffes, monte à 3,585 l. » s. 5 d.

Mondit s^r de la Croix a encor fait huit entrefenestres à des prix différends, sçavoir : une seconde *Veue de Versailles*, qui a 1 aune 10/16 sur la susd. hauteur, fait 4 aunes 7 batons 1/2 en carré, à 138 liv. 5 d. (l'aune), monte à 616 15 6

Une troisième *Veue du vieux chasteau de Saint-Germain*, qui a 2 aunes 14/16 de cours, fait 7 aunes 14 batons 1/2 en carré, à 136 liv. 2 s. 8 d. l'aune, monte à 1,076 6 1

Une troisième *Veue de Fontainebleau*, qui a 1 aune 3/4 de cours, fait 4 aunes 13 batons en carré, à 139 liv. 8 s. l'aune, monte à 670 17 3

Une *Veue du chasteau de Marimont*, qui a 2 aunes 10/16 de cours, fait 7 aunes 3 batons 1/2 en carré, à 162 liv. 7 s. l'aune 1,171 19 3

Une *Veue du chasteau de Blois*, qui a 2 aunes 3/4 de cours, fait 7 aunes 9 batons en carré, à 159 liv. 9 s. l'aune, monte à 1,205 16 9

Et trois pièces de la *Veue du chasteau de Madrid*, qui ont chacune 1 aune 1/2 de cours, font ensemble 4 aunes 1/2; fait 12 aunes 6 batons en carré, à 164 liv. 10 s. l'aune, monte à 2,035 13 9

M. Mosin a fait neuf entrefenestres aussy à des prix diférends, sçavoir : une troisième *Veue de*

Digitized by Google

Versailles, qui a 1 aune 10/16 de cours, fait 4 aunes 7 batons 1/2 en carré, à 138 liv. 5 d. l'aune, monte à	616 l.	15 s.	6 d.
Une troizième *Veue de Vincennes*, qui a 2 aunes de cours, fait 5 aunes 1/2 en carré, à 145 liv. 18 s. l'aune, monte à	802	9	»
Deux pièces de la *Veue de Marimont*, qui ont chacune 2 aunes 10/16 de cours, font ensemble 5 aunes 1/4; fait 14 aunes 7 batons en carré, à 162 liv. 7 s. l'aune, monte à	2,343	18	6
Deux pièces de la *Veue de Blois*, qui ont chacune 2 aunes 3/4 de cours, font ensemble 5 aunes 1/2; fait 15 aunes 2 batons en carré, à 159 liv. 9 s. l'aune, monte à	2,411	13	7
Et trois pièces de la *Veue du chasteau neuf de Saint-Germain*, qui ont chacune 2 aunes 6/16 de cours, font ensemble 7 aunes 2/16 et en carré 19 aunes 2 batons 1/2, à 158 liv. 19 s. l'aune, monte à	3,114	8	6
Total des vingt-quatre entrefenestres	19,651 l.	14 s.	1 d.

Le Roy a fait donner en Danemark deux tentures des *Mois*, composée chacune des quatre grandes pièces et deux entrefenestres.

Noms des pièces de la première tenture : *Janvier*, *Avril*, *Juillet* et *Octobre*.

Les entrefenestres sont : *Saint-Germain* et *Fontainebleau*.

Pour la seconde tenture, ce sont : *Février*, *May*, *Aoust* et *Novembre*.

Et les deux entrefenestres sont : *Versailles* et *Vincennes*.

Ces deux tentures ont esté envoyées le 7 juillet 1682.

Le Roy a aussy donné une tenture des *Mois* en Angleterre, composée de six grandes pièces, sçavoir : *Janvier*, *Mars*, *May*, *Septembre*, *Novembre* et *Décembre;* et deux entrefenestres, nommées *Saint-Germain* et *Vincennes*.

Cette tenture a esté livrée chez M. le marquis de Croissy, le 11 décembre 1682.

Je croy que ces trois tentures ont esté remplacées; pour le sçavoir positivement, il faut demander au garde meubles si touttes ces cinq tentures sont complettes.

Les tableaux ont esté peints par plusieurs personnes, sçavoir : les figures, animaux et tapis par M. Yvart le fils; les paysages, par MM. Genoels et Martin. L'architecture par M. Manory[1].

1. L'état de la haute lisse cite, comme peintre d'architecture, Lemire. Manory est complètement inconnu des biographes.

Digitized by Google

Les fleurs et fruicts par M. Arnier[1].

Outre les deux entrefenestres marqués sur l'estat de la hauttelisse, il y en a deux petites peintes par feu M. Vandermeulen, qui sont *Vincennes* et *Saint-Germain;* touttes les autres, nommées cy-devant, sont prises des grands tableaux comme à la hautte lisse.

Une tenture de l'*Histoire du Roy* en treize pièces, la quatorzième, qui est l'*Entrée du Roy aux Gobelins*, n'ayant pas esté achevée.

Lesdites treize pièces, nommées comme celles de la hautte lisse, ont 68 aunes 1/2 de cours sur 3 aunes 1/4 de hauteur, fait en carré 222 aunes 10 batons, à 260 liv. l'aune, monte à la somme de 57,882 l. 10 s. » d.

Il y a de fait sur la pièce des *Gobelins* 1 aune 9/16 de cours, ce qui fait 5 aunes 1 baton 1/4 en carré audit prix, monte à	1,320	6	3
Total	59,202 l.	16 s.	3 d.

Toutte cette ouvrage a esté faite par M. Mosin.

Les tableaux ont esté peints, sçavoir : le *Sacre*, par feu M. Bonnemer.

Le *Mariage*, l'*Entrevue des Roys*, la *Satisfaction d'Espagne*, l'*Alliance des Suisses*, l'*Ille* et les *Gobelins*, par M. de Saint-André.

L'*Audiance du Légat*, *Donkerq*, *Marsal* et la *Déroutte de Marsin*, par M. Ballin.

Dole, *Douay* et *Tournay*, par feu M. de Melun.

Deux tentures de l'*Histoire d'Alexandre.*

La première tenture est composée de onze pièces, nommées comme sur l'estat de la hautte lisse; cette tenture a 11 aunes 7/16 1/2 de cours sur la hauteur de 3 aunes 7/16, fait en carré 142 aunes 8 batons 12/16 1/2, à 180 liv. l'aune, monte à 25,658 l. 15 s. 9 d.

Toutte cette tenture a esté faite par M. Mosin.

La seconde tenture d'*Alexandre* est aussy composée de onze pièces.

Cette tenture a 41 aunes 0/16 1/2 de cours, sur la même hauteur de 3 aunes 7/16, ce qui fait en carré 141 aunes 0 batons 11/16 1/2.

M. de la Croix a conduit trois pièces de cette tenture, qui sont : la *Bataille d'Arbelles* et ses deux ailes, qui ont 10 aunes 9/10 de cours, ce qui fait 36 aunes 4 batons 15/16 en carré.

La dépence en façons d'ouvriers, sans y comprendre les estoffes, monte à 3,607 l. 15 s. 6 d.

M. Mosin a fait les huit autres pièces, qui ont 30 aunes 7/16 1/2 de cours, fait 104 aunes 11 batons 12/16 1/2 en carré, à 180 liv. l'aune, monte à	18,852	10	9
Total de cette seconde tenture	22,460 l.	6 s.	3 d.

1. L'inventaire de la haute lisse nomme cet artiste Ernier. Ce nom n'est pas plus connu que Arnier.

Digitized by Google

Le Roy a donné une tenture d'*Alexandre* à Monsieur; je croy qu'elle a esté remplacée; il faut le sçavoir du garde meuble.

Les tableaux copiés pour la basse lisse de cette *Histoire d'Alexandre* ont esté peints par le deffunt sr de Bonnemer et MM. Yvart le fils, Vernansal et Revel; on ne peut dire lesquels ils ont fait chacun en particulier.

Une tenture de l'*Histoire de Moïse* en dix pièces. Cette tenture a 46 aunes 5/16 de cours sur la hauteur de 3 aunes, fait 130 aunes 15 batons en carré; ces dix pièces ont chacune un prix différend.

M. Mosin en a fait cinq pièces, sçavoir :

La *Manne* a 6 aunes 2/16 de cours, fait 18 aunes 6 batons en carré, à 177 liv. 11 s. 8 d. l'aune, monte à	3,263 l.	1 s.	10 d.
La *Mer Rouge* a 4 aunes 5/16 de cours, fait 12 aunes 15 batons en carré, à 178 liv. 8 s. 8 d. l'aune, monte à	2,308	9	7
Moïse exposé sur l'eau a 4 aunes 10/16 de cours, fait 13 aunes 14 batons en carré, à 149 liv. 9 s. 8 d. l'aune, monte à	2,074	1	7
Moïse retiré de l'eau a 4 aunes 12/16 de cours, fait 14 aunes 4 batons en carré, à 154 liv. 7 s. 6 d. l'aune, monte à	2,199	16	10
Et le *Serpent d'airain* a 5 aunes 8/16 de cours, fait 16 aunes 8 batons en carré, à 159 liv. 7 s. 6 d. l'aune, monte à	2,629	13	9
M. de la Croix a fait les cinq autres, sçavoir :			
Moïse changeant la verge en serpent a 4 aunes 4/16 de cours, fait 12 aunes 12 batons en carré, à 141 liv. 16 s. l'aune, monte à	1,807	19	»
Moïse frapant le rocher a 4 aunes 12/16 de cours, fait 14 aunes 4 batons en carré, à 162 liv. 12 s. 8 d. l'aune, monte à	2,317	10	6
Le *Buisson ardant* a 1 aune 14/16 de cours, fait 5 aunes 10 batons en carré, à 136 liv. 14 s. l'aune, monte à	768	18	9
Le *Veau d'or* a 4 aunes 12/16 de cours, fait 14 aunes 4 batons en carré, à 171 liv. 14 s. l'aune, monte à	2,439	12	»
Et *Moïse foullant la couronne* a 5 aunes 6/16 de cours, fait 16 aunes 2 batons en carré, à 143 liv. 7 s. 10 d. l'aune, monte à	2,312	3	9
Total	22,121 l.	7 s.	7 d.

Les tableaux qui ont servi à la haulte lisse ont aussy servi à cette tenture.

Digitized by Google

Une tenture des *Chasses* représentant les *Mois de l'année* en douze pièces.

Cette tenture a 61 aunes 4/16 1/2 de cours sur 3 aunes 10/16 de hauteur, fait 222 aunes 2 batons 5/16 en carré, à 161 liv. 14 s. l'aune, monte à 35,920 liv. 10 s. 10 d.

M. de la Croix a fait cinq pièces de cette tenture, sçavoir : *Janvier*, *Février*, *Avril*, *Aoust* et *Novembre*.

M. Mosin a fait les sept autres pièces. Cette tenture a esté coppiée sur les tapisseries de la Couronne.

Il y a à présent une seconde tenture de ces *Chasses*, sur les mettiers de ces messieurs, qu'ils coppient d'après celles cy-dessus.

Une tenture des *Fructus belly* en huit pièces. Cette tenture a 55 aunes 9/16 de cours sur 4 aunes 2/16 de hauteur, fait 229 aunes 3 batons 2/16 en carré.

Ces huit pièces ont chacune un prix diférend. M. de la Croix a fait quatre pièces de cette tenture, sçavoir :

Une *Prise de ville*, qui a 7 aunes 8/16 1/2 de cours, fait 31 aunes 1 baton 1/16 en carré, à 143 liv. 15 s. l'aune, monte à	4,465 l.	15 s.	10 d.
La *Bataille* a 6 aunes 10/16 de cours, fait 27 aunes 5 batons 1/4 en carré, à 153 liv. 5 s. l'aune, monte à	4,188	»	7
Le *Triomphe* a 7 aunes 1/2 de cours, fait 30 aunes 15 batons en carré, à 149 liv. 4 s. l'aune, monte à	4,615	17	6
Le *Festin* a 6 aunes 13/16 1/2 de cours, fait 30 aunes 3 batons 11/16 en carré, à 151 liv. 2 s. l'aune, monte à	4,265	12	4
M. Morin a fait quatre pièces de cette tenture des *Fructus belly*, sçavoir :			
La *Petitte guerre*, qui a 6 aunes 13/16 de cours, fait 28 aunes 1 baton 10/16 en carré, à 146 liv. 13 s. 4 d. l'aune, monte à	4,121	11	3
L'*Incendie* a 6 aunes 10/16 de cours, fait 27 aunes 5 batons 1/4 en carré, à 154 liv. 6 s. 10 d. l'aune, monte à	4,217	17	3
Les *Contributions* a 6 aunes 15/16 de cours, fait 28 aunes 9 batons 14/16 en carré, à 154 liv. 8 s. 10 d. l'aune, monte à	4,419	13	7
Et l'*Empereur dans son throsne* a 6 aunes 11/16 de cours, fait 27 aunes 9 batons 6/16 en carré, à 159 liv. 15 s. 8 d. l'aune, monte à	4,407	15	4
Total des huit pièces	34,702 l.	3 s.	8 d.

Digitized by Google

Cette tenture a esté aussy coppiée sur les tapisseries de la Couronne.

Une tenture de *Rabesques*[1] représentant les *Douze Mois*.

Cette tenture a 45 aunes 14/16 de cours sur 3 aunes 1/4 de hauteur, fait 149 aunes 1 baton 1/2 en carré, à 150 liv. l'aune, monte à 22,364 l. 1 s. 3 d.

M. de la Croix a fait quatre pièces de cette tenture, sçavoir : *May*, *Juillet*, *Aoust* et *Octobre*.

M. Mosin a fait les huit autres pièces. Cette tenture a aussy esté coppiée sur celle de la Couronne.

Une tenture représentant les *Douze Mois de l'année*, des dessains de Lucas.

Cette tenture a 37 aunes 3/4 de cours, sur 2 aunes 10/16 de hauteur, fait 99 aunes 1 baton 1/2 en carré, à 150 liv. l'aune, monte à 14,864 l. 1 s. 3 d.

M. Delacroix a fait cinq pièces de cette tenture, sçavoir : *Janvier*, *Mars*, *Avril*, *Juin* et *Septembre*.

M. Mosin a fait les sept autres pièces. Cette tenture a aussy esté coppiée sur celle de la Couronne.

---

1. Il n'est point question des *Mois grotesques* ou *Arabesques* dans la liste des modèles de tapisseries publiée ci-dessus. Nous avons donc pensé qu'il ne serait pas inutile de faire connaître la lettre suivante. Elle nous apprend qu'Yvart et Verdier avaient travaillé aux dessins de cette tenture copiés sur d'anciennes tapisseries de la collection du Roi. Yvart semble avoir été employé souvent à de pareilles besognes, rendues nécessaires par la reproduction d'anciennes tentures.

« Monsieur,

« Je croy que vous savez que Monseigneur le Surintendant fait faire une tenture de tapisserie d'après les mois de grotesque qui sont au Roy, et que nous travaillons incesament, Monsieur Verdier et moy, pour prendre les trais des figure pour les coriger, quy monteront à une grande quantité de dessins. Monsieur Desgodez m'a donné ordre de m'an charger desur mon invantaire, auquel je ne manqueray de vous envoier le mémoire quand le tout sera fait. Je vous prie très humblement, Monsieur, par vostre moien, de me faire toucher le quartier de janvier ; vous m'obligeray sansiblement. Je suis persuadé que vous pouvez tout sur Monseigneur le Surintendant. J'ay pris la liberté de luy en demander ; il m'a promis qu'il m'en donnera à mon tour ; vous pouvez, Monsieur, par vostre bonté, me mestre en liste ; sais la grâce que vous demande celuy quy est parfaitement vostre très humble et très obéissant serviteur,

« J. Yvart. »

(Archives nationales, O[1] 2040.)

Digitized by Google

Deux tentures représentant divers subjets et animaux des Indes.

La 1re tenture est composée de huit pièces, dont M. Delacroix en a fait trois pièces, sçavoir :

La 1re, les *Pescheurs indiens.*

La 2e, le *Cheval pommelé.*

Et la 3e, le *Cheval rayé abatu.*

M. Mosin en a fait cinq pièces, sçavoir :

La 1re, l'*Héléphant.*

La 2e, un *Combat d'animaux.*

La 3e, un *Roy porté par deux Mores.*

La 4e, le *Chasseur indien.*

Et la 5e, les *Deux taureaux.*

Cette tenture a 29 aunes 9/16 1/2 de cours sur 4 aunes de hauteur, fait 118 aunes 6 batons en carré, à 120 liv. l'aune, monte à 14,205 l.

La seconde tenture des subjets et animaux des Indes est aussi composée de huit pièces, nommées comme à la première.

M. Delacroix a fait de cette tenture les trois mêmes pièces qu'à la première.

Et M. Mosin les cinq mêmes pièces qu'il a faites de la première tenture.

Cette tenture a 29 aunes 11/16 de cours sur la susdite hauteur de 4 aunes, fait en carré 118 aunes 3/4, à 120 liv. l'aune, monte à 14,250 l.

Les tableaux d'après quoy ces tentures ont esté faites ont esté donné au Roy (à ce qu'on dit) par un prince d'Orange. Mais M. de la Chapelle les a fait retoucher par M. Houasse et feu M. de Bonnemer.

Une tenture de l'*Histoire de Scipion* en dix pièces. M. Mosin a fait six pièces de cette tenture, sçavoir :

La 1re, l'*Armée navalle.*

La 2e, *Scipion recevant les officiers.*

La 3e, l'*Assault de Carthage.*

La 4e, le *Festin.*

La 5e, *Scipion dans son throsne.*

Et la 6e, la *Grande bataille.*

M. Delacroix a fait les quatre autres pièces :

La 1re, *Scipion allant au combat.*

La 2e, la *Conférence de Scipion et d'Anibal.*

La 3e, une *Seconde bataille.*

Et la 4e, l'*Incendie.*

Cette tenture a 58 aunes 13/16 de cours sur 3 aunes 14/16 de hauteur, fait 227 aunes 14 batons 6/16 en carré, à 140 liv. l'aune, monte à 31,905 l. 15 s. 7 d.

Cette tenture a aussi esté coppiée sur celle de la Couronne.

Digitized by Google

Toutes les tentures cy-dessus sont livrées au garde-meuble.

Ces Messieurs Mosin et La Croix ont sur leurs mettiers, outre la tenture des *Chasses*, qu'ils coppient d'après leurs ouvrages, la tenture de la gallerie de Saint-Cloud, qu'ils coppient d'après celle que j'ay faite et dont il y en a quelques pièces desjà défaites, et quelques portières, dont il y a aussy quelques pièces défaites.

La pièce suivante serait peut-être mieux à sa place dans un inventaire du mobilier de la Couronne que dans une histoire des tapisseries. Et, de fait, c'était un des employés du Garde-Meuble qui l'avait fournie à l'administration de la manufacture; c'est ainsi qu'elle nous est parvenue avec les papiers des Gobelins.

Cette liste donne en résumé la taille exacte de toutes les tentures du mobilier royal, classées dans un ordre assez singulier. On commence par les plus hautes et on passe successivement en revue toute la série suivant la taille de chacune. Les dimensions les plus élevées sont celles des *Actes des Apôtres* de Mortlake; puis vient l'*Histoire du Roi*. L'aune d'autrefois mesurant exactement $1^{m}182$, la hauteur des pièces de Mortlake atteint $5^{m}12$, et celle de l'*Histoire du Roi*, $5^{m}02$.

Il est facile, avec cette liste, d'évaluer le développement énorme de cette collection de tentures unique au monde. Ce document, où les mesures ont été portées avec une exactitude rigoureuse, peut encore servir à contrôler les dimensions des inventaires anciens ou modernes :

COURS ET HAUTEURS DES TAPISSERIES A OR DU ROY, COMMENÇANT PAR LES PLUS HAUTES[1].

En note : « Donné par M. Turola, de Versailles, en mars 1692. »

Numéros.		Cours. Aunes.	Hauteur. Aunes.
34.	7 pièces, *Actes des Apôtres*, d'Angleterre.	40	4 1/3
35.	4 pièces, *idem*.	23 1/2	id.
68.	12 pièces, *Histoire du Roy*.	75 3/8	4 1/4
86.	2 pièces, *idem*.	13 1/8	id.
23.	2 pièces, *idem*, dessorties.	12 1/2	id.
24.	2 pièces, *idem*, dessorties.	12 1/2	id.
Neuve.	1 pièce, *idem*.	6 1/2	id.
Neuves.	10 pièces des *Loges de Raphaël*.	63 1/2	4 3/16

1. Arch. nat., O[1] 2040.

Digitized by Google

11.	8 pièces, *Constantin*, de la Couronne.	35	4 1/8
46.	12 pièces, *Constantin*, de la Planche.	51	id.
16.	7 pièces, *Arthémise*.	35	id.
65.	8 pièces, *Éléments*.	32	id.
66.	8 pièces, *Éléments*.	32	id.
12.	8 pièces d'*Arthémise*.	32	4 1/12
27.	3 pièces, *Triomphe de l'Amour*.	15	id.
63.	4 pièces pareilles, appelées *Divertissements des Dieux*.	21	id.
74.	11 pièces, *Alexandre*.	59 5/6	id.
76.	8 pièces des *Saisons*.	31 2/3	id.
Neuves.	12 pièces, *Alexandre*, compris 4 dessorties.	59	id.
Neuves.	12 pièces, *Alexandre*.	59	id.
Neuves.	11 pièces, *Alexandre*.	59	4 1/16
1.	10 pièces, *Actes des Apôtres*, de la Couronne.	53	4
3.	22 pièces, *Grand Scipion*.	120	id.
15.	15 pièces d'*Artémise*.	63	id.
18.	7 pièces de *Diane*.	31 1/2	id.
21.	6 pièces, *Renaud et Armide*.	21 5/6	id.
28.	4 pièces, *Constantin*, des Gobelins.	17 5/6	id.
14.	1 pièce propre à faire une enfonceure, avec un soleil et oiseaux.	3 1/2	id.
14.	17 pièces, *Coriolanus*.	66	3 7/8
29.	7 pièces d'*Artémise*.	29	id.
17.	5 pièces, *Diane*.	19 1/2	3 3/4
25.	8 pièces, *Josué*.	43	id.
55.	10 pièces, *Sacrements*.	35 1/2	id.
38.	8 pièces, *Vulcan*.	37	3 2/3
52.	10 pièces, *Actes des Apôtres*.	45 3/4	id.
49.	6 pièces, *Constantin*, des Gobelins.	32 1/2	3 7/12
22.	8 pièces, *Diane*.	30	3 1/2
23.	10 pièces, *Grotesques*, de la Couronne.	43	id.
32.	12 pièces, *Belles Chasses*.	60	id.
64.	6 pièces, *Constantin*, des Gobelins.	32	id.
69.	8 pièces, *Maisons Royales*.	46 1/4	id.
79.	14 pièces, entrefenêtres, *Maisons Royales*.	19 3/4	id.
83.	4 pièces, *Maisons Royales*.	24	id.
84.	12 pièces, *Maisons Royales*.	72	id.
85.	6 pièces, entrefenêtres des *Maisons Royales*.	12 5/6	id.
70.	11 pièces, *Alexandre*.	40 3/8	3 5/12
2.	7 pièces, *Saint Paul* sans armes.	42	3 1/3
9.	7 pièces, *Bacchanales*.	21	id.
13.	8 pièces, *Renaud et Armide*.	24	id.
Vieilles.	5 pièces, *Ages de Guise*.	27 1/2	id.

Digitized by Google

30.	7 pièces, *Actes des Apôtres.*	35 1/2	3 1/3
7.	5 pièces, *Lucrèce* sans armes.	21	3 1/4
9.	6 pièces, *Métamorphoses d'Ovide.*	16	id.
47.	6 pièces, *Psiché*, des Gobelins.	23	id.
77.	12 pièces, *Histoire du Roy.*	60 3/8	id.
Neuve.	1 pièce, *idem.*	6	id.
33.	12 pièces, *Grotesques*, en mois, de J. Romain.	45	3 1/8
Neuves.	10 pièces, de *Moyse*, de novembre 1685, haute lisse.	45	3 1/16
Neuves.	10 pièces, *idem*, basse lisse.	45 2/3	id.
54.	8 pièces, *Éléments.*	31 3/4	3 1/24
10.	8 pièces, *Orphée.*	28	3
26.	7 pièces, *Sept âges*, sans armes.	28 1/2	id.
48.	6 pièces, *Psiché*, de la Planche, sans armes.	22 1/4	id.
53.	8 pièces, *Saisons.*	29	id.
60.	8 pièces, *Élémens.*	32	id.
71.	8 pièces, *Festons* et *rinceaux* à médailles	20 1/4	id.
56.	8 pièces, *Jeux d'enfans*, de Beauvais.	25 2/3	2 11/12
42.	6 portières de *Mars.*	14	2 7/8
44.	10 pièces des *Muses.*	38 3/4	id.
62.	6 portières du *Char de triomphe.*	14	id.
73.	10 pièces des *Muses.*	38 1/2	id.
Neuves.	11 pièces, *Moyse*, de nov. 1685, haute lisse.	46 3/4	id.
24.	6 pièces, *Sabines*, sans armes.	28	2 5/6
31.	6 pièces, *Amours des Dieux.*	26	id.
72.	8 pièces des *Muses.*	25 5/6	id.
19.	16 pièces, *David.*	50	2 3/4
20.	8 pièces d'*Ulysse.*	24	id.
40.	6 pièces, *Mois* à médailles de grisailles.	17 2/3	id.
61.	8 pièces, *Méléagre.*	29	id.
89.	10 pièces, *Maisons Royales.*	49 3/4	id.
90.	6 pièces, *idem.*	29 3/4	id.
91.	14 p., entrefenestres des *Maisons Royales.*	32 1/4	id.
92.	7 pièces, *Métamorphoses d'Ovide.*	22 1/2	id.
25.	1 pièce, *Maisons Royales.*	5	id.
Neuves.	12 pièces, *Maisons Royales*, de nov. 1685.	56 1/2	id.
Neuves.	7 pièces, *idem.*	33 1/3	id.
Neuves.	4 pièces, entrefenestres, *Maisons Royales.*	9	id.
5.	26 pièces, *Psyché.*	106	2 2/3
58.	6 pièces, *Saisons.*	19	id.
59.	6 pièces, *Saisons.*	18 7/8	id.
6.	5 pièces, *Visions de saint Antoine.*	16	2 1/2
8.	12 pièces, *Mois* de Lucas.	37	id.
75.	8 pièces, *Elemens.*	25 7/8	id.

Digitized by Google

4.	8 pièces, *Saint Jean.*	25	2 1/3
17.	5 pièces, *Diane bruslée.*	14	id.
45.	12 portières aux armes de France et de Navarre.	23 1/6	2 5/12
36.	6 pièces de la *Passion.*	13 1/4	2
37.	7 pièces, *Actes des Apôtres*, en petit.	15	1 3/4
39.	4 pièces, *Saint Jean.*	13	1 1/3
50.	3 pièces, *Moyse.*	6	7/8

COURS ET HAUTEURS DES TAPISSERIES DE SOYE, COMMENÇANT PAR LES PLUS HAUTES.

Numéros.		Cours. Aunes.	Hauteur. Aunes.
8.	8 pièces d'*Artémise.*	35	4 1/8
14.	3 pièces d'*Artémise*, dessorties.	17	4 1/6
Neuves.	8 pièces, *Fruits de la guerre*, coppie.	54 2/3	4 1/16
5.	26 pièces, *Pastor fido.*	107	4
6.	11 pièces d'*Artémise.*	42	id.
7.	10 pièces d'*Artémise.*	44	id.
22.	8 pièces, *Fruits de la guerre*, original.	55 1/3	id.
42.	7 pièces de l'*Histoire de Troyes*, figures gothiques.	42 1/6	id.
71.	19 pièces, *Guerre de Troyes*, fig. gothiques.	93	id.
Neuves.	8 pièces, *Indiens*, du 1er juin 1689.	29	id.
37.	6 pièces, *Pétrarque*, figures gothiques.	41	3 5/6
43.	10 pièces, *Scipion.*	57	3 3/4
Neuves.	10 pièces, *Scipion*, du 24 novembre 1690.	55	id.
72.	11 pièces, *Travaux d'Hercules.*	45	id.
41.	11 pièces des *Jeux et Tournois*, gothiques.	49	3 2/3
46.	10 pièces, *Actéon.*	34 2/3	id.
111.	27 pièces d'*Henri III.*	117	id.
Neuves.	12 pièces, *Belles Chasses*, copie du 1er juin 1689.	60	3 9/16
16.	12 pièces, *Tobie.*	52	3 1/2
17.	7 pièces, *Joseph.*	31	id.
18.	7 pièces, *Tobie.*	35	id.
19.	8 pièces, *Pompée.*	29 1/3	id.
32.	10 pièces, *Fruits de la guerre.*	42 1/2	id.
33.	14 pièces, *Judas Machabée.*	52 5/6	id.
35.	7 pièces, Histoires inconnues.	23 1/2	id.
38.	8 pièces, *Alexandre.*	34 1/2	id.
44.	7 pièces, *Vie humaine.*	27 3/4	id.
51.	8 pièces, *Œuvres de Miséricorde.*	26 1/2	id.
57.	10 pièces, *Iphigénie.*	46 1/3	id.

Digitized by Google

68.	8 pièces, *Rinseaux à médailles*, de la Planche.	25 1/2	3 2/6
15.	5 pièces, *Diane*.	15	3 1/3
31.	7 pièces d'*Artémise*.	27 5/6	id.
36.	7 pièces. Histoires inconnues.	33 2/3	id.
47.	8 pièces, *Artémise*, Fouquet.	31 1/2	id.
2.	7 pièces, *Roys de France*.	24	3 1/4
3.	11 pièces, *Roys de France*.	38	id.
4.	8 pièces, *Vol du Héron*.	26 1/2	id.
9.	8 pièces, *Corolianus*, de la Couronne.	29	id.
10.	8 pièces, *Andromède*.	29	id.
20.	15 pièces, *Jules César*.	44	id.
75.	7 pièces, *Joseph*.	21 1/2	id.
77.	4 pièces, *Pétrarque*.	11	id.
13.	8 pièces, *Diane*, à petits personnages.	25	3 1/6
Neuves.	12 pièces, *Grotesques* en *Mois de Guise*, copie.	45	id.
1.	8 pièces, *Renaud et Armide*.	22 1/2	3 1/8
70.	5 pièces, Verdure à oyseaulx, de La Planche.	17 3/4	3 1/12
11.	7 pièces, *Gombaut*, de la Couronne.	23	3
21.	9 pièces, *Cerf volant*.	19	3
27.	6 pièces, *Triomphe des Vertus et des Vices*.	25	3
48.	5 pièces d'*Apollon et les 4 Saisons*.	23 3/4	3
50.	7 pièces, Verdure Bruxelles, à petites chasses.	25	3
52.	8 pièces, *Salomon*.	21 1/4	3
54.	10 pièces, *Abraham*.	33 1/3	3
73.	8 pièces, *Assuérus*.	25 1/2	3
78.	7 pièces, *Père de famille*.	18	3
83.	11 pièces, *Armes de Milan*, fond rouge.	28 3/4	3
84.	3 pièces, *Armes de Milan*, fond vert.	8	3
91.	8 pièces, Grosse verdure.	25 1/4	3
97.	6 pièces, *Travaux d'Hercules*.	22 1/2	3
102.	7 pièces, Verdure de Beauvais.	22 1/4	3
109.	8 pièces, *Gombaut*.	24 1/2	3
119.	8 pièces, *Coriolanus*, de Tours.	24	3
120.	8 pièces, Verdures à portiques, d'Anvers.	24 1/2	3
122.	8 pièces, *Sanson et David*.	25	3
81.	5 pièces, *Sauvages*.	16 1/2	2 15/16
121.	8 pièces, Verdures de Flandres.	25	id.
110.	6 pièces, Verdures de Flandres à oyseaux.	19	2 11/12
30.	8 pièces, *Jules César*.	25 1/4	2 7/8
53.	8 pièces, *Gédéon*.	25 1/4	id.
55.	8 pièces, les *Vertus*.	21 1/4	id.
59.	7 pièces, Verdures des Goblins, bordure fond d'or.	22	id.

Digitized by Google

60.	6 portières de *Mars*.	14	2 7/8
61.	6 portières du *Triomfe*.	14	id.
76.	9 pièces, *Moyse*.	25 1/2	id.
86.	6 pièces, Verdures de Beauvais.	18 3/4	2 5/6
96.	8 pièces, *Jeux d'Enfants*.	26	id.
28.	7 pièces, *Jeux antiques*.	21	2 3/4
39.	5 pièces, Sujets différents.	18 1/2	id.
62.	6 pièces, *Vues de Saint-Cloud*, de Beauvais.	19 1/2	id.
67.	6 pièces, *Jeux d'enfants*, de La Planche.	19	id.
89.	6 pièces, Verdures de Beauvais à paysages.	18 1/3	id.
94.	6 pièces, Verdures de Beauvais fines à bestions.	20	id.
23.	6 pièces, Verdures de Bruxelles, à personnages et or.	19	2 2/3
29.	8 pièces, Bestions de Flandres.	20	id.
95.	6 pièces, Grosse verdure de Beauvais.	17 3/4	id.
103.	6 pièces, Verdure de Beauvais à paysages.	18 3/4	id.
105.	6 pièces, Grosse verdure de Beauvais à pays.	18	id.
65.	12 pièces, Grosse verdure de Beauvais, à puis et orangers.	36 1/2	2 7/12
63.	7 pièces, *Vues de Saint-Cloud*, de Beauvais.	17	id.
64.	7 pièces, *Vues de Saint-Cloud*, de Beauvais.	20 2/3	id.
66.	7 pièces de Verdures de Beauvais fines, à bestions.	19 1/4	id.
87.	6 pièces, Verdures de Beauvais à paysages et parterres.	20	id.
90.	6 pièces, Verdures de Beauvais à bestions, fontaine et parterres.	18	id.
98.	6 pièces, *Nopces de Village*.	17 1/2	id.
107.	7 pièces, Verdures d'Aubusson à paysages et perspectives.	22	id.
108.	7 pièces, Verdures d'Aubusson à paysages.	22	id.
Neuves.	12 pièces, *Mois de Lucas*.	35	id.
24.	6 pièces, Verdures Bruxelles, oyseaux et animaux.	18	2 1/2
25.	8 pièces, *Guerres de Troyes*.	24	id.
26.	8 pièces, *Joseph*.	24	id.
56.	7 pièces, *Roy Priam*.	19	id.
69.	5 pièces, *Ancien et Nouveau Testament*.	16 1/3	id.
74.	6 pièces, les *Sybilles*.	19	id.
88.	6 pièces, Verdures de Beauvais à petits personnages et fontaines.	21	id.
92.	6 pièces, Grosse verdure, Beauvais.	19	id.
93.	9 pièces, Verdures de Beauvais fines, à bestions, de Fouquières.	25 2/3	id.

Digitized by Google

100.	6 pièces, Verdure Beauvais, grosse fabrique.	17 2/3	2 1/2
104.	6 pièces, Verdure Beauvais à paysages.	17 1/4	id.
113.	6 pièces, Verdure Beauvais à paysages et maisons.	18 1/4	id.
115.	6 pièces, Verdure Beauvais à paysages et maisons.	17 1/3	id.
116.	6 pièces, Verdure Beauvais à paysages, oyseaux et animaux.	17 1/4	id.
123.	7 pièces, Verdure Bruxelles à paysages.	20 1/2	id.
132.	6 pièces, *Grotesques* d'Anvers.	18	id.
99.	6 pièces, Grosses verdures Beauvais à paysages.	17	2 1/3
106.	6 pièces, Verdures Beauvais à paysage.	17 1/2	id.
114.	6 pièces, Verdures Beauvais à paysages.	17 1/4	id.
127.	6 pièces, Verdures Beauvais.	18	id.
130.	6 pièces, Verdures Beauvais à paysages.	18 1/3	id.
133.	5 pièces, Grosses verdures d'Anvers.	17	id.
148.	4 pièces, Verdures Beauvais à paysages, villes et châteaux.	9 2/3	id.
128.	6 pièces, Verdure Beauvais à petites figures à or.	17	2 1/4
136.	5 pièces, Verdures d'Oudenarde à paysages.	16	id.
137.	5 pièces, Verdures d'Oudenarde à paysages.	18	id.
138.	5 pièces, Verdures d'Oudenarde à paysages.	16	id.
152.	7 pièces, Verdures de Flandres à paysages.	19	id.
154.	6 pièces, Verdures à petits personnages.	15 3/4	id.
40.	6 pièces, Verdures d'Anvers à paysages.	13	2 1/6
79.	6 pièces, *Vignerons*.	16	id.
80.	7 pièces, *Baucherons*.	21	2 1/8
112.	10 pièces, Verdures Bruxelles à paysages, jardins et chasses à petits personnages.	19 1/4	2 1/16
12.	6 dessus de portes échancrés.	11	2
34.	7 pièces, Verdures fines Bruxelles à paysages.	17 1/6	2
45.	6 pièces, *Diane*, Paul Brille de Bruxelles.	22 1/2	2
49.	6 pièces, Verdures, Fouquières.	14 1/2	2
85.	6 pièces, Verdures Beauvais à paysages et oyseaux.	16	2
101.	6 pièces, Verdures Beauvais à paysages.	17 1/3	2
118.	6 pièces, Verdures Beauvais à paysages.	14	2
124.	6 pièces, Verdures Beauvais à paysages.	17 1/4	2
126.	5 pièces, Verdures fines Beauvais à paysages.	14	2
129.	6 pièces, Verdures fines Beauvais à paysages et petites figures.	17 1/4	2
131.	5 pièces, Verdures Beauvais.	16	2

Digitized by Google

134.	5 pièces, Grosse verdure.	16 1/2	2
135.	5 pièces, Verdures à pots et bouquets.	16	2
139.	5 pièces, Verdures Oudenarde à paysages, oyseaux et animaux.	17	2
140.	5 pièces, Verdures Oudenarde à paysages.	16 2/3	2
141.	5 pièces, Verdures Oudenarde à paysages, maisons et oyseaux.	16	2
142.	5 pièces, Verdures Oudenarde à paysages et oyseaux.	16 3/4	2
143.	5 pièces, Verdures Oudenarde à paysages, châteaux, oyseaux et animaux.	16 2/3	2
144.	5 pièces, Verdures Oudenarde à paysages, oyseaux et anymaux.	17	2
145.	5 pièces, Verdures Oudenarde à oyseaux, animaux et châteaux.	17	2
146.	5 pièces, Verdures Oudenarde à paysages, châteaux, oyseaux et animaux.	16 2/3	2
147.	5 pièces, Verdures Oudenarde à paysages, châteaux, oyseaux et animaux.	16 1/4	2
151.	6 pièces, Verdures Beauvais à paysages et ruines de maisons.	17	2
153.	6 pièces, Verdures de Flandres à paysages et maisons.	17	2
82.	5 pièces, *Jason*.	12 1/4	1 7/8
117.	7 pièces, Verdures de Beauvais, fines, à paysages et figures.	15	id.
125.	8 pièces, Verdures de Beauvais.	15	id.
149.	4 pièces, Verdures de Beauvais à paysages et maisons.	9 1/3	1 1/2
58.	8 soubassements de fenestre des Gobelins à *trophées et instruments de musique*.	13 1/3	2/3

TAPISSERIES DE CUIR DORÉ QUI NE SERVENT PAS.

Numéros.		Cours. Aunes.	Hauteur. Aunes.
461.	9 pièces de *Scipion*.	29 2/3	2 1/2
965.	8 pièces fond rouge.	18	3
906.	8 pièces fond vert.	18	3
907.	8 pièces fond blanc.	18	3
908.	8 pièces fond gris de lin.	18	3
909.	8 pièces fond noir.	18	3
	6 pièces fond vert.	19 1/6	2 1/3
	6 pièces fond blanc.	19 3/4	3

Digitized by Google

10 pièces, *Histoire de Méléagre.*	18	2
8 pièces fond blanc, fort usées.	16 1/4	2 5/6
1 pièce fond blanc.	2 1/2	2 1/2
1 pièce fond blanc.	2	2 7/12

On connaît maintenant par le menu la liste des tapisseries, soit de haute soit de basse lisse, complètement terminées à la fin de l'année 1691. Les notes publiées ci-dessus fournissent déjà quelques données sur les tapisseries en cours d'exécution au moment où elles furent rédigées. En 1692, on n'avait pas besoin d'en savoir davantage. Les listes devaient se compléter naturellement lorsque les pièces alors en cours viendraient, après leur achèvement, se réunir à celles qui les avaient précédées dans les magasins du Mobilier royal. Mais, deux ans plus tard, les nécessités de la guerre et la disette du trésor royal ayant entraîné la suspension complète des travaux, il fallut pourvoir au payement et auparavant à la constatation de l'ouvrage exécuté. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il advint des tapissiers. L'état suivant, dressé après le 9 mai 1694, nous renseigne exactement sur le degré d'avancement des travaux commencés.

Sans entrer dans les détails, nous constaterons que les métiers de haute lisse étaient occupés à terminer les *Arabesques* de Raphaël ou *Triomphes des dieux*, les *Sujets de la Fable*, d'après Raphaël et d'après Jules Romain, une pièce de la *Tenture indienne* et la *Galerie de Saint-Cloud*. La basse lisse travaillait exclusivement à des portières de *Mars*, du *Char du Triomphe* ou de la *Renommée*. On a déjà constaté que ces portières n'avaient jamais été reproduites sur les métiers de haute lisse. En résumé, on comptait, en mai 1694, dix-neuf pièces de haute lisse et treize de basse lisse en cours d'exécution.

ESTAT DES PIÈCES DE TAPISSERIE QUI SONT SUR LES MÉTIERS DANS LES ATTELIERS DE LA MANUFACTURE ROYALE DES GOBELINS, ET CE QU'IL Y A D'OUVRAGÉ FAIT SUR CHACUNE PIÈCE, COMPRIS DANS LE PARFAIT PAYEMENT DU 9e MAY 1694[1].

Dans les ateliers du sr Janss, tapissier hautelissier.

De la première tenture des *Rabesques* de Raphaël :

1. Arch. nat., O1 2040.

Digitized by Google

1. Une pièce représentant le *Triomphe de Vénus*, qui doit contenir 6 aunes 4/16 de cours sur 4 3/16 de haut, faisant en carré
26 aunes 12/16.

(Nous passons l'indication de ce qui reste à terminer.)

Il faut deux ans et demi pour l'achever.

En marge : la première tenture des *Arabesques* de Raphaël est de huit pièces. Il y en a sept de faites, et il ne reste plus que cette pièce du *Triomphe de Vénus* à achever.

De la seconde tenture des *Rabesques* de Raphaël :

2. Une pièce représentant le *Triomphe de Mars*, qui doit contenir
19 a. 4/16 en carré.

Il faut deux ans pour l'achever.

3. Une pièce représentant le *Triomphe d'Apollon*, qui doit contenir 21 a. 15 bat. 12/16.

Il faut quinze mois pour l'achever.

4. Une pièce représentant le *Triomphe de Vénus* (mêmes dimensions qu'au n° 1).

Il faut trois ans et demy pour l'achever.

La 2e tenture des *Arabesques* de Raphaël est de huit pièces. Il y en a cinq pièces de faites, et il ne reste plus que ces trois pièces à achever par le s^r Jans.

De la seconde tenture de Jules Romain :

5. Une pièce représentant *Psyché et l'Amour au bain*, qui doit contenir 5 a. 4/16 sur 4 a. 4/16, faisant en tout 22 a. 5 b. de carré.

Il faut deux ans pour l'achever.

La seconde tenture de Jules Romain est de huit pièces; il y en a sept pièces de faites, et il ne reste plus que cette pièce à achever par le s^r Jans.

De la troisième tenture de Jules Romain :

6. Une pièce représentant la *Danse à droite de Nimphes et Faunes*, qui doit contenir en carré 18 aunes, 1 baton.

Il faut deux ans pour l'achever.

7. Une pièce représentant *Flore*. 22 a. 5 bat.

Il faut trois ans pour l'achever (19 a. 10 bat. restent à faire).

La troisième tenture de Jules Romain est de huit pièces, et il n'y a encore rien d'achevé. Le s^r Jans en fait trois pièces, dont il y en a deux sur les métiers, ainsy qu'il est marqué cy à costé, et la troisième n'est pas encore montée. Le s^r Le Fèvre fait les cinq autres pièces de cette tenture.

De la troisième tenture de Raphaël :

8. Une pièce représentant *Vénus sur son char*. 18 a. 1 bat.

Il faut deux ans pour l'achever.

Digitized by Google

9. Une pièce représentant l'*Enlèvement d'Hélène*. 26 a. 9 bat.
Il faut trois ans pour l'achever.

La troisième tenture de Raphaël est de huit pièces, dont il y en a deux de faites par le sr Jans, deux autres sur les métiers dud. sr Jans, marquez icy, et deux autres pièces que le sr Jans doit faire, qui ne sont pas encore montées. Le sr Lefebvre fait les deux autres pièces de cette troisième tenture de Raphaël.

De la seconde tenture de la gallerie de Saint-Cloud :

10. Une pièce représentant l'*Automne*. 23 a. 11 bat. 8/16.
Il faut trois mois pour l'achever.

La seconde tenture de la gallerie de Saint-Cloud est de six pièces. Le sr Jans en fait quatre pièces, dont il y en a trois d'achevez et l'autre est sur les métiers, marquée cy à costé. Le sr Lefèvre fait les deux autres pièces de cette tenture.

De la première tenture indienne :

11. Une pièce nommée le *Cheval rayé*. 18 a.
Il faut dix-huit mois pour l'achever.

La première tenture indienne est de huit pièces, dont il y en a cinq pièces de faites; une autre pièce, qui est sur les métiers du sr Jans, marquée cy à costé; les deux autres pièces ne sont point encor commencées; le sr Jans en doit faire une et le sr Lefèvre l'autre.

Dans les atteliers des srs Lefèvre,
tapisserie en haute lisse.

De la troisième tenture de Jules Romain :

12. Une pièce représentant le *Festin*, *à droite*. 26 a. 9 bat.
Il faut trois ans pour l'achever.

13. Une pièce représentant le *Festin*, *à gauche*. 26 a. 9 bat.
Il faut trois ans et demy pour l'achever.

La troisième tenture de Jules Romain est de huit pièces; il n'y a encore rien d'achevé; le sr Lefèvre en fait cinq pièces, dont il y en a deux sur les métiers, ainsy qu'il est marqué cy à costé; les trois autres pièces qu'il doit faire ne sont pas encore montées, et le sr Jans fait trois pièces de cette tenture.

De la seconde tenture de Raphaël :

14. Une pièce représentant le *Jugement de Pâris*, faisant en tout de carré 26 a. 9 bat.
Il faut deux ans et demy pour l'achever.

15. Une pièce représentant *Vénus et Adonis*, faisant en tout de carré 18 a. 1 bat.
Il faut un an et demy pour l'achever.

Digitized by Google

La seconde tenture de Raphaël est de huit pièces, dont il y en a six pièces de faites; il ne reste plus que ces deux pièces à achever par le s^r Lefèvre.

De la troisième tenture de Raphaël :

16. Une pièce représentant le *Mariage d'Alexandre et de Roxane*, faisant en tout de carré 22 a. 5 bat.

Il faut trois ans et demy pour l'achever.

17. Une pièce représentant l'*Himen de Psiché*, qui doit contenir 22 a. 5 bat.

Il faut deux ans pour l'achever.

La troisième tenture de Raphaël est de huit pièces; le s^r Lefèvre en fait deux pièces marquées cy à costé, et le s^r Jans fait les six autres pièces.

De la seconde tenture de la gallerie de Saint-Cloud :

18. Une pièce représentant le *Parnasse*, qui doit contenir 23 a. 11 bat. 8/16.

Il faut deux ans pour l'achever.

19. Une pièce représentant l'*Esté*, qui doit contenir 23 a. 11 bat. 8/16.

Il faut deux ans et demy pour l'achever.

La seconde tenture de la gallerie de Saint-Cloud est de six pièces; le s^r Lefèvre en fait deux pièces marquées cy à costé; le s^r Jans fait les quatre autres pièces.

Dans les atteliers du s^r De la Croix le père,
tapisserie en basse lisse.

Des portières de *Mars* du troisième ordre :

1. La huitième portière de *Mars*, qui doit contenir en tout 7 a. 8 bat.

Il faut deux mois pour l'achever.

2. La neuvième portière de *Mars*, qui doit contenir 7 a. 8 bat.

Il faut deux mois et demy pour l'achever.

3. La dixième portière de *Mars*, qui doit contenir 7 a. 8 bat.

Il faut trois mois pour l'achever.

Il y a douze portières de Mars du troisième ordre, dont il y en a neuf de faites, trois autres marquées cy à costé sur les métiers du s^r de la Croix père.

Des portières de *Mars* du quatrième ordre :

4. La deuxième portière de *Mars*, qui doit contenir 7 a. 8 bat.

Il faut quatre mois pour l'achever.

Il doit y avoir douze portières de *Mars* du quatrième ordre; le s^r de la Croix le père en a fait une marquée cy à costé; le s^r de la Croix le fils en fait une autre, et ils doivent faire les dix autres entre eux deux, qui ne sont point commencées.

Digitized by Google

Dans les ateliers du s^r Delacroix le fils,
en basse lisse.

Des portières de *Mars* du quatrième ordre :

5. La première portière de *Mars*, qui doit contenir 7 a. 8 bat.
Il faut trois mois pour l'achever.

Il doit y avoir douze portières de *Mars* du quatrième ordre. Le s^r La Croix le père en fait une, le s^r Lacroix le fils en fait une autre marquée cy à costé, et ils doivent faire les dix autres entre eux deux, qui ne sont point commencées.

Des portières du *Char* du quatrième ordre :

6. La quatrième portière du *Char*, qui doit contenir 7 a. 8 bat.
Il faut deux mois et demy pour l'achever.

7. La cinquième portière du *Char*. 7 a. 8 bat.

Il doit y avoir douze portières du *Char* du quatrième ordre, dont il y en a trois de faites, deux autres sur les métiers du s^r de la Croix le fils, marquées cy à costé, et les s^rs de la Croix doivent faire les sept autres entr'eux, qui ne sont pas encore commencées.

Dans les atteliers des s^rs Souet et Lafray,
en basse lisse.

Des portières des *Renommées* du troisième ordre :

8. La troisième portière des *Renommées*, qui doit contenir 5 a.
Il faut un mois et demy pour l'achever.

9. La quatrième portière des *Renommées*, qui doit contenir 5 a.
Il faut un mois et demy pour l'achever.

10. La cinquième portière des *Renommées*, qui doit contenir 5 a.
Il faut deux mois pour l'achever.

11. La sixième portière des *Renommées*. 5 a.
Il faut deux mois pour l'achever.

Il doit y avoir douze portières des *Renommées* du troisième ordre, dont il y en a deux de faites, quatre autres sur les métiers des s^rs Souet et Lafray, marquées cy à costé, et les six autres ne sont pas commencées.

Des portières du *Char* du troisième ordre :

12. La dixième portière du *Char*, qui doit contenir 7 a. 8 bat.
Il faut un mois pour l'achever.

13. La onzième portière du *Char*. 7 a. 8 bat.
Il faut un mois et demy pour l'achever.

Il y a douze portières du *Char* du troisième ordre, dont il y en a dix de faites et deux sur les métiers des s^rs Souet et Laffray, marquées cy à costé.

Ce 24 décembre 1698.

DESGODETZ.

Digitized by Google

La liste des ouvriers de Jans avec détails circonstanciés sur l'âge, la capacité et le temps de service de chacun d'eux contient soixante-sept noms, parmi lesquels nous n'avons retrouvé, ce qui ne laisse pas que d'être assez singulier, un seul des apprentis de 1663. On doit admettre que, lorsque cette liste fut dressée, l'atelier n'était pas au grand complet, car les travaux s'étaient ralentis sensiblement depuis quelques années. L'atelier de Lefebvre était moins nombreux, car les payements qu'il reçoit pour ses travaux sont toujours inférieurs à ceux de Jans. En évaluant à cinquante le nombre des tapissiers employés par Lefebvre et par chacun des deux ateliers de basse lisse, nous sommes probablement au-dessous de la vérité. Ainsi, le nombre des ouvriers des Gobelins se serait maintenu entre deux et trois cents pendant la période de grande activité de 1663 à 1693. C'est à peu près le même nombre de tapissiers que dans l'atelier du faubourg Saint-Germain.

Les pièces suivantes constatent la dispersion des ouvriers. Les uns, chargés de famille, obtiennent un passeport pour retourner dans leur pays; les plus jeunes s'engagent dans les régiments et troquent leur modeste nom de famille contre un sobriquet mieux approprié à leur nouveau métier. Quelques-uns enfin, et Jans fait partie de cette catégorie, obtiennent des certificats qui leur permettront d'exercer tranquillement leur état à leurs risques et périls, jusqu'au jour où la manufacture pourra leur offrir de nouveau un asile et du travail. Il suffira de résumer ces certificats individuels, surchargés ordinairement de formules banales, pour en tirer les indications essentielles.

Liste des ouvriers de Jans, tapissier du Roy aux Gobelins, dans laquelle est expliqué leur capacitez, leur aage et le tems qu'ils sont au service de Sa Majesté[1].

Envoié le 7 février 1693 par M. Jans.

Monseigneur le Surintendant congediera le nombre d'ouvriers qu'il trouvera à propos, et je feray en sorte avec ce qui me restera de ne faire que pour 33,000 livres d'ouvrages par an.

Jean Vavoq. — Aagé de cinquante-cinq ans ou environ, a tousjours travaillé dès l'establissement de la manufacture, il y a trente-un à trente-deux ans, et est un des meilleurs ouvriers, qui a tousjours esté employé à faire des testes et des chairs.

1. Arch. nat., O^1 2040.

Digitized by Google

Mathurin Texsier. — Aagé d'environ cinquante-cinq ans, est de la même clase que le susdit Vavoq, tant pour la capacité que pour le tems du service.

Jean Souet. — Aagé d'environ quarante ans, travaille depuis environ vingt-deux ans et est un des meilleurs ouvriers pour les testes et les chairs.

Jacques Cogné. — Aagé d'environ cinquante-cinq ans, travaille depuis environ trente ans et est un des meilleurs ouvriers pour les testes et les chairs.

Jean de la Fraye. — Aagé d'environ trente-six ans, travaille depuis environ dix-huit ans, et est aussy un des plus forts ouvriers pour les testes et les chairs, et a trois enfans.

Jean-Baptiste Cassotte. — Aagé d'environ trente-deux ans, travaille depuis environ dix-huit ans et est un des plus forts ouvriers pour les testes et les chairs, et a trois enfans.

Jean Richard. — Aagé d'environ quarante ans, travaille depuis environ vingt-cinq ans et est aussi un des meilleurs ouvriers pour les testes et les chairs; il a quatre enfans.

Barthelmy Dubois. — Aagé d'environ quarante-cinq ans, travaille depuis environ vingt-deux ans et est aussy fort bon ouvrier pour les testes et les chairs.

Estienne Drisvelt. — Aagé d'environ dix-huit ans, ne travaille que depuis quatre ans ou environ; cependant ce jeune homme s'est si fort perfectionné par le moyen de son grand attachement à dessiner qu'il est à présent aussi bon ouvrier pour les testes et les chairs que les plus forts.

Philippe Texsier. — Aagé d'environ trente ans, travaille depuis environ sept ans et est fort bon ouvrier pour les testes et les chairs; il a un enfant.

François Meschard. — Aagé d'environ vingt-huit ans, travaille depuis environ treize ans et est aussy fort bon ouvrier pour les testes et les chairs.

François Lasnier. — Aagé d'environ vingt-cinq ans, travaille depuis environ dix ans et est aussy fort bon ouvrier pour les testes et les chairs.

Claude-Louis Cogné. — Aagé d'environ vingt-quatre ans, travaille depuis environ dix ans et est aussy fort bon ouvrier pour les testes et les chairs.

François Paris. — Aagé d'environ quarante-cinq ans, travaille depuis environ dix-huit ans et est aussy fort bon ouvrier pour les testes et les chairs; il a trois enfans.

Claude Simonet. — Aagé d'environ quarante-cinq ans, travaille depuis environ dix-huit ans et est aussy employé aux testes et aux chairs; il a cinq enfans.

Digitized by Google

Jacques Boucquet. — Aagé d'environ vingt-cinq ans, travaille depuis environ douze ans et est aussi bon ouvrier pour les testes et les chairs.

Daniel Drisvelt. — Aagé d'environ quarante-quatre ans, travaille depuis environ vingt-sept ans et est aussy bon ouvrier pour les testes et les chairs ; il a trois enfans.

Louis Daichs. — Aagé d'environ vingt-trois ans, travaille depuis environ six ans et est aussy bon ouvrier pour les testes et les chairs.

Germain Texsier. — Aagé d'environ vingt-deux ans, travaille depuis environ huit ans et est aussy employé aux testes et aux chairs.

Amant Vavoq. — Aagé d'environ vingt-deux ans, travaille depuis environ huit ans et est aussy employé aux testes et aux chairs.

Louis Ovis. — Aagé d'environ vingt-deux ans, travaille aussi depuis environ huit ans et fait aussy des testes et des chairs.

Bon Bacô. — Aagé d'environ trente-huit ans, travaille depuis environ sept ans et fait aussy des testes et des chairs, et même en basse lisse, et a deux enfans.

Pierre Bresnu. — Aagé d'environ trente-six ans, travaille depuis dix-huit ans ; est très propre pour toutte sortes d'ouvrages, travaillant très nettement, et a quelques fois fait des testes et des chairs ; il a un enfant.

Jean-Baptiste Boucquet. — Aagé de soixante-six ans ; il est frère de ma mère ; travaille depuis les commencements de la manufacture, il y a environ trente ans ; il ne fait point de testes ny de chair ; il a trois enfans.

Louis Ovis. — Aagé d'environ quarante-huit ans, travaille depuis environ vingt-huit ans ; propre à touttes sortes d'ouvrages et a quelques fois fait des testes et des chairs.

Claude Litche. — Aagé d'environ quarante-six ans, travaille depuis environ vingt-deux ans ; propre à touttes sortes d'ouvrages et les faisant bien, ne fait pas de testes ny de chairs.

Jean-Baptiste Cassoste. — Aagé d'environ cinquante ans, travaille depuis trente-un ans, est bon ouvrier pour toutes sortes d'ouvrages, excepté les testes et les chairs ; a un enfant.

Louis de Blois. — Aagé d'environ cinquante-cinq ans, travaille depuis l'establissement de la manufacture, il y a trente-un ans ; bon ouvrier pour touttes sortes d'ouvrages, excepté les testes et les chairs ; il a tousjours eu le soin des tapisseries faittes, dans le magazin, et pour les tandre et détandre.

Guillaume Duchesne. — Aagé d'environ trente-huit ans, travaille depuis quinze ans ; est bon ouvrier pour toutes sortes d'ouvrages, excepté les testes et les chairs ; il a quatre enfans.

Arnoult Courtois. — Aagé d'environ soixante-trois ans, travaille

Digitized by Google

depuis trente-un ans, bon ouvrier, excepté pour les testes et les chairs; a un enfant insensé.

Jean Cardon. — Aagé d'environ trente ans, travaille depuis environ neuf ans; il excelle pour les paysages.

Jacques Beuzeman. — Aagé d'environ quarante-cinq ans, travaille depuis environ cinq ans; il excelle aussi pour les paysages; a un enfant.

Corneille de Vos. — Aagé d'environ quarante-huit ans, travaille depuis environ quinze ans, fait bien touttes sortes d'ouvrages, excepté les testes et les chairs; il est un des plus assidus à son ouvrage de tous mes ouvriers; il a cinq enfans.

Pierre Cattelan. — Aagé d'environ quarante-huit ans, travaille depuis environ vingt-cinq ans; propre à toutes sortes d'ouvrages, excepté les testes et les chairs.

Louis Denisse. — Aagé d'environ trente ans, travaille depuis environ quatorze ans, propre à toutes sortes d'ouvrages, excepté les testes et les chairs.

Jean Hubert. — Aagé d'environ trente ans, travaille depuis environ neuf ans; propre à touttes sortes d'ouvrages et a quelques fois fait des testes.

Jean-Baptiste Gaucher. — Aagé d'environ quarante ans, travaille depuis dix ans, propre à toutes sortes d'ouvrages, excepté les testes et les chairs; je me sers de luy pour les mesures que je fais touttes les sepmaines pour le payement de mes ouvriers, et pour avoir le soing de mes magazins, étant très inteligent pour toutes ces choses; il a quatre enfans.

Pierre Matton. — Aagé d'environ quarante-huit ans, travaille depuis environ vingt-deux ans; propre à touttes sortes d'ouvrages, excepté les testes et les chairs; il a deux enfans.

Jean Maréchal. — Aagé d'environ quarante ans, travaille depuis environ six années; bon ouvrier pour touttes sortes d'ouvrages, excepté les testes et les chairs; il a deux enfans.

Toussaint Vavoq. — Aagé d'environ vingt-cinq ans, travaille depuis environ sept ans; a quelques fois fait des chairs.

Henry Boucquet. — Aagé d'environ vingt-huit ans, travaille depuis environ quinze ans; il fait touttes sortes d'ouvrages très proprement; il ne fait point de testes ny de chairs; il a deux enfans.

Henry Coeustre (ou Caustre). — Aagé d'environ trente ans, travaille il y a environ neuf ans; est bon ouvrier; il a quelques fois fait des chairs; il a trois enfans.

Jean Rondet. — Aagé d'environ vingt-cinq ans, travaille depuis environ sept ans; propre à toutes sortes d'ouvrages, excepté les testes et les chairs.

Pierre Debert. — Aagé d'environ quarante ans, travaille depuis

Digitized by Google

environ quatre ans; est propre ouvrier pour toutes sortes d'ouvrages, hors les testes et les chairs; il a trois enfans.

Michel MESLIARD (ou MÉCHARD). — Aagé d'environ vingt-deux ans, travaille il y a environ sept ans; bon ouvrier pour touttes sortes d'ouvrages, ne fait point de testes ny de chairs.

Charles ROUSSEL. — Aagé d'environ cinquante-huit ans, travaille il y a environ trente ans; ouvrier pour les communes ouvrages; il a deux enfans.

Joseph CHARLES. — Aagé d'environ cinquante-cinq ans, travaille il y a environ trente ans; ouvrier pour les communes ouvrages; il a deux enfans.

Gabriel DU MONTEL. — Aagé d'environ quarante ans, travaille il y a environ vingt ans; est propre ouvrier pour touttes sortes d'ouvrages, excepté les testes et chairs; il a deux enfans.

Pierre HUBERT. — Aagé d'environ trente-huit ans, travaille il y a environ vingt ans; ouvrier pour les communes ouvrages.

Gille FINET. — Aagé d'environ quarante ans, travaille il y a environ dix ans; bon ouvrier, hors les testes et les chairs; il a quatre enfans.

Robert CHARLES. — Aagé d'environ vingt-huit ans, travaille il y a environ neuf ans; ouvrier pour les communes ouvrages; il a un enfant.

Hubert GADEBLED. — Aagé d'environ vingt-deux ans, cy-devant mon domestique, et à qui j'apprend mon mettier pour recompence de sa fidelitté; ne travaille que depuis environ deux ans et demy, et cependant commence à faire des testes et des chairs.

Jean VANDERSANDEN. — Aagé d'environ dix-huit ans, travaille il y a environ trois ans et sera un fort bon ouvrier.

Robert LITCHE. — Aagé d'environ dix-sept ans, travaille il y a environ cinq ans et desjà fait quelques chairs.

Louis CHAMPENOIS. — Aagé d'environ vingt-sept ans, travaille il y a environ huit ans; ouvrier pour les communes ouvrages.

Zacharie DEVOS. — Aagé d'environ dix-sept ans, travaille il y a environ quatre ans et fera un bon ouvrier.

Jean-Baptiste VAVOCQ. — Aagé d'environ dix-huit ans, travaille il y a environ six ans; ouvrier pour les communes ouvrages.

Louis DE BLOIS. — Aagé d'environ dix-huit ans, travaille il y a environ quatre ans; ouvrier pour les communes ouvrages.

Roger CHARLES. — Aagé d'environ dix-huit ans, travaille il y a environ quatre ans; ouvrier pour les communes ouvrages.

Claude COULON. — Aagé d'environ dix-huit ans, travaille il y a environ quatre ans; ouvrier pour les communes ouvrages.

Nicolas OLIVIER. — Aagé d'environ dix-sept ans, travaille il y a environ quatre ans; ouvrier pour les communes ouvrages.

Digitized by Google

Jean David. — Aagé d'environ dix-sept ans, travaille depuis environ quatre ans; il travaille aux communes ouvrages.

Estienne Riot. — Aagé d'environ seize ans, travaille depuis environ quatre ans et travaille aux communes ouvrages.

Arnoult Liche. — Aagé d'environ dix-huit ans, travaille depuis environ quatre ans et travaille aux communes ouvrages.

Jacques Aubin. — Aagé d'environ seize ans, travaille depuis environ deux ans; ainsy il n'est pas avencé.

Jean Simonnet. — Aagé d'environ seize ans, travaille depuis environ quatre ans aux communes ouvrages.

Martin Souet. — Aagé d'environ quinze ans, travaille depuis environ trois ans aux communes ouvrages.

État des ouvriers tapissiers de la manufacture des Gobelins congediez, qui demandent des passeports separez pour se retirer chacun chez soy en Flandres dans les villes cy-après.

21 avril 1694.

Pour Bruxelles :

François Morin.
Jean Stol.
François Delaistre.
Pierre Debert.
Nicolas Debacq.
Georges Dubois.
Guillaume Duchesne.
François Paris.
Jacques Benseman.
Jean Dumontel.
Arnoul Courtois.
Jean-Pierre Rousseau.
Claude Simonnet, sa femme et cinq enfants.

Pour Anvers :

Jacques Ostende.
Barthélemy Benoist.
Ambroise Vandebusque.
Jean Caustre.
Ignace de Vrint.
Josse de Vrint.
Jean de Vrint.
Guillaume Colport.

Pour Bruges :

Corneil de Vos, sa femme et cinq enfans.

(En marge : Il faut à chacun un passeport séparé.)

Digitized by Google

État des ouvriers tapissiers qui travailloient pour le Roy aux Gobelins avant la cessation des ouvrages de la manufacture, sous les s^rs Jans, Le Fèvre, La Croix, Souhet et La Fraye, qui sont à présent dans les troupes[1]. (1694.)

1. Jean-Baptiste Maton, dans le régiment aux Gardes, de la compagnie de M. de Bernier, tapissier hautelissier de M. Jans.
2. Pierre Morain, aud. régiment, de la compagnie de M. Molinos, tapissier basselissier de M. La Croix le fils.
3. Arnoult Jocquemor, dit Saint-Arnoult, mêmes régiment et compagnie, tapissier basselissier de M. La Croix le fils.
4. François de Blois, id., de la compagnie de M. de Bernier, tapissier hautelissier de M. Jans.
5. François Alais, dit La Rejouyssance, aud. régiment, de la compagnie de M. de Bragelonne, tapissier hautelissier de M. Lefebvre.
6. Charles Guyot, dit des Gobelins, mêmes régiment et compagnie, tapissier hautelissier de M. Lefebvre.
7. Pierre Gaultier, dit Francœur de Saint-Marcelle, aud. régiment, compagnie de M. Debarre, tapissier hautelissier de M. Lefebvre.
8. Louis Rombault, dit La Liberté, même régiment, compagnie de M. Guerichois [ou de Guerchoy], tapissier basselissier de M. Souet.
9. Antoine Michel, dit Dugravier, même régiment, compagnie de M. de Guerchoy, tapissier basselissier de M. Souet.
10. Jean Le Gendre, même régiment, compagnie de M. de Menvillet, tapissier hautelissier.
11. Lafontaine, serrurier des Gobelins, même régiment, compagnie de M. Douelle.
12. Nicolas Olivier, dragon dans le régiment des Aides de la Colonelle, hautelissier.
13. Jean Simonet, dit Tranchemontagne, régiment de Bretagne, compagnie de M. de Reuilly, tapissier hautelissier de M. Jans.
14. Jean-Baptiste Vavocq, dit Francœur, mêmes régiment et compagnie, tapissier hautelissier de M. Jans.
15. Jean-Jacques Coignet, dit Le Comte, régiment de la Marine, compagnie de M. de Mongobert, tapissier hautelissier de M. Jans.
16. Antoine de Liencourt, régiment d'Humière, compagnie de M. Vitry, tapissier basselissier de M. Delacroix.
17. Louis Barbier, régiment Royal d'artillerie, compagnie du chevalier de Bercy, tapissier.
18. Parisien, dans la lieutenance colonel du régiment de La Marre étranger, tapissier basselissier.

---

1. Arch. nat., O^1 2040.

Digitized by Google

19. Antoine Falaise, dit La Rose, régiment de la Reine, compagnie de M. Duchenet, tapissier hautelissier de M. Lefebvre.

20. Jean Lorain, dit Le Parisien, régiment de Bresse, compagnie de M. de Valada l'aîné, tapissier basselissier.

21. Roger Charles, régiment Desforets, compagnie de M. Dionies[1].

Les pièces qui précèdent font suffisamment connaître les travaux de la manufacture pendant la plus brillante période de son existence. Il nous reste à dire quelques mots des ouvriers auteurs de ces œuvres célèbres. On a vu que la grande détresse de 1694 avait fait complètement cesser les travaux des Gobelins et nécessité le renvoi de tous les ouvriers. On s'occupa de les caser, de leur procurer des moyens d'existence, et, comme on ne perdait pas l'espoir de reprendre un jour les travaux suspendus, on chercha surtout à les garder à la disposition du Roi pour pouvoir les rappeler dans les ateliers, le cas échéant. Cette préoccupation intelligente nous a valu de curieux détails sur le personnel de la manufacture.

Mais, avant de donner le texte des notes individuelles rédigées à cette occasion sur chaque tapissier, nous publierons quelques contrats d'apprentissage datant des premiers temps de la manufacture. Ces documents ne se trouvent pas dans un dépôt public. Ils nous ont été communiqués par M. Herluison, l'érudit libraire d'Orléans. Il suffira de donner le texte intégral du premier et une analyse succincte des autres, car les conditions de l'apprentissage, le temps, les prix, les dates de payement sont toujours identiques. C'est toujours Colbert qui s'engage personnellement, au nom du Roi, vis-à-vis du tapissier, à payer les deux cent cinquante livres convenues. Voici d'ailleurs le texte de ces contrats, qui remontent tous, sauf le dernier, à l'année 1663.

---

1. On pourrait penser que Germain Brice a voulu parler de quelqu'un de ces anciens tapissiers devenus soldats par nécessité quand il a dit, en parlant de l'hôtel des Invalides : « Il y a dans cette maison quelques sol« dats qui travaillent en tapisserie, qu'il ne faut pas négliger d'aller voir... » Mais comme cette phrase se trouve dans l'édition de 1687 de son Guide (2e édition, t. II, p. 215), il ne saurait être encore question des tapissiers engagés dans l'armée en 1694.

Digitized by Google

Contrat d'apprentissage d'Abraham Vavoc chez le s^r Jans.

18 aoust 1663.

Fut présente Perine de Veligher, veufve de feu Crestien Vavacq (*sic* pour Vavocq), vivant tapissier[1], demeurante fauxbourg Saint-Marcel, rue des Gobelins, parroisse Saint-Hipolite, laquelle, pour faire le proffit de Abraham Vavacq, filz dud. deffunt et d'elle, âgé de dix-sept ans ou environ, natif dud. fauxbourg, l'a volontairement mis en apprentissage pour cinq années qui ont commencé au premier juillet dernier, avec le s^r Jean Gence (Jans), tapissier en haute lisse, demeurant aud. fauxbourg dans l'hostel des Grandz Gobelins, à ce présent, qui a pris et retenu led. Abraham Vavacq pour son aprenty, et auquel pendant led. temps il promet montrer et enseigner sond. mestier de tapissier hautelissier et tout ce dont il se mesle et entremet en iceluy, le nourir, loger et le traiter humainement comme il apartient; et lad. de Veligher, sa mère, l'entretiendra de ses habitz, linges, chaussures et de ses autres necessitez; en faveur duquel aprentissage led. s^r Gence a convenu avec le s^r Jacques Rochon, concierge de lad. maison des Gobelins, pour ce présent et intervenant, à la somme de deux cens cinquante livres tournois, laquelle somme sera baillée et payée aud. s^r Gence ou au porteur par led. s^r Rochon des deniers de Sa Majesté, savoir : cent livres pendant la première année aux quatre quartiers accoustumez, dont le premier escherra le dernier jour de septembre prochain, soixante-quinze livres pendant la seconde année ausd. quatre quartiers, dont le premier escherra à pareil jour dernier septembre M VI^c soixante-quatre, cinquante livres pendant la troisième année aux mesmes quartiers, le premier eschéant à pareil jour M VI^c soixante-cinq, et vingt-cinq livres pendant la quatriesme année ausd. quartiers, le premier desquelz escherra à pareil jour, dernier septembre M VI^c soixante-six, et continuer. A ce faire estoit présent led. Abraham Vavacq, aprenty, qui a eu ce que dessus agréable, promet aprendre led. mestier et s'y rendre parfaict à son possible, servir son maître bien et fidellement en iceluy et en tout ce qu'il luy commandera d'honneste, faire son proffit, éviter son dommage, l'en advertir s'il vient à sa cognoissance, sans qu'il puisse s'absenter dud. service pendant led. temps, et en cas d'absence sadite mère promet le ramener aud. s^r Gence pour parachever led. temps, à faute de quoy elle se soubzmet, promet et s'oblige rendre et restituer aud. s^r Rochon ou au porteur ce qui aura esté lors payé aud. s^r Gence pour raison dud. aprentissage. — Et a

1. Il appartenait sans doute à une des familles flamandes venues en France à la suite des Comans et de La Planche.

Digitized by Google

lad. mère certiffié sondit filz loyal et fidel, car ainsy... Promettans et obligeans chacun en droict soy, ledit aprenty son corps et biens... Fait et passé ès estudes, l'an M VI^c soixante-trois, le dix-huitiesme jour d'aoust, avant midy. Lad. Veligher et sond. filz ont déclaré ne savoir escrire ne signer, et les autres ont signé.

(Signé) J. Rochon. — Jan Jans. — Gonon, notaire.

18 août 1663. — Contrat d'apprentissage de Pierre Deveneau, âgé de seize ans ou environ, fils de Charles Deveneau, teinturier, demeurant chez le s^r de Vitry, maître teinturier, rue de Bièvre, faubourg Saint-Marcel, chez le s^r Jans, tapissier hautelissier. — « En faveur duquel aprentissage led. s^r Gence a convenu avec messire J.-B. Colbert, chevalier, baron de Segnelay et autres lieux, conseiller ordinaire du Roy en tous ses Conseils, surintendant et ordonnateur général des bastiments, arts et manufactures de France, pour ce comparant, à la somme de 250 livres qui luy sera payée et baillée ou au porteur, des deniers de Sa Majesté, par les mains du s^r Rochon, concierge de la maison des Gobelins[1]... » Mêmes époques de payement et mêmes formules finales qu'à l'acte d'apprentissage de Vavocq. — Signé : Colbert, Jan Jans, Rochon, Pierre Devigno et les notaires.

18 août 1663. — Contrat d'apprentissage de Jean Don, âgé de dix-sept ans ou environ, fils de Marie Duquesnoy, veuve de Remond Don, vivant maître tondeur de draps à Paris, demeurant rue de Bièvre, chez Jans, tapissier hautelissier, etc.

6 octobre 1663. — Contrat d'apprentissage de Louis Annisse, filleul de Louis Fessari, maître doreur sur fer, cuivre et laton, demeurant rue de la Tacherie, paroisse Saint-Mederic, pendant quatre années à commencer du 1er octobre, chez Jean Gence, tapissier hautelissier, etc.

6 octobre 1663. — Contrat d'apprentissage de Jean Poullain, âgé de seize ans ou environ, chez Jean Jans, tapissier de haute lisse, mis en apprentissage par Martin Coustelier, tapissier, demeurant faubourg Saint-Marcel, devant l'hostel des Gobelins.

(Les cinq contrats précédents nous ont été communiqués par M. Herluison[2].)

---

1. Cette formule est répétée dans tous les actes analysés ci-après.

2. Signalons encore une pièce, communiquée également par M. Herluison, par laquelle un maître tapissier de Paris, nommé Jean de Lamotte, demeurant rue Pavée, paroisse Saint-Sauveur, donne quittance à Édouard-François Colbert, chevalier, comte de Maulevrier, etc., le frère du grand ministre, de la somme de 150 livres, solde de celle de 300 livres promise

Digitized by Google

15 avril 1681. — Contrat d'apprentissage de Louis-Charles van den Kerchove, fils de Josse van den Kerchove, teinturier des Gobelins, chez Jean de Lacroix, tapissier [de basse lisse] aux Gobelins, pour cinq années, à partir du 1er janvier 1681, avec la garantie de Colbert pour le payement de la pension, comme dans les actes de 1663.

(L'acte analysé ci-dessus faisait partie des collections de Benjamin Fillon; il a été publié intégralement dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, année 1872, p. 279-282.)

Pour compléter les renseignements donnés dans les pages précédentes sur les peintres de la manufacture des Gobelins, nous indiquerons quelques brevets accordés dans les premières années du XVIIIe siècle, à des artistes peu connus, attachés aux travaux des tapisseries :

Le 26 novembre 1709, le Roi accorde au s. Boyer, peintre d'architecture aux Gobelins, une augmentation de 400 livres à sa pension, qui était antérieurement de 200 livres[1].

Le 29 mars 1710, le sieur Mousnier obtient une pension de 200 livres, disponible par la mort du s. de Baqueville, en qualité de peintre d'ornements de la maison et manufacture royale des Gobelins[2].

28 juin 1713 : certificat donné à Charles Baziray comme ayant travaillé six ans aux Gobelins en qualité de peintre, sous la conduite du s. Mathieu, peintre du Roi[3].

12 mars 1733 : certificat d'apprentissage donné à Jean-Baptiste Martin, peintre aux Gobelins, comme ayant travaillé pendant dix-huit ans sous la conduite du s. Martin l'aîné, son père, peintre du Roi pour les batailles[4].

Nous ne pousserons pas cette revue plus loin pour ne pas trop nous écarter de l'époque qui fait spécialement l'objet de cette étude.

Voici maintenant la série des certificats octroyés aux tapissiers, teinturiers et autres commensaux de la maison des Gobelins.

---

par ledit seigneur audit de Lamotte pour l'apprentissage de Philippe Gasse (10 janvier 1674). Il nous paraît bien douteux que ce Jean de Lamotte, domicilié à Paris, soit un tapissier de haute ou de basse lisse.

1. Arch. nat., O^1 1085, p. 58.
2. *Ibid.*, p. 70.
3. *Ibid.*, O^1 1065, p. 100.
4. *Ibid.*, O^1 1066, p. 4.

Digitized by Google

Quelques-uns de ces actes n'ont point de rapport avec la tapisserie; mais leurs titulaires faisaient partie du personnel permanent de la manufacture, et c'est à ce titre que nous les accueillons ici :

25 avril 1689. — Certificat accordé à Pierre Monnarqué, dit Cordier, compagnon sculpteur, constatant qu'il a travaillé en lad. qualité pendant vingt-deux ans, en la maison des Gobelins, aux ouvrages de sculpture qui s'y font pour le service du Roi, dont quatre années en apprentissage sous la conduite du sr Baptiste Tuby. Led. certificat lui est délivré pour jouir par lui de la maîtrise et s'y faire recevoir sans aucuns frais suivant l'édit de 1667[1].

1er février 1693. — Certificat de logement à l'hôtel royal des Gobelins accordé au sr Anguier, peintre, qui habite ce logement depuis vingt ans et doit jouir en conséquence des bénéfices accordés par l'édit de 1667[2].

Un nouveau certificat, du 12 décembre 1694, nous apprend que le sr Anguier, outre son logement, jouissait de 200 livres d'appointements annuels.

9 juin 1693. — Certificat accordé à Jean Gourdin, menuisier, constatant qu'il a travaillé vingt-six à vingt-sept ans en l'hôtel des Gobelins, dont les six premières années en qualité de compagnon chez feu Tron et ensuite chez feu Trille, menuisiers tous deux, led. certificat pour se faire recevoir maître en conséquence des articles 8 et 10 de l'arrêt de 1667[3].

18 janvier 1694. — Certificat de logement accordé au sr Antoine Coysevox, demeurant dans la maison royale des Gobelins et y travaillant pour le service du Roi[4].

27 avril 1694. — Certificat accordé à Jacques Benard, teinturier en soie, déclarant qu'il a travaillé six ans chez feu Josse van der Kerchove, et ensuite chez Jaques van der Kerchove le fils, tous deux teinturiers, demeurant aud. hôtel, pour lui servir à se faire recevoir maître conformément à l'article 10 de l'édit[5].

1694. — Certificat constatant que Louis van der Kerkoven, teinturier, a travaillé sans discontinuer en cette qualité chez le feu Josse van der Kerkoven, et ensuite chez le nommé Jacques Kerkoven, fils dudit Josse van der Kerkoven, tous deux teinturiers, demeurant

1. Arch. nat., O1 1083, p. 1.
2. *Ibid.*, p. 13.
3. *Ibid.*, p. 16.
4. *Ibid.*, p. 24.
5. *Ibid.*, p. 28.

Digitized by Google

aud. hôtel, led. certificat pour lui servir à se faire recevoir maître suivant l'article 10 de l'édit de 1667[1].

6 janvier 1695. — Certificat accordé au nommé Pierre Brenu, catholique, compagnon tapissier hautelissier, reconnaissant qu'il a travaillé en cette qualité depuis le 26 février 1667 jusqu'au 10 avril 1694, sous les s^rs Jans père et fils et Le Fèvre, maîtres tapissiers hautelissiers, demeurant aud. hôtel, pour lui servir à se faire recevoir maître[2].

29 mars 1695. — Certificat accordé à Jean Jans, tapissier, constatant qu'il a été employé sans discontinuer en cette qualité aux ouvrages de tapisserie faits pour le Roi dans la manufacture des Gobelins, depuis son établissement en 1662, qu'il a toujours eu ses ateliers et son logement en l'hôtel de la manufacture, et qu'ils lui sont conservés actuellement quoique les ouvrages y soient suspendus, pendant lequel temps S. M. a permis aud. s^r Jans de se retirer à Bar-le-Duc, à condition de se rendre aud. hôtel des Gobelins au premier ordre qu'il en recevra[3].

17 avril 1695. — Certificat accordé à Jean Linger, tapissier hautelissier, déclarant qu'il a travaillé aux ornemens, en l'hôtel des Gobelins sous les s^rs Jans et Le Fèvre, maîtres tapissiers hautelissiers, sans discontinuer pendant quinze années, dont les cinq premières en qualité de compagnon[4].

14 février 1698. — Certificat accordé au s^r Dominique Lunage[5], constatant qu'il a toujours servi en qualité de chirurgien dans l'hôtel royal des Gobelins depuis 1680 et qu'il y est encore actuellement[6].

Nous avons assigné comme limite à cette étude la fin du XVIIe siècle. A partir de 1720, les documents abondent. Ils deviennent chaque année plus nombreux quand on approche de l'époque de la Révolution. Une liste de ces documents occuperait seule beaucoup de place; mais elle offrirait peu d'intérêt, et nous pré-

1. Arch. nat., O^1 1083, p. 36.
2. *Ibid.*, p. 42.
3. *Ibid.*, p. 46.
4. *Ibid.*, p. 50.
5. Sur ce médecin, souvent nommé dans les Comptes des Bâtiments, on peut citer un acte, du 11 mars 1711 (O^1 1003 1, p. 86), qui lui rend la jouissance des gages de quatre cents livres, dont il avait joui antérieurement comme médecin des Gobelins. Il donna donc ses soins au personnel de la manufacture pendant trente années au moins.
6. Arch. nat., O^1 1083, p. 87.

Digitized by Google

férons en terminant faire connaître trois pièces contenant des renseignements curieux sur certains ouvrages célèbres de la manufacture.

La première se rapporte à un usage en vigueur dès le début du XVIIIe siècle, usage consistant à donner une tenture de six ou huit panneaux à tout Chancelier nouvellement entré en charge. Ces tapisseries représentaient presque toujours les armes du Roi soutenues par des anges, avec attributs rappelant les fonctions du personnage à qui elles étaient destinées. Le Mobilier national possède encore deux pièces qui permettent de juger du parti qu'un artiste habile comme Claude Audran, puisque c'est lui, d'après la pièce suivante, qui est l'auteur du modèle des tapisseries nommées Chancelleries, avait su tirer d'une donnée en somme assez banale.

Par cette pièce on voit que, de 1716 à 1731, les fonctions de Chancelier ayant changé cinq fois de titulaire, les Gobelins durent fournir, pour satisfaire à l'usage, cinq tentures ou trente-cinq pièces de Chancelleries[1] dont le prix s'éleva à plus de quatre-vingt mille livres. On voit que cette coutume ne laissait pas que d'entraîner une charge assez lourde pour le trésor.

Le second document que nous publions ci-après contient la liste sommaire des tapisseries envoyées au Mobilier de la couronne de 1736 à 1750, et aussi l'énumération d'un certain nombre de tentures commandées par les princes étrangers ou à eux offertes. Ici apparaissent quelques-unes des plus fameuses créations du XVIIIe siècle, *Esther, Don Quichotte* et surtout ces *Portières des Dieux* qui resteront une des plus exquises inventions de l'art du décorateur. Indirectement, cet état pourrait se rattacher à l'histoire de la tapisserie sous Louis XIV, car il fait mention du dépôt fait au garde-meuble en 1744 de deux sujets nouvellement ajoutés à l'*Histoire du Roi* : la *Fondation des Invalides* et le *Baptême du Dauphin*. On savait que ces deux

1. Dans une conférence sur *la Tapisserie en France*, faite à la Société centrale des architectes en avril 1887 et imprimée depuis, j'ai cité une lettre du peintre Pierre, en date du 18 décembre 1788, relative à cet ancien usage. Pierre dit que la tenture se composait généralement de trois pièces, dont une grande, et de quatre portières. L'ensemble coûtait 15 ou 16,000 livres en haute lisse et 13 ou 14,000 livres en basse lisse. Le premier peintre ajoute que Maupeou, outre la tenture ordinaire, avait exigé quatre pièces d'*Esther*.

Digitized by Google

panneaux n'avaient jamais appartenu à la suite primitive en quatorze tableaux. On connaîtra exactement désormais la date de leur achèvement.

Enfin, le dernier document relate un ancien usage dont l'existence a peut-être exercé l'influence la plus heureuse sur le développement des ateliers. Les entrepreneurs (la pièce non datée doit être des environs de 1780) revendiquent le droit, qui n'a jamais été contesté aux Jans et aux Lefebvre, de travailler pour les particuliers en invoquant de nombreux exemples à l'appui de leur prétention. Il y a plus : le Roi encourageait ces travaux en fournissant les soies et les laines dont le prix était déduit du payement des ouvrages faits par la Couronne. Il résultait de cette pratique, constamment observée, comme on l'a vu, dans les différents ateliers parisiens du XVIIe siècle, que les entrepreneurs pouvaient former et occuper un grand nombre de tapissiers, sans qu'ils fussent complètement à la charge de l'État. Dans de pareilles conditions, l'ancienne manufacture des Gobelins n'était pas une institution aussi dispendieuse que la manufacture actuelle, et cependant elle produisait bien davantage.

I.

État des pièces de tapisseries en basse lisse qui ont été faites en la manufacture royale des Gobelins, sous les ordres de Monseigneur le duc d'Antin, pour Messieurs les Chancelliers et Gardes des sceaux cy après nommés[1].

Sçavoir :

Une tenture de la Chancellerie en six pièces pour M. le chancelier Voisin, contenant 28 aunes 7/16 de cours, sur la hauteur de 3 aunes, ce qui fait en quarré 85 aunes 5 batons, à 160 livres l'aune quarré, la somme de 13,650 l.

Achevé et livré en l'année 1716.

Une tenture de la Chancellerie en sept pièces et deux portières

1. Voir dans *La Manufacture nationale des Gobelins*, par E. Gerspach, administrateur de la manufacture (Paris, Delagrave, 1892, in-8°), la note consacrée aux *Chancelleries* (p. 41). L'auteur dit que les chanceliers Pontchartrain, Voisin, Machault d'Arnouville, d'Aguesseau, d'Argenson, d'Armenonville, Chauvelin, Lamoignon reçurent des *Chancelleries*. Il nous apprend encore que la grande chambre du Palais était, en 1758, décorée d'une tapisserie dans le genre des *Chancelleries*, exécutée aux Gobelins en 1722, d'après Restout. Nous ignorons où ce renseignement a été pris.

Digitized by Google

pour M. le chancellier d'Aguesseau, les sept pièces contenant 23 aunes 1/16 de cours, sur la hauteur de 3 aunes de haut, et les deux portières ensemble de 5 aunes 4/16 de cours sur 2 aunes 14/16, produisent le tout 84 aunes 4 batons 8/16, à 190 liv. l'aune quarré, 16,013 l. 8 s. 9 d.

Commencé à livrer le 14 juin 1720 et fini de livrer en mars de l'année 1721.

Une tenture de la Chancellerie en huit pièces et deux trumeaux pour M. d'Argenson, garde des sceaux, lad. tenture de 31 aunes 1/16 1/2 de cours sur 3 aunes de haut, fait en quarré 93 aunes 4 batons 8/16, à 185 liv. l'aune quarré, 17,257 l. 0 s. 7 d.

Commencé à livrer le 23 avril 1721 et fini de livrer le 3 aoust 1723, luy mort.

Une tenture de la Chancellerie en huit pièces et deux trumeaux pour M. d'Armenonville, garde des sceaux; lad. tenture a de cours 34 aunes 3/16 sur 2 aunes 14/16, fait en quarré 98 aunes 4 batons 10/16, à 185 liv. l'aune quarré, 18,183 l. 9 s. 5 d.

Commencé à livrer le 9 décembre 1723 et fini de livrer en 1725 le 20 avril.

Une tenture de la Chancellerie en six pièces, deux portières et deux trumeaux, pour M. Chauvelin, garde des sceaux; laditte tenture contient de cours 32 aunes 9/16 sur 3 aunes de haut, et fait en quarré 97 aunes 11/16, à 185 liv. l'aune quarré, la somme de 18,072 l. 3 s. 9 d.

Commencé à livrer le 5 janvier 1730 et fini de livrer le 5 janvier 1731.

Nota, que M. Audran, il y a environ dix ans, fut chargé par M. d'Argenson de changer, sur une tenture de la Chancellerie à peu près semblable à celles qui ont été exécutées aux Gobelins, les armes des coins de cinq ou six pièces qui estoient celles de M. Le Tellier, chancelier; il paroît par la façon de fabriquer que ces pièces avoient été faites à Bruxelles; on ne trouve rien dans les registres des Gobelins qui fasse voir qu'on y en aye travaillé avant 1715. Les tableaux avoient été entrepris par M. Claude Audran : on en pouroit trouver les pris au bureau de Versailles, en cherchant depuis 1712 jusqu'en 1715.

II.

État des tapisseries livrées par Coyette, concierge de la manufacture royalle des Gobelins, par ordre du Roy et de Messieurs les Directeurs des bâtiments de Sa Majesté, à commencer en 1736 jusque au 1er avril 1750.

Sçavoir :

Du 30 novembre 1736, par ordre de M. Orry, livré au Garde-Meuble quatre portières à fond d'or.

Digitized by Google

Du premier février 1737, par ordre de M. Orry, livré au Garde-Meuble une tenture de l'*Ancien Testament* en huit pièces, une tenture du *Nouveau Testament* en sept pièces, une tenture de l'*Iliade d'Homère* en cinq pièces, une tenture des *Enfans jardiniers* en six pièces, une tenture des *Saisons* en quatre pièces, six entrefenestres doubles et six simples.

Du 17 novembre 1738, par ordre de M. Orry, livré au Garde-Meuble quatre portières aux armes du Roy.

Du 19 janvier 1743, par ordre de M. Orry, livré au Garde-Meuble vingt-quatre portières, sçavoir douze aux armes du Roy et douze du *Char*.

Du 11 mars 1744, prêté, par ordre de M. Orry, à monseigneur l'archevesque de Bourges, douze pièces des *Conquêtes de Louis XIV*, six petites pièces pour servir d'entrefenestres à laditte tenture, une tenture de l'*Ancien Testament*, en huit pièces.

Du 22 novembre 1744, par ordre de M. Orry, livré au Garde-Meuble la tenture d'*Esther* en sept pièces et deux pièces de l'*Histoire de Louis Quatorze*, représentant le *Roy aux Invalides* et le *Baptême de Monseigneur*.

Du 3 janvier 1745, livré, par ordre de M. Orry, à M. de Campo Florido, embassadeur d'Espagne, la tenture de *Dom Quixotte* en douze pièces.

Du 16 février 1745, par ordre de M. Orry, livré au Garde-Meuble six portières des *Dieux*.

Du 11 septembre 1745, par ordre de M. Orry, livré au Garde-Meuble six portières des *Dieux*, quatre entrefenestres des *Arabesques*, quatre entrefenestres des Julles Romain, quatre pièces des mêmes sujets, la pièce du *Baptême de Notre Seigneur*.

Du 25 septembre 1746, livré, par ordre de M. de Tournehem, à M. le comte de Loos pour M. le comte de Bruhl, premier ministre du Roy de Pologne, la tenture des *Mois de Lucas*, en douze pièces.

Du 30 septembre, par ordre de M. de Tournehem, livré au Garde-Meuble deux pièces de l'*Histoire d'Esther*, qui ont esté faittes exprès pour la chambre de Madame la Dauphine, avec une bordure séparée.

Du 21 janvier 1747, livré trois pièces des *Métamorphoses* à M. de Tournehem.

Du 29 novembre, livré par ordre de M. de Tournehem, six pièces des *Petites Indes*, prestées à Mme la comtesse de Toulouse.

De l'ordre de M. de Tournehem du 25 aoust 1748, livré à M. le duc de Nivernois pour son ambassade de Rome :

Une tenture des *Arabesques*, en huit pièces, de 4 aunes 3/16 de haut, de 44 a. 5 bat. 1/2

Une tenture des *Saisons*, en quatre pièces, de 3 aunes 4, de 20 »

Digitized by Google

Une tenture *Gallerie de Saint-Cloud*, en six pièces, de 3 aunes 10, de 33 12

98 a. 1 bat. 1/2

Plus, quatre portières aux armes du Roy, de 3 aunes 1/16, sur 2 aunes 9.

Plus, quatre portières de *Diane*, de 3 aunes 2, sur 2 aunes 10/16.

Plus, par ordre de M. de Tournehem, du 11 juin 1748, livré au Garde-Meuble une tenture des *Chasses du Roy*, d'après M. Houdry, en huit pièces, de 3 aunes 10 de haut sur 39 aunes 1/16 1/2 de cours.

Du 5 may 1749, livré, par ordre de M. Tournehem, douze portières des *Dieux*, fonds de soye de différentes couleurs, pour le service de S. A. R. l'infant D. Philippes, sçavoir, bandes bleues déduittes :

Haut. 3 aunes.	*Jupiter*, de cours	2 a.	6/16
	Cérès	2	6/16
	Junon	2	6/16
	Neptune	2	4/16
	Saturne	2	6/16
	Autre	2	6/16
	Vénus, deux	4	10/16
	Diane, deux	4	10/16
	Bacchus, deux	4	10/16
		28 a. de cours.	

Du 19 juillet 1749, par ordre de M. de Tournehem, livré pour le service de S. A. R. l'infant D. Philippes dix pièces de la tenture de *Don Quichotte*, faisant 36 aunes 5/16 de cours, sur la hauteur de 3 aunes, bandes bleues déduittes.

Du 3 octobre 1749, livré, par ordre de M. de Tournehem, les deux dernières pièces de *Don Quichotte* pour le service de S. A. R. l'infant D. Philippes, faisant 8 aunes 1/16 de cours sur 3 aunes 1/16 de haut, bandes bleues déduittes.

Du 18 novembre 1749, livré, par ordre de M. de Tournehem, pour le service de S. A. R. l'infant D. Philippes sept pièces de la tenture des *Chasses du Roy*, faisant 32 aunes un demi seize de cours, sur 3 aunes 9/16 de haut, bandes bleues déduittes.

Du 28 mars 1750, livré, par ordre de M. de Tournehem, pour le service de S. A. R. l'infant D. Philippes la tenture d'*Esther*, en sept pièces, faisant 32 aunes 1/2 de cours, sur la hauteur de 3 aunes 9/16, bandes bleues déduittes.

Digitized by Google

III.

MÉMOIRE DES ENTREPRENEURS DE LA MANUFACTURE DES GOBELINS.

(Vers 1780.)

Les entrepreneurs de la manufacture royale des Gobelins ont toujours eu la liberté de travailler pour leur compte, en outre des ouvrages qu'ils faisoient pour le Roy depuis l'établissement de la manufacture;

Savoir :

Sous la surintendance de M. Colbert de Villacerf :

Les s^rs Jans père et Lefebvre père, entrepreneurs pour la haute lisse, et les s^rs de la Croix père et fils, Souette et Le Blond père, pour la basse lisse, ont fait différentes tentures représentant les *Chasses de Guise*, les *Indes*, les *Métamorphoses* d'après le Poussin, les *Enfans jardiniers*, les *Mois de l'année*, les *Douze mois en arabesques* d'après les desseins d'Audran et autres en haute lisse d'après les tableaux originaux, et en basse lisse d'après les copies, plus des fauteuils et canapés, différents tableaux de chevalet, d'après M. Lebrun et Van der Meulen.

Sous celle de M. Mansart :

Lesdits s^rs ont fait nombre de tentures pour le particulier, des portières et meubles placés dans différentes maisons à Paris qui existent encore et des tableaux de chevalet.

Sous la direction de MM. Orry, de Tournehan, de Marigny et de M. l'abbé Terray :

Le s^r Audran père a fait une tenture des *Mois de l'année* pour le Roi de Pologne, père de la feue Reine [1], son buste en tapisserie d'après Rigault, plusieurs autres tableaux de chevalet, plusieurs tentures représentant des *Fêtes de village*, d'après M. Jaurat, des pièces pour M. le comte de Toulouse et autres, des portières, banières et autres meubles en assez grande quantité. Le s^r Cozette a fait des pièces de tapisseries d'après M. Boucher pour Mme de Pompadour et plusieurs tableaux de chevalet, avec M. Audran père. Il a fait des pièces pour Mme la duchesse d'Enville et pour Mme la duchesse de

1. C'est sans doute la suite des *Mois Lucas* qui est placée dans les salles du château de Pau et qui porte aux angles les initiales S. R. (Stanislas Rex) avec les armes de Pologne dans la bordure supérieure.

Digitized by Google

Mazarin; plus, le sr Cozette a fait pour son compte des tentures pour les affaires étrangères appelées les *Mois de Lucas*, d'après M. Coypel, des tentures d'armée pour des financiers, nombre de fauteuils, canapés et tableaux de chevalets en assez grande quantité, tant pour l'étranger que pour différents seigneurs de la cour et particuliers. M. Neilson a commencé par faire des meubles pour Mme de Pompadour et en a fait un grand nombre tant pour ce pays cy que pour l'étranger, ainsi que plusieurs tentures et tableaux de chevalet, de même que M. Audran le fils, qui a fait des meubles et plusieurs tableaux de chevalet.

Sous la direction de M. le comte d'Angiviler :

Le sr Cozette a fait plusieurs tableaux de chevalet, tant pour Madame Adelaïde de France, Monsieur, frère du Roy, M. le duc d'Orléans, M. le duc de Chartres, M. le marquis de Ménars et autres, en 1780. Ledit sieur a fait une petite tenture pour le chancellier du prince évêque de Liège, d'après des tableaux en arabesque dont les figures, peintes par M. Boizot, représentent les *Quatre Saisons;* les tableaux appartiennent audit Cozette.

Nota. Tous ces ouvrages faits jusqu'à ce jour ont été à la décharge du Roy, sans lesquelles il y auroit aujourd'hui pour une somme considérable de plus, dans ses magazins, des ouvrages que les entrepreneurs ont payé la main d'œuvre de leurs propres fonds, et le Roy, qui leur avançoit les laines et soies prises de son magazin, leur retenoit chaque fin d'année. Ils avoient de plus l'avantage de se servir des tableaux du Roy. Depuis des années il a été fait beaucoup de tableaux pour le sr Neilson afin de l'aider à satisfaire les différentes commandes qu'il a eu de l'Angleterre.

Ce mémoire est accompagné de l'observation suivante :

« La prudence a exigé qu'on leur ôtât [cette permission]. Ces Messieurs dépassèrent les prix fixés par le Roy et donnaient à la manufacture la réputation d'une cherté fausse. »

Le livre que l'administrateur actuel de la manufacture vient de faire paraître, et dont nous avons parlé plus haut (p. 243, note), renferme des renseignements curieux, surtout sur la fabrication contemporaine et sur le régime intérieur de la maison. Nous ne nous occupions ici que de la première et de la plus brillante période de l'histoire des Gobelins. Notre but essentiel était de faire connaître la coexistence de plusieurs entreprises rivales tombées presque complètement dans l'oubli et de montrer que

Digitized by Google

notre célèbre atelier national était le résultat d'efforts continus, poursuivis pendant plusieurs règnes. Voici donc bientôt trois siècles que les tapissiers parisiens ont acquis une réputation sans rivale. Le fait n'est pas inutile à rappeler en un moment où la suppression de la manufacture est souvent agitée dans les conseils supérieurs de l'administration et peut dépendre d'un caprice ou d'une surprise. Il est des traditions et des gloires nationales auxquelles un grand pays ne saurait renoncer sans perdre de sa bonne réputation auprès des nations rivales.

Digitized by Google

PLAN

DE

L'HOSTEL ROIAL DES GOBLINS

FAIT PAR SÉBASTIEN LE CLERC FILS, 1691.

Tel est le titre inscrit sur le curieux document dont nous donnons une reproduction réduite. Ce titre est enfermé dans un riche cartouche doré, accompagné de rubans roses et surmonté d'un écusson portant les armes des Colbert avec la couronne de marquis. Il serait à peine besoin de ces attributs pour avoir la certitude que ce plan était destiné à Colbert de Villacerf, le successeur de Louvois dans la surintendance des Bâtiments du Roi et la direction suprême des Manufactures royales. Une note placée au dos de la feuille serre un peu plus la date en annonçant que le plan fut livré en novembre 1691 [1].

Dessiné avec le plus grand soin et présentant, quand il y a lieu, les étages superposés de chaque bâtiment, ce plan nous donne un état absolument complet des logements, des ateliers, des boutiques et de toutes les dépendances de la manufacture, au moment où elle avait atteint son complet développement. En effet, la guerre ne tardera pas à suspendre les travaux et à dépeupler les ateliers.

Des lettres de renvoi correspondent à un tableau inscrit sur le côté de l'original et portant les noms « des Messieurs qui sont employés « au service du Roy dans la manufacture royale des Goblins sous « les ordres de monseigneur le marquis de Villacerf, surintendant « des Bâtimens de Sa Majesté. » Sur cette liste figurent non seulement les artistes et les chefs d'atelier, à côté des artisans et autres employés de la manufacture, mais encore une vingtaine de compagnons tapissiers logés dans les dépendances ou les combles des bâtiments. Il est fâcheux qu'un trou ait enlevé plusieurs des noms qu'il

---

1. L'exactitude de cette observation est confirmée par certains points de détail que nous révèlent les Comptes des Bâtiments. Ainsi, la veuve Barreau, portière de la manufacture, fut remplacée par Saint-Léger vers le milieu de l'année 1691. Or le plan ne fait mention que de Saint-Léger.

Digitized by Google

importerait le plus de connaître, c'est-à-dire celui d'un peintre, professeur dans l'Académie, sans doute Verdier, ou Houasse, celui d'un autre peintre, dont on ne lit plus que la dernière syllabe (*oix fils*), deux sculpteurs, deux orfèvres dont les noms étaient accompagnés des mentions *l'aîné, le cadet* (sans doute les frères Loir), enfin un dessinateur qui serait peut-être Nivelon.

Comme il a fallu parfois indiquer sur un plan unique les habitants de plusieurs étages soigneusement détachés et superposés dans l'original, nous avons dû entrer dans des explications que nous tâchons de rendre aussi claires que possible.

Nous avions songé un moment à indiquer par des teintes différentes les bâtiments encore existants. Nous avons renoncé à ce projet pour ne pas surcharger un dessin assez compliqué dans ses proportions réduites. On a donc reproduit de préférence les divisions du premier étage, sauf le cas où le bâtiment comportait seulement un rez-de-chaussée.

Les personnes qui ont visité la manufacture avant les incendies de 1871 constateront que la presque totalité des anciens bâtiments de Louis XIV existaient encore il y a vingt et quelques années.

La chapelle actuelle qui occupe le fond de la cour n'était pas construite en 1691. Les tapissiers n'avaient qu'un petit oratoire placé au-dessous de la galerie portant sur notre plan le n° 1, entre les deux cours principales.

La plus grande partie des jardins était réservée au directeur, c'est-à-dire à Mignard. Quelques habitants de marque, comme Jans, Lefebvre, Tuby, avaient la jouissance de petits enclos plantés; mais ces privilégiés étaient peu nombreux.

Les jardins des employés d'aujourd'hui, enfermés par les deux bras de la Bièvre, ne figurent pas sur le plan de 1691. Ils paraissent avoir été réunis à la manufacture à une date postérieure.

LISTE DES LOGEMENTS DU PREMIER ÉTAGE.

1. M. Mignard, directeur. Mignard occupait aussi tout le rez-de-chaussée. — Une partie du 2e étage formait le logement de Delacroix fils, tapissier de basse lisse. — Le 3e était pris par un peintre et un sculpteur dont les noms ont disparu (peut-être Tuby).

2. M. Edelinck, graveur, qui occupe aussi le 2e étage. — Au 3e est logé le peintre De Sève.

3. M. Nivard, chapelain. — Le 2e étage est à Edelinck et le 3e à Leclerc, qui s'étend au-dessus des appartements suivants.

4. Atelier de gravure de M. Leclerc. — Le 2e étage est occupé par M. Hulot, sculpteur. — Au 3e, suite du logement de M. Leclerc.

5. Atelier de M. Tuby. — Au 2e étage, logement de M. Hulot. — Au 3e, suite de l'appartement de Leclerc.

Digitized by Google

6. Atelier de sculpture (Tuby? le nom est complètement enlevé). — Aux 2e et 3e étages, logement de M. Tuby.

7. Atelier de peinture commun. — Au-dessus, M. Yvart, garde des tableaux, et grenier à foin.

8. Atelier de peintre professeur à l'Académie (Verdier, ou Houasse? Le nom a été enlevé).

9. Académie.

10. Salon commun.

11. Grande galerie commune.

12. Garde-meuble.

13. Galerie, atelier de M. Jans, tapissier de haute lisse, et dépendances.

14. Au rez-de-chaussée seulement, atelier de sculpture en bois. — Au 1er étage, suite de l'atelier de Jans.

15. M. Léchaudé, menuisier.

16. M. Cuccy, ébéniste. — Au rez-de-chaussée, fonderie.

17. M. de Lunague, chirurgien. Il occupe le rez-de-chaussée et le premier.

18. Au rez-de-chaussée, atelier de haute lisse de M. Lefebvre. — Au-dessus, logement de Liche, compagnon tapissier.

19. Au rez-de-chaussée, suite de l'atelier de M. Lefebvre. — Au-dessus, logement de La Tour, compagnon tapissier.

20. M. Jans.

21. M. de Villers, orfèvre.

22. Atelier de basse lisse. — Au-dessus, M. Hulot, sculpteur.

23. Rez-de-chaussée, boutique d'ébénisterie. — Au-dessus, M. Cuccy.

24. M. ....., sculpteur (le nom manque). — Au rez-de-chaussée, atelier de sculpteur et atelier de basse lisse.

25. Au rez-de-chaussée, atelier de basse lisse. — Au 1er, logement de M. Coysevox, sculpteur et professeur dans l'Académie.

26. M. Jans.

27. Au rez-de-chaussée, atelier de basse lisse. — A l'entresol, magasin aux laines et logement de Kerchove, teinturier. — Au 1er étage, Cozette, concierge et trésorier.

28. Au rez-de-chaussée, atelier de haute lisse. — Au-dessus, greniers à divers.

29. Au rez-de-chaussée, atelier de haute lisse et magasin de la teinturerie. — Au 1er étage, M. de la Croix, tapissier en basse lisse. — Au 2e, Gilbeau, compagnon tapissier.

30. Au rez-de-chaussée, atelier de haute lisse et magasin de la teinturerie. — Au 1er étage, M. Anguier, peintre d'ornements. Au-dessus, Simonet, compagnon tapissier.

31. Fourneaux de Kerchove, teinturier.

32. M. Loir le cadet, orfèvre.

33. Falesse, compagnon tapissier.

34. Atelier de haute lisse.

35. Au rez-de-chaussée, atelier de M. Lefebvre, tapissier de haute lisse. — Au 1er étage, logement de M. Lefebvre.

36. M. Loir l'aîné, orfèvre. Sa boutique au rez-de-chaussée.

37. M. de Villers, orfèvre. Sa boutique au rez-de-chaussée.

Digitized by Google

38. Au rez-de-chaussée, M. ..... (le nom manque), peintre et professeur dans l'Académie, et la boutique de Branchy, lapidaire. — Au 1er étage, logement de Branchy.

39. Fonderie et jardin de Tuby.

40. Au rez-de-chaussée, atelier de Coysevox. — Au 1er étage, logement de ..... (Tuby ? le nom a été enlevé), sculpteur.

41. Bûchers.

42. M. Saint-Léger, portier.

43. Atelier de M. ..... (le nom a été enlevé), sculpteur.

44. M. Vavoc, compagnon tapissier, occupant deux étages.

45. Au rez-de-chaussée, Simonet, compagnon tapissier. — Au 1er étage, Brunet, idem. — Au 2e étage, Paris l'aîné, idem.

46. Au rez-de-chaussée, école. — Au 1er étage, Lingé, compagnon tapissier. — Au 2e étage, Paris le jeune, idem. — Au-dessus, Cogné, idem.

47. Au rez-de-chaussée, Dubois, compagnon tapissier. — Au 1er étage, Bouquet, idem. — Au-dessus, Souet, tapissier en basse lisse, occupant deux étages.

48. Atelier de M. Coysevox et cour.

49. M. Jans, tapissier de haute lisse.

50. M. Saint-Léger, portier.

51. Atelier de peinture de M. Martin. — Au-dessus, Jans.

52. Atelier de peinture de M. Lecomte. — Au-dessus, logement du même.

53. Atelier et logement de M. Yvart, garde des tableaux, au rez-de-chaussée. — Au 1er étage, suite du logement de M. Lecomte et logement de M. Nivelon.

54. Remise.

55. Écurie.

Un certain nombre de compagnons, probablement les plus anciens et les plus experts, avaient trouvé un gîte dans les dépendances de l'établissement. Le logement de quelques-uns de ces habitants, dont les noms sont portés sur la légende du plan, n'est pas marqué sur le plan. Il convient de rappeler les noms de ces ouvriers. Ce sont d'abord trois compagnons tapissiers : Rigau, Vavoc fils et Lenfan; puis, un compagnon teinturier, Benard; enfin, un compagnon lapidaire, Culot.

Nous n'avons pu également retrouver les logements de de la Croix fils et de Lafraye, tapissiers en basse lisse, qui figurent aussi sur la légende du plan comme ayant leur habitation dans la manufacture.

Pour résumer sommairement les indications fournies par le plan, voici les noms des différents artistes logés en 1691 dans les bâtiments des Gobelins :

Peintres. — Mignard, directeur; Yvart, garde des tableaux; de Sève; Anguier, peintre d'ornements; Le Comte, Martin, et deux autres peintres dont nous n'avons pas le nom. L'un de ces deux artistes avait le titre de professeur à l'Académie de la manufacture.

Digitized by Google

Sculpteurs. — Tuby et Coyzevox, professeurs à l'Académie, Hulot et deux autres sculpteurs dont les noms ont été enlevés.

Graveurs. — Leclerc, professeur; Edelinck.

Dessinateur. — Nivelon.

Artisans divers. — Cucci, ébéniste; Branchy, lapidaire; de Villers, orfèvre; les deux Loir (?), orfèvres; Léchaudé, menuisier; Kerchove, teinturier.

Tapissiers. — Haute lisse : Le Febvre, Jans. — Basse lisse : Delacroix, Delacroix fils, Souet, Lafraye.

Autres habitants des Gobelins. — Cozette, concierge et trésorier; de Lunague, chirurgien; Gayot, jardinier; Saint-Léger, portier.

Compagnons tapissiers. — Rigau, Falesse, Gilbeau, Simonet, La Tour, Liche, Vavoc, Simonet, Du Bois, Brunet, Lingé, Pâris l'aîné, Pâris le jeune, Cogné, Vavoc fils, Lenfant, Bouquet; Benard, compagnon teinturier; Culot, compagnon lapidaire.

La colonie des Gobelins ne comptait pas moins de cinquante-un artistes, artisans ou employés, installés avec leur famille, et dont quelques-uns jouissaient d'ateliers ou de boutiques indépendantes de leur appartement.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

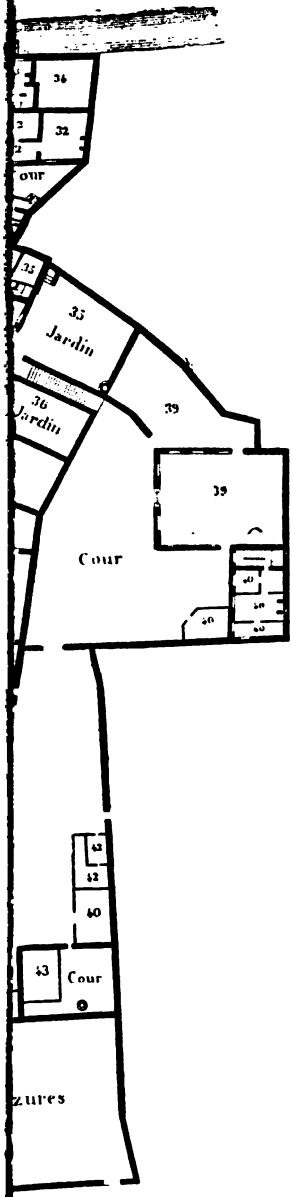

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R L

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Les manufactures parisiennes de tapisseries au XVIIe siècle . . . 5

I. *L'atelier de l'hôpital de la Trinité*. 7

Marché passé entre Maurice Dubout et les marguilliers de Saint-Merry pour l'exécution de tapisseries (2 septembre 1584). . . 10

II. *L'atelier de la grande galerie du Louvre* 14

III. *L'atelier de la Savonnerie*. 22

IV. *L'atelier du faubourg Saint-Marcel* 33

Inventaire après décès de François de la Planche (août 1627) . . 47

Liste des tapissiers mis en apprentissage chez Marc Comans et François de la Planche de 1614 à 1628 66

Convention passée entre Raphaël de la Planche et Charles de Comans. 68

V. *L'atelier du faubourg Saint-Germain* (1628-1661) 76

Contrat de mariage de Raphaël de la Planche avec Catherine de Juyé (26 juillet 1626) 77

Supplique de Raphaël de la Planche au Roi et au Conseil (21 avril 1655). 85

Plainte adressée au bailli de Saint-Germain-des-Prés par Raphaël de la Planche (11 juillet 1634) et information dudit bailli sur les faits de la plainte 87

Enquête du bailli de Saint-Germain-des-Prés sur la plainte de Martin Vanbruche, tapissier (16 avril 1635). 93

Liste des tapisseries de l'atelier du faubourg Saint-Germain-des-Prés 96

Inventaire général de la manufacture de Raphaël de la Planche (27 septembre 1661) 103

Partage des biens de Raphaël de la Planche (5 novembre 1661) . 122

VI. *La manufacture des meubles de la Couronne aux Gobelins* (1664-1695). 131

Sommes payées à Jean Jans de 1664 à 1694 133

Sommes payées à Jean Lefebvre de 1664 à 1694. 136

Sommes payées à Delacroix de 1664 à 1694 138

Sommes payées à Jean Mosin de 1671 à 1694. 139

Sommes payées à Henri Laurens de 1665 à 1670 140

Digitized by Google

Sommes payées à Jean Souet en 1683, 1693 et 1694 140
Sommes payées à Delacroix fils en 1694. 140
Prix des tapisseries par aune carrée 141
Inventaire général des ouvrages de peinture qui ont été faits aux manufactures royales des Gobelins pour les dessins de tapisserie. 143
Liste sommaire de toutes les tentures faites aux Gobelins de 1664 à 1695 171
Tentures de haute lisse 174
Tentures de basse lisse. 199
Cours et hauteurs des tapisseries du Roi, en commençant par les plus hautes. 216
État des tapisseries en cours d'exécution en 1694 224
État des ouvriers de Jans 229
État des ouvriers qui veulent retourner en Flandre 234
État des ouvriers engagés dans les troupes 235
Contrats d'apprentissage 237
Certificats donnés aux tapissiers et employés des Gobelins . . . 239
État des tapisseries faites pour les Chanceliers 243
État des tapisseries livrées par Cozette de 1736 à 1750. 244
Mémoire des entrepreneurs de la manufacture des Gobelins (vers 1780). 247
Note sur le plan de l'hôtel royal des Gobelins. 250

PLANCHE.

Plan de l'hôtel des Gobelins et des logements qu'il contenait en 1691.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

NS
JL

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google